

elle a toujours été exclusive en nous, les petits hommes nous regardent comme de grands enfants.)

Je jouis de son admiration aux charmes d'une poésie qui lui développe, d'une manière ravissante et palpable, même pour son intellect enfantin, les seuls principes qu'il connaisse, mais qui lui ont été présentés sans fleurs et d'une manière moins claire, moins régulière, moins sentie.

Je veux me donner le plaisir de trois ou quatre jours de travail sur ton poème et tu seras sommé, au bout de ce délai, de lire mon ouvrage prosaïque où j'userai de la licence que tu me donnes de juger ce qu'il m'aurait été plus commode de ne faire qu'admirer. Ne me traite point d'adulateur. Le sentiment que tu m'inspires avec ta production entraîne, malgré moi, des expressions qui ressembleraient à la louange, si je n'avais soin de prévenir qu'elles ne font que transmettre le juste penser de mon âme.

Au reste, tu me trouveras peut-être trop audacieux lorsque je me livrerai à des considérations sur les parties de ton ouvrage qui s'appliquent aux idées du mieux possible pour consolider le bonheur des hommes. Je pressens à quelle esquisse du chapitre de la félicité suprême, du rétablissement et de la conservation des véritables droits naturels conciliés avec les avantages sociaux, ces considérations me conduiront. En me figurant les masses de ce tableau, il me semble apercevoir que la vérité que tu as saisie sous ces rapports de beaucoup plus près que personne que je connaisse, tu ne l'as point encore atteinte tout entière.

(Archives départementales de la Somme : F 129.)

V

SOUS LA RÉACTION THERMIDORIENNE A PARIS

Mis en liberté provisoire le 30 messidor an II (18 juillet 1794), par jugement du tribunal de Laon au sujet de l'affaire du faux, Babeuf est bientôt à Paris. Robespierre et ses amis sont renversés quelques jours après, le 9 thermidor. Alors, s'ouvre la Réaction thermidorienne qui marque la destruction des institutions et des usages comme la persécution des hommes de la Terreur. C'est une période trouble au cours de laquelle la Convention devient un cloaque. Ses chefs ne savent pas au juste où ils vont ni ce qu'ils font. Ils hésitent, tergiversent, avancent un peu et finalement reculent beaucoup. Le trouble et l'oscillation des différentes factions n'est qu'un reflet du trouble général et le trouble de Babeuf ne s'explique pas autrement.

Tout d'abord, Babeuf, comme un certain nombre de révolutionnaires sincères et ardents, a cette illusion de croire qu'un gouvernement régulier et normal, selon la Constitution de 1793, va fonctionner. Il assiste aux séances du club électoral qui réunit dans une salle de l'ancien archevêché, près de Notre-Dame, les anciens amis de Chaumette et les débris du parti des Enragés. Avec eux, il engage à fond la lutte contre les Jacobins, la Terreur et le gouvernement révolutionnaire. Il revendique pour le peuple le droit d'élire les autorités. Il réclame le retour aux libertés démocratiques. Assez vite et malgré quelques divergences d'ordre économique, — notamment en ce qui concerne le commerce¹, — Babeuf devient l'inspirateur du club. Sa feuille, le *Journal de la Liberté de la presse*, apparaît comme l'organe et le centre de ralliement des thermidoriens d'extrême-gauche. Le premier numéro offre comme article de tête une sorte d'introduction dont nous donnons quel-

1. Dans le numéro 22 du *Journal de la Liberté de la presse* (10 vendémiaire an III), Babeuf donne intégralement l'adresse du club électoral à la Convention (7 vendémiaire). A la suite il formule ses réserves : « Nous ne donnons notre approbation entière qu'à la partie de cette adresse qui se rapporte à la réclamation de tous les droits de souveraineté. Le sujet du commerce mérite d'être approfondi, il y a bien des choses à dire sur les accaparements, et il faudra encore long-tems chez nous des loix contre la cupidité. Le bien ne dépend peut-être que d'en assurer l'exécution : nous traiterons particulièrement cet article ».

ques passages. On trouvera ensuite un extrait du numéro 18 et un extrait du numéro 23 sur le changement de titre de la feuille qui devient *Le Tribun du peuple*. Ces textes, en même temps qu'ils montrent l'opinion de Babeuf sur Robespierre, aident à comprendre sa position politique et précisent la conception qu'il se fait d'un journal populaire. Le dernier texte fait plus : il laisse « pressentir », — le mot est employé par Babeuf et est bien révélateur de sa tactique, — l'orientation sociale, la conquête du « bonheur commun » par la lutte qui désormais s'insérera de plus en plus franchement dans l'action politique qu'il poursuit.

Par les extraits qui suivent, on pourra se rendre compte de la violence des attaques de Babeuf contre les Jacobins et aussi de l'esprit dans lequel elles sont conçues. C'est cet esprit qui ne permet aucune assimilation entre Babeuf et les thermidorien de droite. Babeuf affirme nettement que les sociétés populaires doivent être consolidées et étendues. Il ne craint pas d'avancer que le mouvement du 9 thermidor n'a fait que passer la tyrannie en d'autres mains. Aux réticences concernant Fréron succèdent des pointes puis des soupçons, enfin des accusations. Si la place ne faisait pas défaut on pourrait suivre d'un numéro à l'autre du *Tribun du peuple* l'évolution de Babeuf dont la franchise et la bonne foi sautent aux yeux.

Arrêté par ordre du Comité de Sûreté Générale, Babeuf fut emprisonné au Luxembourg. C'est durant ce séjour qu'il fit paraître les brochures dont nous donnons des extraits. Et le 28 frimaire (18 décembre 1794) quand il ressaisit « la foudre de la vérité », suivant son expression imagée, Babeuf parle sans détour. Examinant la situation politique, il dénonce avec amertume « le mouvement rétrograde », apprécie exactement la rentrée des Girondins et, s'élevant au plus haut de l'indignation, se déclare prêt à jouer le rôle de tyrannicide.

Désormais Babeuf est déchaîné. Suivant le mot significatif de Guffroy¹, son imprimeur, il s'abandonne « à l'exagération ». La série fréroniste du journal est finie, nous sommes dans la série robespierriste. C'est cependant à cette époque, que Babeuf publie son *Système de dépopulation* dans lequel il prête à Robespierre un dessein monstrueux. Quelques extraits font connaître le point de vue soutenu par Babeuf. En les publiant à leur place rigoureusement chronologique ils paraissent anachroniques. Et, en effet, ce sont des reliquats de la période antérieure. C'est que Babeuf avait évolué entre le dépôt de son manuscrit et la mise en vente du livre,

1. Il s'agit de A. B. J. Guffroy, député à la Convention, avocat à Arras sous l'Ancien régime et qui fut tour à tour constitutionnel, maratiste, hébertiste, robespierriste, thermidorien. L'expression « à l'exagération » figure dans la lettre à Babeuf en date du 21 vendémiaire an III consommant la rupture et dans laquelle Guffroy souligne dans quelles contradictions se débattait encore Babeuf. Il lui dit entre autres : « Tu rejettes et tu approuves le gouvernement révolutionnaire. » Cette lettre intéressante et suggestive de Guffroy, précédée et suivie d'explications, a donné la brochure : *Soufflet à l'imposture par la presse libre*, in-8 de 16 p.

de telle sorte que ses écrits de la veille se trouvaient démentis par ses écrits du jour. Toutefois, dans la note nettement communiste que nous reproduisons, Babeuf approuve, réserve faite du système de dépopulation, le plan politique de Robespierre. Et, pour la première fois, peut-être, il établit un rapprochement entre le communisme comme fin et la politique robespierriste de l'an II comme moyen. De là à montrer comme il le fera dans la lettre à Bodson, — où cette fois il admet et excuse la partie terroriste du plan robespierriste, — qu'en réveillant le robespierrisme on reprend la marche en avant vers le communisme, il n'y a qu'un pas. Ce pas sera franchi par *Le Tribun du peuple*.

Le numéro 29 dont nous donnons un extrait marque fortement l'existence des deux grands partis qui se sont affrontés au cours de la Révolution et qui représentent les intérêts des deux grandes classes rivales. Il rappelle les lois démocratiques forgées par le parti plébéien, leur donne une véritable interprétation socialiste, souligne qu'elles sont restées lettre-morte, demande qu'on les fasse passer dans les faits. C'est dans ce même numéro qu'analysant, d'une part, la situation de la classe ouvrière, d'autre part le développement de la prostitution et son influence sur les Conventionnels, Babeuf établit une liaison remarquable entre la lutte matérielle pour les revendications immédiates et la lutte morale contre le régime des « catins ».

Le texte suivant est tiré du numéro 30 du *Tribun du peuple*. Babeuf, en réponse à certaines critiques, y trace le devoir du journaliste plébéien, après quoi, pour compléter ses attaques contre les prostituées, il s'en prend aux muscadins de la « jeunesse dorée » plus provocateurs que jamais. En raison de sa violence et notamment du passage fameux « Coblenz a ici son Sénat », ce numéro fut flétri à la tribune de la Convention par Tallien qui profita de son intervention pour dénoncer les relations de Fouché avec Babeuf. Alors Babeuf, ripostant à Cabarus-Tallien, « l'Ami des riches », fonda tête baissée sur la « faction populicide » des oppresseurs. C'est le thème du numéro 31 qui pousse par ailleurs très nettement à l'insurrection. Le dernier texte en est tiré.

C'est pour ces deux numéros que Babeuf fut dénoncé au Comité de Sûreté Générale par plusieurs citoyens, dont le « patriote Gonchon », l'ancien orateur bien connu du faubourg Saint-Antoine¹. Babeuf fut arrêté pour provocation à la rébellion, au meurtre et à la dissolution de la représentation nationale. On l'enferma à la Force, puis aux Orties jusqu'au jour où on décida de le conduire à Arras. Il y fut incarcéré le 25 ventôse an III (15 mars 1795).

1. *Messenger du Soir*, 10 pluviôse an III; AULARD, *Paris sous la Réaction thermidorienne*, t. I, p. 431.

NÉCESSITÉ DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE. OPINION SUR ROBESPIERRE

J'ouvre une tribune pour plaider les droits de la presse....

Ma tâche consistera essentiellement à parler des choses et à donner les plus amples développemens aux principes. Mais je ne pourrai m'empêcher de combattre les adversaires que je rencontrerai en chemin ; et j'invite d'avance le citoyen AUDOUIN¹, auteur du Journal-Universel², et fameux champion de la liberté limitée, à vouloir bien se mettre en garde....

Si j'étois méchant, je chercherois une mauvoise querelle à ce pauvre Audouin ; et je l'accuserois d'être un continuateur des conspirateurs, un continuateur des Robespierre et des St Just. Mais je ne regarde du tout comme un crime, qu'il conserve pour épigraphe ces paroles du rapport de St Just contre Danton et compagnie : *La révolution est dans le peuple, et non dans la renommée de quelques personnages.* Dès qu'une chose est bonne, qu'importe d'où qu'elle vienne, il faut la conserver. Et moi aussi j'irai puiser d'excellentes vérités dans les œuvres des scélérats.

Par exemple, ce Robespierre dont la mémoire est aujourd'hui si justement abhorrée, Robespierre dans lequel il semble qu'on doive distinguer deux personnes, c'est-à-dire, Robespierre sincèrement patriote et ami des principes jusqu'au commencement de 1793, et Robespierre ambitieux, tyran et le plus profond des scélérats depuis cette époque ; ce Robespierre, dis-je, alors qu'il fut citoyen, est peut-être la meilleure source où il faille chercher les grandes vérités et les fortes preuves des droits de la presse. C'est avec les armes qu'il a laissées que je commencerai le combat des sophismes contre les raisonneurs du jour.

[Suit une citation du *Défenseur de la Constitution* par Robespierre n° 5, p. 224, justifiant « le droit de censurer les actes légis-

1. Il s'agit du député et non du sans-culotte qui travailla dans les bureaux de la Guerre.

2. Quotidien dont la collection complète ne comprend pas moins de 1993 numéros s'échelonnant du 23 novembre 1789 au 14 prairial an III (2 juin 1795). Voir TOURNEUX, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. II, p. 554.

latifs » et affirmant que quiconque met des entraves à l'exercice de ce droit sacré « paralyse la puissance législative elle-même »].

Si ce sont là des vérités et des principes solides, j'invite encore une fois à ce qu'on ne les méprise pas par cela seul qu'ils viennent d'un homme qui fut le plus cruel ennemi de la liberté ; il en étoit l'ami alors qu'il les écrivit ; ce qui a été bon une fois l'est toujours et c'est encore une des franchises de la presse d'en tirer éternellement parti, au lieu que c'en est une de l'inquisition de mentir atrocement à toute une nation contre l'évidence même. Je demande pourquoi l'on a décidé dernièrement aux Jacobins qu'il ne falloit pas laisser dire que le gouvernement révolutionnaire étoit de l'invention et du fait¹ de Robespierre, de peur de faire tomber ce gouvernement dans le mépris ? je demande pourquoi l'on a fini par affirmer que ce gouvernement n'étoit pas réellement son ouvrage, tandis que le contraire est constant ? Directeurs de l'esprit public ! croyez-vous de bonne foi le mener à la lisière ? croyez-vous n'avoir affaire qu'à une peuplade générale d'idiots ? croyez-vous qu'il n'y a rien d'écrit et qu'on ne lise plus rien ? Et ce rapport de Robespierre précédant la loi du gouvernement révolutionnaire, n'existe-t-il pas toujours pour prouver, malgré vous, qu'avec son influence à laquelle vous convenez bien que rien ne savoit résister, il n'y a pas peu concourru ? Et qu'importe si le gouvernement révolutionnaire est une conception heureuse et salutaire ! Il ne faut voir que la chose et non l'inventeur, et être au moins de bonne foi avec la nation française, s'il est définitivement vrai qu'on veuille qu'elle soit libre. Elle est trop éclairée pour être dupe, et elle perdra confiance dans ceux qui voudront la tromper. Ne sait-elle pas bien aussi, quand vous voudriez encore lui persuader le contraire, que notre déclaration des droits est également la production de Robespierre ? qu'il l'a consignée en projet dans le numéro 10 du 15 mars 1793, des lettres à ses commettans ? et que, sur sa présentation, vous l'avez adoptée avec enthousiasme aux jacobins par un arrêté de la séance du 21 avril, comme un antidote merveilleux contre le

1. Le journal porte « du faire », mais c'est là évidemment une faute d'impression.

poison de Condorcet et bande. Tout cela se connoit et est encore imprimé. Il n'est pas moins vrai que notre déclaration des droits, si elle n'est point parfaite, est encore sublime, quoique ce soit de Robespierre que nous en ayons reçu le présent. Nous estimerons, nous admirerons l'ouvrage, et nous oublierons quel fut l'ouvrier ; ou bien, comme je l'ai déjà dit, nous distinguerons dans Robespierre deux hommes, Robespierre apôtre de la liberté, et Robespierre le plus infâme des tyrans.

C'est le premier Robespierre que je continuerai d'opposer aux assassins de la presse, aux vipères qui déchirent le sein de leur bonne et *généreuse* mère et je retombe sur-tout sur ce fameux journaliste universel qui ose imprimer en toute lettre ces hérésies caractérisées (n° 1737) « qu'il sent que la liberté indéfinie de la presse n'est qu'un moyen inventé pour faire la contre-révolution... » ...L'écrivain ami du peuple et défenseur de ses droits, a un autre cercle à parcourir ; et c'est pour lui qu'est nécessaire la liberté *indéfinie* pour, conformément aux grands principes fondamentaux relevés tout à l'heure, censurer les actes législatifs, en montrer les vices, en préparer la réforme, opposer un contre-poids salutaire à l'ambition des gouvernans, et empêcher qu'ils ne mettent leur volonté particulière à la place de la volonté générale. Certes, ce ne seroit point là travailler contre la république ; et s'il est vrai qu'il ne nous soit pas maintenant permis de parler sur toutes ces choses, nous n'avons donc pas la liberté qu'il nous faut, et l'homme de lettres Audouin a tort de nous gêner dans nos efforts pour la reconquérir ; c'est vouloir nous faire continuer de chanter la liberté, affaissés sous le poids de nos chaînes, puisque le plein usage de la censure publique tel que je viens de le tracer est *la seule sauvegarde du peuple contre le fléau de l'oligarchie, le seul frein de l'ambition, le seul moyen de ramener le législateur à la règle unique de la législation*¹....

(*Journal de la Liberté de la presse*, n° 1 (17 fructidor an II).)

1. Toute cette partie en italique est prise dans une citation du *Défenseur de la Constitution* n° 125, p. 124-125 que Babeuf donne dans le même article.

CONQUÊTE DE L'OPINION ET CONQUÊTE DE LA LIBERTÉ

« La force de l'opinion et la force du peuple c'est la même chose » (Devise des Jacobins)... Elle est juste, cette devise, qui paroît être le fond de la politique des meneurs de la société-mère. C'est par l'opinion publique qu'on peut tout faire, et lorsqu'on est parvenu à la diriger vers un système quelconque, on est bien sûr de faire prévaloir ce système parce que l'opinion du peuple, comme on le dit fort bien, est sa force, et la force du peuple est tout.

Robespierre connoissoit parfaitement cela. Il paroît que ses continuateurs ne l'ont pas oublié. Connaissions-le de même, et n'employons aussi que ce grand ressort de l'opinion....

Lorsqu'après cette journée du 10 thermidor qu'on appella une révolution, le peuple s'aperçut que ce n'étoit que la révolution d'un homme-mort, d'un tyran si l'on veut, mais que cette soi-disant révolution n'avoit point entraîné avec elle la tyrannie qui n'avoit fait que changer de mains ; lorsqu'on vit que tout se réduisoit à quelques modifications, dans le système des comités de gouvernement et dans le régime révolutionnaire, modifications presque nulles pour le peuple, et qui ne sembloient faites que pour remplir sa juste attente d'une proscription du régime auquel le procès venoit d'être fait avec celui de son auteur ; lorsqu'on vit mettre en question le droit suprême de la libre émission de la pensée ; lorsqu'on vit profiter des journées mêmes des 9 et 10 pour porter le dernier coup à la liberté du peuple de Paris contre lequel on fit une loi pour lui enlever tout à fait sa magistrature municipale, dont il lui étoit encore resté le simulacre depuis que l'autorité décenvirale en avoit envahi la nomination ; lors, dis-je, qu'on aperçut toutes ces choses à la suite d'une journée qu'on honoroit comme ayant opéré la chute de la tyrannie, le peuple pensant fermenta, et la première ébullition de la chaleur civique se manifesta dans la section du Museum, qui prit, le 30 thermidor, un arrêté mémorable¹ que toutes les annales de

1. La section du Muséum (quartier du Louvre) étoit celle de Babeuf et c'est à l'instigation de celui-ci que l'arrêté du 30 thermidor fut voté. Cet arrêté récla-

l'esclavage se sont bien gardées de consigner... A la suite de cet arrêté est un projet d'adresse proposé par la section du Muséum à toutes les sections de Paris... L'adresse du Muséum est le manifeste de notre faction, il est utile d'en justifier les principes, de confondre les mauvaises objections faites contre eux, de consacrer l'injustice dont on a frappé ce premier cri légitime contre l'oppression du corps social entier et de parler enfin de tout ce qui a suivi ce premier effort généreux...

Mettons donc à cette discussion tout le tems qu'il faut. Mais, des nouvelles ! des nouvelles ! s'écrieront les superficiels qui ne cherchent que cela dans les ouvrages périodiques. J'ai déjà dit que je n'étois point gazetier. *Nous révolutionnons*, à ce que je pense, nous tous composant la faction des défenseurs des droits ; *nous révolutionnons*, dis-je, *pour reconquérir au peuple sa liberté usurpée*. J'écris, moi, pour cette révolution-là : Examiner quels sont les principes, faire remarquer les violations, rappeler ce qui a été fait et dire ce que je pense qui reste à faire, voilà mes nouvelles. Je sais bien que je fais ce que les autres ne font pas, je fais regarder le peuple en arrière. *Je voudrais l'accoutumer à ne point oublier le lendemain le chaînon qu'on lui a forgé la veille*. Si je n'y parviens pas, LE PEUPLE FRANÇOIS EST INDIGNE DE LA LIBERTÉ. J'écris ces mots affreux en gros caractères, afin qu'on les remarque et je les crois mériter de l'être. Je voudrais que l'annonce d'une victoire ne fit point perdre de vue au peuple, l'assassinat d'un prince. Car, je le déclare avec ma franchise habituelle, j'aime mieux que la France perde une ville qu'un prince. Je me suis médiocrement affligé lors de l'entrée de l'ennemi à Condé et à Valenciennes, et je me suis arraché les cheveux et j'ai déchiré mes vêtements le jour où la Convention parut forcée par la faction des décemvirs¹ de violer la déclaration des droits.

(*Journal de la Liberté de la presse*, n° 18 (6 vendémiaire an III).)

mais pour le peuple le droit d'être les autorités et protestait contre les autorités constituées non élues. Cet arrêté est reproduit par Babeuf à la suite des lignes qui y font allusion ainsi que le projet d'adresse dont il est parlé plus loin. Ce projet demandait aux sections d'aller dire à la Convention que « le mépris du droit du peuple » était la cause de tous les maux et que les magistrats de la capitale nommés par les « tyrans » devaient être destitués pour être remplacés par des élus.

1. La faction robespierriste qui dirigeait le Comité de Salut Public.

JUSTIFICATION DU NOUVEAU TITRE DU JOURNAL ET DU PRÉNOM DE GRACCHUS

Tout titre de journal devrait présenter le nom sacré du *peuple*, parce que tout publiciste ne doit l'être que pour le peuple. Je confesse que j'ai éprouvé quelque embarras à trouver une dénomination à laquelle on pût adjoindre ce mot. *Orateur, Défenseur du Peuple*, étoient pris¹. *Ami du Peuple* m'auroit fort convenu, ce titre n'appartenait peut-être bien qu'à Marat ; il n'a pu être soutenu par trois ou quatre téméraires² qui, depuis lui, ont osé se l'approprier : il est encore exploité dans ce moment ; puisse celui qui s'en est saisi s'en rendre digne ! *Tribun du Peuple* m'a paru la dénomination la plus équivalente à celle d'ami ou de défenseur du peuple. Je demande qu'on n'aille pas chercher d'autre acception que celle que j'attache à ce mot de tribun. Je veux seulement annoncer par lui l'homme qui va occuper la tribune, et à la vérité une tribune multiple, pour défendre, envers et contre tous, les droits du peuple. Je déclare d'avance que je ne veux et ne voudrai que cette magistrature morale, que je renonce à toutes celles pratiques qu'on pourroit croire qui me seroient offertes d'après mon titre et d'après l'illusion que pourroit inspirer ma théorie. Non, il n'y a aucune analogie entre mon tribunal et celui des Romains, quoiqu'avec Mably, et les autres publicistes philosophes, bien contraire à tant de gens qui condamnent ce qu'ils connoissent mal, j'admire comme la plus belle des institutions cette magistrature tribunitienne qui a sauvé tant de fois la liberté romaine, depuis Valérius-Publicola jusqu'à Marc-Antoine, qui a su en abuser contre cette même liberté.

1. Le titre d'*Orateur du Peuple* était pris par Fréron. Le titre de *Défenseur du Peuple* avait été pris par Caillot et Baffroy de Reigny (Le Cousin Jacques). Cf. TOURNEUX, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. II, numéros 10399, 10683, 10943.

2. Les « téméraires » sont Perrier, Leclerc (de Lyon), Lenoble et en dernier lieu Chasles. Au moment où Babeuf tenait la plume, l'*Ami du Peuple* imprimé chez Lebois et rédigé suivant la ligne sans-culotte par le représentant Chasles, était tombé selon Babeuf — qui l'écrivait en toutes lettres — dans de « mauvaises mains ». Babeuf vise le royaliste Ange Pitou. Dans une lettre au « plébéien » Simon datée du 25 nivôse an IV Babeuf s'explique tout au long au sujet du rôle provocateur d'Ange Pitou à l'*Ami du Peuple*. — *Haute-Cour de Justice. Suite de la Copie des pièces...*, 2^e vol., p. 24-29.

Je justifierai aussi mon prénom. J'ai eu pour but moral, en prenant pour patrons les plus honnêtes-gens à mon avis de la république Romaine, puisque c'est eux qui voulurent le plus fortement le bonheur commun, j'ai eu pour but, dis-je, de faire pressentir que je voudrais aussi fortement qu'eux ce bonheur, quoiqu'avec des moyens différents. Je me dis même heureux par avance si comme eux je dois mourir martyr de mon dévouement. On sait que ceux qui se sont montrés sur notre théâtre avec des noms des grands hommes, n'ont pas été heureux : nous avons envoyés à l'échafaud nos Camille¹, nos Anaxagoras², nos Anacharsis³ ; mais tout cela ne m'intimide pas. Tout cela ne me retient point pour donner un exemple de philosophie républicaine que je crois utile. Pour effacer les traces du royalisme, du nobilisme et du fanatisme, nous avons donné des noms républicains à nos contrées, à nos villes, à nos rues, et à tout ce qui portait l'empreinte de ces trois types de tyrannie. Pourquoi donc la Convention at-elle voulu récemment nous forcer par un décret⁴ de conserver individuellement, nous, les noms fanatiques que le despotisme sacerdotal nous avoit fait prendre sans notre consentement ? Pourquoi vouloir me forcer de conserver toujours *St Joseph* pour mon patron et mon modèle ? Je ne veux point des vertus de ce brave homme-là ! Le décret rendu sous la législation par lequel il étoit permis de déclarer par un acte authentique qu'on ne vouloit plus se nommer *Roch* ou *Nicodème*, mais qu'on préféreroit prendre pour patron, pour portrait à imiter, *Brutus* ou *Agis* ; ce décret étoit sage et moral⁵. Celui qui vient de le supprimer est délirant et anti-républicain. Ceux qui l'ont fait n'ont pu vouloir que nous rappetisser, que nous mettre au niveau de leur étroite sphère. Sénateurs, allons donc, vous n'y pensez pas. Ce n'est point faire rétrograder la morale et les principes,

1. Camille Desmoulins.

2. Chaumette.

3. Cloots.

4. Loi du 6 fructidor an II portant « qu'aucun citoyen ne pourra porter de nom ni de prénoms autres que ceux exprimés dans son acte de naissance ». Pour les infractions à cette loi, il étoit prévu 6 mois d'emprisonnement et une amende égale au quart des revenus (art. III). *Bulletin des Lois de la République*, n° 44, 1^{re} série, an II, p. 5-6.

5. Décret du 24 mars 1793 par lequel la Convention accorda à chaque citoyen « la faculté de se nommer comme il lui plaît, en se conformant aux formalités présentées par la loi ».

qu'on vous demande ; c'est plutôt augmenter leur essor. Mais je soutiens qu'alors que vous avez reconnu, avec la section du Panthéon, qu'il étoit tems de cesser de méconnaître les droits de l'homme, vous avez rapporté votre décret fanatique : car les droits de l'homme garantissent la liberté des opinions. Or, dans la liberté des opinions, il me répugne de porter encore, pour second prénom, *Toussaint*. Et *Nicaise*¹, troisième et dernier bienheureux que mon cher parrein m'a donné pour imitation, n'a pas du tout une marche qui me plaise, et si quelque jour ma tête tombe, je n'ai pas du tout la prétention de me promener en la portant dans la main. J'aime mieux mourir tout bonnement comme les Gracques² dont la vie aussi me plaît, et sous la tutelle desquels je me range désormais exclusivement. J'en passe cet acte authentique, et me voilà, je crois, en règle. Je déclare même que je quitte, pour mes nouveaux apôtres, Camille, avec lequel je m'étois impatrimonisé au commencement de la révolution³ ; parce que, depuis, mon démocratism s'est épuré, est devenu plus austère, et je n'ai pas aimé le Temple à la Concorde bâti par et pour Camille, qui n'est que le monument qui consacre une transaction où celui-ci, avocat réel et dévoué de la caste sénatoriale et patricienne, et avocat feint et insidieux des plébéiens, négocia entre les deux partis des arrangements qui, sans lui, eussent pu être plus complètement avantageux au peuple.

(*Tribun du Peuple*, n° 23 (14 vendémiaire an III), note p. 2-5.)

1. Babeuf ne portait aucun des prénoms qu'il cite, mais ceux de François Noël. Son acte de baptême (24 novembre 1760) est formel et son acte de mariage le confirme. Nicaise étoit le nom de l'église où il fut baptisé à Saint-Quentin.

2. Le 21 pluviôse an III, dans sa lettre au Comité de Sécurité générale, Babeuf plaisante à propos du prénom qu'on lui reproche d'avoir pris : « La liberté des cultes n'est-elle pas décrétée ? Qui peut m'obliger de prendre pour mon patron, pour mon modèle, un héros chrétien ? Quel mal peut-il résulter que je prenne pour parrain un grand homme plutôt qu'un petit ? » Archives Nationales F⁷ 4276.

3. On remarquera qu'à plusieurs reprises, dans ce texte, Babeuf prophétise sa mort comme martyr.

4. Il n'est pas exact que Babeuf ait pris le prénom de Camille au début de la Révolution. A ce moment, il conserve les prénoms de François Noël qui figurent en tête du *Correspondant Picard* ; il signe le plus souvent Babeuf sans initiales de prénoms. En 1791, dans ses lettres à Coupé, il commence à faire suivre ses prénoms de baptême du prénom Camille et c'est seulement en 1792 qu'il abandonnera complètement François Noël pour Camille. Il s'appellera Gracchus dès 1793, mais il signera néanmoins son *Journal de la Liberté de la Presse* : « C. [Camille] Babeuf ». C'est parce qu'il reprit publiquement son prénom de Gracchus qu'il éprouva dans cette note le besoin de s'expliquer.

NÉCESSITÉ ET MOYENS D'ORGANISER UNE VÉRITABLE SOCIÉTÉ POPULAIRE¹

Les sociétés populaires prirent naissance avec la Révolution.

...Le peuple fut, par elles, divisé en deux castes, la caste des élus et celle des profanes. Ce furent encore en quelque sorte des citoyens actifs et inactifs ; les uns pouvaient parler publiquement des intérêts de la patrie, parce qu'ils payaient et avaient un diplôme ; les autres étaient obligés d'écouter et de se taire parce qu'ils n'avaient point la faculté de faire la dépense et qu'ils n'avaient point obtenu la faveur de l'agrégation....

Pourquoi donc tous les membres du souverain, tous les Français, comme le veut l'acte constitutionnel, nè seraient-ils point reçus à y faire entendre leurs voix sans être astreints à des formalités sans nombre, sans que le défaut de facultés pécuniaires puisse être un obstacle à ce droit ?... Que signifie encore cette aristocratie de richesses, cette ligne de démarcation entre le peuple qui paye et celui qui ne paye pas ?... L'argent donne-t-il encore des droits exclusifs, des prééminences ?... Comment ! j'achèterai un diplôme pour avoir le privilège de parler pour ou contre la chose publique, et mes voisins pauvres ne pourront être que mes auditeurs ! et j'aurai acquis le droit de parler même contre eux sans qu'ils puissent répondre ?... Le clubiste patenté, auprès du citoyen qui l'écoute, ne ressemble pas mal au sermonneur chrétien vis à vis de l'auditoire bienveillant qui n'avait nullement le droit de se plaindre des déraisonnements et même des invectives du cafard autorisé à baliverner en chaire. Ne rougissons-nous pas d'avoir encore tant de conformités avec les usages d'un régime que nous avons eu raison de proscrire ? Il faut briser ces honteux liens qui nous éloignent si fort de ce que nous devons être et qui nous rapprochent trop de ce que nous avons juré de n'être plus. Nous ne voulons que des formes populaires, conduisons-nous en tout populairement....

J'appelle véritable société populaire celle où tout le peuple

1. 12 brumaire an III (2 novembre 1794).

pourra se rendre, siéger et faire entendre sa voix, sans être assujéti aux mille et une formalités de corporations imitatrices de celles du fanatisme et du royalisme....

... N'imposez pas non plus silence à ce sexe qui ne mérite pas qu'on le méprise. Relevez, au contraire, la dignité de la plus belle portion de vous-mêmes. Laissez vos femmes prendre part à l'intérêt de la patrie ; elles peuvent plus que l'on ne pense pour sa prospérité. Comment voulez-vous qu'elles élèvent des hommes pour en faire des héros, si vous les anéantissez ? Comment voulez-vous, si vous les découragez, qu'elles, à qui est nécessairement confiée la première éducation, elles implantent avec ferveur dans l'âme des générations nouvelles ces semences d'amour brûlant de la patrie qui seules peuvent perpétuer la durée de la liberté et le règne des vertus républicaines ?... Comptez, dans votre République pour rien les femmes, vous en ferez des petites-maîtresses de la monarchie, et leur influence sera telle qu'elles vous l'amèneront. Si, au contraire, vous les comptez pour quelque chose, vous en ferez des Cornélie, des Lucrèce et elles vous élèveront des Brutus, des Gracchus, des Scévolas¹.

(G. LÉCOQ, *Un manifeste de Gracchus Babeuf*, p. 26-40.)

LA FERMETURE DES JACOBINS ET LES MOYENS DE RÉTABLIR LES SOCIÉTÉS POPULAIRES SUR LEURS BASES NATURELLES

Je ne trouve pas avec tout le monde purement plaisante cette histoire des Jacobins². Elle ne l'est que quant aux individus ;

1. Tout ce passage montre qu'en un temps où la plupart des révolutionnaires raillaient les prétentions politiques des femmes, Babeuf ne craignait point de proclamer l'équivalence intellectuelle et morale des sexes, de revendiquer la participation des femmes à la vie et à l'éducation politique, de montrer le parti qu'on en pouvait tirer au point de vue révolutionnaire. Sur ce point, Babeuf voyait plus loin que Maréchal et Buonarroti.

A noter que les pensées de Babeuf et de Chappuis se rejoignaient encore sur ce point. Dans son plan social Chappuis étendait aux femmes l'égalité civile et politique. Cf. *Babeuf et la conjuration des Égaux* par DOMMANGET, p. 83-84, PAUL ROBIQUET, *Buonarroti et la secte des Égaux*, p. 325-326, *Le socialisme utopique* par A. LICHTENBERGER, p. 205.

2. Allusion aux incidents des 19 et 21 brumaire. Le 19, des muscadins assiégèrent les Jacobins pendant leur séance, leur lancèrent des pierres par les fenêtres,

mais elle est peut-être allarmante quant aux principes. Distinguons soigneusement ces deux objets. Égayons-nous, si nous voulons, par quelques lazzi sur la malencontre de certains individus ; mais revendiquons et défendons courageusement les principes... J'ai blâmé au premier aspect le décret sur les sociétés populaires¹ que j'ai cru, comme je le crois encore, en principes, attentatoire aux droits de l'homme et à la constitution qui garantit l'existence de ces sociétés ; mais je sais aussi que *le salut du peuple est la suprême loi*. Il importait et il était urgent de défendre d'un seul coup tous les ressorts d'une machine utile et bien instituée mais devenue viciée et dangereuse, et menaçant d'un prochain résultat explosif et désastreux. On crut que pour consommer cette opération, il suffisait de couper le fil des correspondances et affiliations de la mère-société. On vit qu'on s'était trompé en ce qu'elle trouva facilement les moyens d'é luder la loi. On prit d'autres mesures et on fit bien.

Mais ce que je n'aurais pas voulu, c'est qu'une Convention nationale, les mandataires d'un grand peuple, recourussent pour une pareille mesure à des moyens escobards, petits, clandestins, pusillanimes. Pourquoi un Sénat ne fait-il pas tout avec grandeur dignité, force ? Qui doute par qui tout fut disposé et conduit pour la dissolution des Jacobins ?² Mais pourquoi avoir en cela l'air d'intrigailleurs qui, avec des moyens obscurs et je dis presque de trahison, honorent la défaite de leurs ennemis et donnent aux premiers l'apparence d'une puissance foible, tremblante devant une puissance forte et obligée par conséquent de recourir à la ruse. Je n'aime pas non plus que pour accoutumer insensiblement aux coups portés aux sociétés populaires, on eût commencé à opprimer celle électorale³ qui ne revendiquant que les droits du peuple était dans un cas diamétralement opposé à celui des Jaco-

attaquèrent les hommes des tribunes, fouettèrent les femmes qu'ils appelaient « tricoteuses de Robespierre », « furies de la guillotine ». Le 21 brumaire, nouvelle attaque. Puis finalement, les battus payèrent de l'existence de leur club les violences des muscadins. La salle de la rue Saint-Honoré fut fermée.

1. Il s'agit du décret du 25 vendémiaire an III (16 octobre 1794) qui interdisait aux sociétés populaires « toutes affiliations, agrégations, fédérations, ainsi que toutes correspondances en nom collectif entre sociétés, sous quelque dénomination qu'elles existent ». On en trouvera le texte au *Bulletin des Lois* n° 73, réimp. de 1857, p. 6-8.

2. Par Fréron.

3. Babeuf défend son club.

bins qui, depuis le 9 thermidor, ne dirent jamais un mot de ces droits. Je n'aime pas enfin que Fréron¹, rayé de la société de thermidor d'une manière qui n'a pu que beaucoup l'honorer², n'ait paru emboucher la trompette journalière que pour faire lever la meute des ennemis du Jacobinisme, et ne se soit mis en avant que pour sembler venger sa cause personnelle. Quoi qu'il en soit, la Convention n'a pas tout fait en détruisant la Jacobinisme de Paris. Elle doit porter la serpe correctrice sur ses ramifications, et réasseoir, sur leurs véritables bases les sociétés populaires.....

Quelles sont ces bases ? L'espace est ici trop resserré, pour que je les détailles ; ce sera le sujet d'un autre travail. J'effleurerai seulement qu'il faut que les sociétés du peuple aient une organisation, qui les fasse effectivement répondre à ce nom ; qu'elles doivent être les arsenaux où se mûrisse l'opinion publique, que je ne sais pas distinguer de l'opinion du peuple, opinion qui doit être réelle, naturelle, dégagée de toute influence, l'expression des véritables besoins, des véritables vœux de la masse et non d'une confrairie.... Il faut une opinion publique, indépendante de l'impulsion du Sénat, capable d'opposer un sûr contrepoids aux atteintes dont il n'est pas sacrilège de supposer la possibilité que le sénat veuille porter aux droits et à la souveraineté du peuple ; et où l'opinion publique ne serait que celle de l'autorité, l'homme libre n'y pourrait voir que despotisme. Que la Convention nationale se hâte donc d'établir sur ses vraies bases, le droit de censure et d'écarter cette fausse maxime qu'elle a semblé admettre, qu'à elle seule appartient le privilège de former l'opinion publique ; car sans cela elle ferait dire qu'elle n'a encore renversé le jacobinisme que pour affermir, dégagée de tous obstacles, sa domination, et pour donner à la France, des chaînes républicaines.

(*Les Battus payent l'amende ou les Jacobins jeannots*, p. 3-24.)

1. « L'ami Fréron », écrit encore Babeuf p. 2 de la brochure.

2. Fréron avait été rayé des Jacobins le 17 fructidor an III en même temps que Tallien et Lecointre pour avoir demandé la liberté indéfinie de la presse, mesure qui « l'honorait » aux yeux de Babeuf, mais qui était considérée par les jacobins comme dangereuse pour l'existence de la République.

RÉFLEXIONS SUR LES SOCIÉTÉS POPULAIRES¹

On peut abuser des meilleures choses, nous le voyons, et il y auroit moyen de faire la contre-révolution, avec la déclaration des droits. Le principe sacré de *résistance à l'oppression* peut être invoqué à tort et à travers. On doit y regarder à deux fois avant d'en faire emploi ; car on pourroit tomber dans l'abus de mettre à sa place, la résistance à la justice. Y a-t-il bien décidément oppression sociale dans le cas pour lequel vous réclamez cette résistance ? Voilà ce qu'il importe d'examiner d'abord.

S'il était vrai, comme vous paraîtriez vouloir le faire entendre, que dans les mesures prises contre la société-mère, il y eût le projet et l'intention d'anéantir toutes les sociétés populaires, ah, sans doute il faudrait bien reconnaître là oppression et atteinte formelle aux droits du peuple et à la constitution républicaine, qui garantit textuellement ces sociétés, comme rempart nécessaire contre les entreprises de tous et de chacun des dépositaires du pouvoir. Mais il est presque prouvé que votre aggrégation centrale voulait devenir une puissance ; qu'elle voulait, par l'exercice du despotisme de l'opinion, le premier de tous les despotismes, rivaliser le pouvoir légitime du peuple, pour, au nom de sa liberté et de tout ce qu'il y a de plus respectable, établir le carnagisme et le larronisme jusqu'au point, si le système eût pu continuer, de ne laisser subsister de la race des hommes que les dévorateurs, dont la secte eût occupé tous les domaines, engraisés des cadavres des propriétaires. Dans ce cas, votre défection ne

1. Babeuf a lu « une feuille à la main » intitulée *Bulletin secret de la Montagne* (24 vendémiaire an III) rendant compte d'une « séance clandestine » de plus de cinq cents jacobins. Entre autres résolutions, la « colonie Jacobite » décida le prosélytisme dans les deux hémisphères au nom des principes de Robespierre, ce qui permit à Babeuf une assimilation entre les apôtres de Jésus et les protagonistes du culte de l'Être Suprême. Il montre « la troupe inspirée » portant tout d'abord « la parole de l'Être Suprême » parmi les « sans-culottes du faubourg Antoine », dans la section des Quinze-Vingts, dans le « département des Aveugles » plus aisé à convertir. Les aveugles sont partisans, comme Babeuf, de la Déclaration des Droits, mais ils se refusent à « devenir des hommes de sang ». Toutefois, ils consentent à discuter. Les « Maximiliennistes » proposent l'union pour anéantir « avec certitude la masse des ennemis du peuple » puis l'application de l'article de la Déclaration des Droits envisageant le recours à l'insurrection quand le gouvernement viole les droits du peuple. Sur quoi les aveugles ripostent par le texte reproduit.

peut pas être considérée comme une oppression mais comme une conquête heureuse remportée sur les plus effrénés des oppresseurs. Non, c'est inutile, nous n'insurrectionnerons point avec vous. Mais, si vous voulez nous en croire, vous n'insurrectionnerez même pas seuls. Écoutez la voix d'une religion de paix. La liberté, que vos premiers prêtres ont représentée humanicide et féroce, n'est connue chez nous que sous les attributs de la bienfaisance et de la miséricorde. Elle vous crie par notre voix qu'elle vous recevra encore dans son giron si, rentrant en grâce avec la nature, vous en revenez à des sentiments plus philanthropiques, si vous vous dépouillez de ce caractère sanguinolent qui n'est point dans l'homme, qui n'est entré que comme factice dans son cœur et qu'il est impossible qu'il s'y soutienne. Les droits de l'homme, sans doute, sont toujours de saison, nous devons nous en occuper tous, nous devons en hâter la jouissance entière par nos vœux, mais quand vous avez attendu si tard à en parler, et que vous débutez par l'article de l'insurrection dans une circonstance où l'on ne voit de compromis que les intérêts de votre confrairie qui paraissent excessivement en opposition avec les intérêts de la grande communauté, vous devez comprendre que des hommes raisonnables doivent réfléchir avant de s'empressez de répondre à vos désirs. Réfléchissez vous-mêmes au fond de votre proposition et vous, parmi lesquels autrefois, avant l'époque où vos cœurs furent cannibalisés, la patrie compta des enfants aussi éclairés que justes, vous reconnaîtrez peut-être que, revenir à vos premiers principes, est le parti préférable.

[La prédication, l'« honnête menterie »¹ inventée par ceux « qui se plaindraient à profiter de la circonstance pour jeter sur toutes les sociétés populaires la défaveur qui ne doit tomber que sur celle du 9 thermidor » ne rendit pas. Et Babeuf annonce que les jacobins mirent en question s'ils devaient continuer leur propagande. Il achève sur les réflexions suivantes.]

Que des mesures soient prises pour marquer au front aussi bien les Jacobins départementaux que ceux de Paris... ; mais il ne faut pas pour tout cela anéantir les sociétés populaires.

1. Vieux mot français abandonné, mais fort usité en patois picard pour désigner le mensonge.

Le gouvernement démocratique ne peut se conserver sans elles. Par-tout où le peuple fut libre, il y eût des *forum*, des assemblées du peuple quelconques, où il put se concerter, discuter et examiner les affaires de son administration politique. Sans cela, sans ces points de réunion, on sent que la conduite du gouvernement serait entièrement à la merci des gouvernants, et à l'abri de toute censure, d'où la domination absolue, la dépendance de citoyens et toutes les espèces d'abus du pouvoir, naîtraient infailliblement.

Aussi nos législateurs viennent-ils de paraître l'avoir senti. Le projet de Cadroi des Landes¹, présenté dans la séance du 24 brumaire, reconnaît et leur nécessité et quelques vues sur les moyens de les utiliser, et de baser leur institution sur des fondements tels qu'elles ne puissent jamais s'en écarter et qu'elles en remplissent toujours le but. Il y aurait bien un travail essentiel à publier sur cette matière, et des observations à faire à Cadroi qui n'a fait que l'effleurer. La Convention donnera sans doute le tems aux bons citoyens de fondre leurs idées et d'approfondir cette thèse importante, d'où dépend, plus qu'on ne pense, la couleur et le genre définitif de notre système de gouvernement...

(*Voyage des Jacobins dans les quatre parties du monde*, p. 9-11 et 13-15.)

LA TERREUR EXPLIQUÉE PAR LE SYSTÈME DE DÉPOPULATION

Le moment et l'occasion sont venus de divulguer un immense secret à la France. Hélas ! que n'a-t-il pu être découvert deux ans plutôt. Un million peut-être de ses habitans, descendus dans la tombe, vivraient encore...

Maximilien et son conseil avaient calculé qu'une vraie régénération de la France ne pouvait s'opérer qu'au moyen d'une distribution nouvelle du territoire et des hommes qui l'occupent. Ils

1. Conventionnel, ancien ami des Girondins, thermidorien de droite acharné dont la conduite contre les partisans de la Révolution à Lyon, Marseille, Toulon est tristement célèbre. Le projet dont parle Babeuf a été imprimé sous ce titre : *Motion d'ordre... (pour la réclamation des sociétés populaires) lue à la séance du 24 brumaire*, in-8 de 10 p. Bibl. Nat. : Lc³⁶ 1047.

parurent convaincus que les régulateurs d'un Peuple n'ont rien fait de stable et de solide pour sa régénération, s'ils n'ont réalisé la grande conclusion de J. Jacques *que pour que le gouvernement soit perfectionné, il faut que tous les citoyens aient assez et qu'aucun d'eux n'ait trop*, et si en conséquence, ils n'ont (les régulateurs) comme Lycurgue à Sparte, assuré, d'une manière inaliénable, le domaine de chaque individu et sa portion alimentaire suffisante, garantie sur toutes les combinaisons convenables, même sur celle du calcul de proportion entre la population et la somme totale des produits du sol ; c'est à dire (pour expliquer fort clairement cette dernière partie très essentielle du système) qu'il fallait, dans le plan de ces grands législateurs, ne point permettre *que jamais la population excédât la proportion du total productif annuel du territoire, de manière à ce que la portion domaniale et alimentaire de chacun des citoyens pût toujours être complète*. De ces premières bases dérivèrent les considérations et les conséquences suivantes : 1^o Que dans l'état présent des choses, les propriétés étaient tombées dans un petit nombre de mains, et que la grande majorité des Français ne possédaient rien. 2^o Qu'en laissant subsister cet état de choses, l'égalité de droit ne serait qu'un vain mot, en dépit duquel l'aristocratie des propriétaires serait toujours réelle, le petit nombre serait toujours tyran de la masse, la majorité toujours esclave de la minorité par la puissance qu'ont inévitablement ceux qui tiennent tout, de maîtriser l'industrie, d'en ouvrir ou fermer les ressources ; et par la nécessité, aux impossesseurs ou prolétaires de recevoir des premiers la loi, et de la distribution du travail, et de la taxe du salaire, et de la taxe des objets de consommation. 3^o Que pour détruire cette puissance des propriétaires et parvenir à mettre la masse des citoyens hors de leur dépendance, il n'y avait pas d'autre moyen que celui d'attirer d'abord toutes les propriétés sous la main du gouvernement. 4^o Qu'on n'y réussirait sans doute qu'en immolant les gros possesseurs, et en imprimant une terreur si forte, qu'elle fût capable de décider les autres à s'exécuter de bonne grace ; 5^o Que d'ailleurs un dépeuplement étoit indispensable parce que, calcul fait, la population française étoit en mesure excédente des ressources du sol, et des besoins de l'in-

dustrie utile : c'est-à-dire que les hommes se pressaient trop chez nous pour que chacun y pût vivre à l'aise ; que les bras y étaient trop nombreux pour l'exécution de tous les travaux d'utilité essentielle ; que cette vérité était prouvée par la seule mesure certaine, le relevé du produit total de la culture et de l'économie rurale, mesure hors de laquelle il n'y a plus à faire d'autre calcul, puisque tous les autres arts possibles sont incapables de produire à eux tous une livre de pain de plus. 6^o Enfin (et c'est là l'horrible conclusion) que la population surabondante pouvant aller à *tant* (il nous manque le bordereau des fameux législateurs) il y aurait une portion de sans-culottes à sacrifier, qu'on pouvoit *déblayer ces décombres* (expression de Barrère ; *Causes secrètes*, p. 14) jusqu'à *telle quantité*, et qu'il fallait en trouver les moyens.

Tel fut le grand secret de l'état, secret trop sûr, avéré par des indices sans doute très frappants dans les *Causes secrètes*, mais éclaircis d'une manière encore bien plus probante par le rapprochement des faits qui ont caractérisé la marche du gouvernement des decemvirs. Je donne, à mes contemporains et à l'histoire, une clef bien explicative d'un grand nombre de mesures dont l'ensemble avait paru présenter jusqu'ici un vaste problème politique. Qu'est-ce que le maximum, les préhensions, la Commission des subsistances ? le premier acte de prise de possession de toutes les propriétés par le Gouvernement. Qu'est-ce que les guillotines des riches par préférence, et les confiscations sous des prétextes de toute espèce ? le second acte de la même investiture. Qu'est-ce que le soin évidemment pris, par les Comités de Gouvernement, et la satisfaction égale que l'on a aussi vu qu'ils éprouvaient, soit que des milliers de Vendéens tombassent sous le fer des soldats de la République, soit que des milliers de soldats de la République fussent massacrés par les Vendéens ? Cette apparente contradiction, qui paroîssoit étonnante, inexplicable, à l'honnête et infortuné Philippeaux¹ cesse d'en être une, quand on considère le système de dépeuplement, dans lequel, rebelles et fidèles, tout est bon à détruire.....

1. Conventionnel dantoniste, arrêté comme complice de Danton, condamné à mort et exécuté. En Vendée où il fut envoyé pour réorganiser les administrations, il inaugura le système des colonnes mobiles.

Qu'est-ce pareillement que les infames trahisons, surveillées et réprimées en apparence, mais au fond protégées et tolérées, qui ont livré à la mort nos innombrables phalanges aux frontières, par le dénuement, par un régime plus meurtrier que secourable dans les hôpitaux, par les directions les plus perfides dans les guets-à-pend, dans les coupe-gorges de l'ennemi ? Qu'est-ce que ce projet d'éternelles croisades, de répulsion de la paix, de conquête universelle, de conversion ou de subjugation de tous les rois et de tous les peuples ? si ce n'est l'intention cachée de faire qu'il ne revienne personne de cette portion si importante de la Nation, qui s'est si généreusement armée pour chasser l'ennemi du territoire français. Qu'est-ce que ces distributions de secours, aux enfants et aux femmes de ceux qui combattent ? si ce n'est le premier à-compte de la répartition agrairienne. Avec le système de dépopulation et de nouvelle disposition répartitive des richesses entre ceux qui doivent rester, on explique tout, guerre de la Vendée, guerre extérieure, proscriptions, guillotinades, foudroyades, noyades, confiscations, maximum, réquisitions, préhensions, largesses à certaine portion d'individus, etc.

(Du Système de dépopulation, parag. IV, p. 24-31.)

DE L'APPLICATION DU SYSTÈME DE DÉPOPULATION A PARIS EN 1793

Il a existé, en 1793, un plan sérieux de famine contre Paris. Il étoit, comme on le voit¹, lié aux désastres de la Vendée. Le but, à ce que j'ai pu et puis juger, étoit d'opérer des soulèvements qui eussent fourni le prétexte de taxer aussi de révolte la première cité de la république et de la traiter en conséquence comme un autre Lyon, pour effectuer également de ce côté une partie majeure de l'exécution du système de dépeuplement. Après avoir énoncé le motif je vais révéler ici quels étoient les agents-direc-

1. Babeuf vient de signaler une note des *Mémoires posthumes* de Philippeaux dans laquelle celui-ci dit qu'une « des causes de la disette » de l'an II tient aux horreurs de la Vendée, à la destruction des animaux et ressources agricoles « dans un pays qui fournissoit 400 bœufs par semaine au chef-lieu de la république ».

teurs de ce plan assassin et quels furent ceux qui l'éventèrent et le déconcertèrent. Les directeurs étoient le comité de Salut-Public, Barrère spécialement, le ministre de l'intérieur Garat¹ et le maire Pache². Ceux qui déjouèrent ce complot furent Garin³, administrateur des subsistances de la commune et moi. J'étois alors secrétaire de cette administration. J'ai tout vu, tout suivi et je peux donner raison de tout.... Je me contenterai de dire que Garin, depuis le mois de mai jusqu'à celui d'octobre 1793, fut dans la position, pour parvenir à approvisionner Paris de lutter, de la manière la plus vigoureuse contre l'infame coalition du comité de Salut Public, du ministre de l'intérieur et du maire. Il n'a pas fallu moins que l'énergie d'un caractère tel que celui du plus intelligent et du plus irréprochable des administrateurs, pour empêcher que, dès le mois de mai, Paris ne manquât et n'éprouvât les horreurs de la faim. Tout le pouvoir, l'influence sur les esprits et la confiance usurpée dont jouissoient les traîtres furent employés pour perdre Garin dans l'opinion publique. Il ne répondit à ces lâches attentats du crime, que par des efforts redoublés pour déjouer les trames du conventicule d'affameurs. Enfin, il se vit réduit, vers le commencement d'août, à falloir le dénoncer solennellement au peuple. Il en eut le courage. Garat avoua tacitement sa complicité de la trahison en désertant le ministère⁴. Les 48 sections de Paris nommèrent une commission pour examiner quels pouvoient être les coupables auteurs de la disette que la cité étoit prête d'éprouver. Garin, donna à cette commission des révélations qui l'étonnèrent. Moi, en qui je puis dire qu'il avoit eu assez de confiance pour m'associer à son admi-

1. Joseph Dominique, Ministre de la Justice le 9 octobre 1792. Il passa le 19 mars 1793 au ministère de l'Intérieur. Ne pas confondre avec Dominique, son frère aîné.

2. Devenu maire de Paris à la suite des attaques dont il fut l'objet de la part des Girondins, ses anciens amis. Il fut remplacé, après la chute des Hébertistes, par Lescoq-Fleuriot. On l'arrêta à plusieurs reprises après le 9 thermidor. Malgré les accusations portées contre lui par Babeuf, il prit courageusement la défense de ce dernier dont il embrassa les opinions. — Voir LOUIS PIERQUIN, *Mémoire sur Pache...* 1900 et BUONARROTI, éd. CHARAVAY, p. 207.

3. Voir p. 155. Sur toute cette affaire qui se rattache à l'agitation sectionnaire d'août 1793 à Paris et se mêle plus ou moins aux menées hébertistes et à la persécution des Euragés menaçant à la fois la Commune et le Comité de Salut Public, il convient de se reporter au livre d'A. MATHIEZ, *La vie chère et le mouvement social sous la Terreur*, chap. VIII. Mais Mathiez ne parle pas du rôle de Babeuf. Cette affaire mérite d'être étudiée et approfondie sérieusement.

4. Le 19 août 1793.

nistration, je fis à la commission le rapport le plus développé où je ne craignis point de dénoncer formellement et Pache, et Garat, et Barrère, et tout le comité de Salut-Public. J'indiquai, dans ma dénonciation, et mes conjectures sur le but des conjurés, et les preuves même écrites de la conjuration. La commission prit un arrêté qui mettoit Garin, Favanne son collègue, et moi secrétaire, sous la sauve-garde des 48 sections de Paris et qui ordonnoit l'impression de mon rapport. Paris alloit être éclairé sur les auteurs de ses maux, de grandes vérités et de grands coupables alloient être découverts. Le tout-puissant comité, que nous avions osé heurter et qui vit sa turpitude prête à être mise à nud fit rendre bien vite un décret¹ pour dissoudre la commission. Par suite Garin et son collègue furent destitués et mis en arrestation. Je fus logé à l'Abbaye sous un autre prétexte² et le président de la commission³ fut accusé de fédéralisme et guillotiné. L'honnête Garin eut au moins la satisfaction de voir que notre dénonciation a eu le bon effet de donner une demi-publicité aux projets des traîtres, qui les força à y renoncer, et si Paris consumma de bien mauvais pain, au moins n'en manqua-t-il pas tout-à-fait. Garin resta dix mois en arrestation chez lui, sous la surveillance de trois gardiens. Au neuf thermidor, il fut du petit nombre des membres de la commune qui ne participèrent point à la conjuration. Il alla avec ses gardes à la section des Champs-Élysées pour combattre, de toute la force de son caractère, le parti du Robespierisme. Quelques temps après, il obtint sa liberté. Mais hélas ! la commotion qu'il en éprouva le fit tomber malade le lendemain et il mourut au bout de six jours, dans la pleine vigueur de l'âge. Ainsi périt, victime de son dévouement à la patrie, un digne magistrat du peuple, que ses vertus seules ont fait calomnier⁴. Occupé de la révolution depuis son

1. C'est Tallien qui fit décréter le 25 août 1793 la suppression de la Commission.

2. L'affaire du faux.

3. L'architecte Cauchois. Il fut arrêté le 27 frimaire an II (17 déc. 1793) et effectivement guillotiné comme fédéraliste. MATHIEZ, *op. cit.*

4. Babeuf n'a pas toujours tenu le même langage concernant Garin. Il avait fondé de grands espoirs sur ce sans-culotte. Sur la base de la divulgation du système d'affamement de Paris, « dans la plus grande, la plus brillante, la plus précieuse des occasions », il le voyait dessiller les yeux du peuple et s'armant des faits, prendre la tête d'un mouvement capable d'approfondir la Révolution. Mais Garin, bien loin d'être à la hauteur des circonstances, se montra, selon

principe, il avoit sacrifié toute sa fortune pour elle, et il a laissé sa famille pauvre. Je me plais à rendre à sa mémoire un hommage mérité, et si la patrie connoît un jour les services qu'il lui a rendus, si sur-tout Paris voit les preuves qui justifient qu'il a su, contre tous les efforts coupables des plus absolus gouvernants, soustraire cette précieuse Commune à la plus affreuse disette, des palmes seront posées sur sa tombe, et il sera porté au rang des républicains qui ont le plus activement concouru au salut de leur pays. Telle sera la récompense d'un homme de bien. Laissons les traîtres jouir en paix un instant de la faveur du crime. Laissons Garat le sycophante, Garat l'intime protégé de Barrère, laissons-le encore en tête de l'Instruction publique¹ : il n'en sortira jamais couvert d'une gloire immortelle. Le tems des grandes justices approche, et tous les infâmes viendront ensemble. Dans le grand procès qui devra s'instruire contre les atroces gouvernants, qui, au centre de l'action administrative, imprimèrent le mouvement assassin qui porta la mort sur tous les points de la République, on ne devra pas y négliger les criminels essais de famine qui furent faits et suivis avec un acharnement égal à celui de tous les autres efforts meurtriers contre le Peuple. Alors paroîtront tous les odieux coopérateurs de ces étranges complots. Je demande à être admis à les confondre à ce moment. Je prends acte publiquement de cette demande, en signant particulièrement, cette note dénonciative. Je m'engage à prouver la connivence de Pache, de Garat et de Barrère dans le plan de famine de 93. Je n'aurai besoin que de reproduire ce fameux rapport que je fis en août devant les commissaires des 48 sections. C'est un travail dans le genre de la grande dénonciation de Lecointre² qui s'y corrélacionne, qui s'y ramifie. Les pièces justificatives, en partie du reste³ reconnu des scélérats eux-mêmes, sont toutes jointes

Babeuf, extrêmement faible. Une lettre très franche de Babeuf à Garin datée du 5^e jour 3^e décade du 1^{er} mois fournit des explications à ce sujet (Collection Rollin).

1. Depuis le 9 thermidor Garat faisait partie de la Commission d'Instruction publique avec Guinguenot et Clément de Ris. A. МАТНИЗ, *La Théophilanthropie et le Culte décadaire*, p. 27.

2. Allusion à la fameuse brochure de Laurent Lecointre : *Les crimes des sept membres des anciens Comités*. Le travail de Babeuf a pour titre *Paris sauvé par l'administration des subsistances*. Voir p. 7.

3. Le texte porte « faire », ce qui ne signifie rien. Nous rétablissons le mot probable.

à ce rapport et donneront l'évidence de l'intention de la coupable faction, de faire contribuer Paris d'une manière particulière, au système de dépeuplement. N'ayant pu le réaliser contre cette ville, par les moyens qu'on avoit disposés, on s'est dédommagé par la guillotine, par l'immolation spéciale des bataillons parisiens, qu'on a bien su faire effectuer aux frontières et à la Vendée, et par les explosions de l'abbaye et de Grenelle. C'est dommage d'avoir encore manqué le succès des listes de proscription desquelles le 10 thermidor a heureusement prononcé la nullité.

(*Du Système de dépopulation*, note p. 103-108.)

COMMUNISME ET ROBESPIERRISME

Je supplie qu'on ne suspecte point ici ma doctrine. Je n'en fais point mystère. Je n'ai point d'opinions de circonstances, et peu m'importe si celle qui suit n'est plus trouvée à l'ordre du jour, peu m'importe qu'on la juge précoce ou surannée. Mes opinions, une fois logées dans mon cerveau, y sont pour la vie éternelle, et toutes les guillotines ne me feraient point renoncer à celui des articles des Droits de l'Homme, qui m'en permet la *libre manifestation*. Ceci posé, je déclare que je ne joue ici que le rôle d'historien franc et singulièrement libre ; que je narre tout ce que je crois être la vérité. Je déclare que je n'entends point censurer la partie du plan politique de Robespierre, relatif aux secours levés sur les riches en faveur des enfants et parents des défenseurs de la patrie. Je ne censure même pas les mesures institutionnelles qui ont pour objet de saigner l'enfant de la fortune pour récompenser ces défenseurs eux-mêmes à leur retour des combats¹. Ce que je vais dire a déjà été réfléchi et observé, mais on ne peut trop le répéter. Il ne serait nullement juste que celui qui n'a rien s'exposât et se sacrifiât pour défendre les propriétés au profit de ceux qui les tiennent, tandis que ces derniers laisseraient languir sa famille et lui-même à son retour, si le hasard le faisait survivre

1. Voir p. 195 l'article du *Tribun du Peuple* dans lequel Babeuf rappelle et commente les « sublimes lois » rendues par le Parti plébicien — guidé par Robespierre — quand il était au pouvoir.

aux périls et aux fatigues de la guerre. Je vais plus loin. Je dis que (dût-ce cette opinion paraître ressembler au système de Robespierre), soit que l'on combatte ou non, le sol d'un État doit assurer l'existence à tous les membres de cet état ; je dis que, quand dans un état la minorité des sociétaires¹ est parvenue à accaparer de ses mains les richesses foncières et industrielles, et qu'à ce moyen elle tient sous sa verge, et use du pouvoir qu'elle a de faire languir dans le besoin, la majorité, on doit reconnaître que cet envahissement n'a pu se faire qu'à l'abri des mauvaises institutions du gouvernement ; et alors, ce que l'administration ancienne n'a pas fait dans le tems pour prévenir l'abus ou pour le réprimer à sa naissance, l'administration actuelle doit le faire pour rétablir l'équilibre qui n'eût jamais dû se perdre ; et l'autorité des loix doit opérer un revirement, qui tourne vers la dernière raison du gouvernement perfectionné du Contrat social : *Que tous aient assez, et qu'aucun n'ait trop*. Si c'est là ce que Robespierre a vu, il a vu [à] cet égard en législateur. Tous ceux-là ne le seront pas qui ne tendront point par des institutions qu'il soit impossible d'enfreindre, à poser des bornes sûres à la cupidité et à l'ambition, à affecter tous les bras au travail, mais à garantir, moyennant ce travail, le nécessaire à tous, l'éducation égale et l'indépendance de tout citoyen d'un autre ; à garantir de même le nécessaire sans travail à l'enfance, à la faiblesse, à l'infirmité et à la vieillesse. Sans cette certitude du nécessaire, sans cette éducation, sans cette indépendance réciproque, jamais vous ne parviendrez à rendre la liberté aimable, jamais vous ne ferez de vrais républicains. Et jamais vous n'aurez la tranquillité intérieure, jamais vous ne gouvernerez paisiblement, jamais la poignée de riches ne jouira avec sécurité d'un regorgement scandaleux, à côté de la masse affamée. Que les premiers soient justes et ouvrent les yeux à la vérité, à leurs propres intérêts : ils s'exécuteront eux-mêmes ; autrement, la nature (elle fut toujours juste), quand la mesure est comblée, quand l'essaim du peuple à qui tout garde-manger est fermé, est devenu dévorant, force toutes les dignes ; alors cette guerre intestine, qui subsiste toujours

1. A souligner l'emploi de ce mot que Fourier reprendra plus tard.

entre les affameurs et les affamés, éclate, et renverse tout ; alors il n'y a point de gouvernement qui puisse arrêter le torrent ; alors se réalise ce qu'a dit Bertrand Barrère dans certain rapport : *Les malheureux sont les puissances de la terre ; ils ont droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les négligent*¹. Il n'y a que la dépopulation qui soit capable de calmer ce vent impétueux, mais le simple essai de ce moyen n'est pas sans danger. Bertrand Barrère, Maximilien Robespierre et adjoints en ont fait l'expérience.

Je réproouve par-dessus tout, et je crois être en cela à l'unisson avec bien du monde, je réproouve ce point particulier de leur système. Outre que je ne crois pas avec eux que les productions du sol français aient jamais été en proportion inférieure aux besoins de tous ses habitans, c'est que je suis encore, sur le chapitre de l'extermination, homme à préjugés. Il n'est pas donné à tous d'être à la hauteur de Maximilien Robespierre. Je crois que dans le cas même où il serait bien reconnu que les moyens en subsistances d'une Nation ne seraient point en mesure suffisante pour remplir l'appétit de tous ses membres ; je crois qu'alors les simples loix de nature commandent, au lieu de la dépopulation, la privation partielle de chacun des membres, pour satisfaire, par égalité, dans la proportion usuelle, les besoins de tous. Je n'ignore pas que Platon, Mably, Montesquieu et d'autres ont parlé de la possibilité d'une population excédant la mesure que le territoire est capable de soutenir. Aucun d'eux n'a l'audace d'insinuer le massacre de sang-froid de la portion qui surcharge l'État. Ils ne dissimulent point que ce peut être un inconvénient bien préjudiciable à la félicité commune. Mais ils ne conseillent que les institutions coloniales ou autres moyens à peu près semblables, pour remédier au mal présent, et des dispositions politiques, qui ne blessent en rien les loix naturelles, pour prévenir de semblables dangers futurs. Cette matière que, sans doute malheureusement, le génie de Robespierre a trop pesée et mal

1. Babeuf se trompe en attribuant cette parole à Barère. Elle est de Saint-Just et, dans *Le Tribun du Peuple*, n° 35, p. 93, il le dira expressément. Mais il est exact que dans son célèbre rapport sur les moyens d'extirper l'indigence Barère citait — et développait — le mot de Saint-Just. Cf. BUCHEZ ET ROUX, t. XXXIII, p. 24 et suiv.

mûrie, est cependant digne de toute l'attention des membres du Sénat, et qui ne songera pas à la réfléchir, n'est point législateur.

(Du *Système de dépopulation*, note p. 31-36.)

TABLEAU DE LA MARCHÉ RÉTROGRADE
DE LA RÉVOLUTION ET RÉOLUTION ÉNERGIQUE
DU TRIBUN

Je ressais le foudre de la vérité. Cédant à des insinuations de ce qu'on appelle prudence, j'ai voulu, dans quelques opuscules détachés¹, pour faire passer en contrebande le rappel des principes, essayer le stilet de l'astucieuse politique, et prendre un long circuit pour arriver à quelques mots de raison. Cette armure et ce genre d'escrime ne me vont point, ils ont failli me faire passer pour un athlète équivoque. Je redeviens moi ; j'abjure toute feinte, qui ne décèle jamais que la perfidie, ou la pusillanimité ; je rejette toute tactique de l'hypocrisie ; je me bats en flanc, corps-à-corps, et je brave loyalement tous les risques ; je reprends, en un mot, mon ton vrai ; mon attitude franche, et ma massue naturelle. Le brave Ajax ne doit point recourir aux formes souples et aux ruses d'Ulysse.

.... Le Peuple Français qui a montré tant de vertus, existe toujours, et le torrent des hommes prostitués ne l'entraînera jamais hors des bornes de ses droits, conquis au prix de tant de sang et d'efforts.

Mais n'est-il pas tems bientôt qu'il se réveille, et qu'il offre une digue imposante à l'effronterie rapide de la dépravation ? N'est-il pas tems, pour le gouvernement lui-même, d'arrêter un mouvement rétrograde dont les symptômes étrangement progressifs, s'annoncent dans tous les sens, et finirait par l'entraîner aussi, si la crise, parvenue jusqu'à un certain terme, affectant douloureusement la liberté et le bonheur du grand nombre, forçait le Peuple à s'en prendre à ceux qui se sont chargés de toute la responsabilité du maintien de ce bonheur ?

1. *Les Ballus payent l'amende ; Voyage des Jacobins dans les quatre parties du monde.*

Les mœurs étant les garantes des Républiques, parce que celles-ci [se] basent sur les vertus, c'est des institutions morales que dépend la perfection ou la perversion de l'esprit républicain. On se demande pourquoi ceux qui se sont chargés de toutes les parties de l'administration à la fois, ont commencé, lorsqu'ils ont pris possession de la surveillance municipale, par r'ouvrir ou par permettre que l'on r'ouvrit tous les canaux de la corruption ? Sous une administration populaire, qu'on affecte trop de mépriser¹, et à l'égard de laquelle on a encore confondu la réprobation de l'institution conforme aux principes, avec la réprobation des hommes prévaricateurs ; sous cette administration, on a fait, pour la morale publique, ce que les pouvoirs absolus de tous les tems n'avaient jamais fait. Les chants civiques, les hymnes républicains, retentissaient sur tous les théâtres, ils étaient devenus des écoles de principes et de vertus sociales. La prostitution scandaleuse avait disparu, et Paris n'offrait plus aux regards des pères et mères de famille, l'affligeant spectacle du crime dans toute son indécence et sa dégoûtante effronterie ; des exemples cruellement attrayants ne venaient plus se saisir de l'adolescence de mon fils et de ma fille, et les appeler à inoculer en eux, dès la tendresse de l'âge, leurs poisons pourrisseurs de l'âme et du corps. Est-ce parce que tous les pouvoirs arbitraires se ressemblent, et qu'ils ont les mêmes intérêts, que, depuis que le Peuple a perdu la surveillance directe de ses mœurs, par lui-même ou par ses magistrats, Paris est devenu ce qu'il était du tems des rois, une autre Persepolis ? Je me rappelle fort bien que lors de la fédération de 90², la cour, qui n'ignorait pas que la corruption fait les esclaves, eut l'attention de faire distribuer, pour l'usage des envoyés des départements, une immense édition du catalogue de toutes les courtisannes de Paris. Quels modernes Capets

1. La Commune de Paris en l'an II, dont Babeuf procède ici à l'apologie. Il a pensé certainement à Chaumette en rédigeant le passage sur la prostitution.

2. D'après ADVIELLE, t. I, p. 88, Babeuf aurait assisté « à la première fête de la Fédération, en costume d'officier, commandant son district, à la tête de la députation de la garde nationale de Roye ». Il est certain, comme le prouve ce passage et le laisse supposer le journal publié à cette époque, que Babeuf était à Paris le 14 juillet 1790. Mais il est à remarquer que Babeuf, si prolix sur sa conduite au cours des journées révolutionnaires, ne dit nulle part qu'il a participé à la Fédération. Il fut libéré « aux premiers jours de juillet 1790 » et il n'est retourné à Roye qu'en août 1790. Comment dans ces conditions aurait-il pu être délégué comme « officier, commandant son district » ?

viennent de prendre le même soin ? Ce n'est point assez que le libertinage audacieux s'affiche et m'assiège à chaque pas, il faut qu'il soit encore autorisé à m'offrir publiquement, à moi, à mon fils imberbe et pudibond, l'indication de l'adresse des honteux repaires du vice, l'abrégé des talents de chaque Vénus bannale, et ce qu'il m'en coûtera pour recueillir des fruits amers et cruels. On ne finit pas de faire et de refaire les loix d'instruction publique, et voilà, en attendant, les codes pratiques qu'on fait ou qu'on laisse distribuer.....

La dénomination de *sans-culottes* est à peu près ce que la cour de Louis XVI et les aristocrates de son tems voulaient qu'elle devînt, une injure... Tout présage le prompt et complet retour du règne de ces messieurs... Tout cela ne marche pas mal, droit à la servitude. J'en vois encore les stigmates dans le soin qu'on prend de vouloir enlever leur béatitude aux saints que la patrie a canonisés et dans les efforts qu'on fait pour substituer à leur apothéose celui d'hommes que l'opinion générale a flétris... Que signifie cette noble émulation à vouloir dépanthéoniser, les uns Châlier, les autres Marat ?... On a calomnié et l'on calomnie les hommes qui, au jugement de toute la France ont passé pour les héros et les fondateurs de la Révolution ; on fait chaque jour des panégyriques pour ceux que le Peuple a jugés comme ses ennemis et ceux de la liberté. Les auteurs des mêmes diatribes et des mêmes apologies, dénigrent en même tems les grands événements révolutionnaires auxquels la France a donné une sanction unanime. On entend que je veux ici parler du procès fait à la journée du 31 mai, au Peuple de Paris et au Peuple Français... Mais quand on considère qu'ici l'opinion sur le 31 mai, peut mettre en péril les institutions que le Peuple a considérées comme les plus efficacement garantes de sa liberté et de son bonheur, on frémit d'épouvante des résultats à attendre d'un développement nouveau du jugement public sur cet article. Voici le mot précisément indicatif du danger. Le procès au 31 mai a été signalé par une discussion polémique dont les 71¹ ont, à peu

1. Les Girondins les moins compromis, ceux qui avaient signé des protestations contre les journées du 31 mai et du 2 juin et qui avaient été mis hors la loi. Le rapport de Merlin de Douai, qui fut voté, demandait leur rappel dans le sein de la Convention. En fait ils étaient non 71, mais 73 auxquels on adjoignait le 18 fri-

près seuls et sans contradiction, fait les frais. On y a vu leur but. Il n'a pas été seulement de s'assurer une rentrée triomphale au Sénat, d'y faire blâmer le 31 mai, mais, encore d'y faire prévaloir leurs opinions d'avant cette époque du 31 mai....

Je veux mettre le doigt sur les preuves à quiconque voudrait dire que ces craintes et ces doutes sont dénués de fondement. Les héritiers de la Gironde ont exhumé tous leurs morts et mis à contribution leurs vivants pour former contre nous et notre constitution, une masse imposante. Gorsas¹, devenu dans ces derniers tems un saint personnage, nous envoie de l'Élysée ses oracles... que sa femme imprime et ose répandre parmi les immortels. Y. Baralère² a été plus loin que tous les autres : dans son ouvrage, *Rappelez vos collègues*, il prouve l'avantage du fédéralisme sur le gouvernement de l'Unité et de l'Indivisibilité.

Ainsi le but n'est plus équivoque... Tout mon sang s'allume à ces horribles complots ! Faction infâme ! qu'on a l'air de ne pas voir, je te distingue très bien, moi ! je te suis, et je te déclare que je ne te perdrai de vue qu'avec la vie. Tyrannicides je vous convoque tous. Que le premier esclave qui osera encore attaquer, directement ou indirectement, le système républicain indivisible soit irrémédiablement frappé de mort... Les hommes libres sauront maintenir l'œuvre du Peuple. Qu'ils se tiennent prêts, il est tems. Ne nous effrayons pas du nombre des valets de la tyrannie, il n'en faut pas tant des nôtres pour les comprimer. Voici pour ma part mes dispositions ; voici mon avis aux Esclaves : « Je vous déclare que mon caractère de républicain ne me laisse pas quitte de m'escrimer contre vous de la plume ; je vous poursuivrai du glaive. Je vous déclare que le titre seul de principes éternels, et la sanction par le Peuple, des maximes de la Déclaration des Droits, me vaut de *forme suffisante* pour les reconnoître

maire : Dulaure, Devérité, Couppé (des Côtes-du-Nord) et Thomas Payne. 1. *Moniteur*, réimpression n° 80, 20 frimaire an III, p. 338.

1. Conventionnel girondin né en 1752, mort guillotiné à Paris le 7 octobre 1793. Sa veuve s'était établie libraire et elle éditait des pamphlets et des brochures, dont l'ouvrage de Baralère signalé par Babeuf.

2. Surnom de Jollivet (J. B. Moïse), ancien député de Seine-et-Marne à la Législative, puis adjoint à la commission des poids et mesures de Paris. Allait être employé au cadastre. Devint conservateur général des hypothèques, préfet et comte de l'Empire. La brochure dont Babeuf fait mention in-8 de 30 p. est à la Bibl. Nat. : Lb⁴¹ 1487.

sacrées et inattaquables. Je vous déclare que, ceci posé, je regarde comme d'obligation à tout républicain le précepte de l'article 27 de cette déclaration : *Que tout individu qui usurperait la souveraineté soit à l'instant mis à mort par les hommes libres.* Je déclare, en conséquence, que le premier mandataire du Peuple qui osera proposer le renversement de la Déclaration des Droits et de l'Acte Constitutionnel, l'un et l'autre garants uniques de cette souveraineté, JE LE POIGNARDE... au Sénat, chez lui, dans les rues, partout : il ne m'importe.....

(*Le Tribun du Peuple*, n° 28 (28 frimaire an III), t. I, p. 234-249.)

LES DEUX PARTIS ANTAGONISTES
DANS LA RÉPUBLIQUE.
LES CONQUÊTES LÉGISLATIVES DU PARTI PLÉBÉIEN
NE SAURAIENT ÊTRE OUBLIÉES.

Je distingue deux partis diamétralement opposés en système et en plan d'administration publique. Des circonstances font varier la force de l'un ou de l'autre ; c'est là tout seul ce qui explique les avantages alternatifs que chacun d'eux remporte.

Je crois assez que tous deux veulent la république ; mais chacun la veut à sa manière. L'un la désire bourgeoise et aristocratique ; l'autre entend l'avoir faite et qu'elle demeure toute populaire et démocratique. L'un veut la république d'un million qui fut toujours l'ennemi, le dominateur, l'opresseur, la sangsue des vingt-quatre autres ; du million qui se délecte depuis des siècles dans l'oisiveté aux dépens de nos sueurs et de nos travaux ; l'autre parti veut la république pour ces vingt-quatre derniers millions qui en ont fondé les bases, les ont cimentées de leur sang, nourrissent, soutiennent, pourvoient la patrie de tous ses besoins, la défendent et meurent pour sa sûreté et sa gloire. Le premier parti veut dans la république le patriciat et la plèbe ; il y veut un petit nombre de privilégiés et maîtres gorgés de superfluités et de délices, le grand nombre réduit à la situation des ilotes et des esclaves ; le second parti veut pour tous, non seulement l'égalité de droits, l'égalité dans les livres, mais

encore l'honnête aisance, la suffisance légalement garantie, de tous les besoins physiques, de tous les avantages sociaux, en rétribution juste et indispensable de la part de travail que chacun vient de fournir à la tâche commune¹.

J'ai dit que des circonstances font varier la force du parti plébéen ou de celui patricien et que c'est là exclusivement ce qui explique les avantages alternatifs que chacun d'eux remporte. Est-il utile de rechercher quelles sont ces circonstances ? Oui, parce que nous découvrirons peut-être quelques moyens de faire que ces circonstances prédominent constamment en faveur de celui des deux partis pour lequel nous nous sommes voué, qui est, nous en sommes sûrs, le bon parti, d'après la maxime incontestable : Le but de la Société est le bonheur du grand nombre ; et d'après la vérité que nous avons aussi rendue assez évident, que nous ne tendons qu'à ce but.....

La tactique convenable à l'intérêt de chaque parti, est évidemment de tendre à grossir le sien, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à se rendre prépondérant sur l'autre.

C'est apparemment cette tactique, suivie avec une supériorité alternative par les deux partis dans notre assemblée conventionnelle, qui les a rendus tour à tour triomphants.

Le tour de triompher est aujourd'hui au parti patricien.

Cela veut-il dire que le parti plébéen n'est plus ? qu'il s'est laissé corrompre par l'autre ? et qu'il n'y a plus de vertu dans la convention ? Non, du tout. J'ai bien aujourd'hui la parfaite certitude du contraire. Cela signifie seulement que le parti plébéen s'est laissé gagner de supériorité dans la tactique, qu'il a laissé prendre aux défenseurs du peuple d'un million la suprême force qu'il falloit qu'il conservât pour continuer de pouvoir être utile au peuple de 24 millions.

Il découle de tout ceci que tout le secret pour parvenir encore à faire le bien du grand nombre, consiste à faire retrouver au parti plébéen la tactique de supériorité de forces qu'il a perdue, en la laissant conquérir par le parti advers. Ce qui a été organisé,

1. G. Deville fait très justement remarquer que dans ces lignes « apparaît une conscience très nette de la forme moderne de l'antagonisme des classes ». *Thermidor et Directoire*, p. 66.

peut encore l'être. Or, il est constant que le parti populaire dans la convention, fut, dans un tems, plus fort que le parti des ennemis du peuple. Il est constant ensuite que les mêmes hommes, ou à peu près, qui composent cette force, existent encore. Il est en outre constant que, qui a des vertus en aura toujours, et que peu de vrais amis de la liberté puissent en être devenus réellement les ennemis. Il est constant, de plus, qu'avec des forces minimes, le parti du peuple, devant être, comme je l'ai dit, immanquablement soutenu par le peuple, et par l'ascendant puissant de la vérité et de la raison, triomphera toujours. Donc il est inconteste qu'il ne faut que de la tactique et un peu de courage aux délégués populaires, pour les rétablir dans la possession de fonder le gouvernement sur des bases dignes de la république française..

Et le parti plébéen l'emporte encore une fois. Et l'aurore de la démocratie reparoit pure et rayonnante. Et les Droits de l'Homme, et la Constitution de 93, sortent du mépris où ils sont ensevelis, et du danger dont les menacent les factions conspiratrices. Et tous ceux qui concourront à cette grande conquête, sont, dès l'instant qu'ils se montrent sur la brèche, signalés au rang des amis du peuple. Et toutes les erreurs, même toutes les fautes révolutionnaires, sont oubliées. Et tout ce qui a été fait, dans le choc tumultueux d'un grand bouleversement et d'une grande réédification, est compté comme légitime et nécessaire. Et le peuple entier ne songe plus qu'à se confondre dans les étreintes du bonheur commun dont les fera jouir le plus parfait des gouvernemens que la sagesse de l'homme ait su arrêter.

Mandataires plébéens ! réveillez-vous donc ; songez à votre gloire et au jugement de vos contemporains et de la postérité. Je vais vous remettre sous les yeux l'esquisse des choses sublimes que vous avez faites. Elles vous appartiennent. Elles appartiennent aux mêmes hommes, aux mêmes vertus qui siègent encore dans le sénat. Laisseroient-ils avilir leur ouvrage ? Souffriroient-ils que les sublimes lois que je vais rappeler n'aient été présentées que comme un leurre au Peuple Français ? Souffriroient-ils qu'une législation aristocratique, populicide, que la législation des riches, la déshonore et la remplace ?

Souvenez-vous, mandataires plébéens, de la loi par laquelle

vous promettez une propriété, à la fin de la guerre, à tous les défenseurs de la patrie ! Souvenez-vous de celle par laquelle vous avez arrêté les secours d'une honorable existence à l'infirmité, à l'enfance, à la vieillesse, à l'indigence de toutes les classes ! Souvenez-vous de celle pour les ressources en travaux que vous assuriez à tous les sexes et à toutes les industries ! Souvenez-vous de celle constitutive de l'éducation sur le sublime plan de Lepeletier, que vous aviez eu d'abord la grandeur, la sagesse d'adopter, avec très-peu d'amendemens, et d'après laquelle, sur le principe que la patrie doit une éducation égale à tous, on devoit, pour assurer cette éducation égale, nourrir et entretenir, durant leur cours d'étude, tous les enfans aux dépens de l'état ! Souvenez-vous de celle éminemment salutaire, malgré tout ce qu'on peut dire contre, par laquelle vous posiez des bornes à l'inextinguible cupidité et au meurtrier accaparement, la loi à laquelle il n'a jamais manqué, pour être divine, que les soins généralement pris pour en assurer l'exécution ! Souvenez-vous de la constitution sanctionnée le 10 août 93 ! Souvenez-vous encore de la loi qui garantit des lots territoriaux aux sans-culottes improprétaires, pris sur les fonds des ennemis de la patrie ! Toutes ces lois sont le patrimoine du pauvre¹. Il en a conquis le bienfait au prix de son sang. Et nos nombreux bataillons au retour de leurs exploits, et tous nos Français qui ont soutenu vaillamment la révolution dans l'intérieur, ne souffriront pas que ces biens, achetés par leur courage, et solennellement assurés par vos actes, leur échappent. Vous ne laisserez pas échapper l'occasion de gloire de les mettre en possession, et vous ne voudriez point attendre qu'ils s'y missent d'eux-mêmes. J'examinerai plus en détail, dans un autre numéro, chacune de ces lois dignes d'une révolution démocratique ; je les ferai sortir d'un criminel oubli ; je rapprocherai les atteintes qui ont déjà pu y être portées ; et quand j'aperçois que le gage, la terre et les hommes qu'elle porte, existe toujours,

1. Buonarroti a commenté lui aussi chaleureusement les mesures législatives de l'an II « tendant à relever l'espoir de la classe nombreuse des malheureux, à encourager la vertu et à rétablir l'égalité ». Il a souligné leur grande portée sociale. Cf. Ed. CHARAVAY, p. 24-25. On trouvera « le sublime plan » d'éducation nationale de Michel Lepeletier avec les « Réflexions préliminaires » de Félix Lepeletier dans les *Œuvres de Michel Lepeletier*, in-8, Bruxelles, 1826, p. 259-330.

je ne suis point embarrassé de promettre l'indication des moyens assurés de faire jouir le peuple de tout ce qu'on a reconnu lui appartenir.

(*Le Tribun du Peuple*, n° 29, du 1^{er} au 19 nivôse an III, t. I, p. 263-267.)

REVENDEICATIONS IMMÉDIATES ET PROSTITUTION

Quiconque a des yeux et se donne la peine de les ouvrir ne peut pas s'empêcher sans doute de trouver extraordinaire qu'au même moment où, au gré de la faction exclusivement gouvernante des décrets protecteurs ont fait opérer un surhaussement énorme du prix de toutes les denrées et marchandises¹, d'autres actes de l'autorité sont venus atténuer et réduire presque à rien les ressources de la classe ouvrière. Un arrêté du Comité de salut public, du 16 frimaire², a réglé qu'à compter du premier pluviôse les travaux des armes ne se feroient plus à la journée, mais par entreprise ; que les entrepreneurs ne garderoient que le nombre d'ouvriers qu'ils jugeroient convenable, et que ceux qu'ils ne retiendroient pas seroient tenus de rejoindre leur bataillons. Il résulte de cette mesure qu'un grand nombre d'ouvriers pères de familles qui, avec leurs journées, les faisoient vivre vont, en partant pour les armées, laisser une foule de femmes et d'enfants dans la dernière misère, au milieu du peuple d'Arabes, boutiquiers et vendeurs de toute espèce, qui semblent soufflés pour étrangler et faire mourir de faim le vrai peuple. Qu'on rapproche de cette stagnation subite dans les ateliers, celle opérée encore dans le même temps pour toutes les femmes des sans-culottes occupées chez elles aux habillements des troupes. C'étoit une belle institution que celle qui, en procurant des ressources honnêtes à tout un sexe auparavant réduit trop souvent à en chercher de déshonêtes³, lui faisoit aimer la patrie en l'employant

1. La loi du 4 nivôse an III supprimait le maximum. Elle était complétée par une loi du 11 nivôse et la proclamation du 9. Le tout figure au *Bulletin des Lois de la République*, n° 104.

2. *Bulletin des Lois* n° 99, p. 1-4. Cet arrêté est devenu la loi du 23 frimaire an III.

3. Le texte porte « déshonêtes ». C'est une coquille. Nous rectifions.

aussi à son service, en lui rappelant sans cesse ses défenseurs, et lui faisant trouver sa subsistance dans le prix d'un travail qui lui étoit encore payé par la satisfaction de coopérer à vêtir ses amis, ses frères, ses époux ou ses fils.

Il est assez singulier qu'alors que Dubois-Crancé, séance du 25 frimaire, foit¹ connoître la nécessité de continuer la campagne pendant l'hiver, il ne faille plus faire pour nos troupes ni habits ni armes ? Que de présomptions à tirer sur les motifs secrets de ces mesures ! D'un côté, vos réglemens autorisent les ci-devant nobles à pulluler dans Paris, d'autre côté ils tendent à en chasser une grande partie des sans-culottes, à réduire leurs femmes et leurs enfans à la plus horrible détresse. A quoi tout cela vise-t-il ? Est-ce pour enlever au peuple culoté les inquiétudes que pouvoient lui causer les hommes du peuple sans-culote et pour forcer les femmes à se prostituer pour vivre, à cette poignée de mirriflors² qui embarrasse déjà, par son étalage, toutes les rues, toutes les places et toutes les promenades. Pourquoi cela ne seroit-il pas ? Y a-t-il rien qu'on doive épargner pour une portion d'êtres aussi précieuse ? doit-il lui rester quelque chose à désirer ? « Les sots sont ici bas pour ses menus plaisirs ». Il coïncide donc parfaitement de voir la haute protection accordée à la prostitution dans Paris. D'ailleurs quand la corruption est à la cour, il est conséquent d'en faire suivre l'exemple à la ville...

Français ! vous êtes revenus sous le règne des catins : les Pompadour, les Dubarri, les Antoinette revivent et c'est elles qui vous gouvernent, c'est à elles que vous devez en grande partie toutes les calamités qui vous assiègent et la rétrogradation déplorable qui tue votre révolution. Ce fut un beau jour pour la vertu et le patriotisme que celui où la débauche couronnée expia sur un échafaud, dans la personne de Vénus Dubarri, le crime d'avoir pompé long-tems, sous l'ombre protectrice d'une crapuleuse majesté, les sueurs et le sang du peuple français. Un tel exemple devoit en imposer aux prostituées de toutes les catégories, qui auroient pu aspirer à disposer de la conduite de l'état pour prix de leur vil déshonement. Devoit-on s'attendre de voir sitôt sur

1. Le texte porte : faire.

2. Les muscadins.

le trône reparoître à la fois plusieurs courtisannes au lieu d'une ? Oui, sur le trône. On en a élevé de républicains, en attendant qu'on en puisse établir de royaux : nos coryphées-sénateurs, ceux qui dirigent aujourd'hui l'opinion, les événemens et les décisions législatives, ont chacun une cour, et ce sont des femmes perdues qui les leur ont élevés. Pourquoi taire plus long-tems que Tallien, Fréron et Bentabolle décident du destin des humains, couchés mollement sur l'édredon et les roses, à côté des princesses. N'est-il pas bon que tout le peuple sache que la légitime épouse de l'Ami des Citoyens est la fille du Necker d'Espagne, du millionnaire Cabarus, directeur de la fameuse banque de S. Charles ?¹ est-il plus besoin que quelqu'un ignore que le patriote Bentabolle est de même uni en parfait mariage avec deux ou trois cents mille livres de rentes et la comtesse de Choiseuil-Gouffler², dont le château, à Heilly, district d'Amiens³, est un petit Chantilly ? Il faut encore apprendre, à ceux qui n'en ont pas oui parler, comment se sont tissés les nœuds qui assortissent si bien ces législateurs. Celles qui sont devenues leurs moitiés étoient en arrestation, aux environs du 9 thermidor ; on a été leur dire. Voulez-vous n'être pas guillotines ? acceptez l'offre de ma main. Les hautes et puissantes dames répondent. Il vaut mieux se marier que d'être décapitées, et les voilà législatrices. Bientôt les tendres maris sont pressés de laisser-là la cause de ces vilains sans-culotes, et complaisamment l'on prend des moyens pour cela. On ouvre des journaux perfides, on se sert de sa popu-

1. A la séance du 9 nivôse an III, en réponse aux attaques de Cambon et Duhem, Tallien venait d'annoncer son mariage avec Teresa Cabarrus. Cf. A. MATHIEZ, *La Réaction thermidorienne*, p. 104. Rappelons que Cambon avait osé traiter cette femme de « nouvelle Antoinette ». Babeuf faisait écho à la critique de Cambon.

2. Il faut lire Choiseul-Gouffier.

3. Village situé sur la rivière d'Ancre, affluent de droite de la Somme, entre Corbie et Albert, dans une contrée que connaissait bien Babeuf. Sa mère est née dans les environs, à Cerisy, et son père était en 1780 « employé des fermes » à Morcourt, tout proche. Cf. ADVIELLE, t. I, p. 9 et 11.

D'après KUSCINSKI, *Dictionnaire des Conventionnels*, p. 47. Bentabolle — et non Bentabolle comme l'écrivit Babeuf — aurait épousé une ci-devant du nom de Chabot. Dans une de ses lettres Soubrany signale Bentabolle comme passant sa vie ainsi que d'autres thermidoriens « dans des orgies scandaleuses avec toutes les ci-devant marquises, comtesses... ».

A noter que lors de la détention de Babeuf à la Conciergerie, l'*Ami du Peuple* du 4 juillet 1790 avait invité Bentabolle, Soulès et Paquin « à se transporter » dans cette prison « pour visiter patriotiquement » le « frère » Babeuf, « soutenir son courage, lui procurer des secours, etc. ». Mais on ignore si Bentabolle répondit à l'invitation de Marat.

larité pour mieux abuser ; on commence par abonder dans le sens du peuple, par parler sa langue ; et on l'étouffe en faisant semblant de le servir. Le peuple est quelque tems dupe de ce stratagème ; mais enfin il découvre le piège. Il s'indigne à l'aspect de ces feuilles assassines, fabriquées dans les boudoirs des Lays, il rejette ces nos empestés qui sentent le musc d'une lieue. Lâches plébéiens, qu'avez-vous fait ? Vous ne voyez pas que ces patriennes déhontées, ces avanturières de noble race, qui vous font aujourd'hui l'honneur de se prostituer dans vos bras roturiers, vous étoufferont dès qu'avec vous elles seront parvenues à rétablir les choses sur l'ancien pied. S'il vous restoit quelque sentiment de vertu et d'amour de la patrie, vous quitteriez les délices de Capoue et de Sybaris, vous vous débarrasseriez des coussins où vous êtes ensévelis et vous repousseriez loin de vous ces Syrénes qui vous ont déjà fait faire tant de mal à votre pays. Vous fûtes jadis républicains, et vous ne rougissez pas aujourd'hui de vous montrer en Sardanapales aux spectacles, d'y conduire Sémiramis ; et de lui faire recueillir les honteux hommages d'une foule d'esclaves. Croyez-vous ne jamais rendre de compte au peuple ? Que ferez-vous du décret qui oblige chaque fonctionnaire de rendre celui de sa fortune acquise pendant la révolution ? Mais, vous n'irez pas si loin. Non : autrefois Samsons, vous avez confié aux Dalila le secret de votre force ; vous vous êtes laissé couper les cheveux ; les philistins vous terrasseront. A quel aveuglement les plaisirs conduisent ! Dans quelle démence ne vous ont pas entraîné les nymphes traîtresses qui font semblant de vous chérir ? A leur voix vous avez creusé votre fosse.

(*Le Tribun du Peuple*, n° 29, du 1^{er} au 19 nivôse an III, t. I, p. 269-276.)

DEVOIR DU JOURNALISTE PLÉBÉIEN

J'entends dans le monde, du fond de mon caveau¹, certaines gens qui disent : Mais cet homme est étonnant, il n'applaudit à rien... il n'est jamais content...

Hommes sots ou fourbes ! Un patriote et surtout un journaliste doit-il jamais applaudir ? Je suis loin de rien trouver de louable dans les actes de ceux qui gouvernent, mais lors même qu'on y distingueroit quelque chose de convenable au régime de la liberté, seroit-ce mon devoir d'aduler la puissance ? Un périodiste louangeur est un esclave. Je puise mes citations où je les trouve meilleures : il ne m'importe quelle est la réputation des auteurs, Brissot est celui qui a le mieux et le plus laconiquement défini ce que doit être une feuille publique. Voici quelle étoit l'épigraphe de son Patriote Français : *Une gazette libre est une sentinelle qui veille sans cesse pour le Peuple*². Une sentinelle ne doit pas tromper celui pour qui elle veille. Elle ne doit pas dire qu'on peut être tranquille quand de toutes parts l'ennemi armé est à la portée de sa vue. Voyez, dans la révolution, les sentinelles qui furent réellement vigilantes, fidèles et courageuses. Il n'y en eut que deux de positivement telles, Prudhomme³ et Marat. Les surprit-on jamais à encenser le pouvoir ? Non, ils connoissoient leur tâche ; ils savoient qu'elle n'étoit point, lors

1. Babeuf, traqué par la police, compose alors son journal dans une retraite. Il emploie intentionnellement cette expression pour qu'on fasse un rapprochement entre sa conduite et celle de l'Ami du peuple. Plus loin, il invoque, du reste, Marat. Dans son n° 27 Babeuf avait inséré une lettre signée d'Albertine Marat. Cette lettre rédigée par lui rappelait que Marat « ne s'allia jamais avec les brigands politiques » et « qu'il ne démentit jamais le nom sacré qu'il prit ». Ces éloges sont en contradiction avec les virulentes attaques dirigées contre Marat dans la brochure signalée p. 6, n° 13.

2. Cette épigraphe était empruntée par Brissot au docteur Jebb. Il en justifiait l'emploi dans son prospectus [16 mars 1789]. Bibl. Nat. : Lc² 185.

3. Louis Prudhomme, propriétaire des *Révolutions de Paris*, l'un des journaux les plus répandus et les plus intéressants de l'époque.

Sylvain Maréchal, principal rédacteur des *Révolutions de Paris* après la mort de Loustalot, fit entrer Babeuf — qui avait déjà quelque peu managé le compositeur — à l'imprimerie de Prudhomme, après sa mise en liberté provisoire du 17 frimaire an II (7 décembre 1793). Babeuf resta chez Prudhomme jusqu'à sa seconde arrestation, à Paris (11 pluviôse an II). Voir ADVIELLE, t. I, p. 167, Arch. dép. Somme (Lettre à S. Maréchal 28 mars 1793) et G. DEVILLE, *Notes inédites de Babeuf sur lui-même*, p. 40-41.

même qu'un fonctionnaire avoit fait son devoir, de le lui dire. Nous l'avons reconnu : la base d'un gouvernement libre n'est point l'aveugle *confiance*, mais la perpétuelle *dé fiance*. Le surveillant de la Patrie doit toujours être en mesure d'accuser plutôt à faux les gouvernans que de risquer de leur passer une infraction ; parce que d'un côté, le dépositaire de l'autorité, toujours enclin à en abuser par la pente naturelle de l'homme vers la domination ne sauroit être retenu par un frein trop court ; et que, d'un autre côté, le gouverné constamment disposé à s'assoupir n'oubliera toujours que trop de se rendre aux différens éveils qui lui seront donnés d'adopter les mesures répressives qu'il lui conviendrait de prendre contre les entreprises de ses agents. Réprimons donc, relevons sans ménagement les fautes, les erreurs et les crimes du gouvernement, qui n'a pas droit de le trouver mauvais, même quand je l'accuserois à tort, parce que sa conduite irréprochable doit être toujours prête à répondre à mes imputations, parce qu'un commis n'a pas le droit d'empêcher son maître de le surveiller et de le gronder quand il veut ; c'est au commis à quitter le maître s'il le trouve trop dur, et si son service ne lui plaît pas.

(*Le Tribun du Peuple*, n° 30, 4 pluviôse an III, t. I, p. 290-291.)

A LA FACTION POPULICIDE

...Quand vous me réduisez au point de ne plus pouvoir me procurer ni pain, ni bois, ni vêtemens, tant en produisant la rareté et l'énormité du prix, qu'en arrêtant toutes mes ressources en travail, et liant ma langue pour étouffer mes justes réclamations..., vous me conduisez à pleines voiles au port du désespoir ; là, je me sens contraint, par le pur sentiment naturel, à raisonner pour reconnoître la cause de mes maux ; je n'ai pas à travailler longtemps pour découvrir que c'est vous... puisque vous seuls êtes tout, puisque vous seuls administrez, régissez, ordonnez tout. Alors, je m'en prends à vous, à vous tous seuls. Je cherche des remèdes, car l'homme tant qu'il respire, tend à se *délivrer du mal*. La première idée qui me pénètre, c'est de haïr, d'abhorrer la

cause qui est vous. Haïr, abhorrer quelqu'un, c'est voir dans ce quelqu'un, un ennemi. Un ennemi ! toutes les fois qu'on en a un, on cherche deux choses : la première, c'est de l'empêcher de nous faire plus long-temps du mal, et la seconde, de tirer vengeance de celui qu'il nous a fait.

Voilà votre position vis à vis de vingt quatre millions d'hommes ! vous faction vendue au riche million ; vous cabale patriicienne ; vous, Fréronistes ; vous, gouvernants despotes, traîtres au Peuple, usurpateurs et violateurs de ses droits, affameurs, inquisiteurs, bastilleurs, tyrans en un mot.

Croyez-vous... que l'indignation de vingt quatre millions d'hommes n'est rien ! croyez-vous... que l'approbation d'un million d'esclaves dorés puisse contre balancer l'effet nécessaire de ce sentiment au point d'assurer l'indestruction, la permanence et l'impunité de votre tyrannie !

Vous êtes parvenus à dissiper tous les points de rassemblement et de consultation du peuple ; vous avez empêché qu'on ne pût s'exprimer librement sur votre compte ; vous avez même comprimé jusqu'à la moindre manifestation du contentement au moment et en présence de la consommation de vos turpitudes, quand vous en faites, ce qui n'est pas rare, car je ne vous surprends guères à faire autre chose. Mais pensez-vous que cela vous avance extrêmement ? Vous empêchez provisoirement le murmure de prendre son essor *à votre nez et à votre barbe*, et voilà tout. Vous me paraissez aussi pitoyablement chétifs que des enfants, et leur ressembler lorsqu'ils croient n'être plus vus parce qu'ils se sont mis les mains devant les yeux. Plus je pense à cette comparaison, plus je vous la trouve applicable. Vous semblez croire qu'on ne peut plus vous juger que pour d'honnêtes gens quand vous avez empêché qu'on ne dise devant vous que vos crimes sont des crimes. Très grande est votre erreur. Vous n'avez fait que concentrer l'explosion, la mine couve et quand la matière volcanique a longtemps bouillonné dans les entrailles silencieuses de la terre, que fait-elle ? Elle éclate.

Je l'ai déjà dit, si vos fréquentations s'étendaient au-delà des superbes repaires, des orgueilleux lambris, des muscadines et des muscadins, si vous étiez capables de descendre dans les

humbles demeures de la classe majeure, vos mains devant les yeux ne vous seroient plus un prestige, et vous reconnoîtriez qu'il ne vous a pas suffi de faire démolir nuitamment le club Electoral et de chasser à coups de pierres les membres de celui des Jacobins, pour étouffer les cent mille lumières vivantes qui distinguent toutes vos démarches, et en tiennent registre, pour servir en temps et lieu.

Vous reconnoîtriez que chaque mesure, chaque grenier, est maintenant un club. Portez donc l'inquisition dans ces innombrables asyles : vous ne trouverez jamais assez de mouchards et c'est cependant faire la besogne à demi que de n'en aposter que toutes les décades dans les assemblées générales des Sections. Quelle petite capture que celle récemment faite par vos alguazils de deux patriotes, Camelin et Petit, au sortir de l'assemblée des Gravilliers¹. Quelles demi-mesures que vos bandes assassines qui vont insulter les patriotes dans tous les cafés ! Est-ce là un *terrorisme* parfait. Non. Répandez-vous dans les sociétés particulières ; placez un espion près de la cheminée de chaque père de famille, vous vous assurez bien d'autres exploits. Vous entendrez partout proférer ces paroles du décalogue démocratique² : *le gouvernement viole les droits du peuple*.

Et toutes ces bonnes gens de sans-culottes que vous méprisez tant, que vous ne cessez de taxer de crasse ignorance me paraissent n'être pas tous ignorants, quand tous ils connaissent bien ces mots par cœur et quand je vois qu'ils ont tout aussi bien retenu les autres qui les suivent, c'est-à-dire ceux *du plus indispensable des devoirs*³....

(*Le Tribun du Peuple*, n° 31, 9 pluviôse an III, t. I, p. 313-315.)

1. La section des Gravilliers n'avait pas consenti « à se prostituer par la basse flatterie ». Le 20 nivôse « un esclave à la solde du moment » y fit la motion « d'aller flagorner la Convention ». Petit et Camelin déclarèrent qu'il ne convenait pas de porter à la Convention d'autre adresse que celle réclamant la Constitution de 1793. Des mouchards étaient présents. La nuit suivante, les deux patriotes furent arrêtés et conduits à la prison du Plessis. — D'après la note de Babeuf, même numéro du *Tribun*, p. 315.

2. La constitution de 1793. Babeuf invoque ici le célèbre article 35.

3. Allusion au droit à l'insurrection que Babeuf développe en cinq points dans la suite de l'article.

VI

LE SÉJOUR A ARRAS

(25 ventôse an III-24 fructidor an III)

Babeuf resta près de six mois dans la maison d'arrêt des Baudets à Arras. Là, il entra en relations avec l'ancien officier de hussards Charles Germain¹ et avec des sans-culottes du Pas-de-Calais, Taffoureaux², Cochet³ et Fontenier enfermés soit aux Baudets, soit dans une autre prison de la ville, appelée la Providence. Une correspondance s'échangea et nous pouvons croire Buonarroti quand il écrit : « Babeuf fut parmi eux un prédicateur infatigable d'institutions populaires ; il échauffait leur haine contre les nouveaux tyrans ; il les familiarisait avec l'idée d'une grande révolution dans les propriétés et les disposait à former une Vendée plébéienne, afin de recouvrer par la force, ce qu'il ne lui paraissait plus possible d'obtenir par la voie des réclamations⁴. »

C'est surtout avec Charles Germain que Babeuf correspondit. Le tribun du peuple comprit bien vite que ce jeune homme ardent, énergique, prompt à l'enthousiasme, pourvu d'une certaine instruction et d'une éloquence naturelle avait l'étoffe d'un chef et qu'il

1. Né à Narbonne le 20 septembre 1770. Son père était conseiller du roi et contrôleur du grenier à sel de Senlis. Destitué à la suite d'un discours prononcé dans une société populaire, il fut emprisonné trois mois. Il se rendit ensuite à Paris où il fut arrêté pour avoir apostrophé un muscadin du haut des tribunes de la Convention. A Vendôme il fut condamné à la déportation comme l'un des chefs de la conjuration. Il s'attendait à passer sur l'échafaud comme en témoigne le dessin macabre qu'il fit sur le mur de la salle d'audience et qui représentait une guillotine avec un homme dont la tête était sous le couteau et au bas le nom de Germain. Plus tard, à la suite d'un second mariage, il devint fort riche et fit un noble usage de sa fortune en secourant ses anciens amis, notamment Buonarroti. Il mourut du choléra en 1835. A consulter sur Charles Germain : *Babeuf...* par DOMMANGET p. 22-24, BONHOURE, ADVIELLE (*Révol. fr.* 1885), *Le Républicain* (1849).

2. Louis-Joseph-Adrien Taffoureaux né à Saint-Omer le 6 avril 1767 y est mort célibataire le 28 juin 1840. Détenu successivement à Saint-Omer, Lille, Arras. Porté comme futur député de la Vendée dans la Convention babouviste. Sera acquitté à Vendôme. Cf. ADVIELLE, t. I, p. 125-126 ; *Débats du procès de Vendôme, passim*.

3. Concitoyen de Taffoureaux et terroriste comme lui. Sera acquitté aussi à Vendôme. Fontenier était également de Saint-Omer.

4. Ed. CHARAVAY, p. 40.

importait de s'assurer son concours. Les lettres succédèrent aux lettres. Et, peu à peu, le bouillant méridional, nourri déjà de Mably, de Jean-Jacques, de Diderot, d'Helvétius et de Puffendorf s'enflamma à la magnifique perspective du triomphe de la « pure Égalité ». Il fut conquis. Sur les bancs de la Haute-Cour de Vendôme, Germain évoquera encore avec attendrissement la « forte sensation » que les lettres de Babeuf lui procuraient alors : « ...Pendant mon emprisonnement à Arras, j'entretenais une correspondance avec Babeuf, correspondance qui a toujours charmé l'ennui de ma prison, et quelquefois doré mes grilles et mes verroux. Abandonnés de tout au monde, échappés comme par miracle à la proscription que les réacteurs aveugles étendaient à tous les républicains, nous nous consolions mutuellement de nos infortunes, en allégions le poids cruel en les confondant, et bassinions de nos larmes les plaies que nous faisaient nos rigoureux fers. Que ne l'ai-je, cette correspondance ! »¹

On a retrouvé au moins partiellement cette correspondance. Elle atteste que la conjuration des Égoux s'est réellement ébauchée à Arras. Ainsi, chose curieuse, l'idée communiste formulée si nettement par Babeuf dès 1787 au secrétaire de l'Académie d'Arras se complète, se précise, s'oriente vers l'application, huit ans plus tard, dans une prison de la même ville, grâce au même Babeuf !

Nous reproduisons l'essentiel de la seconde lettre à Germain en date du 10 thermidor an III (28 juillet 1795). Dans ce texte riche, extrêmement important et semé de visions prophétiques, on trouvera en somme les bases essentielles de la critique et de la construction communistes. En traits de feu et avec une précision et une accumulation de détails qui prouve une fois de plus qu'il possédait à fond et mûrissait depuis longtemps son système, Babeuf dénonce l'anarchie de la production, la « loi barbare des capitaux » s'abattant sur le producteur, les méfaits de la concurrence. Il condamne âprement le mercantilisme, le commerce homicide rançonnant, affamant le consommateur. On croirait déjà lire des pages de Fourier et l'emploi réitéré des termes d'association, de co-associés est significatif. Puis, passant aux remèdes, Babeuf expose la production commune, l'utilisation du machinisme et des progrès de la technique en vue de diminuer la peine des hommes et de leur assurer repos et loisir au lieu du chômage, l'organisation et l'obligation du travail, sauf pour les enfants, les infirmes et les vieillards, l'équilibre assuré entre la production et la consommation, la répartition commune grâce aux magasins publics, le développement des sciences et des arts au lieu de l'écipice prédite par les profiteurs et partisans de la fausse civilisation. Comme voies et moyens, Babeuf rejette à la fois comme inefficace ou dangereux la simple propagande et le coup de main violent et intempestif. Il s'élève contre tout replâtrage et proclame la néces-

1. ED. FLEURY, éd. Didier. p. 48. *Débats de la Haute-Cour*, t. III, p. 71-72.

sité d'un anéantissement complet des anciennes institutions. Il croit qu'en faisant une Vendée plébéienne, c'est-à-dire en organisant une société égalitaire dans une petite circonscription, l'idée communiste gagnera de proche en proche et qu'ainsi peu à peu la société universelle des Égaux se constituera, détruisant frontières et gouvernements arbitraires, pour englober finalement toute l'humanité. Remarquons encore la parenté entre cette conception utopique et les essais phalanstériens et icariens qui se feront quelques décades plus tard, au temps où vivait encore la femme de Babeuf. Babeuf, comme Maréchal, comme tant d'autres communistes du XVIII^e siècle, croyait donc que la ruhe communiste pouvait se constituer par juxtaposition d'alvéoles isolées. Toutefois, il allait bientôt abandonner cette croyance pour préconiser la lutte sur le plan national en faveur de la République des Égaux. Il ne semble pas du reste s'être fait beaucoup d'illusions, dès cette époque, sur le développement pacifique de sa société embryonnaire puisque d'une part, faisant du commerce avec l'extérieur une question politique, il le rejette; d'autre part, il prévoit la levée de « nombreuses phalanges » pour garantir l'indépendance de la société nouvelle.

Chose remarquable et qui ne saurait trop être mise en évidence, ce n'est point le communisme agraire qui tient la première place dans cette lettre. L'industrie et le commerce y sont les préoccupations dominantes de Babeuf.

La lettre du 18 fructidor an III adressée aux patriotes d'Arras et à l'« Armée infernale » — c'est-à-dire aux Égaux — résume les arguments contre la Constitution de l'an III que Babeuf reprendra si souvent par la suite. Cette lettre se situe entre le vote de la Constitution nouvelle par la Convention (5 fructidor) et la réunion des assemblées primaires auxquelles elle était soumise à l'acceptation (20 fructidor et jours suivants). Parvint-elle à la connaissance des patriotes de Paris et notamment de ceux, nombreux, qui profitaient de leur détention, pour examiner les dispositions constitutionnelles « avec plus de maturité que dans aucune assemblée primaire »¹ ? C'est ce que nous ignorons. En tout cas, sans négliger la part d'influence qui revient aux écrits d'Antonelle et de Félix Lepeletier dans les « nombreuses protestations contre le projet adopté par la Convention » envoyées aux assemblées primaires par les républicains détenus², il est permis de supposer que la lettre de Babeuf a circulé au moins clandestinement et n'a pas été sans doute inutile. N'oublions pas, en effet, que l'insurrection du 13 vendémiaire an IV ne fut que la résultante du mouvement d'opinion très vif qui se développa à Paris contre la Constitution de l'an III.

1. BUONARROTI, éd. Charavay, p. 32-33.

2. *Ibid.*

GRACCHUS BABEUF A CHARLES GERMAIN

10 thermidor an III¹.

Général,²

...C'est fort bien à toi de prévoir les objections des ennemis du genre humain, contre notre système qui n'est autre que celui de la nature. Tu les réfutes ces objections en même tems que tu les fais, tu les réfutes, dis-je, assez victorieusement, mais tu n'en laisses pas moins à mon avis quelques endroits faibles et sans défense. Il me semble que nos adversaires auraient trop beau jeu, si je ne viens à ton aide en leur présentant quelque chose de plus fort que ce que tu leur opposes.

« Vous détruisez le commerce, vous anéantissez l'industrie, vous consacrez la fainéantise, l'agriculture sera négligée par suite de la nécessité pour la grande famille de lever de nombreuses phalanges afin de conquérir et d'assurer son indépendance. » Voilà les objections que tu pressens, et s'il peut s'en produire d'autres, elles ne valent guère la peine d'être combattues. Examinons-les.

Vous détruisez le commerce. C'est vrai, mais en opérant cette destruction, nous n'agissons pas légèrement. Toi, mon ami, mon cher général, tu nous rappelles fort à propos l'exemple de Lycurgue, qui, lui aussi, ne voulut pas du commerce dans sa République, parce que nous a-t-il appris, le commerce était le poison le plus subtil dont se servaient les tyrans pour inculquer aux peuples asservis à leur joug le goût désastreux du luxe et du faste, l'esprit de vénalité, l'estime de la corruption fortunée et toutes les autres pestes politiques. Tu cites encore l'exemple de Tyr et de Carthage tombées sous leur poids de leur propre grandeur; tu nous redis d'après l'histoire les causes de cette déchéance, fatal résultat de l'excès du luxe, de la mollesse, des voluptés, de l'avilissement et de la dégradation de la nature humaine et de toutes les dépravations et monstruosité qu'enfante le commerce.

1. 28 juillet 1795.

2. Ch. Germain n'était rien moins que général, mais Babeuf le sacrait d'ores et déjà ainsi dans la conjuration qui s'ébauchait.

Mais ne pourrait-on pas ajouter quelque chose de plus convaincant, de plus démonstratif en jetant un simple regard de détail sur ce qu'il y a de plus sensible dans les effets généraux du commerce à l'égard de l'immense majorité des citoyens, sur la vertu qu'il a de pomper les sueurs et le sang de presque tous pour en former des lacs d'or au profit d'un très petit nombre ?

Le commerce, disent ses partisans, doit tout vivifier. Il doit porter la nourriture chez tous ses agents, depuis le premier ouvrier qui fait croître et qui dispose les matières premières, jusqu'au chef de manufacture qui dirige les grandes exploitations, jusqu'au commerçant qui fait circuler sur les divers points les produits manufacturés. Oui voilà ce que devrait faire le commerce, mais il ne le fait pas. Il doit porter la nourriture chez tous ses agents, il doit la porter égale, mais il la porte très inégale¹. Je me demande ce que sont ces quatre vingt dix neuf hommes mal vêtus sur cent que je rencontre soit dans nos campagnes, soit dans nos villes ? En examinant bien, je reconnais qu'ils sont tous des agents du commerce. Je vois sans chemise, sans habit, sans souliers presque tous ceux qui font pousser le lin et le chanvre, presque tous ceux qui mettent en état d'être employés soit les matières textiles, soit la laine ou la soie, presque tous ceux qui les filent, qui font la toile et les étoffes, qui donnent la préparation aux cuirs, qui confectionnent les chaussures. Je vois également manquer à peu près de tout, ceux qui travaillent manuellement aux meubles, aux ustensiles de métier ou de ménage, aux bâtiments, etc. Si j'observe ensuite la faible minorité qui ne manque de rien, en dehors des propriétaires terriens, je la vois composée de tous ceux qui ne mettent pas de fait la main à la pâte, de tous ceux qui se contentent de calculer, de combiner, de travestir, de raviver et rajeunir sous des formes toujours nouvelles le très vieux complot de la partie contre le tout, je veux dire le complot à l'aide duquel on parvient à faire remuer une multitude de bras sans que ceux qui les remuent en retirent le fruit destiné, dès le principe, à s'entasser en grandes masses sous la main de criminels spéculateurs, lesquels après s'être entendus

1. Voir p. 259 le passage relatif à l'égalité de nourriture.

pour réduire sans cesse le salaire du travailleur se concertent, soit entre eux, soit avec les distributeurs de ce qu'ils ont entassé, les marchands leurs co-voleurs pour fixer le taux de toutes choses, de telle sorte que ce taux ne soit à la portée que de l'opulence ou des membres de leur ligue, c'est à dire de ceux qui sont comme eux en position d'abuser des moyens d'accumuler les signes représentatifs et de s'emparer de tout. Dès lors ces innombrables mains desquelles tout est sorti ne peuvent plus atteindre à rien, toucher à rien, et les vrais producteurs sont voués au dénuement, ou du moins le peu qu'on leur laisse n'est que la grosse écume ou le très maigre gratin. Le tribun Grachus se scandalise jusqu'à la fureur de voir un tel désordre. Le commerce doit tout vivifier, il doit porter la nourriture égale chez tous ses agents. Mais qu'est-ce que le commerce ? Tâchons de le définir. N'est-ce pas l'ensemble de toutes les opérations qui font naître la matière première, qui l'approprient aux divers usages par la manipulation et qui la distribuent ? Ainsi tous ceux qui coopèrent à l'une de ces choses sont des agents du commerce. Pourquoi les premiers agents, ceux qui font le travail créateur, le travail essentiel, en retirent-ils incomparablement moins d'avantages, que les derniers, que les marchands, par exemple, qui, à mes yeux, ne font que le travail le plus subalterne, le travail de distribution ? Ah, cela s'explique de soi-même et de la façon la plus simple, c'est que ces derniers abusent et que les autres se laissent abuser ; c'est que spéculateurs et marchands se liguent entre eux pour tenir à leur discrétion le véritable producteur, pour être toujours en position de lui dire : travaille beaucoup, mange peu, ou tu n'auras plus de travail et tu ne mangeras pas du tout. Voilà la loi barbare dictée par les capitaux. C'est qu'il dépend en outre de ces assassins, de duper l'acheteur en lui exagérant le prix de revient de toutes choses, en lui faisant un mystère, en opérant à volonté la hausse ou la baisse à l'aide de coupables artifices, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, en simulant la rareté des objets de première nécessité, en les attirant frauduleusement et nuisiblement, en poussant même quelquefois la scélératesse jusqu'à en détruire la plus grande partie.

Le commerce tel qu'il se pratique dans ce composé de faussetés

et d'iniquités sans nombre qui constituent notre état social actuel n'est donc qu'une somme énorme d'abus des plus meurtriers. Dans son ensemble, il est un abus monstrueux ; mais tout abus doit être détruit, dit la justice éternelle. C'est pourquoi l'abolition du commerce, c'est-à-dire de notre commerce homicide et rapace entre dans le plan de Gracchus dans son plan réformateur de tous les genres d'abus. Il est toutefois bien entendu et suffisamment indiqué que nous ne condamnons à périr que le commerce, qui ne réalise pas le bien-être de tous ses agents. Que la minorité qui s'engraisse, consomme et n'a d'autre labeur que le souci de ses insatiables convoitises ne puisse plus affamer et faire maigrir l'immense majorité qui produit et travaille effectivement. Qu'au sein de cette majorité tous soient à la fois producteurs et consommateurs dans cette proportion où tous les besoins sont satisfaits, où personne ne souffre ni de la misère ni de la fatigue. Dans la société régénérée tout doit être équilibre et compensation ; rien ne doit être motif à se mettre en avant, à se faire valoir, à vouloir dominer. Il ne doit y avoir ni haut ni bas, ni premier, ni dernier, les efforts comme les intentions de tous les associés (les individus dont se compose la société ne sont pas autre chose) doivent constamment converger vers le grand but fraternel, la prospérité commune, inépuisable mine du bien-être individuel à perpétuité. Il est temps pour la multitude de n'être plus un troupeau que l'on tond jusqu'à la chair, qu'on égorge ou qu'on fait s'égorger elle-même. Plus de maîtres, plus d'anthropophages, plus de tyrans, plus d'ambitieux, plus de ¹ écrasantes ; plus d'exploitants, plus d'exploités. De l'équité, de la loyauté, de la probité, de la sincérité toujours et partout. Que chacun ait sa fonction qu'il exerce consciencieusement et qui le fasse vivre heureusement et pas plus, car il faut du bonheur pour tous, également réparti entre tous. Plus de marchands ni de négociants, s'ils ne se bornent à être, ce que nous avons dit qu'ils sont, de purs agents de distribution. Quand tous les agens de production et de fabrication travailleront pour le magasin commun et que chacun d'eux y enverra le produit en nature de sa

1. Trois mots illisibles.

tâche individuelle et que des agents de distribution, non plus établis pour leur propre compte, mais pour celui de la grande famille feront refluer vers chaque citoyen sa part égale et variée de la masse entière des produits de toute l'association, en retour de ce qu'il aura pu faire soit pour les augmenter, soit pour les améliorer¹, j'entends, moi, que loin d'être anéanti, le commerce se sera au contraire perfectionné puisqu'il sera devenu profitable à tous. Selon moi, c'est là le seul bon commerce, parce qu'il est le contrepied de ce trafic sans pudeur, sans entrailles et sans foi dont les révoltants abus ont fait une lèpre sociale. Transformé d'après nos idées, le commerce est enfin ramené au but de sa fonction qui est de tout vivifier et de porter la nourriture égale chez tous ses agents. Et un fait qu'il faut bien noter, c'est que quel que soient nos fonctions individuelles, si nous ne sommes ni enfans, ni vieillards, ni infirmes, nous serons tous des agents de ce commerce-là, dans lequel tout se trouve confondu et sur le pied d'une égalité parfaite, les producteurs qui sont les agriculteurs et les ouvriers, gens de métier, artistes et savans, les emmagasineurs, les répartiteurs et les distributeurs, chargés de mettre en voie de consommation les produits matériels. Ainsi s'évanouit toute distinction entre l'industrie et le commerce et s'opère la fusion entre toutes les professions élevées à un même niveau d'honneur. Nous produisons tous et nous participons tous aux échanges, nous sommes tous livrés à une industrie, soit agricole, soit manufacturière, soit gouvernementale, soit commerciale, nous sommes pareillement tous marchands ou commerçants. Il va sans dire qu'il n'est question ici que du commerce intérieur, le commerce extérieur dans le cas où il serait sans danger pour l'association, ne pourra être que du ressort de la politique, aussi longtemps que le grand principe de l'égalité ou de la fraternité universelle devenue l'unique religion des peuples ne sera pas généralement appliqué. Alors seulement, les nations ne seront plus ces individus collectifs infectés de préjugés et de crimes par les despotes, emprisonnés dans des limites arbitraires et précipités à tout propos dans des guerres contraires

1. Passage visiblement inspiré de Morelly avec ses « magasins publics ». Cf. *Code de la Nature*, rééd. DOLLÉANS, 1910, p. 87-88.

à leurs intérêts, mortelles à leur liberté. Le cercle de l'humanité se sera agrandi et de proche en proche, frontières, douanes et mauvais gouvernements disparaîtront.

Vous anéantissez l'industrie répèteront jusqu'à satiété les défenseurs de la boutique surannée. Où donc prennent-ils cela ? Nos institutions régularisent tout et ne déplacent qui que ce soit, elles ne dérangent rien de ce qui est, en tant que ce qui est ne porte pas atteinte à la justice. Tout ce qui se fait actuellement continuera de se faire par les mêmes personnes. Le laboureur restera laboureur, le forgeron, forgeron, le tisseur, tisseur, et il en sera de même de toutes les espèces de travailleurs¹. Seulement tous les élaborants seront classés selon le genre de leur labour ; l'association sera constamment au courant de ce que chacun fait afin qu'il ne se produise ni trop ni trop peu des mêmes objets ; c'est elle qui déterminera pour chaque spécialité le nombre de citoyens qui devront y être employés et des jeunes gens qui s'y destineront. Tout sera approprié et proportionné aux besoins présents et aux besoins prévus selon l'accroissement probable et facilement supputable de la communauté. Tous les besoins réels seront exactement étudiés et pleinement satisfaits par une rapide transmission dans toutes les localités et à toutes les distances. L'industrie périrait-elle parce qu'elle ne serait plus exposée à procéder aveuglément, à s'aventurer, à s'égarer dans le fortuit ou le superflu, parce qu'elle serait intelligemment dirigée et stimulée en vue de l'utilité et du bien-être pour tous ? Non, il n'y aurait de notable changement que celui-ci : C'est que toute industrie particulière perdrait son caractère privé, du moment que toutes les industries s'exerceraient au profit de la grande famille. Tout atelier fait partie du grand atelier, toute denrée, toute marchandise entre en compte au grand magasin et se dénombre dans l'ensemble des ressources de la République. Je suis sûr que là mon droit ne sera pas méconnu et que ma part ne sera point

1. Jules Guesde, qui s'est réclamé à plusieurs reprises de Babeuf en pleine Chambre des Députés et dont l'une des particularités a été comme Babeuf, de forger des mots dans un but de propagande socialiste, emploiera souvent cet argument en réponse aux adversaires du Socialisme qui prédisaient l'évanouissement du travail par suite de la transformation sociale.

Cf. entre autres : *Le Collectivisme. Conférence à Bruxelles, 1894*, 4^e éd., p. 10. — Double réponse à MM. de Mun et Paul Deschanel (1896), éd. de 1906, p. 61.

contestée. Ainsi au lieu d'être réduit comme auparavant à me creuser la tête pour tromper mes semblables d'une manière quelconque sur le mérite de la tâche que je remplis, soit en cherchant à faire illusion sur sa valeur intrinsèque, soit en accaparant une grande quantité de matière ou de main-d'œuvre, je travaille franchement et tranquillement pour ne faire que ce qu'un homme doit faire, sans nuire à son organisation. Ce que je puis faire, j'en ai la certitude, me vaudra toute la suffisance et celle des miens, qu'exigerais-je de plus ? Si j'ai inventé une machine, un procédé qui simplifie et abrège la besogne de mon art, si je possède un secret pour faire mieux ou plus vite en quoi que ce soit, je [ne] tremble plus qu'on me le dérobe, je m'empresserai au contraire de le communiquer à l'association et de le déposer dans ses archives pour que jamais on n'ait à déplorer de l'avoir perdu. Ce secret me sera compté, il me vaudra du repos, il en vaudra à tous, dans la catégorie des travaux que facilitera son application et ce repos ne sera plus un funeste chômage mais un agréable loisir. L'industrie perdra-t-elle ou gagnera-t-elle à cette prompte divulgation de toute découverte ? La concurrence qui loin de viser à la perfection submerge les produits consciencieux sous des amas de produits décevants imaginés pour éblouir le public qui n'obtient le vil prix qu'en obligeant l'ouvrier à se perdre la main dans des ouvrages bâclés en l'épuisant, en l'affamant, en tuant sa moralité par l'exemple du peu de scrupule ; la concurrence qui ne donne la victoire qu'à celui qui a le plus d'argent ; qui, après la lutte, n'aboutit qu'au monopole entre les mains du vainqueur et au retrait du bon marché ; la concurrence qui fabrique n'importe comment, à tort et à travers, au risque de ne pas trouver d'acheteurs et d'anéantir une grande quantité de matière première qui aurait pu être employée utilement mais qui ne servira plus à rien : non, de ce côté, je suis encore garanti, l'envie ne me livrera point d'assaut d'où puisse résulter ma ruine et la misère de tout ce qui tient à moi. Irai-je m'allarmer à l'annonce d'une machine qui supprime dans ma profession l'emploi d'un grand nombre de bras ? Non, mille fois non, car je sais que l'introduction de cette machine ne doit mener à rien de fâcheux : ce sera tout naturellement pour l'association une somme de temps ga-

gnée et par conséquent une diminution de fatigue. Les bras remplacés par la machine seront appelés à coopérer ailleurs et aucun estomac n'en pâtira. Ma subsistance et celle de tous sont assurées convenablement et pour toujours ; elle est à l'abri de toutes les vicissitudes, de tous les caprices, de toutes les spéculations, de toutes les chertés. Au lieu que je sois obligé d'échanger comme par le passé, le travail de mes mains contre des signes représentatifs qui tantôt sont à peine au niveau des besoins de tous les jours et tantôt sont de beaucoup au-dessous, j'échangerai ce travail contre tous les objets réels qui me sont nécessaires et je serai sûr qu'il me vaudra constamment tout ce qu'il me faudra, même alors qu'il me serait impossible de continuer à l'exécuter, c'est à dire quand je serai malade ou courbé sous le poids des ans. Car la société ayant intérêt d'être juste s'est engagée à prendre un soin égal des enfants, des infirmes et des vieillards. C'est une avance qu'elle fait aux premiers, afin qu'ils puissent la servir dans l'âge de la force. Envers les autres, s'ils l'ont servie, elle s'acquitte d'une dette ; s'ils ont été incapables de se rendre utiles, elle paye la dette de l'humanité¹. Quel individu serait assez insensé pour que cette garantie de ne jamais manquer de rien et de ne voir jamais aucun de ses enfants, dépourvu du nécessaire, ne lui soit pas une suffisante émulation ? Nos institutions actuelles sont loin d'offrir une telle certitude. Voilà pourquoi ne pouvant tabler sur rien, nous sommes immodérés dans nos désirs. Si nos convoitises, si nos projets de fortune sont si exagérés, c'est parce que dans cette vieille société de hasard où tout est si précaire, il n'est fortune si colossale que des chances préférables² ne puissent dissoudre. Nous ne sommes jamais assurés que notre progéniture, non plus que nous-mêmes, soit hors du risque de manquer. Notre ambition sera nécessairement bornée quand nous aurons connu le secret d'enchaîner le sort, quand nous

1. Dans les « Loix de Police » de Morelly, sont exempts de travail : les infirmes, les vieillards caducs et les enfants jusqu'à dix ans, âge où ils commencent à apprendre un métier selon leur inclination et sans qu'on les contraigne. Éd. DOLÉANS, p. 92. Le fragment de décret économique que préparera un peu plus tard Buonarroti dit dans ses art. 1 et 2, chap. des « Travaux communs » : « Tout membre de la Communauté nationale lui doit le travail de l'agriculture et des arts utiles dont il est capable. Sont exceptés : les vieillards âgés de soixante ans et les infirmes. »

2. Mot douteux.

ne pourrons plus avoir d'inquiétude ni sur notre avenir à aucune époque de la vie, ni sur celui de tous ceux qui nous devront le jour.

Vous consacrez la fainéantise, ajoutent les adversaires. Est-il croyable qu'on se méprenne à ce point, quand il est manifeste que c'est précisément la fainéantise que nous anéantirons. Notre égalité dans la distribution des fruits et produits de toutes les industries mises en commun est basée sur l'obligation rigoureuse d'une égalité de mise, du moins jusqu'à concurrence de la mesure dans laquelle chacun aura été doué par la nature de facultés soit intellectuelles, soit physiques. De manière qu'un des principaux fondements de l'association, étant, comme je viens de le dire, la rigoureuse obligation de coopérer pour avoir droit à recueillir, aucun oisif volontaire ne pourra exister dans son sein. La loi dira qu'attenter à l'égalité est le crime capital et que ce n'est pas moins y attenter d'entreprendre d'avoir la part de deux que de vouloir prendre la sienne sans avoir rien fait pour la gagner. Personne ne sera autorisé à vivre aux dépens d'autrui. Il n'y aura point de frélon dans la République. Il ne sera pas difficile d'établir une surveillance qui empêche de contracter l'habitude de la paresse et, tout bien considéré, je n'entrevois pas que dans notre système, le code pénal ait à prévoir aucun autre cas que l'attentat à l'égalité par le non-travail, ni les tribunaux à réprimer d'autres délits que celui-là.

L'agriculture sera négligée par suite de la nécessité pour la grande famille de lever de nombreuses phalanges afin de conquérir et d'assurer son indépendance.

Tu me sembles avoir suffisamment répondu à cela en rappelant que la France a pu mettre sur pied quinze cent mille hommes sans que la culture de nos campagnes en ait souffert. Il n'y parut pas. Pour afficher pareille crainte il faut être ou malveillant ou ignorant comme ces Parisiens qui ne se font pas la moindre idée du rapport entre la population des campagnes et le nombre de bras qu'exige leur exploitation. Les gens qui ont des notions un peu plus positives savent que par l'effet de l'emploi des machines agricoles et de la bonne distribution des travaux ainsi que cela se pratique dans les pays de grande culture où la propriété s'est agglomérée dans peu de mains, il y aurait dix fois plus de bras

qu'il n'en faut pour mettre les terres en valeur. Quiconque au surplus a observé les campagnes avant la révolution peut dire combien de leurs habitants crouissaient alors dans une languissante oisiveté. Si nous conservions l'ancien ordre de choses nul doute que cet état de misère inoccupée ne se reproduisît avec des symptômes plus effrayants encore, avec un caractère plus désastreux, surtout après le licenciement de nos armées, lorsque nos soldats de retour dans leurs foyers formeraient une masse colossale d'ouvriers ayant besoin de gagner leur vie et ne trouvant nulle part une ressource suffisante à cause de la trop grande concurrence. Il n'est crainte moins fondée que celle de diminuer le nombre des bras nécessaires à l'agriculture. Fût-on obligé de faire coup sur coup deux ou trois réquisitions, que nos champs n'en seraient pas moins cultivés, nos récoltes moins abondantes. J'en appelle aux citoyens de ce pays-ci ; j'en appelle à tous ceux qui ont vu depuis la révolution ma ci-devant province, la Picardie, toujours citée comme un des greniers de la France. Depuis six ans les plaines de ce pays leur ont-elles paru moins fertiles, moins riches en blé qu'avant 89, y ont-ils aperçu quelque part un coin de terre resté en friche ? J'ai du reste indiqué dans mon plan, et tu dois te le rappeler, les moyens de concilier pendant notre sainte expédition le labour des terres avec la levée de légions non moins formidables que celle des quinze cent mille hommes. C'est un des articles sur lesquels je devais le plus insister.

Tu penses fort bien, et en cela tu es parfaitement de mon avis, que pendant la durée de l'entreprise régénératrice, toutes relations de commerce avec nos voisins doivent être suspendues ; même après, il ne faut point encore de commerce de nation à nation¹. Ainsi que tu le dis, nous avons certainement chez nous de quoi nous suffire et nous devons être assez sobres, assez modérés dans nos désirs pour savoir nous passer des superfluités étrangères. Elles nous ramèneraient le goût de la mollesse et du luxe et nous serions perdus encore une fois. Le commerce entre nations, s'il était autorisé, ferait promptement revivre le commerce entre

1. « Tout commerce particulier avec les peuples étrangers est défendu : les marchandises qui en proviendraient seront confisquées au profit de la communauté nationale ; les contrevenants seront punis. » Art. 1 du fragment de décret économique chap. du Commerce trouvé dans les papiers de Buonarroti.

particuliers : il ressusciterait l'esprit mercantile. Je veux bien avec toi que nous ne nous isolions pas comme des loups des autres habitants de l'Europe. Il me convient même qu'ils soient admis à jouir du spectacle de notre félicité pour qu'en rentrant chez eux, il y remportent un beau désir d'imitation. En ce point j'adopte ton opinion, bien qu'un grand peuple, cité à tort ou à raison comme doué de quelque sagesse nous ait donné l'exemple de cette fameuse muraille, qui protège une terre dès longtemps l'asile de beaucoup de vertus contre l'invasion des vices étrangers et les coupables entreprises de la conquête. Je ne conteste pas les vertus des Chinois, mais je voudrais que nous nous fissions honneur d'une vertu qu'ils ignorent : le désintéressement sympathique manifesté par la pratique majestueuse de la fraternité humaine. C'est cette vertu sociale qu'il nous faudrait offrir à l'admiration des peuples en leur livrant en pur don notre superflu, et en acceptant franchement au même titre tout ce qu'il leur plairait de nous envoyer¹.

C'est une bien grande idée que ton embrasement de proche en proche, que ta résurrection subite d'une bonne partie du genre humain à la vie de l'égalité, mais il ne faut vouloir que ce qui est praticable. Ce que tu proposes le serait, s'il était possible d'endoctriner et de catéchiser sans empêchement pendant assez de temps pour mettre au grand courant du but toute la masse intéressée à ce qu'il soit atteint. Mais il est trop évident que si tu entreprenais cette initiation, tu serais inévitablement arrêté au début par les détenteurs actuels du pouvoir. Eh ! bien, j'admets que tu procèdes inopinément à cette vaste exécution qui doit faire la place nette pour la construction du nouvel édifice social ;

1. Ce paragraphe sur les relations commerciales avec les nations voisines est à rapprocher de la XII^e loi « distributive et économique » de Morelly : « Si la Nation secoure une Nation voisine ou étrangère, des productions de son Pays, ou en est secourue, ce commerce seul se fera par échange et par l'entremise de Citoyens qui rapporteront tout en public ; mais on prendra un soin scrupuleux que ce commerce n'introduise pas la moindre propriété dans la République. » Éd. DOLLÉANS, p. 88. La pensée de Morelly et de Babeuf est passée dans les art. 2 à 5 du fragment de décret économique laissé par Buonarroti, chap. « Du Commerce » : « La République procure à la communauté nationale les objets dont elle manque, en échangeant son superflu en productions de l'agriculture et des arts contre celui des peuples étrangers. A cet effet, des entrepôts communs sont établis sur les fournitures de terre et de mer, etc. » RONIQUET, p. 269. Tout ceci fait penser au monopole du commerce extérieur de l'U. R. S. S.

tu as des adhérens nombreux et sûrs. En une seule nuit et à la même heure, ils s'empressent de réaliser ton incinération universelle. Mais quelle terrible impression ne fera pas sur les esprits qui n'y sont pas préparés cet acte d'une énergie inouïe jusqu'alors ! On ne verra dans tes adhérens que des brigands, des incendiaires, des fieffés scélérats. En vain répandraient-ils notre manifeste sacré, au milieu de l'épouvante générale, il ne serait pas lu. Les trompeurs habituels de la multitude, cette minorité puissante de roués qui ont confisqué à leur profit toutes les sources de l'instruction afin d'être en mesure de combattre la vérité par le sophisme, ne manqueraient pas de renforcer l'indignation publique par les impostures et la calomnie. De toutes parts ils crieraient anathème sur les apôtres armés de torches, et le manifeste destiné à promulguer le vrai système social serait à leur instigation lacéré aussitôt qu'aperçu. La foule inéclairée, agitée, bouleversée, la foule égarée et trop émue pour se livrer à la réflexion, la foule consternée, terrifiée parce qu'aucun enseignement, aucun avertissement ne l'aurait édifiée sur l'avantage d'employer le moyen le plus expéditif pour assurer d'emblée et à toujours le succès de la Réforme qui doit ouvrir pour elle l'ère du bien-être, la foule incapable de saisir à l'instant même les heureuses et prochaines conséquences de ce soudain et rapide déblaiement servirait certainement à souhait les ennemis de l'égalité. Dans son aveuglement, elle se ruerait sur nous avec fureur et notre projet enseveli à sa naissance dans les ténèbres de l'oubli, nos desseins dénaturés par les traditeurs aux gages des bénéficiaires de la vieille iniquité ne seraient transmis à la postérité que comme une odieuse conception où la plus délirante extravagance se serait unie à la préméditation atrocement criminelle d'un bouleversement destructeur de tout ordre raisonnable et juste. Nous serions voués à l'exécration des siècles parce que la tourbe puissante aurait tout mis en œuvre pour que jamais on ne pût connaître, ni même présumer la pureté de nos intentions. Ah ! s'il y avait chance d'être compris de la masse, si elle pouvait tout à coup s'illuminer et sentir qu'à transiger sans cesse, elle ne fait qu'ajourner indéfiniment son bonheur, si elle pouvait se pénétrer de cette vérité que pour que l'égalité soit fondée défi-

nitivement, il ne doit pas rester vestige de tout ce qui a constitué le matériel des abus, elle se précipiterait d'elle-même, à la destruction de toutes les arrogantes créations de l'inégalité. Le meilleur expédient pour extirper les abus est de faire disparaître leurs nids ; sans cette précaution la tentation de les faire revivre pourrait encore être éveillée. L'église et le presbytère appellent le prêtre, le palais le tyran, le château le seigneur, la cellule le moine, la caserne le soldat, le cachot le prisonnier, l'échaffaud le bourreau et la victime. Entamer le vieux régime d'oppression de préjugés, de superstition, ce n'est que vouloir perdre les fruits d'une révolution, il faut l'anéantir ou s'exposer à recommencer, il faut que les dépossédés aient trop à faire pour s'installer de nouveau au sein de leurs usurpations ; il faut qu'aucune lueur d'espérance ne se mêle à leurs regrets d'égoïstes. Ainsi si j'avais en ma possession la baguette d'une fée, d'une part de tout ce qui nous gêne, je ferais la poussière du passé, de l'autre je ferais surgir de terre tout ce que réclame et comporte l'établissement d'une société d'égaux. Malheureusement nous n'avons pas cette baguette merveilleuse, et la minorité des égoïstes oppresseurs mène encore une majorité qui s'abuse et se croirait perdue si elle cessait d'être servile. Sans l'impuissance de la sortir de cette simplicité par une prompt conversion, je voterais pour l'application de ton idée. Mais, mon cher général, gardons-nous d'aller trop vite et de vouloir tout emporter d'assaut. En suivant ton plan, si l'on réussit, on a remporté une immense et décisive victoire, par contre si l'on éprouve un échec, il est irréparable, il est mortel. Sans doute le moyen que je t'ai proposé n'est pas aussi héroïque, puisqu'il consiste à ne gagner d'abord à nos principes qu'une faible étendue de pays. Mais il a pour lui un bien grand avantage, celui de ne rien compromettre. Autant que possible nous cherchons à nous placer dans un centre de population où les dispositions des esprits nous soient généralement favorables. Une fois établis dans ce foyer, nous n'avons pas de peine à y faire goûter nos doctrines. D'ardens et nombreux prosélytes demandent et accueillent avec enthousiasme les premiers essais de nos institutions. Ils les exaltent et les habitants des territoires limitrophes entraînés par l'exemple ne tardent pas à venir à nous.

Ainsi s'étendrait graduellement le cercle des adhésions. Notre Vendée¹, du moins j'ai tout lieu de le croire, grandirait de proche en proche avec assez de rapidité pour que nous ne fussions en peine ni du complément, ni de la durée du succès. Avançant par degré, nous consolidant à mesure que nous gagnerions du terrain, nous pourrions organiser sans trop de précipitation et avec toute la prudence convenable l'administration provisoire conformément à la loi d'égalité. Le point essentiel pour ne pas échouer est d'avoir été bien compris et bien apprécié. Si cette première de toutes les conditions n'est pas remplie, les monstres qui détiennent la terre et les fruits, les scélérats qui sont dans la position et dans la volonté d'abuser le peuple pour qu'il n'échappe à l'oppression nous ferons détester comme un fléau.

Un mot encore, mon cher général, ceux qui attendent à la justice et à l'humanité en se gorgeant des produits des abus, ces lions toujours repus et néanmoins toujours avides qui pour digérer à loisir et dormir en pleine sécurité sur l'immense part qu'ils se sont faite² de persuader à la foule des affamés qu'elle se protège elle-même, lorsqu'à leur appel elle se dévoue pour défendre l'inviolabilité de leur absorbant superflu. Ces parasites meurtriers ne se feront faute de crier que nous prétendons ramener la société à l'état de barbarie ; ils nous peindront comme des vandales, ennemis des sciences, des arts et de l'industrie. Ni les arts, ni les sciences, ni l'industrie ne périliteraient, loin de là. Ils recevraient une impulsion dans le sens de l'utilité générale, ils se transformeraient dans leurs applications, de manière à accroître la somme des jouissances de tous. Arts, science, industrie se développeraient et s'épureraient en cherchant des voies nouvelles ; ils recevraient [une empreinte sublime conforme aux grands sentiments qu'une immense association d'heureux ferait nécessairement naître]³. Ils cesseraient d'être esclaves et n'étant plus condamnés à se rapetisser au gré des mécènes ils s'élèveraient aux conceptions grandioses, les seules dignes d'une civili-

1. C'est déjà la *Vendée plébienne*. Voir p. 257.

2. Mot illisible : essaieront ?

3. Ce passage entre crochets se retrouvera mot à mot dans la brochure de propagande de la conjuration : *Réponse à une lettre signée M. V.* dont l'auteur est Buonarroti.

sation réelle, celle qui implique le bonheur commun, les seules qui la caractérisent.

J'en ai fini avec ton 5 thermidor¹. Dans ce qui précède, il y a peut-être quelque chose de bon. Je crois que la discussion où tu m'as fait m'engager m'a conduit à développer quelques idées essentielles pour notre objet et qui ne seraient pas de mauvais matériaux pour le manifeste²...

(Collection HENRY ROLLIN³).

DEUXIÈME LETTRE A L'ARMÉE INFERNALE ET AUX PATRIOTES D'ARRAS

18 fructidor [an III]⁴.

Vous me demandez, Patriotes, d'après ma première lettre⁵ que je veuille vous préciser davantage les caractères affreux de ce monument de tyrannie qu'on nous offre sous le titre impudemment mensonger de : *Constitution républicaine*....

Citoyens, d'après cette Constitution, vous n'avez point le marc d'argent comme dans celle de 1791⁶ ; mais vous avez mieux, vous avez le marc d'or, et les grands seigneurs seuls pourront être élus au Corps législatif. C'est cependant pour l'égalité que vous avez fait le dix août, et que vous avez combattu depuis six années.

D'après cette Constitution, tous ceux qui n'ont point de pro-

1. Babeuf veut dire par abréviation : avec ta lettre du 5 thermidor.

2. Pour le *Manifeste des Plébéiens*, voir p. 250. La méthode de travail des babouvistes amorcée à Arras a consisté essentiellement en des échanges de vues et délibérations par noyaux, groupes et comités avec publication de manifestes pour la propagande. Grâce à la tradition transmise par Buonarroti, cette méthode a perduré dans le mouvement ouvrier et socialiste à travers tout le XIX^e siècle et elle est encore en usage. On pourrait jalonner toute l'histoire socialiste et prolétarienne, de Babeuf à nos jours, avec des manifestes à commencer par le *Manifeste des Plébéiens* et le *Manifeste des Égaux* se rattachant à la conjuration.

3. Copie. ADVIELLE, t. I, p. 145-148 a cité quelques passages de cette lettre. Son texte est conforme à la copie de la collection Rollin. Une copie partielle, dans laquelle par une singulière aberration le copiste a cru devoir modifier la structure de nombreuses phrases, se trouve aux Archives départementales de la Somme : F 129. L'original est à l'Institut Marx-Engels.

4. 4 septembre 1795. La première lettre à « l'armée infernale » date de la veille.

5. Reproduite par ADVIELLE, t. I, p. 165-167. Une copie figure aux Arch. de la Somme : F 129.

6. Advielle écrit 1793. L'erreur est évidente.

priétés territoriales, et tous ceux qui ne savent point écrire, c'est-à-dire la plus grande partie des Français, n'auront même plus le droit de voter dans les assemblées publiques. Les riches et les gens d'esprit seront seuls la nation. On ne nous enlève cependant pas ce droit immédiatement à nous tous qui avons combattu pour l'anéantissement de l'esclavage. Mais on veut que chacun de nous, en mourant, dise à ses fils : Mes enfants, j'ai exposé cent fois ma vie pour le triomphe de l'Égalité et de la Liberté, mais je n'ai travaillé que pour moi. Pour prix des périls que j'ai bravés, j'ai pu être citoyen de l'État ; je meurs, je n'ai pu vous laisser de propriétés ni d'instruction ; je ne peux non plus vous laisser de droits civils ; vous n'êtes plus rien, vous êtes des esclaves ; vous rentrez sous la dépendance des riches et des gens instruits. Nous avons détruit la noblesse et les privilèges pour nous, mais nous avons voulu qu'ils soient recréés pour vous.

D'après cette Constitution, citoyens, on veut propager, le plus possible, cette ignorance qu'on condamne au souverain mépris. On ne vous accorde plus pour vos enfants d'instituteurs salariés par la Nation : tous ceux qui n'auront pas les facultés de payer des maîtres, n'apprendront, ne sauront rien.

D'après cette Constitution, vous n'avez pas un Roi, vous en avez cinq, dont un change seulement tous les cinq ans. On nomme ce Quintemvirat le pouvoir exécutif. Ce n'est pas le Peuple qui le nomme, c'est le corps législatif. Chacun de ces Quintemvirs sera alternativement dictateur pendant trois mois. Il aura l'administration suprême de toute la République, l'invention de toutes les loix, la direction de la force armée. Chaque Roi aura un costume tel qu'il n'en fut jamais, des gardes à sa suite, un palais national et un traitement splendide. (Ce sont les termes mêmes de l'acte constitutionnel). O sainte Égalité de 1793, où sont tes vestiges !

D'après cette Constitution, votre Sénat actuel est bientôt inamovible ; vos Législateurs précédents restent¹, ils perpétuent

1. Allusion aux décrets des 4 et 13 fructidor. Cf. MATHIEZ, *La Réaction thermidorienne*, p. 288-289 et Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, 2^e éd., p. 573-574.

presque indéfiniment leurs pouvoirs, puisqu'il n'en sort qu'un tiers tous les deux ans et que ce tiers est rééligible ; personne n'ignore ce que vaut la longue permanence des premiers dépositaires de l'autorité.

D'après cette Constitution, vous avez deux Chambres, la Chambre haute et la Chambre basse, la Chambre des Pairs et la Chambre des Communes. Ce n'est plus le Peuple qui sanctionne les loix ; c'est la Chambre haute qui a le veto. Autant valait le laisser à la Chambre de Louis XVI.

Voilà, Républicains, quelques unes des tâches affreuses, des noirceurs popuicides de ce projet qu'on vous offre sous le nom de Constitution libre. Si l'on voulait en relever toutes les monstruosités, il faudrait un autre travail que celui-ci ; mais ne vous en ai-je pas fait saisir cent fois trop, pour que, ennemis comme vous l'êtes de toute forme du despotisme, vous ne fassiez à cet édifice de tyrannie que l'honneur de le fouler aux pieds ?¹

(ADVIELLE, t. I, p. 167-170.)

1. A ces critiques de la Constitution de 1795 portant sur le fond, Babeuf ne tarda pas à joindre des critiques portant sur les conditions dans lesquelles elle fut établie. D'une lettre de Ch. Germain à Babeuf, en date du 20 fructidor an III, donnant des précisions sur la propagande, il résulte que Germain, dénonçant la Constitution de l'an III, « emprunta beaucoup » à la « lettre aux infernaux notamment en ce qui regarde les conditions exigées pour être électeur et le directoire exécutif ». — Collection Henry Rollin.

VII

LA LUTTE CONTRE LE DIRECTOIRE

(fructidor an III-fructidor an IV)

Le 24 fructidor an III (10 septembre 1795) Babeuf et Germain étaient transférés d'Arras à Paris¹.

On les enferma au Plessis où se trouvaient rassemblés un grand nombre de révolutionnaires. Nulle prison, en vérité, ne pouvait mieux convenir à Babeuf. C'est dans ce foyer de fermentation que durant plus d'un mois — jusqu'au 26 vendémiaire (18 octobre 1795)² — Babeuf prit contact avec Buonarroti, Bodson, Fiquet, Massard, etc., presque tous ceux qui formeront les cadres de la conjuration des Égaux. Là, par de fréquents entretiens, notamment avec Buonarroti et avec Debon, auteur d'un livre contre la propriété, dont la vie entière s'était passée à « examiner les causes des maux publics » et qui « avait saisi mieux que personne les vues profondes de Robespierre »³, Babeuf fut à même de mûrir son « grand projet ».

Quelques jours après l'élargissement de Babeuf, l'amnistie rendit tous ces hommes à la liberté. Deux grandes voies s'ouvraient devant eux : celle des places et des subventions qu'offrait le Directoire avec le ralliement plus ou moins sincère à la Constitution de l'an III ; le combat sans merci contre les successeurs des Thermidoriens, le retour — et même pour certains — l'extension des conquêtes de l'an II, sous la bannière de la Constitution de 1793.

Babeuf, en cette période décisive pour l'orientation, se préoccupa de faire reparaître rapidement son journal. Fouché, en l'occurrence peut-être agent de Barras, essaya de le corrompre, mais bien loin d'amender son manuscrit du numéro 34, Babeuf dénonça avec hauteur et indignation celui qu'il avait considéré jusque-là comme un ami. Le prospectus du *Tribun du Peuple*, — qui n'est pas autre chose qu'une profession de foi politique sommaire, mais suffi-

sante, — les extraits du numéro 34 datant du 15 brumaire an IV, la lettre à Fouché écrite le 17 brumaire sont de cette période. On s'assurera par les pages reproduites que le numéro 34 était d'une audace et d'une hardiesse peu communes. Après avoir fait une peinture trop vraie du mauvais esprit public, Babeuf établissait que le peuple se détachait de la République. Pour l'y ramener, pour le « réélectriser » en donnant à la République un contenu plébéen avec l'aisance et le bonheur commun, Babeuf, très franchement, proposait le retour aux principes et à la doctrine populaire professés avant le 9 thermidor. Il offrait sa feuille indépendante, — c'est lui-même qui choisit cette épithète et qui la place en italique, — comme faisceau de réunion et comme oriflamme à tous les plébéiens. En même temps, il demandait aux représentants du peuple de sauver la République et de faire entrevoir la « terre promise » en revenant au sans-culottisme, en s'appuyant sur les masses plébéiennes. De remarquables aperçus sur la « catastrophe de Thermidor », sur le 13 Vendémiaire, sur la Révolution considérée une fois de plus sur le plan de la lutte des classes, complètent ce numéro dont l'exposé clairvoyant, nourri, menaçant et toutefois habile, — puisqu'on y chercherait vainement un mot sur le système communiste qu'envisage Babeuf en dernière analyse, — fit l'effet, — comme l'a écrit A. Mathiez, — « d'un formidable pavé lancé dans la mare aux grenouilles parlementaires »¹. En revanche, les sans-culottes exultèrent. La police, dans un rapport au Ministre de l'Intérieur, souligna qu'au café Chrétien, l'un de leurs lieux de rassemblement, les fronts « s'y épanouissaient » en entendant la lecture du journal². « Les grenouilles coassèrent et firent coasser leurs journaux³. » Charles Duval, dans le *Journal des Hommes Libres*, l'*Orateur Plébéen*, Méhée et jusqu'à Lebois entrèrent en lice. Babeuf, qui n'était pas homme à lâcher pied, leur riposta vigoureusement. On en jugera par les extraits donnés dans lesquels figurent des vues particulièrement fortes sur les rapports entre le royalisme et le plébéianisme, sur la guerre civile, sur la séparation qui doit être faite entre les républicains quelconques, plus ou moins serviteurs du patriciat, et les républicains plébéiens. Mais tout cela n'était encore, si l'on peut dire, qu'un hors-d'œuvre. Le gros morceau du n° 35 est le terrible Manifeste des Plébéiens, annoncé, mûri dans la prison d'Arras, sorti avec orgueil et que Babeuf prit la peine de présenter en ces termes dans son sommaire : « Précis du grand Manifeste à proclamer pour rétablir l'égalité de fait. Nécessité pour tous les malheureux Français d'une retraite au MONT-SACRÉ ou de la formation d'une VENDÉE PLÉBÉIENNE. » On trouvera intégralement ce texte auquel nous croyons devoir incorporer les pages qui le précèdent et qui ne peuvent qu'en préciser le sens. L'essentiel du communisme de Babeuf se trouve con-

1. ADVIELLE, t. I, p. 171, commet une double erreur. Il donne les dates : 24 fructidor an IV-12 septembre 1795.

2. L'arrêté du Comité de Sécurité Générale libérant Babeuf se trouve aux Archives nationales : F⁷ 4278.

3. BUONARROTI, éd. Charavay, p. 41.

1. *Le Directoire*, p. 168.

2. AULARD, *Paris sous la Réaction thermidorienne*, t. II, p. 459. Le rapport est aux Archives Nationales : F⁷ 3840.

3. A. MATHIEZ, *op. cit.*

densé dans ces pages ardentes qu'animent, qu'enflamment la sainte colère de l'indignation et de la révolte.

Mathiez fait grief à Babeuf de s'être exprimé au futur dans toute la partie exposant sa philosophie sociale¹. Mais Mathiez oublie que Babeuf ne donnait, de son propre aveu, qu'une « première esquisse », un « précis sommaire », un « avant-goût » du « grand Manifeste » qui ne vit du reste jamais le jour. Tel qu'il est et bien qu'il passe trop vite sur les moyens de réalisation, ce « précis » est, néanmoins, loin de mériter le mépris que Mathiez lui témoigna.

Pour ce numéro 35, Babeuf fut déféré devant le jury d'accusation de la Seine. Mais il réussit à s'échapper des mains des policiers et, du fond de son refuge, continua à faire paraître son journal. On le traitait d'homme de désordre, d'anarchiste. Babeuf répondit à cette accusation dans le n° 36 du *Tribun du Peuple*. Nous en donnons un passage comme nous donnons un extrait du numéro suivant relatif à la controverse avec Antonelle. Au cours de cette discussion, Babeuf opposa très nettement au système d'étaffonnage de la société existante à l'aide de palliatifs et de contre-poids (réformisme), l'affirmation révolutionnaire intégrale. On pourra utilement rapprocher ce texte du passage sur le même sujet contenu dans la lettre à Germain² (10 thermidor an III) et de l'extrait sur l'Emprunt forcé reproduit plus loin et on acquerra ainsi la preuve que Babeuf — sans être hostile aux réformes en tant que facteurs de la dynamique communiste — s'opposait aux réformes en tant que facteurs de replâtrage de la société d'iniquités³.

Les extraits suivants sont tirés des numéros 37, 39 et 40 du *Tribun du Peuple*. C'est ce dernier numéro que Darthé fit applaudir au club du Panthéon. Dans la lettre à Joseph Bodson, écrite le 9 ventôse an IV, — le jour même où Bonaparte fermait par ordre du Directoire les portes du club du Panthéon, — Babeuf donne son opinion sur l'hébertisme et lie, une fois de plus, le robespierrisme au communisme.

Nous arrivons aux premiers jours de germinal an IV. La situation devient critique. La misère est à son comble. Le mécontentement est général. Le Comité Directoire Secret est constitué. Babeuf est toujours pourchassé, sa femme et ses enfants aussi. Son journal paraît de plus en plus difficilement. C'est la période d'agitation et de conspiration préparatoire au coup de main. Au centre du mouvement des Égoux, forcé à la retraite par la proscription, Babeuf n'en est que plus accaparé par les multiples tâches d'organisation, la correspondance avec les agents, les pourparlers avec les ex-conventionnels montagnards. Il trouve tout de même le temps de faire une nouvelle réponse à Antonelle qui, dans le n° 144 du *Jour-*

1. *Op. cit.*, p. 172.

2. Voir p. 218-219.

3. J'ai déjà insisté sur la position de Babeuf par rapport aux réformes dans *Babeuf et la Conspiration des Égoux*, p. 67-74.

nal des Hommes Libres, s'était montré plus sceptique que précédemment sur la possibilité du régime communautaire et sur les moyens pour y parvenir. Dans *L'Éclair du Peuple*, nouveau journal lancé par les Égoux et largement diffusé dans les faubourgs, Babeuf rédige aussi un appel aux patriotes pour le rassemblement autour de la Constitution de 1793. A ce moment, la puissance grandissante du mouvement babouviste pousse Tallien et Barras à tirer leur épingle du jeu. Ils intriguent, ils amadouent les patriotes, tentent la diversion, veulent utiliser le mouvement pour se débarrasser des Rovère, Isnard, Lanjuinais, leurs adversaires du jour, et sacrifier ensuite les intérêts de la plèbe. Babeuf déjoue cette manœuvre, se dresse contre tout mouvement partiel, incomplet, prématuré. C'est l'objet des « paroles urgentes » et des avertissements du n° 42 (24 germinal an IV).

Après avoir mis en garde ses amis contre la nocivité de la manière douce, Babeuf s'attaque ensuite à la manière forte dans le n° 43. C'est un commentaire véhément de la proclamation du Directoire Exécutif et des lois martiales « et extraordinairement pénales » des 27 et 28 germinal dirigées contre la conjuration. Nous avons tenu à reproduire ce texte comme ultime article du *Tribun du Peuple*.

On sait le reste. Les événements se précipitent. Les Égoux d'un côté, le Directoire de l'autre dressent activement leurs dernières batteries. Grisel et Carnot jouent leur rôle et finalement Babeuf est arrêté le 21 floréal an IV (10 mai 1796) et dirigé sur la prison de l'Abbaye d'où, avec les plus compromis, il fut transféré au Temple.

L'interrogatoire de Babeuf, le jour même de son arrestation, sa lettre au Directoire Exécutif le 23 floréal, — que nous reproduisons, — attestent à la fois le courage indomptable, l'orgueil démesuré, la naïveté puérile de l'apôtre. Jamais peut-être un captif n'a bravé, ni défié aussi follement, aussi insolemment, les gouvernants. On a été sévère¹ en général pour Babeuf à ce sujet ou bien on a tenté de l'excuser² en le représentant comme troublé, désespéré, atterré, délirant. Mais qu'on se reporte aux passages de la première lettre intime à Coupé³. On y trouvera la même intrépidité, le même orgueil apostolique. Tout Babeuf est là.

1. ESPINAS écrit : « Cela dépasse la mesure normale. A ce degré, l'infatuation touche à la folie... » (*La Philosophie sociale du 18^e siècle et la Révolution*, p. 303). ADVIELLE, t. I, p. 220, dit : « C'était de l'héroïsme ou de la folie. » ED. FLEURY, éd. Didier, p. 219, qualifie la lettre au Directoire : « type monstrueux d'extravagance, de délire, d'outrecuidance et d'orgueil ». A. MATHIEZ, *Le Directoire*, p. 216, écrit : « lettre qui était vraiment insensée », « lettre où les impertinences et les rodomontades alternaient comiquement avec les dernières platitudes ».

2. G. DEVILLE, *Thermidor et Directoire*, p. 319.

3. Voir p. 103 et sq. q.

PROSPECTUS DU « TRIBUN DU PEUPLE »¹

Le but de la société est le bonheur commun. Telle étoit ma devise, avant que le gouvernement d'un Peuple libre n'eût donné, à mon égard, une preuve, à jamais mémorable, de son respect pour le droit sacré de la presse.

Ce but de la société ; cette maxime fondamentale, mère de tous les principes du juste, sera encore le fanal exclusif à la lueur duquel je continuerai de marcher, après que le canon du 13 Vendémiaire, qui a brisé mes fers, m'a permis le réarmement de ma plume véridique et plébéienne.

Le but de la révolution française est aussi le bonheur commun. L'honorable tâche tribuincienne, que j'ai eu le courage d'embrasser, m'impose le sublime devoir d'indiquer aux Français le chemin qui peut les conduire à ce but de délices. Qu'ils me suivent, ils y arriveront, malgré les obstacles semés en profusion² sur cette route ; malgré toutes les sourdes menées, les intrigues, les complots du royalisme et du patriciat.

Le patriciat et le royalisme, depuis la fatale réaction de thermidor, sont parvenus à diriger le Peuple vers le contre-but, vers le *malheur commun*. Le peuple est maintenant au faite de ce terme révoltant. Sa position y est trop hors-nature, trop affreuse. Il est plus que tems qu'elle finisse. Il appartient à l'avocat du vrai-peuple, au plus implacable ennemi du peuple-doré, d'apprendre à vingt-quatre millions d'opprimés comment on contre-réagit, comment on révolutionne encore après avoir dérévolutionné, comment il n'est point de forces opposantes, quelques formidables qu'elles paroissent, qui puissent empêcher d'arriver au vrai but, au seul but équitable, au *but de la société*, au *bonheur commun*.

Et nous aussi, nous savons un peu avec quels élémens on remue les hommes. Leur intérêt est le meilleur levier. Les der-

1. Ce prospectus n'est pas daté. Dans la collection du *Tribun du Peuple* de la Bibliothèque Nationale il figure en tête du tome I, mais il n'y est pas à sa place. Ce prospectus a précédé l'apparition du n° 34 comme en font foi la mention même du n° 34 en annexe et la note de ce numéro p. 9 disant : « Le prospectus qui a précédé ce numéro... »

2. Babeuf écrit toujours « en profusion » au lieu de « à profusion » ou de « avec profusion ».

niers tyrans, les affameurs, les chefs-directeurs d'assassinats, ne l'ignoroient point. Ils ont tout fait pour persuader au peuple que le gouvernement de la liberté étoit une chimère monstrueuse ; que, plus on voulait la poursuivre, plus on rencontrait raffinement d'esclavage, famine, persécution, mort ;... que, par conséquent, il étoit de l'intérêt de chacun d'aspirer le retour d'une domination absolue. Nous emploierons ce même mobile de l'intérêt, mais d'une manière plus vraie, moins inique, moins horrible. Nous prouverons à tous nos concitoyens que la liberté est la liberté....., que la république peut n'être pas la réunion de toutes les tyrannies, de tous les affreux fléaux,... que le gouvernement populaire doit et peut avoir pour résultat l'aisance et le bonheur de tous les individus, la félicité inaltérable de tous les membres de l'association.

Le peuple est apathique, pusillanime, disent ses détracteurs ; donc, ajoutent-ils, être jugulé est son sort inévitable. Taisez-vous, imbéciles dominateurs ! Silence aussi, plats esclaves ! Le peuple vous prouvera qu'il n'est point insouciant ; il vous fera voir définitivement ce qu'il sait faire, quand ses éclairés lui auront fait connoître l'*à quoi bon* de la révolution....., quand on lui aura expliqué clairement, démonstrativement, ce qu'il faut pourtant que cette révolution, en dernière analyse, soit pour lui, malgré toutes les oppositions des ennemis du *bonheur commun*. Le peuple exposera à vos yeux ébahis, glacés d'épouvante, son intrépide, sa prodigieuse énergie, quand il saura pour quel grand et majestueux motif il la déploie....., quand il saura que c'est pour assurer ce qu'il doit être..... quand il saura (déchirons toutes les voiles, et laissons enfin échapper le *fin mot*), quand il saura que c'est pour garantir à chacun de ses membres *un état de félicité stable, la suffisance des besoins de tous ; suffisance inaltérable, indépendante de l'ineptie, de l'immoralité et de la malveillance des gouvernans...*, quand il saura qu'il peut être un terme à l'état précaire et constamment malheureux dans lequel les tyrans de tous les régimes ont fait languir la plus grande masse des hommes. Il n'est point de digne tyrannique qu'alors le torrent du peuple ne soit capable de rompre et d'entraîner dans ses bouillonnemens impétueux, devant ses flots devant qui tout recule.

Telle est la doctrine dont je me déclare hautement l'apôtre. Français ! hommes libres et justes ! préparez-vous à suivre cette nouvelle évangélisation ; j'en appellerai toujours à vous pour décider si la morale en est pure. Vous tous, qui avez accueilli mes premiers essais, votre bienveillance fut trop généreuse ; je ne vous y avois pas même exposé des demi-lueurs. Je vais maintenant vous offrir les grandes clartés de la nature. Mes pinceaux hardis vont se tremper dans les couleurs de la justice originelle, de la vérité première. Républicains du Nord et du Midi, non, non, vous ne tomberez point dans le découragement. Vous ne condescendrez point au rétablissement d'un roi ni de toute autre tyrannie,..... vous ne laisserez pas prévaloir l'opinion qu'un assujettissement quelconque est nécessaire au bien et à la tranquillité des peuples. Vous n'êtes point las, comme on le dit ; vous l'avez prouvé il n'y a pas encore long-tems. La même récente circonstance¹ a également démontré qu'il n'est pas encore vrai que vous ne soyez plus forts. Malgré les lâches massacres, les horribles assassinats, vous avez toujours la supériorité sur les partisans de l'esclavage. Vous ne le laisserez donc pas s'affermir, sous quelque forme qu'il se montre.

Ralliez-vous avec confiance autour de ma côte-d'armes. Ma lance pourfendante n'est point le stylet d'un spadassin aux gages de la faction d'Appius, ou des descendans de Tarquin. Quels sont auprès de nous ces misérables athlètes que je vois s'ébattre machinalement dans l'arène, lesquels n'ont tous que la physionomie des gladiateurs vénaux qui ont rompu des dards pour tous les partis, qui ne feront jamais que le métier d'en rompre pour qui les paiera le mieux ? Que peuvent faire vis-à-vis de nous ces champions-pygmees, ces porte-cuirasses du trône ou du patriciat ? Non, il ne faut point être stipendié ni inspiré pour se battre en Hercule. On a déjà trouvé ci-devant que je lançois le tonnerre, c'est que j'étois aussi indépendant que le maître des Dieux. Mon carquois et mes flèches me sont rendus, on en verra encore jaillir la foudre et les éclairs. Avec vous, amis, patriotes, j'ai l'orgueil de me garantir capable de pulvériser, de

réduire au néant, en deux tours de mains, Atlas et tous les géans-endocctrineurs et guerriers, qui travaillent avec tant de zèle à gagner des âmes, soit au million doré, soit au monarque de France et de Navarre.

Loin des défenseurs du Peuple, loin du Peuple lui même cette diplomatie, cette prétendue prudence machiavélique, cette politique hypocrite qui n'est bonne qu'aux tyrans, et qui, employée dans ces derniers tems par les patriotes, leur a fait perdre les plus beaux fruits de la victoire du 13 Vendémiaire. Des réflexions, fondées sur tous les exemples, m'ont fait croire que, dans un état populaire, la vérité doit toujours paroître claire et nue. On doit toujours la dire, la rendre publique, mettre le Peuple entier dans la confiance de tout ce qui concerne ses grands intérêts. Les ménagemens, les dissimulations, les *a parte* entre des coteries d'hommes exclusifs et de soi-disant régulateurs, ne servent qu'à tuer l'énergie, à rendre l'opinion erronée, flottante, incertaine, et, de là, insouciant et servile, et à donner des facilités à la tyrannie pour s'organiser sans obstacles. Éternellement persuadé qu'on ne peut rien faire de grand qu'avec tout le Peuple, je crois qu'il faut encore, pour faire quelque chose avec lui, lui tout dire, lui montrer sans cesse *ce qu'il faut faire*, et moins craindre les inconvéniens de la publicité dont la politique profite, que compter sur les avantages de la force colossale qui déjoue toujours bien la politique..... Il faut calculer tout ce qu'on perd de forces en laissant l'opinion dans l'apathie, sans aliment et sans objet, et tout ce qu'on en gagne en l'activant, en l'éclairant et lui montrant un *but*.

(*Le Tribun du Peuple*, collection de la Bibl. Nat., t. I, en-tête.)

NOUVELLES DISPOSITIONS ET NOUVEAUX PRÉPARATIFS DE COMBAT DU TRIBUN

Le Tribun du Peuple est libre. Le gouvernement a eu la maladresse de le lâcher. Il faut voir jusqu'où le conduira la suite de son imprudence.

1. Le 13 Vendémiaire.

Qu'ai-je dit que j'étois libre ? Je ne le suis pas. Je reste claquemuré. Je n'ai fait que changer de prison. J'en ai quitté une contrainte pour me condamner moi-même à en reprendre une volontaire. Celle-ci, je la crois bien gardée au dehors, bien inaccessible aux approches des barbares.

Cette condamnation étoit indispensable. La patrie veut que je lui sois utile. Elle appelle encore mes accens de fer, mes sons foudroyans contre le crime en puissance, mes bouillonnemens électriques pour réveiller, contre l'oppression, l'innombrable phalange des opprimés. Je ne puis dire deux mots sans me rendre coupable de lèze-tyrannie au premier chef. Le despotisme m'a absous hier, je serois son complice aujourd'hui, si je ne me rendois criminel à ses yeux. Peuple Français ! tu ne verras jamais en moi un traître. Je vais me mesurer avec tous tes oppresseurs. Je me déclare franchement en guerre contr'eux. Achille nouveau, je prétends seul leur faire tête..... Légions auxiliaires d'intrépides plébéiens ! tenez-vous prêtes derrière moi.....

Peuple ! respire....., vois, reconnois ton guide, ton défenseur. Le crime règne !..... on le laisse faire !..... tu gémiss sous la plus odieuse servitude !..... et personne n'a l'audace de s'avancer à ta tête pour réprimer tant de forfaits !... Ton Tribun se présente avec confiance devant tes rangs, celui dont tu as pleuré de bonne-foi l'arrestation en pluviôse l'an 3, lorsque l'autre oppression n'avoit point encore osé porter ses grands coups¹ ;... celui que la tyrannie regardoit comme une *puissance*, qu'elle redoutoit... ; celui-là enfin, dont les fers du despotisme n'ont que donné une nouvelle retrempe à son arme de feu, à son courage inaltérable, s'achemine avec quelque assurance devant la foible chétive bande de tes adversaires..... Le titre de Tribun du Peuple est reconnu par le peuple. Ses intentions, ses vues, son incorruptibilité, ne sont point suspectes : aucunes de ses démarches ne seront désavouées. Avancez, tyrans dominateurs, il va à votre rencontre. Puissant génie de la liberté ! tu as permis que

1. Presque tous les républicains me disent que, me regardant à cette époque comme celui qui étoit seul capable de *terrifier* les jugulateurs, et de les arrêter dans leurs projets infernaux, ils versèrent réellement des larmes, lorsqu'ils apprirent que la horde patricienne m'avoit fait son prisonnier de guerre..... (Note de Babeuf).

le pouvoir coupable se fût abusé et aveuglé sur le compte de ton vengeur. Ils n'ont point vu, les scélérats ! tout ce que ce titre de Tribun, ce nom de Gracchus, et cette sublime devise : *Le but de la société est le bonheur commun*, avoient de dangereux pour eux. Ils n'ont point vu,... que le téméraire qui s'entouroit de tels emblèmes, étoit un homme à étouffer. Ils n'ont point vu,... quels immenses engagemens un tel audacieux contractoit envers le genre humain. Nations de la terre ! profitez de leur méprise. Le proclamateur de la vérité toute entière, qui, depuis l'origine des associations, n'a point encore été offerte à vos yeux fascinés, existe ;... il vit pour vous faire revivre : car, dans un sens, réellement vous êtes mortes..... Il va vous ressusciter. Il va dévoiler les grands mystères qui vous tiennent à la chaîne et dans les ténèbres.... Il va vous forcer de vous réveiller,..... de déployer une énergie cette fois salutaire, une énergie véritable, imposante, sans nulle comparaison avec celle de tous les mouvemens auxquels vous vous êtes déjà livrées..... Il va vous conduire au bonheur.....

Quels sont ces optimistes, prétendus patriotes, qui, depuis quelques jours, depuis le 13 Vendémiaire, depuis que le Sénat français s'est vu forcé d'opprimer moins les plébéiens pour s'en faire un rempart contre les fureurs du patriciat, crient à tue-tête : Tout va au mieux dans le meilleur des mondes ? Qu'appelle-t-on *aller bien* ? J'entends que ce doit être quand le peuple entier est heureux. Or je ne vois de dispositions, ni prochaines, ni lointaines, à ce que cela soit. Tout va bien !..... Applaudisseurs irréflechis, inconséquens ! la livre de pain ne se vend-elle pas toujours seize francs ? la livre de viande, vingt francs, la livre de beurre, cinquante ? le boisseau de pommes de terre, soixante ? la livre de chandelle, quarante ? la paire de souliers, deux cents francs ? la portion de draps pour faire un habit, mille écus ? une corde de bois, quinze cent livres ?... Où sont les apparences que les institutions qui consacrent le plus affreux brigandage, l'étranglement le plus honorable de la majorité plébéienne, pourront être bientôt changées ? où en est la garantie ?... Est-ce dans quelques lois palliatives, que le besoin de se repopulariser pour sauver leurs têtes, a fait proposer par quel-

ques déserteurs du parti opprimé ? Ces légers adoucissans ne me suffiroient point : mais j'ai encore la certitude que leur application ne sera pas exécutée. Comment le seroit-elle avec le *nec plus ultra* des institutions machiavéliques¹, lorsque s'organise le gouvernement le plus aristocratiquement combiné qui fut jamais ?...

Hélas ! ces velléités d'allégresse, manifestées à la vue de quelques intermittences dans les terribles crispations du peuple français, sont éloignées d'avoir été universelles. Ceux qui provoquèrent ces momens d'oubli des douleurs générales, n'intéressèrent dans leur cause, ils n'enthousiasmèrent, que les passions et non les cœurs. La faction des acclamateurs ne se composa que des hommes qui avoient individuellement à se venger du parti que l'on parut vouloir abattre, et qui lui attribuoient exclusivement les persécutions personnelles qu'ils avoient souffertes. Quant à la masse passive du peuple, celle qui n'avoit point de vengeances particulières à exercer, ni de passions locales à satisfaire ; celle qui n'avoit point été torturée dans les cachots, mais qui seulement avoit languie de faim dans ses réduits... ; quant à cette masse, voici, il est inutile et il est même dangereux de le taire plus long-tems, voici ce qu'on la força à dire : « Que nous importe que tels ou tels scélérats triomphent ? dans l'un ou l'autre cas, nous serons toujours dominés par le crime. On nous a dit que c'étoit une *superbe chose* que la république. Nous l'avons cru, tellement cru, que, pour l'obtenir, nous avons fait des efforts surnaturels. L'expérience ne justifie pas ces merveilleuses annonces, par lesquelles on a subjugué nos volontés, nos mouvemens. Où est le bien que nous a encore fait le nouveau régime ? ah ! il ne soutient pas la comparaison avec l'ancien. Que le despotisme n'ait qu'une tête, ou qu'il en ait sept cents, c'est toujours le despotisme. Nous avons éprouvé que la tyrannie royale vaut encore mille fois mieux que la tyrannie sénatoriale... Eh oui ! il est impossible de ne le pas vouloir dire : NOUS ÉTIIONS BEAUCOUP MIEUX SOUS UN ROI... »².

Tel est, ne pensons plus à nous le dissimuler, le langage actuel et la conclusion de la masse du peuple, constamment abusée

1. La Constitution de l'an III.

2. Babeuf souligne ces mots en petites capitales.

avec soin, entretenue, encouragée dans cet égarement politique par tous les émissaires et les suppôts des ambitieux et des esclaves qui ont calculé que, faire généralement proclamer ce vœu avilissant, c'étoit s'en assurer la réalisation....

Il faut, avant de parler des moyens de guérir nos plaies, les sonder dans toute leur profondeur. N'est-il pas évidemment incontestable, au jugement de tous ceux qui veulent se donner la peine de voir, que nous en sommes à ce point d'apathie, d'insouciance, qu'une énergie de la majorité seroit bien plus aisée à réveiller en faveur du rétablissement du trône des Capets, qu'en faveur de l'affermissement de l'édifice républicain, tel qu'il est constitué maintenant ? Et dans la supposition de deux mouvemens pour l'un et l'autre état de choses, qu'on laisse une égale latitude de liberté à la masse, je ne fais nul doute que l'ébranlement qui emportera l'avantage, sera celui qu'on aura déterminé pour le rétablissement de l'absolu pouvoir d'un homme.

Horrible perversion de la moralité publique ! est-il bien difficile d'en reconnoître le principe ? Non ! il ne s'agit que de faire, sur les circonstances d'un passé récent, le petit retour de mémoire que voici :

« Ils ont tout fait pour persuader au peuple que le gouvernement de la liberté étoit une chimère monstrueuse... »¹

Quel moyen prendre donc pour arrêter le torrent prêt à rompre les foibles digues qui défendent encore de l'inondation les bases du majestueux monument populaire ? Espère-t-on encore remuer le peuple, l'exalter avec de grands mots, des abstractions, des idées plus brillantes, plus pompeuses que solides et réelles ? Est-ce pour la liberté *idéale*, l'égalité *chimérique*, que l'on croit que le peuple pourroit encore se prendre de belle passion ? non, non, ce moyen a réussi une fois, il est maintenant usé. Le peuple confiant et plein de franchise, a du prendre d'abord pour ce qu'elles étoient, ces sublimes expressions, *égalité*, *liberté*. Mais, ô scélérats ! c'est à vous que je m'adresse en ce moment..., depuis que, vous étant emparé du sublime mouvement révolutionnaire, vous avez fait connoître au peuple que

1. Babeuf cite ici le passage du prospectus du *Tribun du peuple* qu'on trouvera p. 229.

vous donniez, à ces expressions positivement l'inverse de la définition du dictionnaire, l'enthousiasme qu'elles lui avoient raisonnablement inspiré, a dû, au gré de vos humanicides desirs, se changer aussi justement en indifférence et même en haine.... Mais vous, sincères amis de la patrie, ne croyez pas qu'il ne vous reste plus de moyens pour réussir à la sauver ! Loin d'en être à cette extrémité, c'est moi qui vous annonce que les grands, les meilleurs moyens, peut-être les seuls efficaces, qui eussent dû être employés, sont encore tout entiers à votre disposition... Ces moyens sont simples. Ils consistent dans la conviction, dans la transmission faite une bonne fois, d'une manière pénétrante et ineffaçable¹, de cette grande vérité : *Que le bonheur appartient à tous parmi les hommes ; que l'objet de leur aggrégation sociale est de leur en garantir perpétuellement à chacun leur part suffisante ; que les institutions propres à établir cet ordre merveilleux sont infiniment faciles à baser ; et que ce n'est que le gouvernement républicain avec lequel il est possible qu'on y arrive.* Nous démontrerons cela, nous ; et nous démontrerons la manière de n'être pas long-tems en chemin pour atteindre le vrai terme du bonheur social...

(*Le Tribun du Peuple*, n° 34, 15 brumaire an IV, t. II, p. 4-9.)

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, LUTTE DE CLASSES

Ne nous dissimulons pas l'exacte vérité. Qu'est-ce qu'une révolution politique en général ? Qu'est-ce, en particulier, que la révolution Française ?

Une guerre déclarée entre les patriciens et les plébéiens, entre les riches et les pauvres.

Voilà donc la grande question abordée. Suivons-en quelques uns des développemens.

Quand les institutions mauvaises et abusives d'une nation ont produit l'effet que sa masse est ruinée, avilie, chargée de chaînes insupportables ; quand l'existence de la majorité est devenue tellement pénible qu'elle ne peut plus y tenir, c'est ordinairement

alors qu'éclate une insurrection des opprimés contre les oppresseurs. C'est la gêne qu'on éprouve dans cette position qui devient la cause pour laquelle on se meut, on s'ébranle, pour chercher à se mettre mieux. Il vient naturellement à l'esprit de réfléchir sur les droits primitifs des hommes. On les discute, on examine quels ils sont dans l'état naturel, quels ils doivent être au passage à l'état social. On reconnoît facilement que la nature a fait naître chaque homme égal en droits et en besoins avec tous ses frères, que cette égalité doit être imprescriptible et inattaquable ; que le sort de chaque individu ne doit éprouver aucune altération en arrivant à la sociabilité ; que les établissemens civils, loin de porter atteinte au bonheur commun, qui ne peut résulter que du maintien de cette égalité, ne doivent qu'en garantir l'inviolation.

Après avoir examiné ce qui doit être, on examine ce qui est.

On découvre que le plus grand nombre des associés est dépouillé de ses droits et manque du nécessaire. On ne cherche pas long-tems pour appercevoir que ce que la plus saine, la plus laborieuse, la plus nombreuse portion du peuple a de moins que ce nécessaire, ne lui a point été refusé par la nature. Elle n'est jamais ingrate, elle n'est jamais en retard de pourvoir complètement à l'entretien de tous ses enfans.... Ce n'est pas sa faute s'ils font entre eux une mauvaise répartition de ses dons ; ce n'est pas sa faute si les uns sont assez coupables, assez audacieux pour dépouiller, et les autres assez foibles et assez dupes pour se laisser dépouiller. On reconnoît donc clairement que ce qui manque au grand nombre existe dans le *trop*, dans le superflu du petit nombre. Ce petit nombre forme donc dans l'état une caste d'accapareurs, d'usurpateurs. Les membres de cette caste, vous disent que c'est légitimement qu'ils sont parvenus à dépouiller la majorité de leurs frères. Mais on a bientôt scruté que ce n'est qu'à l'aide d'horribles institutions consacrées par les gouvernemens. Alors se fait aussi le procès des gouvernemens. On ne reconnoît entre eux et les patriciens-accapareurs que des complices. Sans doute on voit bientôt que le dépouillement de la multitude n'a pu être opéré que par le résultat combiné des lois institutives ; ce sont elles qui ont mis une poignée de la société à portée de tout en-

1. La cédille manque dans le texte.

vahir : mais ainsi elles ne forment qu'un affreux code de brigandage, elles ne légitiment point la possession des richesses communes entre les mains de la compagnie d'envahisseurs qui en dispose exclusivement. Sans remonter aux causes, il suffiroit d'envisager les effets. Il est toujours certain, que lorsque la partie la plus utile d'une nation se trouve expropriée, cet état de choses n'a pu s'opérer que par une suite de combinaisons, dont la faculté d'application tire sa source des lois favorables à la cupidité et à l'ambition. Or, ces lois sont homicides : elles sont destructives du contrat social primitif qui a nécessairement garanti le maintien, perpétuellement inaltérable, de la suffisance des besoins de tous et de chaque associé. Donc, il faut revendiquer cette garantie du premier contrat. Il est deux choses contre lesquelles il faut se révolter, contre les lois qui ont consacré la violation du pacte originel, et contre les effets de la même violation. Il faut rétablir ces saintes institutions qui assurent à jamais la totalité de ses droits, de ses besoins, à chaque membre de la grande famille.

Voilà, n'en doutons pas, l'analyse exacte du manifeste de guerre publié en France dès 1789¹. Voilà la déclaration solennelle des plébéiens aux patriciens, et le prologue sérieux de l'insurrection et de la révolution.

Cette guerre des plébéiens et des patriciens, ou des pauvres et des riches, n'existe pas seulement du moment où elle est déclarée. Elle est perpétuelle, elle commence dès que les institutions tendent à ce que les uns prennent tout et à ce qu'il ne reste rien aux autres ; et tant que le manifeste n'est pas promulgué, le patriciat ne semble guère se mettre en garde contre la révolte plébéienne. Il semble aux riches, qu'en feignant la sécurité, en s'efforçant de faire croire aux pauvres que leur état est inévitablement dans la nature, c'est là la meilleure barrière contre les entreprises des derniers. Mais quand le déclaratoire insurrectionnel est proclamé, alors la lutte s'engage vivement, et chacun des deux partis emploie tous ses moyens pour faire triompher le sien.

1. Babeuf fait sans doute allusion ici à son *Cadastré perpétuel* dans l'introduction duquel tous ces principes sont posés.

La plèbe met en réquisition toutes les vertus : la justice, la philanthropie, le désintéressement.

Le patriciat appelle à son secours tous les crimes : l'astuce, la duplicité, la perfidie, la cupidité, l'orgueil, l'ambition.

Chez un grand peuple, le grand procès qui s'élève entre les oppresseurs et les opprimés, ne peut être plaidé que par avocats. Lorsqu'il est question de les choisir, comme on sait réciproquement que de leur caractère moral, pourra dépendre la victoire de l'un ou de l'autre parti, chacun d'eux fait des efforts pour attirer de son côté le plus grand nombre de défenseurs capables de favoriser sa cause.

Effectivement, si la somme des vertus excède dans les représentants celle de la corruption, la justice doit triompher. L'inverse a lieu si c'est la force du crime qui l'emporte sur celle de l'équité.

Appliquant ces réflexions à la révolution française, j'y trouve une parfaite analogie historique. Dans toutes les Déclarations des Droits, excepté dans celle de 1795, on a débuté par consacrer cette première, cette plus importante maxime de justice éternelle : *Le but de la société est le bonheur commun*. On a ensuite consacré dans mille endroits, comme conséquence nécessaire, cet autre axiome : *Le but de la révolution, étant de ramener au but de la société, dont on s'est écarté, est également le bonheur commun*. On a marché à grands pas et à grands et rapides progrès vers ce but, jusqu'à une époque ; depuis, on a marché en sens rétrograde, on a marché contre le but de la société, contre le but de la révolution, pour le *malheur commun* et pour le *bonheur* seulement *du petit nombre*. Précisons cette époque. Osons dire que la révolution, malgré tous les obstacles et toutes les oppositions, a avancé jusqu'au 9 Thermidor, et qu'elle a reculé depuis¹....

(*Le Tribun du Peuple*, n° 34, 15 brumaire an IV, t. II, p. 11-14.)

1. Extrait reproduit entièrement, avec quelques fautes, dans la brochure d'ALBERT THOMAS, p. 50-55, et partiellement par AMÉDÉE LE FAURE, *Le socialisme pendant la Révolution française*, in-12, 1863, p. 64-68.

APPEL AUX DÉMOCRATES ET AVERTISSEMENT
AUX MANDATAIRES DU PEUPLE

...Songeons que nous n'avons voulu révolutionner que pour réparer les maux qui désolent le monde ; que pour remettre chaque homme à sa place ; que pour renverser les désordres, la misère générale que les exécrables institutions ont enfanté ; que pour remplir l'affreux déficit du grand nombre, et corriger l'opprimant superflu du petit ; que pour remplir *le but de la société, qui est le bonheur commun*. Oui, l'objet de cette révolution est aisance à tous, instruction de tous, égalité, liberté, bonheur pour tous. Voilà notre but. Voilà ce que nous avons presque déjà atteint ; voilà ce qu'il faut que nous atteignons de nouveau. Soldats de la liberté ! il ne faut pas qu'elles soient vaines, les solennelles promesses qui vous ont été faites.... ; on ne les étudera pas, ces récompenses gagnées au prix de tant de courage et du sang le plus précieux !... Enfants, épouses, vieillards, infirmes, indigens, vous les aurez aussi, ces secours qui vous furent également garantis, qui ne sont encore que de justes récompenses, pour les uns, des prêts nationaux pour les autres. Hommes vigoureux ! bras valides et remplis d'activité ! vous cesserez de même de voir l'affreuse perspective de ne point trouver, dans la rétribution de vos travaux les plus utiles à la société, la valeur de votre subsistance journalière....

Et vous, mandataires du peuple ! Songez à ne faire qu'aider cette marche, loin de l'entraver. C'est votre seul moyen de salut, Écoutez la voix du peuple, et n'en soyez que les interprètes. Vous l'entendrez vous dire qu'il veut le *bonheur commun* : secondez sa conquête légitime. A ce prix, il vous pardonnera d'avoir été un moment les interprètes de la voix du faux peuple, du peuple en minorité, ennemi féroce du peuple infini et innombrable, du peuple à qui l'on doit tout, et qui mérite tout. A ce prix, ce vrai peuple vous sauvera de la dent dévoratrice du peuple carnivore, qui vous menace toujours sourdement avec furie, après tous les bienfaits que naguère il a reçu de vous. Quelques précautions

que vous ayez prises contre sa rage, ne vous imaginez pas être hors du danger de ses morsures ; ne croyez pas même pouvoir vous en tirer sans le secours et l'appui constant du vrai peuple....

Vous ne pouvez vous rire de ces menaces qu'en appelant sincèrement à vous les masses plébéiennes, les incalculables et indomptables phalanges de sans-culotes. Mais, faites aussi attention que vous ne pouvez tirer de celles-ci de grands services qu'en leur assurant, qu'en leur montrant à une petite distance, la possession de la *terre promise*, qu'à votre défaut ils se mettroient bientôt en mesure de conquérir sous d'autres *Moyses*.

(*Le Tribun du Peuple*, n° 34, 15 brumaire an IV, t. II, p. 51-52.)

BABEUF A FOUCHÉ¹

...Je ne te convertirai peut-être pas. Je n'en ai point la prétention. Mais tu ne devrais peut-être pas non plus avoir celle de me damner, ou, ce qui revient à peu près au même, de provoquer sur moi les malédictions de mes frères, quand tu vois que tu ne peux m'assujettir à ta croyance. Tu ne dois pas te juger infaillible, non plus que je ne soutiens l'être. Tu dois d'autant moins compter sur tes moyens ordinaires ; c'est-à-dire, sur l'artifice et la ruse que tu estimes indispensables pour faire triompher la justice sur l'iniquité. Tu dois, dis-je, d'autant moins compter sur ces moyens-là, qu'en t'accordant, comme tu t'en honores, d'avoir intrigué constamment depuis quinze mois pour la démocratie, l'expérience la plus malheureuse prouve que tu n'as point réussi. Donc, il est probable que ta marche n'est pas la bonne. Donc, tu ne dois pas trouver mauvais que j'en essaie d'une autre toute différente. Donc, tu ne dois prétendre impérativement à me faire mon thème, et à avoir le droit de me décrier par-tout, si je ne veux pas m'y soumettre.

On a trop dit, dans un tems, que tu étois mon Mentor ; j'ai trop d'orgueil pour souffrir même qu'une telle idée se soutienne

1. 17 brumaire an IV (8 novembre 1795). ADVIELLE, t. I, p. 128-130, donne la lettre de Babeuf à Fouché en date du 19 germinal an III. Il est intéressant de comparer les deux lettres.

dans l'opinion. Si tu as pensé pouvoir réaliser ce qui ne fut autrefois qu'une supposition fallacieuse des ennemis du peuple, tu t'es trompé. Des avis, j'en recevrai de tous mes concitoyens autant qu'ils voudront m'en donner ; mais je ne veux pas que ceci dégénère en instructions de catéchisme. Sais-tu que notre conférence de deux ou trois heures du 14 Brumaire, avoit un peu l'air de cela ? Prends la peine de te ressouvenir comme tu jouois le rôle d'endoctrineur, et comme tu me plaçois à celui d'endoctriné. Mon amour-propre en a pâti !...

Et en effet, quel ravalement à celui qui s'est imaginé être l'éclaireur de son pays, de voir venir quelqu'un lui offrir ses lumières, et vouloir à peu près lui garantir qu'elles sont de beaucoup préférables aux siennes ? Il y a des gens délicieux pour faire valoir l'esprit des autres, mais j'avoue que ce n'est pas moi. Je ne ressemble à rien du tout avec des accoutremens d'emprunt. Je ne suis mit¹ qu'avec mon propre costume, et je ne me reconnoît pas le premier, si je voulois me parer des plus beaux plumages qui me seroient étrangers.

Il n'y avoit donc pas de quoi à décider le citoyen Fouché d'exciter hier soir une insurrection contre moi dans tous les cafés patriotiques. Je suis bien aise que 3 heures avant, j'ai eu des témoins tels qu'Antonelle et deux autres citoyens qui peuvent attester ses dispositions préparatoires à cela, et les reproches qu'il me fit de n'avoir pas soumis, avant l'impression, mon n^o à sa censure ; ajoutant, que moyennant certains retranchemens, il m'auroit fait obtenir six mille abonnemens du directoire exécutif ; que je devois marcher sur les traces de *Méhée*² et de *Réal*³, qui, selon lui, sont à présent les hommes par excellence ; qu'il se seroit bien chargé, lui Fouché, de payer les quatre à cinq mille livres de dépenses de l'impression de mon n^o, pour qu'il ne parût qu'après avoir subi, de sa part, l'épreuve censoriale.

Tu es devenu bien riche, Fouché. Quand je partis pour être relégué au Nord⁴, je crus pouvoir placer en toi assez de confiance,

1. Le texte porte *mit*. C'est moi ou mis qu'il faut lire.

2. Voir p. 245.

3. Futur défenseur de Babeuf à Vendôme, alors rédacteur au *Journal des patriotes* de 89 intodé au Directoire.

4. Au nord [de la France] : à Arras.

pour te recommander mes enfans. Ils allèrent te voir. Tu leur remis un jour dix francs. Tu ne pris pas plus d'intérêt à la famille d'une honorable victime du patriciat. Aujourd'hui, tu sacrifierois quatre à cinq mille francs pour étouffer quelques vérités. Ce dernier objet mérite bien plus que l'autre d'affecter ton cœur.

Il y a positivement un an, Fouché, qu'il existoit auprès du gouvernement d'alors, un autre directeur ou syndic de la librairie que toi : c'étoit Lanthenas¹. Il m'écrivait. Je conserve ses lettres, et je puis encore justifier des propositions semblables aux tiennes, qu'il m'insinuoit avec un peu plus de ménagemens². Toi, tu ne m'écris pas ; mais tu me parles devant les Antonelle et compagnie. Je te fais la même réponse qu'à Lanthenas. Je ne veux point de censeur, point de correcteur, point de souffleur : j'opte encore pour la persécution, s'il le faut ; je ne veux point me mettre à l'unisson des *Méhée*, et je persiste à soutenir, contre toi, que le moment est venu où *toute vérité est bonne à dire*.

Tu peux conspirer avec le gouvernement actuel : on sait comme tout gouvernement conspire. Moi, je déclare que je suis aussi d'une conspiration. Ce n'est point du tout la tienne.

Mets, tant que tu voudras, tes affidés en campagne ; tu ne la détruiras point.....

Le terme des temporisations est passé. Nous ne sommes plus dans des momens où l'on puisse attendre. On dit qu'il faut laisser refaire l'opinion publique. Elle est trop faite. Le peuple sent trop l'excès de ses maux ; il ne peut les supporter davantage. Pour le secourir, il n'est de plus prompt remède, que de le mettre aux prises avec ses ennemis, avec tous ceux qui sont la cause de tout ce qu'il souffre.....

Malheur à qui est froid et prêche la patience, à la vue de ce désastreux spectacle.

1. Conventionnel. Fit partie du cénacle rolandiste, mais vota la mort du roi sans appel au peuple. Partisan très ferme de l'enseignement populaire, des institutions civiques, du suffrage universel, de la liberté illimitée de la presse. Cf. *Dictionnaire des conventionnels* par A. KUSCINSKI, p. 370-71.

2. Déclaration importante. Brumaire an III est une période qui marque un tournant dans l'évolution de Babeuf. Ce dernier vient de rompre avec Guffroy. Il est arrêté par le Comité de Sécurité générale, mais probablement par calcul on le relâche presque aussitôt pour essayer de le corrompre. Les lettres de Lanthenas étoient peut-être habiles, mais le choix de la personnalité de Lanthenas pour pressentir Babeuf ne l'étoit pas moins.

Ton extrême activité, Fouché, à traverser mes efforts civiques, ne peut guère permettre que je me dispense de donner de la publicité à cette lettre. Il s'agit ici de quelque chose de trop sérieux, et pour la patrie, et pour mon honneur personnel. Elle servira, cette même lettre, à fortifier, aux yeux des patriotes, les observations qu'ils ont déjà faites sur toi. Tu as des relations avec le pour et le contre ; tu t'insinues chez tous les partis ; tu ne t'es pas prononcé dans les momens de péril ; tu as surnagé à toutes les proscriptions, et l'on n'a paru que faire semblant de te poursuivre : on ne sait que penser de toi....

(*Le Tribun du Peuple*, n° 35, 9 frimaire an IV, t. II, p. 56-59.)

RIPOSTE A CH. DUVAL, JACQUIN, MÉHÉE, ETC.

...Mon n° 34 fit absolument une *révolution*. A peine avoit-il paru ; à peine avoit-on eu le tems de le lire, qu'il fut jugé incendiaire, ultra-révolutionnaire, qualifié de brandon d'anarchie et de pomme de discorde jettés parmi les patriotes....

Et d'où vient cette effervescence ? Uniquement de ce que Fouché de Nantes s'en mêle.

Et pourquoi s'en mêle-t-il ? Parce qu'évidemment il s'intéresse à ce que l'opinion publique ne soit éclairée que ministériellement : parce qu'il s'étoit promis d'être mon souffleur, mon correcteur....

Cette affaire tient à plus d'intérêt pour la chose publique, qu'on ne pourroit le penser. Aussi, malgré toute mon aversion pour tout ce qui ressemble à du personnel ; malgré mon intention bien précise de ne point faire de ce journal une arène de discussions polémiques, je me trouve indispensablement engagé à détruire des sophismes qui ont pu faire une impression dangereuse sur l'esprit des patriotes, et à repousser des détractations qui ont pu m'enlever partie d'une confiance, que peut-être la patrie a besoin que je ne perde pas.

La partie de l'intrigue qui se rapporte au motif de la transaction qu'on vouloit faire avec moi, et aux moyens employés pour la consommer, est déjà éclaircie. Il ne me reste qu'à dévoiler les petites brigues pratiquées, après le mauvais succès de la négocia-

tion, pour rendre nul et odieux tout ce que j'écrierois, puisqu'on ne pouvoit espérer de me faire écrire ce qu'on vouloit.

J'ai à pousser la botte aux sous-ordres pérorateurs, qui, dans les cafés et ailleurs, ont été dociles à la leçon qui leur fût dictée par le négociateur en chef. J'ai à châtier également les plumes faciles qui se sont prêtées, avec un peu d'empressement, à *phraser* les prétendus griefs que m'imputoit un homme destiné, en apparence, à être désormais en tête du bureau d'esprit public.

Nous les connoissons, ces subordonnés émissaires qui ont rempli leur tâche avec tant de zèle. Ils exercèrent autrefois des fonctions plus dignes d'amis de la liberté. Quelques-uns furent nos amis. Nous leur pardonnons s'ils font voir qu'ils ont été abusés. Nous les nommerons tout haut, nous leur façonnerons un de ces habits neufs, qui, conditionnés de notre main, ne s'usent pas vite ; si nous reconnoissons qu'ils ont servilement secondé l'intrigue, par l'appât entrevu de quelque proche intérêt personnel.

Charles Duval, Jacquin, et toi Méhée¹, singulier patriote de 89, approchez tous, qu'on vous pulvérise. Ne venez pas tous à la fois, afin qu'on s'entende....

Eh vraiment, messieurs, vous ne vous accordez pas mal ! Les diverses religions s'identifient, et à la frappante similitude de vos phrases, il y a quelque apparence que, tandis que nous voulons nous passer de souffleurs, vous n'êtes pas de même. On voit chez vous le grand effet de la morale du jour, dont les admirables maximes sont : paix, concorde, calme, repos, malgré que nous mourions presque tous de faim ; mais il est définitivement arrêté, après six ans d'efforts pour conquérir la liberté et le bonheur, que le peuple aura le dessous ; il est conclu qu'il faut tout sacrifier à

1. Charles Duval, rédacteur du *Journal des Hommes Libres*, parlant du n° 34 au nom de « tous les vrais amis de la République », avait désavoué « ces pages imprudentes qui peuvent rallumer aujourd'hui le flambeau de la discorde, servir le royalisme et perdre la patrie ».

R. Jacquin, dans le *Journal du matin de la République française* ou *Chronique de France* (B. N. : Lc² 741) n° 12, reprochait à Babeuf sa « diatribe la plus imprudente et la plus factieuse », son « besoin dévorant de l'anarchie » et l'accusait de faire le jeu des royalistes.

Méhée — « le gros, lourd et épais Méhée » écrit Babeuf — avait dit dans son *Journal des patriotes* de 89 (B. N. : Lc² 877) : « Si j'étois royaliste, je ferois ou ferois faire le détestable numéro qui vient de paroître, sous le nom de Gracchus Babeuf. »

la tranquillité du petit nombre ; la majeure portion n'est ici bas que pour ses menus plaisirs. Elle doit tout souffrir et ne se pas plaindre ; elle ne doit contrarier en rien la classe prédestinée, qui ne doit pas entendre même le moindre murmure, alors qu'il lui plaît de prendre tous les moyens de rayer bientôt, du rang des vivans, les trois quarts de la multitude.

Il n'est pas tems d'échauffer les esprits, dites-vous. Nous avons un gouvernement, il faut lui donner le tems de marcher. — Je dis que le peuple n'a pas le tems davantage de périr de faim, de se passer de bois et de vêtemens ; je dis qu'il a vendu ses dernières nippes pour manger ; qu'il ne peut plus manger, parce qu'il n'a plus rien à vendre, et que cependant, chaque jour, le prix de tous les objets d'absolue nécessité devient de plus en plus inabordable ; je dis que ceci ne peut subsister, et qu'il est déjà permis de se plaindre du gouvernement, s'il n'a pas tout de suite les moyens de faire cesser ce cruel état de choses ; je dis qu'il est permis, à son défaut, de chercher de tels moyens et de les indiquer....

Charles Duval ! vous me faites la grâce de me reconnoître pour *un bon républicain, dont les intentions sont pures*. Je vous rends la même justice. Mais si vous ne balancez pas à me qualifier d'*imprudent*, je crois pouvoir dire que vous n'êtes pas un fort logicien. S'il ne s'agissoit, pour faire crouler les mauvais gouvernemens, que d'attendre qu'ils soient mauvais, et d'attendre la défaveur de l'opinion sur eux, d'abord cela seroit fort commode ; il n'y auroit rien du tout à faire pour aider leur renversement, il suffiroit de la patience, et il y a long-tems qu'il n'y auroit que de bons gouvernemens dans l'univers ; la France ne seroit pas restée quatorze siècles sous la verge de fer du monarchisme, et nous n'étranglerions pas la faim, sous l'atroce barbarie du patriat, depuis quinze mois.....

Apprenez d'ailleurs que votre parti n'est peut-être pas le nôtre, et que votre doctrine, par conséquent, ne doit pas être la même. Vous ne paroissez réunir autour de vous que des *républicains*, titre banal et fort équivoque : donc vous ne prêchez que la *république quelconque*. Nous, nous rassemblons tous les démocrates et les plébéiens, dénominations qui, sans doute, présen-

tent un sens plus positif : nos dogmes sont la démocratie pu[re], l'égalité sans tâche et sans réserve....

(*Le Tribun du Peuple*, n° 35, 9 frimaire an IV, t. II, p. 60-65.)

QUI FAIT LE LIT DU ROYALISME ?

...On parle de royalisme. On a dit que j'avois pu le servir sans le vouloir, en excitant, contre ceux qu'on appeloit *terroristes*, un nouvel éveil, qui peut faire perdre de vue celui bien légitime contre les amans de la monarchie. Le royalisme est plus près de nous que cela. Il est dans l'horrible famine factice, dans la pénurie universelle qui nous assiègent. Il est dans ce propre silence que vous gardez, patriotes, à la vue de tant d'attentats organisés. Le peuple, je l'ai déjà répété, ne voit que misère et oppression dans la république et les républicains ! Comment voulez-vous qu'il ne les prenne pas en aversion ? La royauté, sans cesse aux aguets, lui souffle qu'elle est prête à lui donner tranquillité, paix et abondance ! Comment voulez-vous qu'il ne la préfère pas ? N'est-ce point vouloir parfaitement servir la royauté, que de ne point la contredire, de se taire, et de ne pas montrer, dans le système du gouvernement populaire, un appât préférable à celui offert par le trône ?

Je l'ai offert, cet appât préférable, quand je me suis solennellement engagé envers le peuple, « de lui montrer la route du *bonheur commun*... » (Voyez mon Prospectus).

Cet engagement que j'ai contracté, et qui fut accueilli avec de si vifs transports, que serois-je et qu'auroit-on à dire de moi si je le méconnoissois ? Non, je veux montrer que je l'ai souscrit sérieusement.

Mais comment y satisferois-je, si j'étois gêné dans les moyens ? Comment voudroit-on que je réussisse, si j'étois gêné dans le premier de tous les moyens d'un écrivain, l'indépendance absolue de sa plume ?...

Maximilien Robespierre, cet homme que les siècles apprécieront, et dont il appartient à ma voix libre de devancer le juge-

ment, va vous dire si un rôle majeur comme le mien, peut se remplir avec l'enchaînement de la pensée.

[Babeuf cite un extrait des *Lettres à ses commettans* n° 6. Robespierre prévoit la ciguë, les poignards et l'échafaud comme prix ordinaire du journaliste incorruptible].

Eh bien donc ! de quelques dangers que soit accompagnée la promulgation de la vérité, puisqu'elle est si estimable au fond, et qu'elle peut produire de si grands biens, nous ne discontinuerons pas de nous dévouer pour elle. Les champions du système aristocratique, et les patriotes qu'ils abusent, publient que nous formons une faction d'*imprudents*. Moi, je dis qu'ils composent une faction d'*endormeurs*. Les meneurs de cette dernière veulent accoutumer le peuple à donner des louanges à ce qui n'est pas louable, parce qu'ils savent que la multitude non-instruite est un être d'habitude, et qu'en la pliant au respect pour ce qu'ils désirent stabiliser, ils affermiront assurément leur empire ; d'autant mieux qu'ils calculent l'effet de la lassitude et de l'éloignement pour toute innovation, que, par des expériences funestes, ils sont venus à bout de faire craindre....

Faites bien attention que, dans ce moment positif, trois partis, le royalisme, l'aristocratie et la démocratie, sont aux expédients pour se disputer la victoire du peuple. Celui des trois qui saura garantir prochainement le meilleur état de choses, et qui prouvera le mieux à l'avance ses moyens de garantie¹ est sûr d'emporter cette victoire.

Mais il ne faut pas différer. Il faut songer que nous sommes sur la brèche ; que le peuple attend avec impatience ; qu'il ne peut plus, en effet, attendre long-tems ; et qu'il prendra une délibération précipitée en faveur d'un parti quelconque.

Que ce puisse être donc pour celui du peuple ! Que, pour y arriver, les démocrates aient donc à eux le peuple. Pour l'avoir, qu'ils lui démontrent que les patriciens, les riches, ne le rendront toujours que ce qu'ils l'ont rendu, misérable ! Qu'ils lui fassent toucher du doigt cette vérité : que la démocratie peut seule assurer son bonheur, qu'elle peut seule faire cesser subitement cet

1. Mot illisible dans le texte : irgantie. Nous mettons garantie.

état de dernière détresse, auquel il ne peut plus tenir. Qu'on lui démontre cela tout de suite, et tout de suite le peuple se réveille, quoique si profondément endormi, et il est conquis à lui-même et à ses véritables défenseurs.

L'urgence est d'autant plus impérieuse, qu'on assure que le royalisme est en mesure pour organiser un mouvement, dont le prétexte sera cette affreuse famine, ce brigandage de chéreté universelle, qu'il a lui-même créé. Nous devons le prévenir, et c'est pour cela qu'il n'y a point de tems à perdre....

(*Le Tribun du Peuple*, n° 35, 9 frimaire an IV, p. 73-79.)

LA GUERRE CIVILE EST EN PERMANENCE. VANITÉ DES EXHORTATIONS A LA PATIENCE

...Vous parlez ensuite de *guerre civile*... comme si nous ne l'avions pas ! comme si la guerre des riches contre les pauvres n'étoit point la plus cruelle des guerres civiles ! surtout quand les premiers sont armés de toutes pièces, et que les autres sont sans défense. Vous ne voulez pas de guerre civile ! et, pour cela, vous voulez que le peuple meure patiemment de faim, de froid, de nudité !... Ah ! donnez-lui plutôt toutes les guerres possibles.... Qu'il aille, à armes égales, se mesurer avec tous ceux qui l'assassinent. Cette guerre aura bientôt une issue décisive en sa faveur, et elle terminera les maux du grand nombre. Il faut, dites-vous, pour mieux assurer le triomphe, agir politiquement, temporiser.... Temporiser ! politiquer ! Puis-je politiquer et temporiser, quand je n'ai point mangé depuis 48 heures ? quand, me levant le matin, je ne sais si c'est ma dernière culotte déjà usée, ou ma chemise, ou mon vieil habit, ou la chétive couverture de mon lit qu'il faut vendre ? quand il me faut peut-être tout vendre à-la-fois ? quand je ne sais pas s'il ne faudra point y joindre encore autre chose, pour composer la *somme énorme* qui est nécessaire pour me faire subsister durant la seule journée ? et, bien pis que cela, quand je n'ai plus rien à vendre ?... Le feu est à la maison, et lorsqu'on vous parle tout naturellement d'eau pour l'éteindre, vous venez,

avec injures, dire que ce n'est point cela, et qu'il faut *politiquer* ! Nous sommes sur le volcan le plus embrasé, et vous nous exhortez à la patience !... Ah ! vous qui patientez, qui politiquez si bien, j'admire votre sang-froid ; je crois voir que vous n'avez jamais ressenti les privations, vous en parlez trop à votre aise. Il me semble que le spectacle de mon frère souffrant à mes côtés, me feroit une impression suffisante, pour me porter à des déterminations plus accélérées. Mais, non, on veut que bientôt, parmi nous, tous les restes de piété s'envolent, et nous nous mangerons les uns les autres....

(*Le Tribun du Peuple*, n° 35, 9 frimaire an IV, note p. 76-77.)

MANIFESTE DES PLÉBÉIENS

...Il est tems de parler de la démocratie elle-même ; de définir ce que nous entendons par elle, et ce que nous voulons qu'elle nous procure ; de concerter enfin, avec tout le peuple, les moyens de la fonder et de la maintenir.

Ils se trompent, ceux-là qui croient que je ne m'agite que dans la vue de faire substituer une constitution à une autre. Nous avons bien plus besoin d'institutions que de constitutions. La constitution de 93, n'avoit mérité les applaudissemens de tous les gens de bien, que parce qu'elle préparoit les voies à des institutions. Si par elle ce but n'avoit pu être atteint, j'eusse cessé de l'admirer. Toute constitution qui laissera subsister les anciennes institutions humanicides et abusives, cessera d'exciter mon enthousiasme ; tout homme appelé à régénérer ses semblables, qui se traînera péniblement dans la vieille routine des législations précédentes, dont la barbarie consacre des heureux et des malheureux, ne sera point à mes yeux un législateur ; il n'inspirera point mes respects.

Travaillons à fonder d'abord de bonnes institutions, des institutions plébéiennes, et nous serons toujours sûrs qu'une bonne constitution viendra après.

Des institutions plébéiennes doivent assurer le *bonheur commun*, l'aisance égale de tous les co-associés.

Ressouvenons-nous de quelques-uns des principes fondamentaux développés dans notre dernier numéro, sur l'article : *De la guerre des riches et des pauvres*. Des répétitions de ce genre n'ennuient point tous ceux qu'elles intéressent.

Nous avons posé que l'*égalité parfaite* est de droit primitif ; que le pacte social, loin de porter atteinte à ce droit naturel, ne doit que donner à chaque individu la garantie que ce droit ne sera jamais violé ; que dès-lors, il ne devoit y avoir jamais eu d'institutions qui favorisassent l'inégalité, la cupidité, qui permissent que le nécessaire des uns pût être envahi, pour former un superflu aux autres. Que cependant, il étoit arrivé le contraire ; que d'absurdes conventions s'étoient introduites dans la société, et avoient protégé l'inégalité, avoient permis le dépouillement du grand nombre par le plus petit ; qu'il étoit des époques où les derniers résultats de ces meurtrières règles sociales, étoient que l'universalité des richesses de tous se trouvoit engloutie dans la main de quelques-uns ; que la paix, qui est naturelle quand tous sont heureux, devenoit nécessairement troublée alors ; que la masse ne pouvant plus exister, trouvant tout hors de sa possession, ne rencontrant que des cœurs impitoyables dans la caste qui a tout accaparé, ces effets déterminoient l'époque de ces grandes révolutions, fixoient ces périodes mémorables, prédites dans le livre des Tems et du Destin, où un bouleversement général dans le système des propriétés devient inévitable, où la révolte des pauvres contre les riches est d'une nécessité que rien ne peut vaincre.

Nous avons démontré que, dès 89, nous en étions à ce point, et que c'est pour cela qu'a éclaté alors la révolution. Nous avons démontré que, depuis 89, et singulièrement depuis 94 et 95, l'agglomération des calamités et de l'oppression publiques avoit singulièrement rendu plus urgent l'ébranlement majestueux du peuple contre ses spoliateurs et ses oppresseurs.

Il faut des tribuns, en pareille circonstance, pour faire entendre les premiers sons d'allarme, et pour donner l'éveil et le signal à tous leurs frères qui souffrent. Les premiers qui montrent assez d'énergie pour attaquer de haute lutte les oppresseurs, sont reconnus et avoués par les opprimés. C'est ainsi que le fut *Lucius-*

Junius, dit *Brutus*, premier tribun de Rome, lors de la retraite du peuple au Mont-Sacré. Le tableau du misérable état où étoient alors réduits les Romains, par l'atroce inhumanité de leurs patriciens, n'est point encore fait pour être mis en parallèle avec celui de notre situation actuelle, également due à la non moins étrange barbarie de notre million doré. Les Romains étoient surchargés de dettes, et, pour les acquitter, leurs créanciers les réduisoient en esclavage ; mais ces dettes prouvent qu'au moins ils trouvoient encore des secours chez la caste tyrannique ; et si celle-ci les réduisoit à l'esclavage, au moins s'engageoit-elle de leur donner la nourriture. Nous, au lieu de cela, on ne nous fait point contracter de dettes, on se contente de nous forcer à nous dépouiller de nos derniers vêtemens ; on ne nous réduit point en esclavage, on préfère, quand il ne nous reste plus rien, de nous laisser périr de faim !.....

[Ici, Babeuf reproduit le tableau de la situation affreuse du peuple tel qu'il est peint dans une affiche qui vient d'être apposée par les seuls des « patriotes de 89 ». Cette affiche se termine sur ces mots : « Jusqu'à quand durera la rage des ennemis du peuple ? Jusqu'à quand la justice sera-t-elle bannie du territoire de la liberté ? Jusqu'à quand sera-t-elle muette, impuissante ? »]

O vous, qui faites entendre cette utile interpellation, vous ne l'aurez pas prononcée en vain. C'est à nous qu'il appartient de vous répondre.

Jusqu'à quand, dites-vous, durera le silence de la justice ? jusqu'à quand durera la rage des ennemis du peuple ?... Jusqu'à ce que le peuple sera ce qu'il a été partout et dans tous les tems où il s'est montré digne, par son courage, de triompher de ses ennemis, et de faire triompher cette justice qu'il aime. Jusqu'à ce qu'il ne fermera plus la bouche à ceux qui veulent le défendre. Jusqu'à ce qu'il ne traitera plus d'*imprudens* les hommes qui se dévouent pour déclarer une guerre terrible à ceux qui le jugulent.

Depuis quand a-t-on osé prêcher cette singulière doctrine du silence, au moment où la tyrannie se montre plus audacieuse et plus abominable ? Depuis quand dit-on qu'il faut se taire, quand les maux sont à leur comble ? quand les assassins du peuple le frappent le plus impitoyablement ?... C'est la politique qui veut

cela ! Cette politique est nouvelle. C'est ordinairement l'excès d'impudence barbare des oppresseurs de la terre, qui a fait sortir les peuples de leur tranquillité naturelle, et qui les a fait fouler leurs tyrans. Les vérités rédemptrices ne divisèrent jamais les amis de la patrie, elles déroutèrent toujours les faux patriotes ; et l'on dut considérer comme tels ceux qui voulurent étouffer ces vérités. Elles augmentèrent le nombre des patriotes, en offrant, à tous ceux qui souffroient, une porte de salut. On ne craignit même jamais de laisser voir le but où l'on vouloit tendre. Les Romains ne cachèrent point qu'ils vouloient des terres pour pouvoir vivre. Ils ne s'embarrassèrent point des clameurs, des embûches, et des sophismes des patriciens. On ne les tuait point avec cet imbécille axiome : *Respect aux propriétés*. Ils savoient y répondre : *Respect aux propriétés respectables*. Par leur *déclaratoire*, par leur manifeste toujours ostensible, toujours entièrement public, ils grossissoient au moins leur parti, parce que chacun apercevoit ou l'on vouloit parvenir, et chacun, guidé par son intérêt, se prêtoit à seconder le but. Au lieu qu'ici, si nous ne voulons rien laisser voir, si nous ne montrons rien qui puisse intéresser le grand nombre, s'il n'entrevoit rien qui ressemble au bonheur après l'anéantissement de la tyrannie, pourquoi voulez-vous qu'on se détermine contre elle, et qu'on songe à la troubler ? Pourquoi et pour qui voulez-vous qu'on s'échauffe ?

Français malheureux ! ouvrez quelques volumes de l'Histoire, et vous verrez si les hommes qui ont le plus mérité ses éloges et notre admiration, ont jamais craint de faire entendre la vérité toute entière, chaque fois que s'est déchaînée contre le genre humain l'oppression toute entière.

Rome étoit, en l'an 268 de son ère, ce qu'est à-peu-près la France l'an 4 de la république. Mais prêcha-t-on alors le dogme du silence et de la patience ? de la prudence et de la constance ?... Non. Cassius-Viscellinus se présente. Il porte la main droit[e] à la plaie. Quoique patricien, c'est lui qui le premier propose la loi agraire.... Il n'y eut que l'infâme Appius et ses suppôts (les Louvet, les Réal et les Méhée de ce tems-là) qui traitèrent Cassius de royaliste, comme les Appius d'aujourd'hui me traitent.

En 283, l'état pénible du peuple étoit encore le même. Mais le

sénateur Emilius n'est point assez *prudent* pour en être témoin, et dissimuler son indignation.....

[Babeuf retrace ensuite la conduite de tous les Tribuns du peuple qui se montrèrent dignes de ce titre. Il cite des passages de leurs discours.]

Je ne finirois pas, si je voulois citer tous les discours propres à stimuler des hommes qui ont le malheur d'être accablés sous l'oppression. Il n'en doit pas être besoin, sans doute, et l'oppression doit être elle-même un suffisant stimulant. Je ne puis néanmoins me dispenser d'offrir encore, pour exemple encourageant, cette motion immortelle du tribun par excellence, de l'homme que j'admire et que j'estime le plus : je veux parler du petit-fils du grand Scipion, de Tibérius-Gracchus ; celui que les scélérats de son tems accablèrent encore de la calomnie bannale, qu'il cachoit, sous des apparences d'excessive popularité, l'ambition secrète d'une couronne ; et je veux parler des singuliers moyens par lesquels il s'y acheminoit : « Les bêtes sauvages, disoit-il, ont des tanières et des cavernes pour se retirer, pendant que les citoyens de Rome ne trouvent pas un toit ni une chaumière, pour se mettre à couvert des injures du tems ; et que, sans séjour fixe ni habitation, ils errent, comme de malheureux proscrits, dans le sein même de leur patrie. On vous appelle les seigneurs et les maîtres de l'univers. Quels seigneurs ! quels maîtres !... vous, à qui on n'a pas laissé seulement un pouce de terre, qui pût au moins vous servir de sépulcre ! »

Ce ne sera point moi qui chercherai à détourner le sens profond de ce précieux discours, et plût au ciel que le peuple s'en pénétrât entièrement, et qu'il en sût tirer parti une bonne fois ! Plût au ciel que des avocats, des vases d'éloquence ne vissent jamais à la traverse, pour en altérer l'importante signification ! Je n'aime pas plus le bavard Cicéron qui vient contrarier Rullus, le dernier émule des Gracques, que je n'aime l'*Orateur Plébéien*¹, quand il défigure la doctrine de ceux-ci, qu'il a consacrée dans sa propre épigraphe².

1. Voir p. 268.

2. L'épigraphe de l'*Orateur plébéien* était tirée de la citation de Tibérius Gracchus que Babeuf donne plus haut.

Est-ce la *loi agraire* que vous voulez, vont s'écrier mille voix d'honnêtes gens ? Non : c'est plus que cela. Nous savons quel invincible argument on auroit à nous y opposer. On nous diroit, avec raison, que la loi agraire ne peut durer qu'un jour ; que, dès le lendemain de son établissement, l'inégalité se remontreroit. Les Tribuns de la France, qui nous ont précédé, ont mieux conçu le vrai système du bonheur social. Ils ont senti qu'il ne pouvoit résider que dans des institutions capables d'assurer et de maintenir inaltérablement l'*égalité de fait*¹.

L'*égalité de fait* n'est pas une chimère. L'essai-pratique en fut heureusement entrepris par le grand tribun Lycurgue. On sait comment il étoit parvenu à instituer ce système admirable, où les charges et les avantages de la société étoient également répartis, où la suffisance étoit le partage imperdable de tous, et où personne ne pouvoit atteindre le superflu.

Tous les moralistes de bonne-foi reconnurent ce grand principe, et cherchèrent à le consacrer. Ceux qui l'énoncèrent plus clairement, furent, à mon avis, les hommes les plus estimables et les plus distingués tribuns. Le juif Jésus-Christ ne mérite que médiocrement ce titre, pour avoir trop obscurément exprimé la maxime : *Aime ton frère comme toi-même*, a-t-il dit. Cela insinue bien, mais cela ne dit pas assez explicitement, que la première de toutes les lois est, qu'aucun homme ne peut légitimement prétendre que nul de ses semblables soit moins heureux que lui.

J.-Jacques a mieux précisé ce même principe, quand il a écrit *Pour que l'état social soit perfectionné, il faut que chacun ait assez, et qu'aucun n'ait trop*. Ce court passage est, à mon sens, l'élixir du contrat social. Son auteur l'a rendu aussi intelligible qu'il le pouvoit faire au tems où il écrivoit, et ce peu de mots suffit à qui sait entendre.

[Babeuf invoque ensuite Diderot, Robespierre, Saint-Just,

1. Le *Manifeste des Égaux* de Maréchal reprendra le début de cet alinéa et lui donnera tout son sens. A noter que le 11 floréal, à la séance du Directoire Secret, Babeuf précisera à Rossignol que « la loi agraire n'étoit nullement dans son système », qu'il étoit « bien loin de là », que c'étoit « une sottise », qu'il n'étoit pas possible de faire de la France « une espèce d'échiquier », que son système du Bonheur Commun tendait au contraire à « dépropriariser généralement toute la France ». BUONARROTI, éd. Charavay, p. 71-72 et 74, *Débats du procès de Vendôme*, t. II, p. 77 et 88.

Raynal, Harmand de la Meuse¹, Antonelle², Tallien dans l'*Ami des Sans-culottes* de mars 93, enfin Fouché qui a consacré par son arrêté pris le 24 brumaire de l'an II³ la « sainte et sublime doctrine ». Babeuf cite cet arrêté.]

Ah ! qu'il étoit beau alors, le rôle de Fouché... Qu'il y revienne, et soyons amis !

Qu'il n'y revienne pas, cela ne devra point empêcher le triomphe du système d'institutions qu'il a soutenu, et il faut que ce système finisse par avoir aussi son pouvoir exécutif.

Il en est plus que tems. Il est tems que le peuple, foulé et assassiné, manifeste, d'une manière plus grande, plus solennelle, plus générale qu'il n'a jamais été fait, sa volonté, pour que non seulement les signes, les accessoires de la misère, mais la réalité, la misère elle-même soient anéanties. Que le peuple proclame son Manifeste. Qu'il y définisse la démocratie comme il entend l'avoir, et telle que, d'après les principes purs, elle doit exister. Qu'il y prouve que la démocratie est l'obligation de remplir, par ceux qui ont trop, tout ce qui manque à ceux qui n'ont point assez ! que tout le *déficit* qui se trouve dans la fortune des derniers ne procède que de ce que les autres les ont volé. Volé légitimement, si l'on veut ; c'est-à-dire, à l'aide de lois de brigands qui, sous les derniers régimes comme sous les plus anciens, ont autorisé tous les larcins ; à l'aide de lois, telles que toutes celles qui existent en ce moment ; à l'aide de lois, d'après lesquelles je suis forcé, pour vivre, de démeubler chaque jour mon ménage, de porter, chez tous les voleurs qu'elles protègent, jusqu'au dernier haillon

1. Conventionnel. Il prononça à la tribune en avril 1793 un discours « trois fois remarquable » selon Babeuf. Et, en effet, Harmand réclamait l'égalité de fait et la révolution dans les choses et non plus seulement dans les esprits. D'après le journal d'Audouin du 26 avril 1793, Babeuf cite l'essentiel de ce discours audacieux. Une bonne partie de la citation de Babeuf a été reproduite par Amédée Le Faure dans *Le Socialisme pendant la Révolution française*, p. 69-72. Lichtenberger, Jaurès n'attachent pas à ce discours l'importance qu'il mérite. Babeuf a reproduit à nouveau le discours d'Harmand, dans sa Défense générale devant la Haute-Cour. Cf. ADVIELLE, t. II, p. 61-65. Il écrit toujours Armand au lieu de Harmand.

2. Voir p. 242 et 268.

3. Babeuf ne donne intégralement que les considérants de l'arrêté qui fut pris non à Nevers, comme il l'écrit, mais à Commune-Affranchie (Lyon). La date donnée par Babeuf est également erronée. Il donne 24 septembre an II au lieu de 24 brumaire an II (14 novembre 1793). On trouvera le texte complet de cet arrêté signé de Fouché, Collot d'Herbois et Albitte dans l'*Étude sur Fouché par le COMTE DE MARTEL*, in-12, p. 373-377. C'était bel et bien une « tentative d'organiser le communisme dans la pratique » sur un point du territoire. C'était comme une « Vendée plébéienne », selon l'expression favorite de Babeuf.

qui me couvre ! Que le peuple déclare qu'il entend avoir la restitution de tous ces vols, de ces honteuses confiscations des riches sur les pauvres. Cette restitution sera aussi légitime, sans doute, que celle aux émigrés. Nous voulons, par le rétablissement de la démocratie, d'abord, que nos haillons, nos vieux meubles, nous rentrent, et que ceux qui nous les ont pris soient mis à l'avenir dans l'impuissance de recommencer de pareils attentats. Nous voulons ensuite, par la démocratie, ce que nous avons fait voir qu'ont voulu tous ceux qui en ont conçu quelque idée juste.

Faut-il, pour rétablir les droits du genre humain et faire cesser tous nos maux, faut-il une *retraite au MONT SACRÉ, ou une VENDÉE PLÉBÉIENNE* ? Que tous les amis de l'*Égalité* s'apprennent et se tiennent déjà pour avertis ! Que chacun se pénétre de l'incomparable beauté de cette entreprise. Les Israélites à délivrer de la servitude Égyptienne ! à conduire à la possession des terres de Chanaan ! Quelle expédition fut jamais plus digne d'enflammer de grands courages ? Le Dieu de la liberté¹, soyons-en sûrs, protégera les *Moyse* qui voudront la diriger. Il nous l'a promis, sans l'intermédiaire d'Aaron, dont nous n'avons que faire, non plus que de son collègue vicarial. Il nous l'a promis, sans apparition miraculeuse dans le buisson ardent. Laissons là tous ces prodiges, toutes ces sottises. Les inspirations des divinités républicaines se manifestent tout simplement, sous les auspices de la nature (Dieu suprême)¹ par la voie du cœur des républicains. Il nous est donc révélé que, tandis que de nouveaux *Josué* combattront un beau jour dans la plaine sans avoir besoin de faire arrêter le soleil, plusieurs, en place d'un législateur des Hébreux, seront sur la véritable *Montagne plébéienne*. Ils y traceront, sous la dictée de l'éternelle justice, le décalogue de la sainte humanité, du sans-culotisme, de l'imprescriptible équité. Nous proclamons, sous la protection de nos cent mille lances et de nos bouches à feu, le véritable premier code de la nature, qui n'auroit jamais dû être enfeint.

Nous expliquerons clairement ce que c'est que le *bonheur commun, but de la société*.

1. Ces expressions confirment la position philosophique de Babeuf dont il est question p. 133 et 159.

Nous démontrerons que le sort¹ de tout homme n'a pas dû empirer au passage de l'état naturel à l'état social.

Nous définirons la propriété.

Nous prouverons que le terroir n'est à personne, mais qu'il est à tous.

Nous prouverons que tout ce qu'un individu en accapare au delà de ce qui peut le nourrir, est un vol social.

Nous prouverons que le prétendu droit d'*aliénabilité* est un infâme attentat populicide.

Nous prouverons que l'*hérité par familles* est une non moins grande horreur ; qu'elle isole tous les membres de l'association, et fait de chaque ménage une petite république, qui ne peut que conspirer contre la grande, et consacrer l'inégalité.

Nous prouverons que tout ce qu'un membre du corps social a *au-dessous* de la suffisance de ses besoins de toute espèce et de tous les jours, est le résultat d'une spoliation de sa propriété naturelle individuelle, faite par les accapareurs des biens communs.

Que, par la même conséquence, tout ce qu'un membre du corps social a *au-dessus* de la suffisance de ses besoins de toute espèce et de tous les jours, est le résultat d'un vol fait aux autres co-associés, qui en prive nécessairement un nombre plus ou moins grand, de sa cote-part dans les biens communs.

Que tous les raisonnemens les plus subtils ne peuvent prévaloir contre ces inaltérables vérités.

Que la supériorité de talens et d'industrie n'est qu'une chimère et un leurre spécieux, qui a toujours induement servi aux complots des conspirateurs contre l'égalité.

Que la différence de valeur et de mérite dans le produit du travail des hommes, ne repose que sur l'opinion que certains d'entr'eux y ont attachée, et qu'ils ont su faire prévaloir.

Que c'est sans doute à tort que cette opinion a apprécié la journée de celui qui fait une montre, vingt fois plus que la journée de celui qui trace des sillons.

Que c'est cependant à l'aide de cette fausse estimation, que le

1. Faute d'impression dans le texte : sont. Nous rétablissons : sort.

gain de l'ouvrier horloger l'a mis à portée d'acquérir le patrimoine de vingt ouvriers de charrue, qu'il a, par ce moyen, expropriés.

Que tous les prolétaires ne le sont devenus que par le résultat de la même combinaison dans tous autres rapports de proportion, mais partant tous de l'unique base de la différence de valeur établie entre les choses par la seule autorité de l'opinion.

Qu'il y a absurdité et injustice dans la prétention d'une plus grande récompense pour celui dont la tâche exige un plus haut degré d'intelligence, et plus d'application et de tension d'esprit ; que cela n'étend nullement la capacité de son estomach¹.

Qu'aucune raison ne peut faire prétendre une récompense excédant la suffisance des besoins individuels.

Que ce n'est non plus qu'une chose d'opinion que la valeur de l'intelligence, et qu'il est peut-être encore à examiner si la valeur de la force toute naturelle et physique, ne la vaut point.

Que ce sont les intelligens qui ont donné un si haut prix aux conceptions de leurs cerveaux, et que, si c'eût été les forts qui eussent concurremment réglé les choses, ils auroient sans doute établi que le mérite des bras valoit celui de la tête, et que la fatigue de tout le corps pouvoit être mise en compensation avec celle de la seule partie ruminante.

Que, sans cette égalisation posée, on donne aux plus intelligens, aux plus industriels, un brevet d'accaparement, un titre pour dépouiller impunément ceux qui le sont moins.

Que c'est ainsi que s'est détruit, renversé dans l'état social, l'équilibre de l'aisance, puisque rien n'est mieux prouvé que notre grande maxime : *qu'on ne parvient à avoir trop qu'en faisant que d'autres n'aient point assez.*

Que toutes nos institutions civiles, nos transactions réciproques ne sont que les actes d'un perpétuel brigandage, autorisé par d'absurdes et de barbares lois, à l'ombre desquelles nous ne sommes occupés qu'à nous entre-dépouiller.

1. Ici, Babeuf semble rejoindre Sylvain Maréchal qui faisait dire à l'orateur de la classe ouvrière s'adressant aux riches, lors de la grève générale : « Que s'il se trouve parmi vous quelqu'un qui ait deux bouches et quatre bras, il est trop juste, assignons-lui une double portion... ». *Premières leçons du fils aîné d'un roi*, p. 34-35. — *Le Manifeste des Égaux*, du même Maréchal, proclamera un peu plus tard l'égalité devant la nourriture, comme l'égalité devant la lumière, la chaleur naturelle, la respiration, la terre.

Que notre société de fripons entraîne, à la suite de ses atroces conventions primordiales, toutes les espèces de vices, de crimes et de malheurs contre lesquels quelques hommes de bien se liguent en vain pour leur faire la guerre, qu'ils ne peuvent rendre triomphante parce qu'ils n'attaquent point le mal dans sa racine, et qu'ils n'appliquent que des palliatifs puisés dans le réservoir des idées fausses de notre dépravation organique.

Qu'il est clair, par tout ce qui précède, que tout ce que possèdent ceux qui ont au delà de leur cote-part individuelle dans les biens de la société, est vol et usurpation.

Qu'il est donc juste de le leur reprendre.

Que celui même qui prouveroit que, par l'effet de ses seules forces naturelles, il est capable de faire autant que quatre, et qui, en conséquence, exigeroit la rétribution de quatre, n'en seroit pas moins un conspirateur contre la société, parce qu'il en ébranleroit l'équilibre par ce seul moyen, et détruiroit la précieuse égalité.

Que la sagesse ordonne impérieusement à tous les co-associés de réprimer un tel homme, de le poursuivre comme un fléau social, de le réduire au moins à ne pouvoir faire que la tâche d'un seul, pour ne pouvoir exiger que la récompense d'un seul¹.

Que ce n'est que notre seule espèce qui a introduit cette folie meurtrière de distinctions de mérite et de valeur, et qu'aussi ce n'est qu'elle qui connoit le malheur et les privations.

Qu'il ne doit point exister de privation des choses que la nature donne à tous, produit pour tous, si ce n'est celles qui sont la suite des accidens inévitables de la nature, et que dans ce cas, ces privations doivent être supportées et partagées également par tous.

Que les productions de l'industrie et du génie deviennent aussi la propriété de tous, le domaine de l'association entière, du moment même que les inventeurs et les travailleurs les ont fait éclore ; parce qu'elles ne sont qu'une compensation des précédentes inventions du génie et de l'industrie, dont ces inventeurs

1. Babeuf que domine la passion d'égalité et qui craint toute renaissance d'usurpation s'oppose ici nettement à la formule de répartition : A chacun selon son travail.

et ces travailleurs nouveaux ont profité dans la vie sociale, et qui les ont aidés dans leurs découvertes.

Que, puisque les connoissances acquises sont le domaine de tous, elles doivent donc être également réparties entre tous.

Qu'une vérité contestée mal-à-propos par la mauvaise foi, le préjugé ou l'irréflexion, c'est que cette répartition égale des connoissances entre tous, rendroit tous les hommes à peu près égaux en capacité et même en talents.

Que l'éducation est une monstruosité, lorsqu'elle est inégale, lorsqu'elle est le patrimoine exclusif d'une portion de l'association ; puisqu'alors elle devient, dans les mains de cette portion, un amas de machines, une provision d'armes de toutes sortes, à l'aide desquelles cette première portion combat l'autre qui est désarmée, parvient facilement, en conséquence, à la juguler, à la tromper, à la dépouiller, à l'asservir sous les plus honteuses chaînes.

Qu'il n'est pas de vérité plus importante que celle que nous avons déjà citée, et qu'un philosophe a proclamée en ces termes : *Discourez tant qu'il vous plaira sur la meilleure forme du gouvernement, vous n'aurez rien fait, tant que vous n'aurez point détruit les germes de la cupidité et de l'ambition.*

Qu'il faut donc que les institutions sociales mènent à ce point, qu'elles ôtent à tout individu l'espoir de devenir jamais ni plus riche, ni plus puissant, ni plus distingué par ses lumières, qu'aucun de ses égaux.

Qu'il faut, pour préciser davantage ceci, parvenir à *enchaîner le sort* ; à rendre celui de chaque co-associé indépendant des chances et des circonstances heureuses et malheureuses ; à *assurer à chacun et à sa postérité, telle nombreuse qu'elle soit, la suffisance, mais rien que la suffisance* ; et à fermer, à tous, toutes les voies possibles, pour obtenir jamais au delà de la cote-part individuelle dans les produits de la nature et du travail.

Que le seul moyen d'arriver là, est d'établir l'*administration commune* ; de supprimer la propriété particulière ; d'attacher chaque homme au talent, à l'industrie qu'il connoit ; de l'obliger à en déposer le fruit en nature au magasin commun ; et d'établir une simple administration de distribution, une administration des

subsistances, qui, tenant registre de tous les individus et de toutes les choses, fera répartir ces dernières dans la plus scrupuleuse égalité et les fera déposer dans le domicile de chaque citoyen.

Que ce gouvernement, démontré praticable par l'expérience, puisqu'il est celui appliqué aux douze cents mille hommes de nos douze armées, (ce qui est possible en petit l'est en grand)¹; que ce gouvernement est le seul dont il peut résulter un bonheur universel, inaltérable, sans mélange; le *bonheur commun, but de la société*.

Que ce gouvernement fera disparaître les bornes, les haies, les murs, les serrures aux portes, les disputes, les procès, les vols, les assassinats, tous les crimes; les tribunaux, les prisons, les gibets, les peines, le désespoir que causent toutes ces calamités; l'envie, la jalousie, l'insatiabilité, l'orgueil, la tromperie, la duplicité, enfin tous les vices; plus (et ce point est sans doute l'essentiel), le ver rongeur de l'inquiétude générale, particulière, perpétuelle de chacun de nous, sur notre sort du lendemain, du mois, de l'année suivante, de notre vieillesse, de nos enfans et de leurs enfans².

Tel est le précis sommaire de ce terrible Manifeste que nous offrirons à la masse opprimée du Peuple français, et dont nous lui donnons la première esquisse pour lui en faire saisir l'avant-goût.

Peuple! réveille-toi à l'espérance, cesse de rester engourdi et plongé dans le découragement.

...Épanouis-toi à la vue d'un futur avenir heureux. Amis des rois! perdez toute idée que les maux dont vous avez accablé ce peuple, le soumettront définitivement au joug d'un seul. Et vous, patriciens! riches! tyrans républicains! renoncez également et tous en même-tems à vos spéculations oppressives, sur cette

1. L'idée de transposer sur le plan économique l'unité, la centralisation, le mode administratif prévalant sur le plan militaire n'était pas particulière à Babeuf. Le marquis de Valangart, gentilhomme picard, la partageait. Cette idée se retrouvera dans les « armées industrielles » de Fourier et, par Pecqueur et Weitling, passera dans le *Manifeste Communiste* de Marx qui prévoit comme mesure transitoire acheminant à la société communiste « l'organisation d'armées industrielles ». Cf. ADVIELLE, t. I, p. 374; HUBERT BOURGIN : *Fourier*, 568-569, etc.

2. Dans sa *Défense générale* à Vendôme, Babeuf, après avoir donné de larges extraits du Manifeste jusqu'à ce passage, définit son œuvre « le tableau interprétatif que mon esprit s'occupa de faire du code de la nature ». Il ajouta : « Je crus voir toutes les choses écrites dans ses pages immortelles. Je les révélai et les publiai. » ADVIELLE, t. II, p. 42.

nation qui n'a pas entièrement oublié ses serments à la liberté. Une perspective, plus riante que tout ce dont vous la leurez, s'offre à ses regards. Dominateurs coupables! au moment où vous croyez pouvoir, sans péril, appesantir vos bras de fer sur ce peuple vertueux, il vous fera sentir sa supériorité, il s'affranchira de toutes vos usurpations et de vos chaînes, il recouvrera ses droits primitifs et sacrés. Depuis trop long-tems, vous vous jouez de sa magnanimité; depuis trop long-tems vous insultez à son agonie....

« Le peuple, dites-vous, est sans vigueur; il souffre et il meurt sans oser se plaindre. » Les fastes de la république ne seront point souillés d'une telle humiliation! Le nom français n'ira point à la postérité accompagné d'un tel avilissement. Que cet écrit soit le signal, soit l'éclair qui ranime et revivifie tout ce qui eut autrefois de la chaleur et du courage! tout ce qui brûla d'une flamme ardente pour le bonheur public et la parfaite indépendance. Que le peuple y prenne la véritable première idée de l'égalité! Que ces mots : *égalité, égaux, plébéianisme*, soient les mots de ralliement de tous les amis du peuple. Que le peuple remette à la discussion tous les grands principes; que le combat s'engage sur le fameux chapitre de cette *égalité* proprement dite, et sur celui de la *propriété*! Qu'il en goûte cette fois, précisément la morale, et qu'elle l'embrase d'un feu soutenu jusqu'à l'entière consommation de son œuvre! Qu'il renverse toutes ces anciennes institutions barbares, et qu'il y substitue celles dictées par la nature et l'éternelle justice. Et oui, tous les maux du peuple sont à leur comble; ils ne peuvent plus empirer! Ils ne peuvent se réparer que par un entier bouleversement? Que cette guerre atroce du riche contre le pauvre, prenne donc enfin une couleur moins ignoble? Qu'elle cesse d'avoir ce caractère de toute audace d'un côté, et de toute lâcheté de l'autre! Que les malheureux répondent enfin à leurs agresseurs!... Profitons de ce qu'ils nous ont poussé à bout. Avançons sans détours, comme des hommes qui ont le sentiment de leurs forces: Marchons franchement à l'ÉGALITÉ. Voyons le *but de la société*; voyons le *bonheur commun*!.....

Perfides ou ignorans! vous criez qu'il faut éviter la guerre civile? qu'il ne faut point jeter parmi le peuple de brandon de

discorde..... ?Et quelle guerre civile plus révoltante que celle qui fait voir tous assassins d'une part, et toutes victimes sans défense de l'autre ? Pouvez-vous faire un crime à celui qui veut armer les victimes contre les assassins ? Ne vaut-il pas mieux la guerre civile où les deux partis peuvent se défendre réciproquement ? Qu'on accuse donc, si l'on veut, notre journal d'être un tison de discorde. Tant mieux : la discorde vaut mieux qu'une horrible concorde où l'on étouffe la faim. Que les partis en viennent aux prises ; que la rébellion partielle, générale, instante, reculée, se déterminent ; nous sommes toujours satisfaits ! Que le *Mont Sacré* ou la *Vendée plébéicenne* se forme sur un seul point ou dans chacun des 86 départemens ! Que l'on conspire contre l'oppression, soit en grand, soit en petit¹, secrètement ou à découvert, dans cent mille conciliabules ou dans un seul, peu nous importe, pourvu que l'on conspire, et que désormais les remords et les transes accompagnent tous les momens des oppresseurs. Nous avons donné tout haut le signal, afin que beaucoup l'aperçoivent ; afin d'appeler beaucoup de complices ; nous leur avons donné les motifs bien justifiés et quelques idées du mode, nous sommes à peu près sûrs que l'on conspirera. Que la tyrannie essaie si elle peut se mettre en mesure de nous entraver.... Le peuple, dit-on, n'a point de guides. Qu'il en apparaisse, et le peuple, dès l'instant, brise ses chaînes, et conquiert du pain pour lui et pour toutes ses générations. Répétons-le encore : Tous les maux sont à leur comble ; ils ne peuvent plus empirer ; ils ne peuvent se réparer que par un bouleversement total!!! Que tout se confonde donc !..., que tous les élémens se brouillent, se mêlent et s'entre-choquent !..., que tout rentre dans le cahos, et que du cahos sorte un monde nouveau et régénéré !

« Venons, après mille ans, changer ces lois grossières. »

(*Le Tribun du Peuple*, n° 35, 9 frimaire an IV, t. II, p. 83-107.)

1. Babeuf ne se prononce plus pour la seule *Vendée plébéicenne* comme dans la lettre à Germain, p. 220. Faisant flèche de tout bois, revenant à sa tactique plus réaliste de l'exploitation de toutes les possibilités dans l'intérêt du but à atteindre, il se prononce indifféremment pour un mouvement national ou partiel. Un peu plus tard, quand la conjuration aura pris corps, il s'affirmera pour la République des Égaux.

OU SONT LES DÉSORGANISATEURS, LES ANARCHISTES

Que reste-t-il à faire ?

Rien, nous disent le directoire, ou Réal, ou Cormatin¹ ; car c'est bien prétendre nettement que tout est fait, que la révolution est finie, que de se plaindre aussi amèrement *des anarchistes et des hommes qui voudroient révolutionner toujours*.

Ce mot d'*anarchistes*, usé sous Lafayette, usé sous Louis XVI, usé sous la Gironde, se reproduit maintenant avec une scandaleuse affectation. Il doit être familier à toutes les cours, nous le savons. Mais nos nouveaux potentats devroient peut-être trouver politique d'être moins empressés à le prodiguer. Ils devroient se souvenir qu'ils ne doivent d'être ce qu'ils sont, qu'à l'avantage d'avoir été aussi des *anarchistes*, au jugement des rois d'avant eux, et que l'époque en est encore récente. Mons. Réal devroit aussi se rappeler qu'il n'est devenu un personnage que pour avoir été *anarchiste*, et qu'on peut lui citer le tems et les circonstances où il s'en glorifioit.

Mais passons *aux hommes qui voudroient révolutionner toujours*.

Révolutionner, nous avons déjà dit plusieurs fois ce que c'est. C'est conspirer contre un état de choses qui ne convient pas ; c'est tendre à le désorganiser et à mettre en place quelque chose qui vaille mieux. Or, tant que tout ce qui ne vaut rien n'est pas renversé et que ce qui seroit bon n'est pas stabilisé, je ne reconnois point qu'on ait assez révolutionné pour le peuple.

Je conçois que des hommes qui rapportent tout à eux, disent que c'est assez révolutionner, lorsque la révolution les a conduits à ce point où ils sont à merveille ; à ce point où, individuellement, ils ne peuvent plus rien désirer. Alors, sans doute, la révolution est faite, mais pour eux. La révolution est complètement faite en Turquie pour le grand Sultan. La révolution étoit complètement faite pour les Bourbons sous Louis XIV, sous Louis XV et

1. L'un des principaux chefs des royalistes et des chouans. S'appelle en réalité Dezoteux, mais se fait appeler baron de Cormatin du nom d'une terre que sa femme, Mme de Sercy, possède en Saône-et-Loire. C'est un ancien lieutenant-colonel de la garde du roi. Cf. MATHIEZ, *La Réaction thermidorienne*, chap. VI.

sous Louis XVI. Je conviens qu'elle l'est encore à présent pour tous les *myriagramistes*¹, tant directeurs que législateurs jeunes et vieux ; elle l'est encore pour tout le million doré. Mais je persiste à soutenir que la révolution n'est point faite pour le peuple.

C'est cependant pour lui seul qu'on a dit qu'elle seroit faite ; lui-même a juré qu'il l'achèveroit où qu'il mourroit. Elle n'est point achevée, puisque rien n'est fait pour assurer le bonheur du peuple et que tout est fait au contraire pour l'épuiser, ce peuple, pour faire couler éternellement ses sueurs et son sang dans les vases d'or d'une poignée de riches odieux. Donc il faut la continuer, cette révolution, jusqu'à ce qu'elle soit devenue la révolution du peuple. Donc, ceux qui se plaindront *des hommes qui veulent révolutionner toujours*, ne devront être judicieusement appréciés que comme les ennemis du peuple.

Les hauts et puissans du jour entendent singulièrement le mot *révolution*, quand ils prétendent que la révolution, chez nous, est faite. Qu'ils disent donc plutôt la *contre-révolution* ! La révolution, encore une fois, est le bonheur de tous ; c'est ce que nous n'avons pas : la révolution n'est donc point faite ? La contre-révolution, est le malheur du grand nombre ; c'est ce que nous avons : c'est donc la contre-révolution qui est faite ?

Et cependant, on n'a point encore osé insulter à la pudeur jusqu'au point d'avouer, jusqu'au point de proclamer tout haut que le terme de nos mouvemens de six années devoit être la contre-révolution ! On a encore la bienséance de dire que le but de ces mouvemens n'a été que la révolution, et l'on ne dit pas la révolution des riches ou de l'honorable million. Si l'on est ainsi forcé de convenir, d'un côté, qu'il n'est de véritable révolution que celle de la masse, que c'est cette révolution que nous devons avoir ; d'un autre côté, que nous n'avons pourtant obtenu que celle de la plus petite portion, et que cette dernière révolution s'appelle incontestablement la contre-révolution..., il s'ensuit que la révolution est à refaire, de l'aveu même des contre-révolutionnaires.

1. Ce qui veut dire pour les hommes en place. C'est la loi du 21 fructidor an III (7 septembre 1795) qui poussa Babeuf à faire ce néologisme. Cette loi fixait des traitemens en myriagrammes. Cf. A. AULARD, *Histoire politique de la Révolution française*, 2^e éd., p. 606.

Et cependant encore, parce que nous voulons effectivement la refaire, ils nous traitent d'*anarchistes*, de *factieux*, de *désorganiseurs*. Mais c'est par une de ces contradictions toutes semblables à celle qui leur fait appeler révolution la contre-révolution. L'organisation, chez ces messieurs, est aussi la désorganisation. J'appelle désorganisation, encore, tout ordre, qui comble la plus petite partie et qui fait languir et mourir la plus grande ; et j'appelle désorganiseurs, tous ceux qui ont concouru à établir et ceux qui concourent à maintenir un tel ordre. J'appelle organisation, un ordre tout opposé, d'après lequel est assuré le bonheur de la masse ; et j'appelle organisateurs, ceux qui travaillent à fonder et à assurer des règles d'où peuvent découler des effets aussi heureux. Mais tel est le dictionnaire des palais, des châteaux et des hôtels, que les mêmes expressions offrent presque-toujours l'inverse de signification qu'on leur reconnoît dans les cabanes. A Versailles et aux Tuileries, de 90 à 92, les termes *anarchistes*, *factieux*, *désorganiseurs* étoient infiniment usités ; et ceux qui les appliquoient, étoient les seuls et vrais désorganiseurs ; et ceux contre qui ils étoient appliqués, étoient au contraire des hommes qui vouloient organiser sur la désorganisation des énergumènes royaux. Il en est encore de même aujourd'hui. On réchauffe, on fait sortir, presque des mêmes lieux, ces vieux mots d'anarchie et de désorganisation, et ce sont ceux qui ont tout désorganisé qui les vocifèrent avec le plus de fureur ; et c'est aux organisateurs nouveaux, ou du moins à ceux qui montrent le philanthropique désir de pouvoir l'être, qu'ils les adressent avec l'acharnement de la rage.

Mais il nous suffira d'avoir apprécié ces épithètes et ces injures, pour qu'elles ne fassent pas aujourd'hui plus de mal qu'elles n'en ont fait de 90 à 92. Actuellement comme alors, les bons esprits, les hommes énergiques, les chauds amis de la justice, s'honoreront du titre de *désorganiseurs*. Ce titre signifiera pour eux *organiseurs* et les choses vers lesquelles ils tendront *organisation*. Il est convenu et démontré que c'est toujours là CE QUI RESTE A FAIRE.

(*Le Tribun du Peuple*, n° 36, 20 frimaire an IV, t. II, p. 114-117.)

CONTRE LA PROPRIÉTÉ. POUR LA COMMUNAUTÉ

Réponse du Tribun du Peuple à P. A. Antonelle¹ sur le n° 9 de l'Orateur Plébéien².

Tu m'accordes le fond des principes sur le fameux *droit de propriété*. Tu conviens avec moi de l'illégitimité de ce droit. Tu affirmes que c'est une des plus *déplorables créations* de l'erreur humaine. Tu reconnois aussi que c'est de là que découlent tous nos vices, nos passions, nos crimes, nos maux de toute espèce.....

Quel aveu ! L'avez-vous entendu, million de riches scélérats ? troupe d'infâmes spoliateurs de vingt-quatre millions d'hommes utiles, dont les bras agissent pour entretenir, votre fainéantise et votre barbarie ? Venez donc, acceptez notre défi d'entrer en lice ; détruisez, par des raisonnemens, ceux avec lesquels nous prétendons prouver que tout ce que vous avez d'excédant vos besoins personnels, vous vient par des voies iniques ; et tout ce qui nous manque se trouve dans ce superflu que vous avez su enlever sur notre portion juste par les mêmes voies iniques ! Accourez..... Vous ne dites rien ? Comment ! propriétaires !! on vous attaque de la manière la plus sérieuse ; les champions se succèdent et se multiplient, et vous ne répondez pas ! Du courage donc, l'arène est devant vous. Si personne n'y entre de votre côté, c'est donc qu'on reconnoît que votre cause n'est pas soutenable. Nous allons nous approprier le prix du vainqueur.

L'avez-vous également entendu, ce précieux aveu, vous, majo-

1. Pierre-Antoine, marquis d'Antonelle deviendra, au début de la conspiration, membre du Comité Directoire secret. Ensuite il se tiendra à l'écart. Au procès de Vendôme, il sera acquitté. En 1789 il s'était donné complètement à la Révolution, publiant le *Catéchisme du Tiers-Etat*. Il était devenu maire d'Arles, sa ville natale, puis en 1791 député à la Législative. Dans le procès des Girondins, en tant que directeur du jury il avait fait preuve de caractère. Huit mois auparavant il avait refusé les fonctions de maire de Paris. Emprisonné au Luxembourg il n'en sortit que le 19 thermidor an II. Quoique libéré par la Réaction thermidorienne, il montra son attachement aux principes républicains et devint rédacteur du quotidien *Journal des Hommes Libres*.

Babeuf tenait Antonelle en haute estime. Il rendait hommage à son « âme franche », à sa « logique profonde, pure et droite », aux « grâces » de son langage, à son « vif amour de l'humanité ».

On trouvera, un peu plus loin, cités textuellement par Babeuf, les passages de l'article d'Antonelle qui motivent cette réponse.

2. *L'Orateur Plébéien ou le Défenseur de la République*, Par une société d'écrivains patriotes, parut du 21 brumaire au 30 germinal an IV. Bibl. Nat. : Lc² 2635.

rité imposante de citoyens dépouillés ? C'est le droit de propriété qui est la cause odieuse de toutes vos souffrances, de tous vos malheurs. Ce droit n'est point naturel, il n'a point une origine pure et légitime : il n'est qu'une *déplorable création de nos fantaisies*, de nos erreurs ; il est né d'un vice affreux, de l'*avidité*, et il donne naissance à tous les autres vices, à toutes les passions, à tous les crimes, à tous les chagrins de la vie, à tous les genres de maux et de calamités. Et puis l'on vient nous dire que le droit de propriété est tout ce qu'il y a de plus respectable ! qu'il faut, par-dessus tout, respecter les propriétés ! mourir à l'ombre de ce respect, quand les propriétaires, quand les dépositaires de ce droit assassin vous l'ordonnent !!!

Mais, que vois-je de plus ? « *Tu es convaincu, Antonelle... que l'état de communauté est le seul juste, le seul bon, le seul conforme aux purs sentimens de la nature... que, hors de là, il ne peut exister de sociétés paisibles et VRAIMENT HEUREUSES* ».

Eh ! mais..... sur quoi donc sommes-nous divisés ? Tu reconnois, et moi aussi, que la PROPRIÉTÉ est odieuse dans son principe, et meurtrière dans ses effets. Tu es *convaincu*, et moi aussi, que l'ÉTAT DE COMMUNAUTÉ est le *seul juste, le seul bon.....* celui hors duquel *il ne peut exister de sociétés paisibles et vraiment heureuses*. Que reste-t-il donc, qui sépare nos deux opinions ?

Je crois que le voici :

« *Nous parîmes un peu tard au monde l'un et l'autre, si nous y vînmes avec la mission de désabuser les hommes sur le droit de propriété. Les racines de cette fatale institution sont trop profondes et tiennent à tout ; elles sont désormais inextirpables chez les grands et vieux peuples.....*

La possibilité éventuelle du retour à cet ordre de choses si simple et si doux (l'état de communauté) n'est qu'une rêverie PEUT-ÊTRE. Tout ce qu'on pourroit espérer d'atteindre, ce seroit un degré supportable d'inégalité dans les fortunes..... »

[Je conteste l'opinion qu'il nous eût été plus avantageux d'être venus moins tard au monde pour accomplir la mission de désabuser les hommes, par rapport au prétendu droit de propriété. Qui me désabusera, moi, de l'idée que l'époque actuelle est précisément la plus favorable ? qu'elle l'est infiniment plus que ne l'eût

été celle d'il y a mille ans ? D'abord, est-ce d'ordinaire avant que le mal d'un abus se fasse sentir qu'on songe à le détruire ? Or, les hommes, toujours imprévoyans, quand ils ont laissé introduire le droit de propriété particulière n'ont pas pressenti tous les inconvéniens qui alloient en résulter. Leurs lumières d'alors, leur inexpérience, ne pouvoient guères leur permettre ce calcul. Et lors même qu'on leur eût crié : *Vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous, et la terre à personne*, je doute qu'ils eussent rien écouté, ou bien ils ne l'auroient pas voulu croire. Les résultats funestes ayant été long-tems sans devenir très-sensibles, on n'auroit pas eu meilleur compte, au bout de quelques centaines d'années, de venir proposer la réforme. Ensuite, quand le mal s'est bien fait sentir, il s'étoit glissé imperceptiblement, on en étoit arrivé à devoir le juger tout naturel ; on ne savoit plus trop d'où il venoit ; il résulthoit de toutes circonstances qu'on étoit accoutumé à voir, que l'on prenoit pour l'ordre immuable et fatal : l'ignorance, la superstition et l'autorité s'étoient liguées pour empêcher qu'on n'en démêlât la vraie cause, ou qu'on ne se mît en puissance de l'attaquer.

Mais aujourd'hui, quand la gangrène a étendu ses ravages au point qu'il ne lui reste plus rien à dévorer ; quand le peuple entier a été réduit, d'abord à deux onces de pain par jour, ensuite à le payer 60 francs la livre ; quand la masse, le plus grand nombre a été forcé à vendre ses dernières guenilles pour s'en procurer, à s'en passer tout-à-fait quand tout a été vendu ; quand ce Peuple est éclairé, capable d'entendre et disposé par sa position à saisir avec avidité cette vérité précieuse : *Les fruits sont à tous, la terre à personne* ; et quand Antonelle se trouve là, et lui dit encore : *L'état de communauté est le seul juste, le seul bon* ; hors de cet état *il ne peut exister de sociétés paisibles et vraiment heureuses* ; je ne vois pas pourquoi ce Peuple, qui veut nécessairement son bien, qui veut par conséquent tout ce qui est *juste et bon*, ne pourroit pas être amené à prononcer solennellement son vœu pour vouloir vivre dans le seul état de *société paisible et vraiment heureuse*. Loin qu'on puisse dire, à l'époque où l'excès de l'abus du droit de propriété est porté au dernier période ; loin qu'on puisse dire alors que *cette fatale institution a des racines trop profondes*, il me semble,

au contraire, qu'elle perd le plus grand nombre de ses filamens, qui, ne liant plus ensemble les soutiens principaux, exposent l'arbre au plus facile ébranlement. Faites beaucoup d'impropriétaires, abandonnez-les à la dévorante cupidité d'une poignée d'envahisseurs, *les racines de la fatale institution de la propriété ne sont plus inextirpables*. Bientôt les dépouillés sont portés à réfléchir et à reconnoître que c'est une grande vérité, que *les fruits sont à tous et la terre à personne* ; que nous ne sommes perdus que pour l'avoir oublié ; que c'est une bien folle duperie, de la part de la majorité des Citoyens, de rester l'esclave et la victime de l'oppression de la minorité ; qu'il est plus que ridicule de ne point s'affranchir d'un tel joug, et de ne point embrasser l'état d'association, *seul juste, seul bon, seul conforme aux purs sentimens de la nature ; l'état hors duquel il ne peut exister de sociétés paisibles et vraiment heureuses*. La révolution française nous a donné preuves sur preuves que des abus, pour être anciens, n'étoient point indéracinables ; qu'au contraire ce fut leur excès et la lassitude de leur longue existence qui en a sollicité plus impérieusement la destruction. La révolution nous a donné preuves sur preuves que le Peuple Français, pour être un *grand et vieux Peuple*, n'est point pour cela incapable d'adopter les plus grands changemens dans ses institutions, de consentir aux plus grands sacrifices pour les améliorer. N'a-t-il pas tout changé depuis 89, excepté cette seule institution de la propriété ? Pourquoi cette seule exception, si justement on reconnoit qu'elle tombe sur ce qu'il y a de plus abusif ; sur *la plus déplorable création de nos fantaisies* ? L'ancienneté de l'abus arrêtera-t-elle ici, plus que la même circonstance n'a pu faire pour tous les autres abus qui ont été renversés ?] ¹ La gravité, l'importance de celui-ci seront-ils des motifs pour le faire respecter davantage ? L'observation suivante, qui n'a point paru frapper Antonelle dans une première lecture, pourra-t-elle ne point lui faire d'impression en la lui reproduisant ? « *Il est des époques où les derniers résultats des meurtrières règles sociales sont que l'universalité des richesses de tous se trouve engloutie dans les mains de quelques uns. La paix, naturelle quand tous sont heureux,*

1. Cette partie entre crochets figure dans ALBERT THOMAS, p. 69-72 avec une série d'inexactitudes.

devient nécessairement troublée alors. La masse ne pouvant plus exister, trouvant tout hors de sa possession, ne rencontrant que des cœurs impitoyables dans la caste qui a tout accaparé, ces effets déterminent l'époque de ces grandes révolutions, fixent ces périodes mémorables, prédites dans les livres du tems, où un bouleversement général dans le système des propriétés est inévitable ; où la révolte des pauvres contre les riches est d'une nécessité que rien ne peut vaincre. »

(Haute-Cour de Justice. Suite de la copie des pièces, 2^e vol., p. 12-15 et Tribun du Peuple, t. II, n^o 37, 30 frimaire an IV, p. 132-136.)

CONTRE LES PALLIATIFS

« Tout ce qu'on pourroit espérer d'atteindre, ce seroit un degré supportable d'inégalité dans les fortunes..... » Antonelle, *Orateur plébéien*, n^o 9.

...Quoi ! citoyen, des palliatifs !... Tu me permettras d'en révoquer l'efficacité en doute. Je te somme de commencer par répondre à ce que j'ai déjà exposé à cet égard dans le numéro 37 du *Tribun* : « Quel est, te disois-je, ce degré supportable d'inégalité dans les fortunes, dont tu te contentes ? » Penses donc encore s'il ne seroit pas plus difficile à fonder et à maintenir que la très-rigoureuse égalité ? Que le grand jour du peuple arrive, qu'on le fasse transiger avec les scélérats, que le peuple ne leur demande qu'une demi-justice, le peuple est presque sûr qu'il ne l'obtiendra point ; la caste friponne du million le marchandera ; elle temporisera et elle tâchera de ne rien finir. Qu'au contraire le peuple exige une justice entière, il est obligé alors d'exprimer majestueusement sa volonté souveraine, de se montrer dans sa toute-puissance ; et au ton dont il se prononce, aux formes qu'il déploie, tout cède nécessairement, rien ne lui résiste, il obtient tout ce qu'il veut et tout ce qu'il doit avoir. Les lois populaires partielles, les demi-moyens régénérateurs, ces simples *adoucissements* auxquels paroissent se borner tes vœux, sont toujours sans solidité. La loi *Licinia* à Rome, celle du *maximum* en France, durèrent peu et furent aisément éludées. Les lois de *Lycurgue* durèrent davantage, parce qu'elles présentoient un intérêt majeur, jour-

nalier, continuuel pour chaque citoyen, et que tous se sentoient engagés à veiller à leur conservation¹.

Mais allons chercher une autorité et des raisons qui, sans doute, valent mieux que les miennes.

« Loin d'abolir les usages vicieux et les préjugés qui les autorisoient, loin de chercher les moyens de rapprocher et de faire revivre les premières constitutions de la nature, prenant, pour avoir plutôt fait, les choses et les personnes telles qu'ils les trouvoient, des réformateurs, des fondateurs de Républiques n'ont fait qu'appliquer çà et là quelque CONTRE-POIDS, quelque ÉTANÇON qui pût TELLEMENT QUELLEMENT soutenir la sociabilité prête à se dissoudre. Ainsi comme, en remontant à l'origine et aux causes physiques de l'affoiblissement des sentimens de consanguinité, j'ai découvert la naissance de tout désordre ; de même, en remontant à l'origine de toute société, c'est-à-dire aux établissemens qui leur ont donné quelque forme, on trouvera que les lois qui n'ont apporté que des remèdes palliatifs aux maux de l'humanité, peuvent être regardées comme causes premières des suites fâcheuses de leur mauvaise cure ; on peut aussi les accuser d'être causes secondes des maux que leur imprudence a fomentés ou manqués de prévenir. Souvent ceux qui les ont faites, ont adopté comme bons de véritables abus, et ont travaillé, pour ainsi dire, à PERFECTIONNER, à RÉGLER L'IMPERFECTION ELLE-MÊME et les choses les [plus] répugnantes au bon ordre. »

C'est encore Diderot² qui dit cela.

Non, non, Antonelle, ce n'est point à la fin du dix-huitième siècle, ce n'est pas lorsque nous sommes investis de toutes les lumières de l'expérience et de la philosophie que nous devons chercher à ÉTANÇONNER, à appuyer de faibles *contre-poids*, à soutenir *tellement quellement* ce vieil édifice de la propriété individuelle qui a servi, durant tant de siècles, d'ancre dévorant où alloit s'engloutir la substance du plus grand nombre, qui, réceptacle exclusif des monstres qui en gardoient soigneusement la clef, ne nourrissoit qu'eux et les esclaves dont ils avoient un indis-

1. P. 136-137, t. II, du *Tribun du Peuple*.

2. C'est Morelly. Mais Babeuf, comme la plupart de ses contemporains, croit Diderot l'auteur du *Code de la Nature*. Le passage cité par Babeuf figure dans le *Code de la Nature*, éd. Ed. DOLLÉANS, 1910, p. 36.

pensable besoin pour le service de la caverne, hors de laquelle il n'étoit permis de vivre qu'à ceux qui échappoient aux atteintes dévastatrices de cette race féroce. Aujourd'hui par ses ruses, son astuce, elle est parvenue à attirer dans l'ancre la totalité des productions nourricières : les mortels errans au-dehors de ce gouffre ne trouvent plus rien à glaner, et ils frappent l'air de vains gémissemens ; la faim les dispose à faire plus ; ils veulent attaquer le bâtiment-colosse où l'abondance encombrée l'écrase lui-même sous son propre poids. C'est cet état que Diderot appelle celui de la *sociabilité prête à se dissoudre*. Laisse, Antonelle, laisse les malheureux jetés hors de la société par les monstres de la caverne ; laisse-les faciliter son prompt écroulement ; ne viens pas avec tes *étançons*, tes *contre-poids* ; ne viens pas aussi pour RÉGLER, PERFECTIONNER L'IMPERFECTION. Laisse 24 millions d'Erostrates renverser à tes yeux le temple infâme où l'on sacrifie au démon de la misère et de l'assassinat de presque tous les hommes.

Que feront-ils après ce renversement ? vas-tu dire ; seront-ils capables alors d'édifier le temple auguste de l'*Egalité* ? Oui, je t'en réponds. Ils iront encore lire dans le *Code de la nature* de Diderot : « Que c'est très-peu de chose que les difficultés de détails qu'ils doivent rencontrer dans les applications particulières des lois pour les distributions des principales occupations, les moyens de pourvoir suffisamment aux besoins publics et particuliers, et ceux de faire également subsister sans confusion, [sans discordie une multitude de citoyens..... ; que tout cela n'est qu'une simple affaire de dénombrement de *choses* et de *personnes*, une simple opération de calcul et de combinaisons, et par conséquent susceptible d'un très-bel ordre ; que nos faiseurs de projets, anciens et modernes, ont conçu et exécuté des desseins incomparablement plus difficiles, puisqu'outre les accidens imprévus, ils avoient contre eux les accidens de la nature, et les obstacles sans nombre qui naissent de l'erreur et dont elle s'embarrasse elle-même ; que si l'on doit s'étonner, c'est que ces imprudens aient réussi en quelque chose. »¹

1. Devant la Haute-Cour de Vendôme, au cours de sa défense générale, Babeuf cita à nouveau ce passage qui prévient, suivant lui, « toutes les objections sur la

Et j'imagine que ces paroles rassureront beaucoup nos sages Erostrates.

En outre, ne leur ai-je pas déjà promis, moi, par mon dernier numéro, que j'allois travailler au plan d'exécution que de tous côtés on me demande ? j'y travaille effectivement ; je sais que d'autres autant et plus capables que moi y travaillent de leur côté ; et notre sage, notre principal précurseur, notre Diderot enfin, nous a très-avantageusement aplani la route, par le projet dont tu as transcrit le premier titre. Tu dois convenir qu'on ne pourra pas être en défaut pour pouvoir substituer l'*ultimatum* de l'ordre au plus exécrationnable désordre.

J'espère que le parti des hommes de bonne foi trouvera que nous en mettons un peu, toi et moi, dans notre manière de discuter ; mais je désespère que nos réfutateurs ordinaires, c'est-à-dire, MM. les journalistes chouans et ministériels, se convertissent par notre exemple, et qu'en venant se mêler à la traverse dans cette nouvelle arène, ils renoncent à leur coutume indécente et perfide de donner, en place de réponse, des injures, et, en place d'objections solides, des fureurs et des absurdités ; ils vont encore tronquer, dénaturer et mentir....

(*Haute-Cour de Justice. Suite de la copie des pièces, 2^e vol., p. 20-24.*)

DUPERIE DE L'EMPRUNT FORCÉ

...Avant d'avoir nullement réfléchi, avant d'avoir calculé quels pourroient être les derniers résultats de l'emprunt forcé, on s'est hâté bien vite de crier par-tout et à tue-tête : *Cette mesure va sauver la République !*

Il me semble cependant que la moindre attention doit suffire pour faire appercevoir dans la loi de l'emprunt, deux conséquences désastreuses et inévitables, et qu'elle n'a guères d'autre effet.

Ces deux conséquences funestes seront saisies en fixant seule-

possibilité d'exécution » de la communauté des biens. ADVIELLE, t. II, p. 57. — Le passage, au début, n'est pas rapporté littéralement par Babeuf. On le trouvera dans l'éd. Ed. DOLLÉANS du *Code de la Nature*, p. 38-39.

ment le titre de la loi : On l'appelle : *Loi d'emprunt forcé sur les riches*. Je soutiens que cette dénomination est insidieuse et mensongère. La véritable eût été celle-ci : *Loi d'emprunt forcé sur les pauvres ; loi qui garantit le complètement de la spoliation des dépouilles du malheureux ; loi qui porte le dernier coup de discrédit à la monnaie républicaine*.

Taxez tant qu'il vous plaira le riche ; comme il tient dans sa main tous les objets de consommation, il trouvera toujours le moyen de se venger sur le pauvre ; à moins que vous n'ayez eu la précaution de planter des barrières que sa cupidité ne puisse franchir. Or, c'est ce que vous n'avez pas fait le 17 Frimaire en décrétant votre loi d'emprunt. Qu'est-il aussi arrivé ? La viande, qui auparavant valoit de vingt à vingt-cinq francs la livre, est montée tout-à-coup à cent francs et plus ; toutes les autres denrées ont suivi la même proportion. D'impudents flatteurs ministériels ont osé imprimer dans des journaux, que, depuis la loi, il y avoit eu une baisse sensible sur certains objets. Ils en ont scandaleusement menti. Et cela pouvoit-il être quand on avoit laissé subsister, au profit des dépositaires de tout ce qui compose nos besoins journaliers, la plus meurtrière et indéfinie latitude pour nous taxer encore arbitrairement tous les objets ? Quand on avoit laissé subsister cette liberté illimitée du brigandage et de la rapacité la plus dévorante ? Qu'importe alors à ces vampires que vous les imposiez ? Ce n'est tout au plus que des fonds avancés que vous exigez d'eux, ils savent où les reprendre en définitif. Plus le tribut que vous demanderez aux *honnêtes gens* sera considérable, plus vous hâterez l'entière satisfaction de leurs vœux. Ils ne soupirent qu'après les moyens d'anéantir plus rapidement la multitude plébéienne. Requérez 1 200 millions, *valeur métallique* au lieu de 600 millions ; c'est-à-dire, 120 milliards, *monnaie nationale*, au lieu de soixante milliards, vous doublerez de moitié la féroce joie des ennemis de l'humanité. Il conclueront ainsi : Nous avons de quoi parvenir à écraser absolument, avec moitié moins de tems, cette foule populacière.

Voilà le premier effet de la loi. Il faut voir le second. Est-il besoin de longs raisonnements, pour convaincre que quand un décret fixe formellement l'assignat au centième de sa valeur nu-

mérique, par comparaison avec celle de la monnaie matérielle, c'est porter à son dernier période l'avilissement de la première monnaie ? c'est être d'accord avec tous les contre-révolutionnaires, avec les émigrés, les rois étrangers, avec tous les ennemis du Peuple ; c'est dire que l'hypothèque de ce signe représentatif, le domaine national, n'a qu'une sûreté éventuelle et précaire dans les mains de la Nation, c'est établir qu'il y a à courir la chance de quatre-vingt-dix-neuf contre un, de voir enfin déclarer que le droit de propriété de la République sur ce domaine, est nul, tout aussi nul que le fut le droit de propriété que nous avons cru aussi avoir acquis sur les domaines de tous les conspirateurs condamnés et de tous les émigrés par *peur*, depuis le mois de Mars 93, et qui, cependant, n'en ont pas moins été restitués aux excellents citoyens, leurs propriétaires, ou à leurs dignes héritiers ; c'est, enfin, remettre très positivement en problème la durée et le maintien de la République. Et voilà ce qu'on préconise comme une loi *qui doit sauver cette République !* et voilà ce qui appelle, sur les pas de ses auteurs, les étourdissants *bravo*, les mille cris de *vivent nos libérateurs !*

Laurent Lecointre, ex-conventionnel¹, est de même avis que moi. Il vient de faire paroître une brochure, sous le titre de *Compte rendu*, où il tire les mêmes inductions de la mesure de l'emprunt forcé²..... Les remèdes que Lecointre propose sont le rétablissement du *maximum* et l'institution d'une espèce de chambre ardente, pour faire rendre gorge à tous les oppresseurs du Peuple. J'entends une foule de prudents, et de Patriotes de 89, s'écrier, que voilà deux mesures bien sanglantes. Moi, et puis encore des Patriotes de 92 et 93, disons au contraire, qu'elles seroient de bien foibles palliatifs. Lecointre apprécie bien la gravité de la maladie, mais il n'entend rien à la cure. Dans une crise aussi extrême, il ne faut pas prendre de demi-irritants : il

1. Auteur de la fameuse dénonciation contre les anciens membres des Comités de gouvernement. Se ressaisit en janvier 1795, s'affirma pour la Constitution de 1793, fut arrêté. En ventôse an V, il intervint en faveur des prisonniers impliqués dans l'affaire de Babeuf. L'ouvrage auquel Babeuf fait allusion porte le titre : *Compte rendu par Le Cointre (de Versailles), député aux Assemblées législative et conventionnelle proscrié le 16 germinal an III, rendu à la liberté le 15 vendémiaire an III, au peuple français. Ce 4 brumaire an IV, In-8 de 32 p. Bibl. Nat. I, b¹² 889.*

2. Voir p. 281 la définition que Babeuf donne de l'Emprunt forcé.

faut l'émétique, le mercure, les cantharides, la pierre infernale. Oui, oui, nous les administrerons !

(*Le Tribun du Peuple*, n° 39, t. II, p. 198-201.)

LA DOUBLE MARCHÉ A SUIVRE

Nous avons une double marche à suivre pour miner l'édifice du crime, et pour jeter les fondemens de celui de la vraie justice. Faire détester les pouvoirs régnants, en découvrant toujours à nud leurs continuel forfaits ; et faire adorer le système de la réelle égalité, en en développant de plus en plus les charmes. Nous avons à joindre à cela le moyen de l'encouragement, par l'exposition ravissante du tableau des prosélytes nombreux et ardents, qui viennent se ranger successivement autour de nos bannières sacrées.

Si perdre dans l'opinion publique les envahisseurs de tous les droits du Peuple, ses affameurs, ses sangsues, ses tyrans, ses bourreaux, n'étoit point un préalable utile avant les grandes mesures qui devront substituer à ce régime affreux celui du *bonheur commun*, nous ne nous occuperions pas des turpitudes et des scélé-ratesses journalières de nos jugulateurs. Nous marcherions, en ligne droite, vers le temple de la félicité générale. On pourroit dire que les actes de nos souverains maîtres parlent assez d'eux-mêmes, sans qu'il soit besoin de les commenter, et que les perpétuelles angoisses que le Peuple en éprouve, excitent tout naturellement sa haine la plus active, et les sentiments de la moins équivoque exécution. Je réponds qu'il est pourtant encore nécessaire de stimuler l'ire du Peuple, et de l'éclairer sur des horreurs masquées, que, seul, il n'apercevrait pas. D'abord, la sainte colère d'une Nation outragée, est comprimée dans ses judiciaires élans par l'apathie et l'espèce d'abrutissement dans lesquels l'excès des maux l'a plongée : il faut donc provoquer, réveiller ces mouvements de flamme qui, dans les premiers jours de la révolution, nous firent si aisément abattre une tyrannie de 15 siècles. Ensuite, un reste de crainte, plutôt que de pudeur, porte nos dominateurs à envelopper constamment tous leurs

complots des ombres du déguisement, de telle sorte que leurs attentats habituels ne sont point, au premier coup d'œil, ordinairement saisis et appréciés, dans toute leur valeur et leurs conséquences, par la plupart des esprits, qui sont toujours confians, simples et bons : il est donc essentiel qu'un interprète populaire, mette sans cesse à porter de juger, dans toute leur vérité et leur étendue, les crimes éternels de nos oppresseurs.

Continuons donc d'amalgamer leur odieuse histoire avec le grand plan de salut que nous offrons au Monde. Eh ! ce n'est qu'ainsi que se composent tous les Manifestes.

Ils contiennent, d'une part, l'acte d'accusation de la puissance qu'on attaque, de l'autre, l'exposition du meilleur ordre qu'on se propose, et des moyens pris et à prendre pour réussir à le fonder.

(*Le Tribun du Peuple*, n° 40, 5 ventôse an IV, t. II, p. 229-230.)

LA CAUSE DE L'ÉGALITÉ RÉELLE CONSACRÉE PAR L'AUTORITÉ JUDICIAIRE

...Qu'est-ce qu'une proposition faite, à Lebois¹, au nom du Directoire, d'une mission dans les départements ? Qui ne voit pas là une suite du plan non abandonné d'anéantir le petit nombre des journaux du Peuple ?... Vous vouliez lui donner une mission ?... Eh ! peut-il en remplir une plus belle que celle qu'il a embrassée ! Si elle n'est rien à vos yeux, la cause du Peuple y est donc nulle ? Si, au contraire, c'est parce que vous l'appréciez trop bien ; si c'est parce que vous mesurez parfaitement toute l'étendue de la tâche que Lebois s'est assignée, que vous vouliez l'en distraire, la défense de la vérité et des intérêts de la masse vous fait donc ombrage ? donc vous n'êtes point les amis de cette masse ?... Vouloir, par tels moyens que ce soit, nous déloger de nos postes ; tenter à débaucher les premières sentinelles de la classe la plus opprimée, la plus nombreuse, la plus utile, c'est encore (il faut dire le mot) contre-révolutionner. Je suis fâché

1. Imprimeur de l'*Ami du Peuple* qui fut enfermé à Arras en même temps que Babeuf. Voir p. 225.

qu'il soit fort, ce mot ! Mais, je ne puis en employer d'autre quand je crois qu'il est celui qui rend exactement la vérité. Et nous ferions beaucoup trop de tort au bon-sens du directoire si nous admettions qu'il n'eût point su peser l'inconvenance de son offre à notre confrère. Non, non, aucune puissance ne nous arrachera des places que nous occupons : celles-là seules nous conviennent, et nous devons savoir y mourir.

Et dans quel moment l'Ami du Peuple eût-il quitté son poste ? Dans le moment du plus beau triomphe de la cause populaire. Oui, aux yeux de tous ceux qui savent juger, son absolution est la plus belle victoire remportée par les principes. L'autorité judiciaire, qui a prononcé cette absolution¹, a, peut-être sans y prendre garde et bien loin de ses vœux, solennellement consacré, à la barbe du patriciat et de ses apôtres, en face du despotisme des riches et en dépit de leurs brillants arguments, de leurs tranchantes maximes et de leurs impérieux suppôts ; elle a consacré que de prêcher le dogme du *bonheur commun* n'est point un crime. Elle a donc légitimé notre guerre des pauvres contre les riches, des plébéiens contre les patriciens, de ceux qui n'ont *rien* contre ceux qui ont *tout*. Elle nous a donc donné toute la latitude possible pour développer librement la vérité la plus importante et la plus utile aux Nations..., la vérité que quelques philosophes n'ont osé qu'aborder et qu'effleurer légèrement ? Elle nous a donc permis de démontrer, de proclamer hautement qu'il n'est que conforme à l'équité première, fondamentale et éternelle, de prendre par tout où il y a du *superflu* pour compléter par tout où se trouvent des parts *insuffisantes* ? Nous userons de cette permission. Nous prenons acte et nous saurons profiter de ce précieux aveu des justiciers du gouvernement existant. Nous saurons nous ressouvenir qu'en présence de la tyrannie patricienne, et sans opposition de sa part, il a été reconnu que la justice du principe de l'*Egalité réelle* n'est pas contestable.

(*Le Tribun du Peuple*, n° 40, 5 ventôse an IV, t. II, p. 235-236.)

1. Le jury venait d'acquitter Lebois poursuivi pour avoir écrit dans sa feuille que « le vœu de la Révolution était d'ôter à celui qui a trop pour donner à celui qui n'a rien ».

TABLEAU D'UNE RÉPUBLIQUE NON RÉPUBLICAINE

Et pourquoi m'abusai-je ? ce procès universel, cette guerre au Peuple, cette chasse meurtrière à tout ce qui a pris une part quelconque à la révolution, ce triple crime est-il donc à commettre ? en est-on seulement à le commencer ? Non, il y a longtemps qu'on est en mesure de le poursuivre, et ce n'est pas en ce moment que l'on peut dire qu'on se ralentit. Peut-on le dire, quand l'assassinat des patriotes les plus vertueux n'a point encore cessé, dans le Midi, d'être à l'ordre de tous les jours ? Peut-on le dire, quand les armées, aussi bien que le Peuple, périssent de faim et de dénuement ? Peut-on le dire, quand l'emprunt forcé, qui, disoit-on, n'étoit destiné qu'à faire dégorger les sangsues du Peuple, devient, par le mode de répartition, une pompe qui dessèche et tarit les dernières sources des possessions de la classe malheureuse ? Peut-on le dire, quand la loi du 3 Brumaire¹, ce foible palliatif au chancre réacteur, est tous les jours sappée dans ses bases, presque sans contradiction ? quand cette loi est presque entièrement inexécutée ? quand elle est successivement modifiée ? et que, menacée d'un total rapport prochain, elle laisse bientôt les emplois administratifs à la merci des ennemis du Peuple, des agents les plus actifs de la contre-révolution ? quand, enfin, toutes les dispositions journalières, relatives à cette loi, paralysent et frappent de stupeur le petit nombre de républicains qui ont participé aux magistratures publiques depuis Vendémiaire ? Peut-on dire que la persécution, que l'oppression du Peuple se ralentissent, quand chaque jour il lui devient plus difficile de subsister, par l'accroissement toujours progressif, de la protection donnée à l'insatiable cupidité et au système d'avilissement du signe ? Peut-on dire que la persécution, que l'oppression du Peuple se ralentissent, quand, tout-à l'heure encore, on vient de mettre celui de Paris aux abois, quand on vient lui porter le dernier coup assassin en

1. La loi du 3 brumaire an IV excluait des fonctions publiques les émigrés ou censés émigrés et leurs parents. Elle faisait revivre les lois de 1792 et 1793 contre les prêtres déportés et reclus. Comme le fait très justement remarquer Babeuf cette loi ne fut pas appliquée. Cf. AULARD, *Histoire politique de la Révolution*, 2^e éd., p. 592-652.

décidant de lui enlever les trois quarterons de pain par jour et la demi-livre de viande tous les cinq jours, qu'on daignoit accorder à chacun de nous, au titre injurieux de bienfaisance, pour nous empêcher de mourir ? On ne prétend plus accorder cette foible pitance qu'aux indigents. Hélas ! tout le monde est indigent d'après ce régime-ci, excepté la poignée d'agioteurs et de coquins qu'il protège. Mais, pour la formation de la nouvelle liste de bienfaisance, sans doute le nombre des indigents sera bien petit.

Qu'allons-nous devenir, à la suite de ces dernières inventions de la rage populicide ?... Drouet, Que n'as-tu pas dû éprouver en te retrouvant au milieu de nous ?¹ Quelle comparaison n'as-tu pas eu à faire entre ce que nous étions quand tu nous a quittés, et ce que nous sommes ? Tu dois être tombé des nues en rentrant chez nous ! Où sont les hommes les plus célèbres, les plus vertueux, les plus brûlants de la révolution ? que sont devenus ces loix démocratiques et bienfaisantes qu'ils avoient fait recevoir ? où sont ces formes, ces mœurs populaires qu'ils avoient introduites ? où revoit-on les traces de cette égalité touchante, de cette félicité publique qui brilloient déjà si pures aux yeux du Peuple enchanté ? Qu'est devenue la morale républicaine ? où sont ces germes nombreux des plus belles vertus ? où est allé cette énergie générale qui promettoit d'incomparables destinées à la République naissante ? ce code plébéien, ces véritables Droits de l'Homme, où sont-ils allés s'ensevelir ? quel est ce nouvel édifice féodal qu'on voit qui le remplace ? quels sont ces hommes gothiques qui le soutiennent ? Quoi ! des formes chevaleresques ! d'antiques préjugés ressuscités ! l'orgueil du faste et des distinctions ! le mépris et l'insensibilité versés à grandes doses sur la masse des citoyens ! le despotisme le plus révoltant, l'égoïsme déhonté chez

1. Par suite d'échange contre la fille de Louis XVI, l'ex-conventionnel Drouet, fait prisonnier à l'armée du Nord et interné au Spielberg en Moravie, était rentré en France. Au moment où Babeuf rédigeait cet article, le Conseil des Anciens par la résolution du 24 pluviôse an IV (13 février 1796) venait de déclarer que Drouet avait « dignement rempli la mission dont la Convention nationale l'avait chargé » et le Directoire était invité à lui remettre « un cheval équipé en remplacement de celui qui lui a été enlevé par les Autrichiens lorsqu'ils le firent prisonnier ». Drouet était très populaire. Il était habile de le mettre en jeu comme le faisait alors Babeuf. Impliqué un peu plus tard dans la conjuration, il s'évada grâce à la complicité de Barras. Acquitté à Vendôme. Cf. *Dictionnaire des Conventionnels* par KUSCINSKY, p. 209-210. — *Bulletin des Lois*, an IV, 2^e série, 1^{re} partie, n^o 28.

ceux qui gouvernent ! leur unique tendresse pour la classe riche ! leur meurtrière protection à celle-ci pour l'aider à assassiner et dépouiller entièrement les classes utiles ! la loi, honteusement prostituée, devenue l'instrument odieux du plus effréné brigandage ?... Mais quel est donc, au milieu de tous ces horribles débris, l'état du Peuple ? Dieux ! il meurt affamé ! il périt à la suite de tous les genres de privations ! Et l'on appelle encore ce désastreux état, la République ? Monstres ! qui avez ainsi défigurés, rendu méconnoissable notre intéressant pays, cessez au moins de blasphémer... ; ne lui donnez pas un nom qu'il ne mérite plus, d'après que vous l'avez putréfié, dénaturé par l'effet corrupteur de vos émanations odieuses !... Une République ! existe-t-elle où je vois le malheur à un degré sans exemple ? où je vois tous les crimes triomphants ? où je vois la tyrannie qui n'a fait que changer de nom ? Qu'ai-je donc fait en aidant à abattre un tyran ? Ah, rien, si à sa place j'en vois paroître de plus barbares et de plus impitoyables !... O vertu ! o justice ! o liberté ! o félicité publique ! n'êtes-vous donc, vais-je m'écrier à mon tour, n'êtes-vous réellement que de vains noms !

(*Le Tribun du Peuple*, n^o 40, 5 ventôse an IV, t. II, p. 240-242.)

HÉBERTISME, ROBESPIERRISME ET COMMUNISME

[Au citoyen Joseph Bodson]¹9 ventôse l'an 4².

Je suis bien aise, mon ami, que tu me parles avec autant de franchise que tu le fais dans ta lettre d'hier³. J'en emploierai tout autant à te répondre et je ne regretterai pas un moment que j'emploierai pour justifier en quelque sorte, aux yeux d'un homme comme toi, certaine nuance de conduite dans ma marche, dont je ne suis pas surpris que tu sois étonné. Mon opinion n'a jamais changé sur les principes ; mais elle a changé sur quelques hommes. Je confesse aujourd'hui de bonne foi que je m'en veux d'avoir autrefois vu en noir, et le gouvernement révolutionnaire, et Robespierre, Saint-Just, etc. Je crois que ces hommes valaient mieux à eux seuls que tous les révolutionnaires ensemble, et que leur gouvernement dictatorial étoit diablement bien imaginé. Tout ce qui s'est passé depuis que ni les hommes ni le gouvernement ne sont plus, justifie peut-être assez bien l'assertion. Je ne suis du tout d'accord avec toi qu'ils ont commis de grands crimes

1. Cette lettre à l'hébertiste J. Bodson, « d'une vérité historique si intense » selon A. Mathiez, a été définie par Babeuf à Vendôme « un aperçu, un précis de considérations politiques, un coup d'œil particulier sur la Révolution, sur les hommes et sur les choses ». Devant les juges, le Tribun du peuple ajouta : « Je dépose mon opinion dans cette lettre sur le gouvernement révolutionnaire et ses fondateurs et régulateurs. Je dis ce que, calculant politiquement et ne voyant que les masses, je pense qu'il aurait pu définitivement produire. Je crois voir que le résultat en eût pu être une régénération d'où fût sortie le bonheur durable de la majorité du peuple. Je dégageais alors ma pensée de toute considération particulière et je jugeais comme un mal nécessaire le joug qu'il imposait à quelques castes en possession depuis tant de siècles d'appesantir le leur sur cette multitude si précieuse par son activité ; j'envisageais d'ailleurs cette répression comme une faible compensation ou représailles de tant et de si longs traitements oppressifs qu'ils lui ont fait subir ; je regardais aussi cette lutte comme une guerre qui, par son but, étoit plus utile qu'aucune qui eût jamais existé... Je justifiais, par ses intentions, ses puissants motifs et sa capacité peu commune, celui qui me semblait avoir été le conducteur principal du char de la Révolution. » *ADRIELLE*, t. II, p. 77-79.

Ces propres commentaires de Babeuf nous dispensent d'insister. Sur Bodson, voir *Babeuf...* par DOMMANGET, p. 34.

2. 28 février 1796.

3. Cette phrase ne prête à aucune équivoque si l'on songe que, dans son n° 40 (4 ventôse an IV), Babeuf fit une vibrante apologie du « philosophe d'Arras » et du gouvernement révolutionnaire dans un article que Mathiez a reproduit en ses passages essentiels (*Annales Révolutionnaires*, 9^e année 1917, p. 377-380). Il est clair que dans sa lettre de la veille Bodson s'étoit ouvert très franchement à Babeuf de son anti-robepierreisme persistant.

et bien fait périr des républicains. Pas tant, je crois : c'est la réaction thermidorienne qui en a fait périr beaucoup. Je n'entre pas dans l'examen si Hebert et Chaumette étoient innocents. Quand cela seroit, je justifie encore Robespierre. Ce dernier pouvoit avoir à bon droit l'orgueil d'être le seul capable de conduire à son *vrai but* le char de la révolution. Des brouillons, des hommes à demi-moyens, selon lui, et peut-être aussi selon la réalité ; de tels hommes, dis-je, avides de gloire et remplis de présomption, tels qu'un Chaumette, peuvent avoir été aperçus par notre Robespierre avec la volonté de lui disputer la direction du char. Alors celui qui avoit l'initiative, celui qui avoit le sentiment de sa capacité exclusive, a dû voir que tous ces ridicules rivaux, même avec de bonnes intentions, entraveroient, gêneroient tout. Je suppose qu'il eût dit : Jettions sous l'éteignoir ces farfadets importuns et leurs bonnes intentions. Mon opinion est qu'il fit bien. Le salut de 25 millions d'hommes ne doit point être balancé contre le ménagement de quelques individus équivoques. Un régénérateur doit voir en grand. Il doit faucher tout ce qui le gêne, tout ce qui obstrue son passage, tout ce qui peut nuire à sa prompte arrivée au terme qu'il s'est prescrit. Fripons, ou imbécilles, ou présomptueux et ambitieux de gloire, c'est égal, tant pis pour eux. Pourquoi s'y trouvent-ils ? Robespierre savoit tout cela, et c'est en partie ce qui me le fait admirer. C'est ce qui me fait voir en lui le génie où résidoient de véritables idées régénératrices. Il est vrai que ces idées-là pouvoient entraîner toi et moi. Qu'est-ce que cela faisoit si le bonheur commun fût venu au bout ?

Je ne sais, mon ami, si avec ces explications-là il peut encore être permis aux hommes de bonne foi comme toi de rester hébertistes.

L'hébertisme est une affection étroite dans cette classe d'hommes. Elle ne leur fait voir que le souvenir de quelques individus, et le point essentiel des grandes destinées de la République leur échappe.

Je ne crois pas encore avec toi impolitique ni superflu d'évoquer la cendre et les principes de Robespierre et de Saint-Just pour étayer notre doctrine. D'abord nous ne faisons que rendre hommage à une grande vérité, sans laquelle nous serions trop au-dessous d'une équitable modestie. Cette vérité là est que nous

ne sommes que les seconds Gracques de la révolution française¹. N'est-il pas encore utile de montrer que nous n'innovons rien, que nous ne faisons que succéder à de premiers généreux défenseurs du peuple qui, avant nous, avoient marqué le même but de justice et de bonheur auquel le peuple doit atteindre ? et en second lieu réveiller Robespierre, c'est réveiller tous les patriotes énergiques de la République, et avec eux le peuple, qui autrefois n'écouloit et ne suivoit qu'eux. Ils sont nuls et impuissans, pour ainsi dire morts, ces patriotes énergiques, ces disciples de celui qu'on peut dire qui fonda chez nous la liberté. Ils sont, dis-je, nuls et impuissans depuis que la mémoire de ce fondateur est couverte d'une injuste diffamation. Rendez-lui son premier lustre légitime, tous les disciples se relèvent, et bientôt ils triomphent. Le robespierrisme atterre de nouveau toutes les factions ; le robespierrisme ne ressemble à aucune d'elles, il n'est point factice ni limité. L'hébertisme, par exemple, n'est qu'à Paris et dans une petite portion d'hommes, et encore ne se soutient-il qu'avec des lisières. Le robespierrisme est dans toute la République, dans toute la classe judicieuse et clairvoyante, et naturellement dans tout le peuple. La raison en est simple, c'est que le robespierrisme est la démocratie, et ces deux mots sont parfaitement identiques : donc en relevant le robespierrisme, vous êtes sûrs de relever la démocratie.

Envoie-moi tes notes, je suis certain qu'elles me seront utiles : nous avons tant rebattu ensemble autrefois la grande matière qu'aujourd'hui je mets à l'ordre du jour, que je suis hors de tout doute, que ton esprit juste aura là-dessus enfanté quelque chose de précieux....

(Haute-Cour de Justice. Suite de la copie des pièces, t. II, p. 52-54².)

1. Il est intéressant de noter ici que G. Vilate, ancien confident de Barère, dans son pamphlet sur les *Causés secrètes de la Révolution du 9 thermidor*, après avoir affirmé que les Robespierriens poursuivaient le remaniement de la propriété au profit des classes pauvres par l'instrument de la Terreur, ajoute : « Ils avaient devant les yeux l'exemple des jeunes Gracques qui devinrent victimes de leur inexpérience. » A. Mathiez commente ainsi ces mots : « Vilate, qui s'écarte souvent de la vérité, me paraît, ici, n'avoir rien exagéré. » Cf. Les décrets de ventôse sur le séquestre, dans les *Annales historiques de la Révolution française*, 5^e année, 1928, p. 218-219.

2. Bodson répondit à son ami le 12 ventôse. Tout en reconnaissant que les Hébertistes n'étaient pas « exempts de reproches » il persistait à croire qu'il

GRACCHUS BABEUF
AU « JOURNAL DES HOMMES LIBRES »

en réponse à l'article signé Antonelle, inséré dans le n^o 144¹.

Paris, 4 germinal.

..... « Evidemment, dis-tu, on ne pourroit marcher à l'abolition effective de la propriété et à la conquête de la communauté des biens que par le BRIGANDAGE ET LES HORREURS DE LA GUERRE CIVILE.....

Qu'entends-tu qu'on ne pourroit marcher à la conquête de l'égalité réelle que par le BRIGANDAGE ? Seroit-ce bien Antonelle qui définirait le *brigandage* à la manière du patriciat ? mais dans le sens où s'entendent les hommes justes et les enfans de la nature, qu'est-ce que le *brigandage* ? Ce sont les cent mille moyens par lesquels nos lois ouvrent la porte à l'inégalité et autorisent le dépouillement du grand nombre par une petite portion. Tout mouvement, toute opération qui effectueroit déjà, ne fût-ce que partiellement, le dégorgeement de ceux qui ont *trop*, au profit de ceux qui n'ont plus *assez*, ne seroit point ce me semble, un *brigandage*.

était impolitique de s'affirmer pour le gouvernement révolutionnaire et pour « la célébrité monstrueuse de Robespierre ». Après avoir marqué son accord complet avec Babeuf au sujet du but à atteindre, « le bonheur de tous », il terminait en disant : « Je pense et je suis convaincu que, suivant l'impulsion de ton cœur, la véhémence de tes sentimens, tu y réussiras plus facilement que de suivre les traces d'hommes que tu dois avoir le noble orgueil (quels que soient les services qu'ils ont pu rendre à la patrie) de dépasser ; ne regarde point en arrière, ne vois que le bonheur du peuple, la reconnaissance de la postérité. » On trouvera le texte de cette réponse dans la *Suite de la Copie des pièces*, t. II, p. 55-57. En fait, la réponse est signée J. B. (initiales de Joseph Bodson). Devant la Haute-Cour, Babeuf dans le but de dégager son ami — d'ailleurs contumax — déclara à plusieurs reprises que J. B. ne signifiait point Joseph Bodson. Mais on ne saurait s'y tromper.

1. Dans l'*Orateur Piébléien* n^o 9 Antonelle avait écrit : « La possibilité éventuelle du retour à cet ordre de choses si simple et si doux [l'état de communauté] n'est qu'une rêverie peut-être... ». Babeuf dans son *Tribun du peuple* n^o 37 (Voir p. 268) avait répondu à Antonelle que ce n'était point là une rêverie, à condition de convaincre le peuple de la nécessité et de la justice du système. Mais Antonelle, dans le n^o 144 du *Journal des Hommes libres* s'étant montré plus affirmatif, s'étant prononcé contre la possibilité du régime communautaire, et les moyens pour y parvenir, — ce qui fit « de la peine » à Babeuf, — celui-ci résolut d'« argumenter » en sens contraire.

Devant la Haute-Cour de Vendôme, Babeuf a expliqué tout au long dans quelles conditions il rédigea cette réponse à Antonelle qui, d'après lui, n'aurait « jamais été envoyée » à l'intéressé (Cf. à ce sujet ADVIELLE, t. II, p. 101-104).

dage : ce seroit un commencement de retour à la justice et un véritable bon ordre.

Tu ajoutes que cette marche vers la conquête de la *parfaite égalité* ne pourroit encore s'opérer que par les horreurs de la GUERRE CIVILE. *La guerre civile !* Je te demanderois s'il en est une plus horrible que celle qui existe perpétuellement depuis l'établissement de la *propriété*, par le moyen de laquelle chaque famille est une république à part, qui, par la crainte d'être dépouillée, et l'inquiétude constante de manquer elle ou les siens, conspire sans cesse pour dépouiller les autres. Diderot, que tu te complais à citer, dit précisément dans son ouvrage du *Code de la nature*, dont l'analyse remplit presque en entier ta lettre ; Diderot dit que « l'esprit de propriété et d'intérêt dispose chaque individu à immoler à son bonheur l'espèce entière..... la [propriété est la cause générale et permanente de toutes les discordes »¹.... Je copie moi-même ce que tu as copié : « *Par elle*, les choses se trouvent malheureusement arrangées, ou plutôt bouleversées, de façon qu'en une infinité de circonstances il faut qu'il naisse DE VIOLENTES ET FOUQUEUSES SECOURSSES².... »

En privant la moitié des hommes de biens de la nature, ces prétendus sages que notre imbécillité admire, ont ouvert la porte à TOUS LES CRIMES³.... »

Tout cela me paroît prouver bien clairement qu'il n'y a point à craindre, en marchant à l'*égalité*, de *guerre civile*, comparable aux guerres d'homme à homme, et de peuple à peuple, qu'entre-tient sans interruption notre état présent. Eh, nature ! puisqu'on n'a pas hésité devant les guerres sans nombre et continuelles qui ont été ouvertes pour maintenir la violation de tes lois, comment pourroit-on balancer devant la guerre sainte et vénérable qui auroit pour objet leur rétablissement ? Encore est-il bien certain qu'il y aura une guerre au moment où nous serons assez sages pour vouloir instituer l'*égalité* ? Je n'en crois rien, et personne ne le croira plus que moi, si l'on trouve incontestable ma démonstration de la page 201 du n° 39 du *Tribun du peuple*, où j'établis

1. Éd. DOLLÉANS, p. 78 et 18.

2. *Id.*, p. 38, avec « passions » au lieu de « secoursses ».

3. *Id.*, p. 19.

qu'il y a en France quatre-vingt-dix-neuf individus qui n'ont point assez contre un centième qui a de *trop*.

En continuant, tu soutiens qu'on ne parviendroit qu'à *détruire la propriété, sans pouvoir jamais organiser la communauté des biens*. Je ne conçois pas encore parfaitement ce que tu veux dire ici. Tu entends probablement par la destruction seule possible de la propriété, que si les 99 ex-propriés, en livrant la guerre au centième qui a accaparé leur portion, parvenaient à le faire dégorger, il n'en résulteroit qu'une simple mutation de propriétés, un changement de possesseurs, qui, à la vérité, seroit toujours salutaire, puisqu'il ôteroit à la petite portion, qui a beaucoup plus qu'il ne faut, pour transporter à la grande masse qui a beaucoup moins qu'il ne lui est nécessaire ; mais qu'il ne pourroit jamais s'ensuivre cette grande régénération de l'administration commune que tu conviens être seule capable de fonder une félicité parfaite et durable.

Voici les motifs que tu en donnes :

« Où retrouver, en effet, ces *vertus* et cette *simplicité* nécessaires pour rentrer et se maintenir dans un ordre de choses naturel et pur, dont il ne nous seroit plus donné d'apprécier les douceurs ? »

Diderot étoit un peu plus consolant que toi : « Il ne s'agiroit, dit-il, que de parvenir à FAIRE BIEN ENTENDRE à la majorité lésée, que cet ordre entretiendroit parmi nous une réciprocité de secours si parfaite, que JAMAIS aucun ne pourroit manquer, non-seulement du NÉCESSAIRE ET DE L'UTILE, mais même de l'AGRÉABLE. »¹

Ce qui se rencontre positivement avec ce que j'ai dit ; qu'il ne faudroit que pouvoir CONVAINCRE la masse dépouillée, comme tu parois être CONVAINCU toi-même, que l'état de communauté est le seul bon, le seul juste, le seul conforme aux purs sentimens de la nature... celui hors duquel il ne peut exister de sociétés paisibles et vraiment heureuses.

Je le dis encore une fois, je me persuade qu'il ne faut que cette conviction pour garantir la possibilité ; et je ne vois pas qu'il faille avoir des VERTUS extraordinaires pour adopter un ordre de choses démontré être exclusivement celui où l'on trouve le MIEUX-ÊTRE,

1. *Code de la Nature*, éd. DOLLÉANS, p. 54.

le nec plus ultra du BONHEUR. Il ne faut avoir que la vertu de s'aimer soi-même, d'aimer son repos, sa tranquillité durable et entière, sous tous les rapports ; d'aimer la plus grande somme possible des jouissances personnelles ; et cette vertu, la nature a eu très-grand soin de l'implanter dans le cœur de tous les hommes ; c'est parce qu'elle y tient par un attachement extrême que l'aveuglement de la passion a conduit dans une fausse route, l'amour de soi a porté chacun à travailler pour grossir démesurément son avoir : on a pu croire que c'étoit-là la seule manière de faire arriver le plus grand nombre à un état heureux. Montrez qu'on s'est trompé ; persuadez bien chacun qu'il est un autre moyen de faire atteindre la majorité au faite du bonheur : vous verrez que la masse, sans avoir besoin d'autre vertu que celle de l'amour de soi-même, ne [se] fera guère prier pour adopter votre moyen.

C'étoit encore le sentiment de Diderot que cette persuasion feroit tout. « J'indique, disoit-il, le coup qu'il faut porter à la racine de tous les maux. *De plus habiles que moi réussiront peut-être à persuader*¹. » Tu vois donc qu'il ne désespéroit de rien.

Il désespéroit si peu, il comptait si fort sur le grand moyen de la CONVICTION, qu'il disoit, quelques lignes plus loin : « Mortels faits pour régir les nations... commencez par laisser pleine liberté aux vrais sages d'attaquer les erreurs et les préjugés qui soutiennent l'esprit de propriété... bientôt il ne vous sera plus difficile de faire adopter à vos peuples des LOIS A-PEU-PRÈS PAREILLES A CELLES que j'ai recueillies d'après ce qu'il m'a paru que la raison peut suggérer de mieux aux hommes². »

Ce que je viens de dire par rapport à ton objection sur le mot vertu, s'applique également à celui de simplicité morale. Il n'est encore besoin que de la simplicité de l'égoïsme pour porter les quatre-vingt-dix-neuf centièmes qui n'ont point ce qu'il leur faut, à vouloir jouir de l'état d'aisance où, selon Diderot, jamais aucun d'eux ne pourroit manquer non seulement du NÉCESSAIRE et de L'UTILE, mais même DE L'AGRÉABLE. Je te demande encore si tu as dit bien juste lorsque tu as posé qu'il ne nous seroit plus donné

1. *Code de la Nature*, éd. DOLLÉANS, p. 84.

2. *Ibid.*

d'apprécier les douceurs de cet ordre de choses. Quoi ! cela ne seroit point donné à nos quatre-vingt-dix-neuf centièmes d'hommes souffrans et manquant de tout !

(Haute-Cour de Justice. Suite de la copie des pièces, t. II, p. 16-20.)

UN MOT PRESSANT AUX PATRIOTES

...Non, nous n'aurons pas de mouvement partiel¹. Sans doute la masse des patriotes et du Peuple ne se seroit pas ébranlée au perfide appel d'un Barras ou d'un Tallien ; mais, d'après mon avertissement, je me flatte qu'ils ne trouveront plus deux hommes à pouvoir tromper². Oui, oui, leurs Antéchrists, leurs faux Prophètes perdront leurs peines. Misérables valets ! allez assaillir en tous lieux les républicains ; arrêtez-les à la promenade, dans les rues ; offusquez par-tout leurs yeux de vos honteuses figures, vos poisons assassins ne mordront pas contre notre antidote invulnérable. Ils vous rejeteront, vous et vos insidieux propos, avec tout le mépris dont vous êtes dignes. Je déclare à vos maîtres que c'est désormais de l'argent perdu que tout celui qu'ils vous donnent.

Le Peuple ne se lèvera qu'en masse et à la voix de ses véritables libérateurs, dont il distinguera le signal à des marques certaines. Il restera calme jusqu'à ce qu'ils le lui disent ; il ne voudra pas tout perdre par une mauvaise précipitation. Après avoir su tant

1. Les faux amis de l'Égalité ou égoïstes conquérants, — comme les appelle Buonarroti, — « mettaient tout en œuvre pour se faire le centre du mouvement populaire dont ils ne se dissimulaient pas l'approche ». (Ed. CHARAVAY, p. 91). Barras surtout intriguait. Il manda au Directoire le restaurateur babouviste Chrétien, le fameux général Rossignol et même Charles Germain qu'il essaya de circonvenir.

2. Cette phrase montre bien que les manœuvres de Barras et ses amis égaraient des « républicains peu clairvoyants » qui se laissaient prendre aux « séductions des révolutionnaires parjures ». Le Directoire insurrectionnel chercha le remède, dévoila le piège. Quelques jours après cet article, le 26 germinal, il envoyait en circulaire à ses agents d'arrondissement pour prémunir contre les émissaires des Barras, Tallien, Legendre. BUONARROTI, éd. Charavay, p. 92, Archives Nationales : F⁷ 4277.

Dans l'*Éclaircur du peuple* n° 5 (17 germinal an IV) Babeuf, très habilement, venait de faire appel aux égarés tout en donnant des conseils de prudence aux inflexibles : « Que tous les amis de la liberté et de l'Égalité, que tous les défenseurs du peuple, qui ont été entraînés hors du véritable sentier et que la voix de la patrie appelle aujourd'hui, reprennent leur rang dans la coalition sacrée des Égaux. Que ceux que les circonstances ou les lumières ont toujours retenus dans le droit chemin, les accueillent avec franchise. »

souffrir, il saura attendre quelques instans de plus pour mieux assurer son affranchissement ; il croira ses amis, aussi long-tems qu'ils lui diront : Que le moment de sauver la patrie n'est point encore arrivé.

Et nous aussi, nous voulons nous délivrer de l'influence fatale des coryphées du royalisme ; mais nous voulons en même tems nous débarrasser de celle des doges. Nous ne choisissons pas entre deux tyrannies. Nous haïssons infiniment les francs représentans de Louis XVIII, mais nous détestons encore un peu plus les hypocrites oppresseurs qui nous présentent leur joug caché sous des roses. Allez donc vous empresser sous les drapeaux de Fréron et de Legendre, de Barras et de Tallien. Pardonnez donc à tous ces hommes leurs *petites erreurs*. Ils n'ont réellement commis que des *peccadilles* : Tallien n'a fait que déterminer la grande époque de nos malheurs, soutenir constamment son ouvrage, diriger avec zèle toutes les opérations réactives qui ont dépouillé le Peuple de tous ses droits un à un, et l'ont accablé sous tous les genres de souffrances. Barras n'a fait qu'être le dictateur de Thermidor, de Germinal, de Prairial et de Vendémiaire ; et, à cette dernière époque, d'une manière d'autant plus criminelle qu'il a trompé les patriotes auxquels il avoit promis de les mener à la reprise de leurs droits, après qu'ils auroient sauvé la convention. Legendre n'a fait que marcher le sabre à la main contre le Peuple dans quelques circonstances ; et depuis la belle réaction il s'est seulement acharné comme un vrai boucher, toutes les fois qu'il s'est agi d'assommer et d'égorger le Peuple de toutes les manières. Quant à Fréron, ce n'est point la peine d'en parler ; il n'a que mis le poignard à la main de tous les massacreurs, organisé et dirigé, par une suite de commandemens formels, par la voie toute simple d'une feuille publique et journalière, les milliers d'assassinateurs des plus vertueux patriotes, dont le sang continue d'inonder le sol français depuis dix-huit mois. D'après cela, vous devez vous jeter aux genoux de ces *très-honnêtes gens*, les prier d'être vos libérateurs, et mettre votre plus grande confiance en eux. Hâtez-vous donc de vous lever, quand ces hommes affreux feront battre la générale pour vous conduire à renverser leurs ennemis ; après quoi, pour vous récompenser, ils vous *prairialiseront*. Il

s'est fait bien de déplorables extravagances dans la révolution, mais celle-ci ne pourra pas être ajoutée aux autres ; elle n'aura vraiment pas lieu. Le Tribun du Peuple ne le souffrira pas. Non, le Peuple ne se lèvera point pour combattre sous les ordres de ses perpétuels assassins. Je le lui défends !!....

Il faut que le parti du Peuple se mette en mesure de vaincre seul, et le parti du royalisme, dont l'idole est à Vérone, et le parti du royalisme dont les idoles sont au Luxembourg, sans avoir besoin de s'aider ni de l'un ni de l'autre. Ce seroit folie de vouloir cacher à tous deux nos dispositions hostiles, sous prétexte de les empêcher de se tenir en garde contre elles. Il y a long-tems que ces dispositions n'ont pu leur échapper, et qu'ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour les rompre. Ils n'y sont plus en mesure par la force et par l'opinion ; voilà pourquoi ils ont recours à la ruse. Nous triompherons encore contre eux de ce dernier moyen. Je leur oppose des batteries en plein air. Des oisons, des sots de la faction des *prudents* vont peut-être dire encore qu'il eût mieux valu se couvrir sous quelques ombres. Je dis qu'il est absolument nécessaire et qu'il est temps que la masse de l'armée Sans-culotte voie le camp, et qu'encore une fois son existence ne peut plus être cachée à l'ennemi. Ce n'est plus par surprise que nous pouvons ni que nous voulons le vaincre ; c'est d'une manière plus digne du Peuple. C'est à force ouverte. Loin de nous cette pusillanimité qui nous feroit croire que nous ne pouvons rien par nous-mêmes, et qu'il nous faut toujours avec nous des gouvernans. Les gouvernans ne font des révolutions que pour toujours gouverner. Nous en voulons faire enfin une pour assurer à jamais le bonheur du Peuple par la vraie démocratie. Sans-culottes ! écartons nos idées d'une simple animadversion contre quelques hommes ; c'est pour du pain, l'aisance et la liberté que nous nous échauffons. Ne vous laissons donc pas donner le change. Ne détournons pas notre attention du véritable objet qui nous intéresse. Je vous le dis et vous le répète : c'est une erreur de croire que vous ne pouvez rien seuls et par vous-mêmes. Jamais il ne sera rien fait de grand et de digne du Peuple que par le Peuple et où il n'y aura que lui. Ne vous remuez donc que quand vous verrez remuer et paroître les hommes du Peuple. Ne donnez dans

aucun panneau ; ne cherchez point ailleurs vos libérateurs ; ne reconnoissez pas d'autres étendards. Ne vous laissez point abuser par cet autre sophisme des mouchards-interprètes de toutes les inductions trompeuses de nos ennemis : ils disent qu'ils ont leurs soldats. Ils en ont menti, ils ne sont point à eux, ils sont les nôtres. Ils le sont par leur institution même ; mais ils le sont encore par leurs dispositions actuelles. Oui, le soldat n'ira qu'avec nous et pour nous. Tant mieux que les scélérats qui nous vexent nous aient fait venir une grosse armée. Mieux encore ils feront s'ils l'augmentent, nous en serons plus forts. C'en est fait, l'endocritinement a jeté ses racines parmi nos frères enrégimentés, qui sont comme nous du Peuple, et qui n'ont avec nous qu'une même cause¹ ; la tyrannie se trompe encore elle-même en les changeant de place à tous momens : ceux qui arrivent reçoivent des leçons de ceux qui les ont devancés, et ceux qui s'en vont portent ailleurs les dogmes que nous leur avons inculqués, de façon que nos *poisons*² populaires prennent par-tout. Non, non, il n'est plus au pouvoir de l'inquisition ni civile ni militaire d'en empêcher la lecture à nos soldats et à nos ouvriers ; qui la dévorent et y puisent les ferments de la contagion démocratique la plus active et la plus enivrante. Peuple ! c'est ainsi que tes hommes te suffisent, puisqu'ils ont à eux toi tout entier, et déjà une bonne partie des soldats sans-culottes qu'on s'étoit promis d'égarer pour les opposer à toi. Ainsi nous irons tous ensemble, le *jour du Peuple*, à une victoire sûre, à la suite et sous l'unique direction des hommes du Peuple, lorsqu'ils nous marqueront ce jour heureux.

(*Le Tribun du Peuple*, n° 42, 24 germinal an IV, t. II, p. 291-295, BUONARROTI, éd. de Bruxelles, t. II, p. 235-243.)

1. La mutinerie de la Légion de police (9 floréal) devait prouver qu'effectivement la conjuration mordait dans l'armée. Buonarroti affirme que les Égaux eurent un instant l'espoir de rendre l'insurrection générale dans l'armée de l'intérieur, c'est-à-dire parmi les troupes campées autour de Paris. Les agents militaires de la conspiration influençaient sérieusement les soldats. Quand Babeuf et ses amis furent arrêtés ils croyaient pouvoir compter sur 1 000 canoniers, 1 500 grenadiers du Corps Législatif, 6 000 légionnaires de la police, 1 000 soldats des Invalides, 500 détenus militaires. BUONARROTI, éd. CHARAVAY, p. 107, 126.

2. Le jour même où paraissaient ces lignes les conjurés lançaient parmi les troupes la violente brochure du félon Grisel, *Lettre de Franc-Libre à son ami la Terreur*.

COMMENTAIRE DE LA PROCLAMATION DU DIRECTOIRE ET DES LOIS MARTIALES¹

C'est le royalisme, ont-ils osé dire, qui suscitoit nos murmures et notre indignation contre l'oppression toujours croissante et toujours plus insupportable ; c'est le royalisme qui dictoit nos plaintes contre la famine qui nous moissonne toujours avec de plus effrayans progrès ; c'est le royalisme qui nous faisoit fulminer contre le régime affreux qui n'augmente plus que la population des cimetières.

Ils avoient raison. C'est le royalisme du Luxembourg et des deux chambres ; c'est ce plus atroce de tous les royalismes, qui continue d'inspirer toutes ces fâcheuses dispositions de nos ames.

De quels prétendus crimes ce monstre odieux tira-t-il le prétexte de vouloir étouffer nos gémissemens, de vouloir nous dérober la dernière consolation des affligés ? Il nous a accusé de vouloir renverser la constitution du Peuple doré, détruire le gouvernement des honnêtes-gens, mettre en activité le code populaire de 93, et procurer l'aisance à la foule ruinée, haletante de faim et d'épuisement, par l'effet de son système de rapines et de brigandages publics.

A la vérité, ces crimes sont inexcusables devant la jurisprudence des scélérats. Tout ce qui attaque le petit nombre des heureux, et tend à protéger le grand nombre des misérables, est, à leurs yeux, infernal et souverainement criminel.

1. La proclamation du Directoire (25 germinal an IV-14 avril 1796) dénonçait aux « citoyens de Paris » les mécontents dont il dénaturait les intentions. Il les accusait de vouloir « mettre en activité le code atroce et impraticable de 93 », « opérer le prétendu partage égal de toutes les propriétés, même des ménages les plus simples et de la plus petite boutique », poursuivre « le pillage » etc. dans le double dessein de rétablir le despotisme royal et de s'enrichir. — Les lois des 27 et 28 germinal (16-17 avril 1796) votées unanimement par le Conseil des Anciens et à l'unanimité moins douze voix aux Cinq-Cents, ont pu être qualifiées par Babeuf dans le sommaire de son *Tribun du Peuple* n° 43 d'« ultra-Martiales et extraordinairement pénales ». Elles visaient les groupes, les attroupements, les discours, les écrits, les affiches, les auteurs, les imprimeurs, les colporteurs, les avilisseurs de la Constitution de 1795 et les apologistes de la Constitution de 1793. La peine de mort était édictée. Elle pouvait être commuée en déportation si le jury déclarait qu'il y avait des circonstances atténuantes. On trouvera le message, la proclamation du Directoire, les lois sus-mentionnées dans le *Moniteur* (réimpression) an IV, n° 208 et suivants, p. 829, 838, 843, 848, et les commentaires dans G. DEVILLE, *Thermidor et Directoire*, p. 310 ; BUONARROTI, éd. Charavay, p. 94-96.

Que de charlatanisme, que d'astuce, que de grossiers mensonges, que de sophismes maladroits, que de calomnies usées, que de phrases banales dans cette proclamation du directoire sur les écrits, discours et rassemblements prétendus séditieux ! On a voulu y faire croire que nous demandions *le pillage de la plus mince boutique et du plus simple ménage*, comme s'il n'appartenait pas au gouvernement seul d'avoir su opérer adroitement ce pillage. Comme si, par son régime de famine, il n'avoit pas trouvé le secret de faire transporter chez l'agioteur et chez tous les fripons dorés, par les malheureux eux-mêmes, tout ce qui étoit contenu dans leurs *simples ménages* et leurs *minces boutiques*. Comme s'il y restoit quelque chose à *piller* encore. Comme si, au contraire de vouloir ce que prétend le gouvernement, nous n'avions pas toujours clairement annoncé que nous voulions *REMONTER, FORTIFIER les minces boutiques et les petits ménages*, en y faisant rentrer au moins l'équivalent de ce que le brigandage légal en a fait sortir. Comme si toutes les fortunes ordinaires n'avoient point dû être rassurées par nos déclarations franches. Comme si nous n'avions pas toujours dit que nous ne voulions que démolir les fortunes colossales et améliorer toutes les autres.

On a voulu faire croire, par la proclamation du directoire, que *l'Étranger nous paie*. Comme s'il étoit possible d'abuser plus absurdement des noms de Pitt et Cobourg. Comme si le directoire, en employant encore, au bout de toutes ses phrases, cette trivialité dont les oreilles sont rebattues, n'avoit pas dû craindre que je lui retorquasse une vérité qui, pour sembler n'être encore venue à la pensée de personne, n'en est pas moins frappante : je veux dire qu'il est impossible que Cobourg et Pitt aient encore eu quelqu'un à payer après avoir payé les fondateurs d'un gouvernement si capable de plaire à tous les despotes, et si parfaitement ressemblant à celui qu'ils maintiennent par tous les moyens que donne la tyrannie. Comme s'il n'étoit pas constant que le directoire a voulu nous payer, lui, pour être son complice¹, et pour exister tranquilles et protégés par lui. Comme s'il n'étoit pas encore constant que nous avons préféré, pour arracher le

1. Voir p. 242.

Peuple à sa barbare domination, de marcher chaque jour à travers la misère et les périls, et de braver les nuées de satellites et les échafauds.

On a voulu faire croire, par la proclamation du directoire, *qu'il a fait les plus belles choses du monde* (ah ! sans doute, pour lui.....), *qu'il est l'ami le plus chaud des patriotes* et de la Patrie. Comme si le calembourg suivant : « Qu'il soutient les uns et les autres, *comme la corde soutient le pendu* », n'étoit pas une réponse infiniment juste à lui faire.

On a établi, dans la proclamation du directoire, *que les magnifiques promesses que firent tant de fois au Peuple des tyrans couverts du manteau populaire, n'ont jamais eu d'autre résultat que leur fortune particulière et la misère publique*. Comme si cette vérité pouvoit avoir d'autre application qu'aux membres du directoire et à leurs amis¹, les Merlin de Thionville², les Tallien³, les Fréron⁴, les Legendre⁵ et tant d'autres.

On a fait, dans la proclamation du directoire, *un appel aux gros riches, aux fameux propriétaires, aux puissans voleurs*. Comme si nous pouvions les craindre. Comme si nous ne pouvions pas, nous, faire *un APPEL* au grand nombre, composé, non seulement de ceux qui n'ont déjà plus rien, mais encore de tous ceux qui n'ont que des fortunes médiocres, et de tous ceux à qui il ne reste que des débris de la leur, qui fut décomposée et se décompose encore chaque jour par l'effet du système abominable qui existe....

Citoyens ! j'ai cru bon de vous déclarer que ces coups d'état, ces liberticides mesures de l'autorité ne nous intimident, ne nous déconcertent pas. Pourriez-vous être plutôt que moi découragés ? Non, non, les derniers excès de la tyrannie aux abois ne sont point faits pour nous abattre. Ses violations annoncent bien plus sa foiblesse et ses craintes que son audace. Dans le désespoir on fait tout. La puissance qui se sent couverte de crimes sait qu'elle

1. Jetez les yeux sur les belles terres et seigneuries du vicomte de Barras. (*Note de Babeuf*).

2. Jetez les yeux sur les châteaux et domaines du Rincy et sur les 300 mille francs par mois qu'il donne à sa courtisane (*Ibid.*).

3. Jetez les yeux sur sa brillante alliance avec la cour d'Espagne. (*Ibid.*).

4. Jetez les yeux sur la dot que lui a fait la république, en épousant la sœur du général Buonaparte. (*Ibid.*).

5. Jetez les yeux sur les dépenses énormes que ce sanglant législateur a faites pour entretenir la Comtat (*Ibid.*).

ne peut prolonger son existence que par d'autres crimes. Quand on a tout violé, que coûte-t-il de violer encore ? Mais le tems vient pourtant où la mesure des attentats ne peut plus se combler. J'annonce aux tyrans que je suis debout, que je ne me déclare pas vaincu. Plébéiens ! mes frères ! vous êtes dans la même disposition. Nous foulerons aux pieds leurs rescrits impertinents, nous éluderons leurs menaces de pénalités atroces. Amis ! il faut être fermes, persévérants, invincibles ; mais il faut néanmoins joindre à toutes ces vertus l'extrême prudence. Les oppresseurs ont tramé d'horribles manœuvres pour vous précipiter dans un dernier abyme. Nous vous ferons l'éviter.....

Peuple ! c'est en bonne partie pour que ce plan infâme ne pût t'être révélé que l'on a voulu garotter la liberté de la presse. Sois tranquille. Nous briserons toutes les chaînes pour t'empêcher de mourir victimes de ceux qui te torturent, te dépouillent et t'avi-
lissent depuis vingt mois.

(*Le Tribun du Peuple*, n° 43, 5 floréal an IV, t. II, p. 301-308.)

LETTRE AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF

*Paris, 23 floréal, l'an quatrième de la République*¹.

G. Babeuf, au Directoire exécutif.

Regarderiez-vous au-dessous de vous, citoyens directeurs, de traiter avec moi comme de puissance à puissance ? Vous avez vu à présent de quelle vaste confiance je suis le centre ; vous avez vu que mon parti peut bien balancer le vôtre ; vous avez vu quelles immenses ramifications y tiennent ; j'en suis presque convaincu : cet aperçu vous a fait trembler.

Est-il de votre intérêt, est-il de l'intérêt de la Patrie, de donner de l'éclat à la conjuration que vous avez découverte ? Je ne le pense pas. Je motiverai comment mon opinion ne peut être suspecte.

1. 12 mai 1796.

Qu'arriverait-il, si cette affaire paraissait au grand jour ? que j'y jouerais le plus glorieux de tous les rôles. J'y démontrerais, avec toute la grandeur d'âme, avec l'énergie que vous me connaissez, la sainteté de la conspiration, dont je n'ai jamais nié d'être membre ; sortant de cette route lâche et frayée des dénégations dont le commun des accusés se sert pour parvenir à se justifier, j'oserais développer les grands principes et plaider les droits éternels du Peuple avec tout l'avantage que donne l'intime pénétration de la beauté de ce sujet ; j'oserais, dis-je, démontrer que ce procès ne serait pas celui de la justice, mais celui du fort contre le faible, des oppresseurs contre les opprimés et leurs magnanimes défenseurs. On pourrait me condamner à la déportation, à la mort ; mais mon jugement serait aussitôt réputé prononcé par le Crime puissant contre la Vertu faible ; mon échafaud figurerait glorieusement à côté de celui de Barnevelt et de Sidney¹. Veut-on, et dès le lendemain de mon supplice, me préparer des autels auprès de ceux où l'on révere aujourd'hui comme d'illustres martyrs, les Robespierre et les Goujon ? Ce n'est point là la voie qui assure les gouvernemens et les gouvernans.

Vous avez vu, citoyens directeurs, que vous ne tenez rien lorsque je suis sous votre main : je ne suis pas toute la conspiration, il s'en faut bien ; je ne suis même qu'un simple point de la longue chaîne dont elle se compose : vous avez à redouter toutes les autres parties autant que la mienne ; cependant vous avez la preuve de tout l'intérêt qu'elles prennent à moi ; vous les frapperiez tout en me frappant, et vous les irriteriez.

Vous irriteriez, dis-je, toute la démocratie de la République Française, et vous savez encore que ce n'est pas si peu de chose que vous aviez pu d'abord l'imaginer.

Reconnaissez que ce n'est pas seulement à Paris qu'elle existe fortement ; voyez qu'il n'est pas un point des départemens où elle ne soit puissante : vous la jugeriez bien mieux, si vos captureurs avaient saisi la grande correspondance qui a mis à portée

1. Dans son premier interrogatoire, Babeuf avait évoqué déjà la mémoire de ces deux martyrs. Il disait : « Si je ne parviens point à persuader de notre innocence le tribunal chargé de nous juger, du moins j'ai la certitude que le jury des siècles celui qui absout et couronne les Sidney et les Barnevelt nous couronnera et nous absoudra. »

de former des nomenclatures dont vous n'avez aperçu que quelques fragmens : on a eu beau vouloir comprimer le feu sacré ; il brûle, et il brûlera. Plus il paraît, dans certains instans, anéanti, plus la flamme menace de se réveiller subitement forte et explosive.

Entreprendriez-vous de vous délivrer en total de cette vaste secte sans-culottique qui n'a pas encore voulu se déclarer vaincue ? Il faudrait d'abord en supposer la possibilité ; mais où vous trouveriez-vous ensuite ? Vous n'êtes pas tout-à-fait dans la même position que celui qui déporta, après la mort de Cromwel, quelques milliers de républicains anglais. Charles II était roi ; et quoi qu'on en ait dit, vous ne l'êtes pas encore ; vous avez besoin d'un parti pour vous soutenir ; et ôtez celui des patriotes, vous êtes exclusivement celui du royalisme. Que de chemin croyez-vous qu'il vous ferait voir, si vous étiez seuls contre lui ?

Mais, direz-vous, les patriotes nous sont aussi dangereux que les royalistes, et peut-être plus. Vous vous trompez. Remarquez bien le caractère de l'entreprise des patriotes ; vous ne distinguerez pas qu'ils voulaient votre mort, et c'est une calomnie de l'avoir fait publier. Moi, je puis vous dire qu'ils ne la voulaient pas ; ils voulaient marcher par d'autres voies que celle de Robespierre ; ils ne voulaient point de sang ; ils voulaient vous forcer à confesser vous-mêmes que vous avez fait du pouvoir un usage oppressif, que vous en avez écarté toutes les formes et les sauve-gardes populaires, et ils voulaient vous le reprendre ; ils n'en seraient point venus là, si, comme vous aviez semblé le promettre après vendémiaire, vous vous étiez mis en mesure de gouverner populairement.

Moi-même, par mes premiers numéros¹, je vous en avais voulu ouvrir la porte ; j'avais dit comment j'entendais que vous auriez pu vous couvrir des bénédictions du Peuple ; j'avais expliqué comment il me paraissait possible que vous fissiez disparaître tout ce que le caractère constitutionnel de votre Gouvernement offre de contraste avec les véritables principes républicains.

Eh bien ! il en est tems encore ; la tournure du dernier

1. Notamment dans le n° 34, p. 52. Babeuf entend parler ici des premiers numéros du *Tribun du Peuple* après l'amnistic.

événement peut devenir profitable et salvatrice pour vous-mêmes et pour la chose publique ; dédaigneriez-vous mon avis et ma conclusion, qui sont que l'intérêt de la Patrie et le vôtre consistent à ne point donner de célébrité à l'affaire présente ? J'ai cru apercevoir que c'est aussi déjà votre avis de la traiter politiquement. Il me semble que vous ferez bien. Ne croyez pas intéressée la démarche que je fais : à la manière franche et neuve dont je ne cesse de me déclarer coupable dans le sens que vous m'accusez, je vous fais voir que je n'agis point par faiblesse ; la mort ou l'exil seraient pour moi le chemin de l'immortalité, et j'y marcherais avec un zèle héroïque et religieux¹, mais ma proscription, mais celles de tous les démocrates ne vous avanceraient point, et n'assureraient pas le salut de la République. J'ai réfléchi qu'au bout du compte, vous ne fûtes pourtant pas constamment les ennemis de cette République ; vous fûtes même évidemment républicains de bonne foi ; pourquoi ne le seriez-vous pas encore ? pourquoi ne croirait-on pas que vous, qui êtes hommes, ne seriez pas temporairement égarés comme d'autres, par l'effet inévitable d'exaspérations différentes des nôtres, dans lesquelles les circonstances nous ont jetés ? pourquoi enfin ne reviendrions-nous pas tous de notre état extrême, et n'embrasserions-nous pas un terme raisonnable ? Les patriotes, la masse du Peuple, ont le cœur ulcéré. Faut-il le leur déchirer encore plus ? qu'en sera le dernier résultat ? ne mériteraient-ils pas bien, ces patriotes, au lieu qu'on aggrave leurs blessures, qu'on songe enfin à les guérir ? Vous aurez, quand il vous plaira, l'initiative du bien, parce qu'en vous réside toute la force de l'administration publique. Citoyens directeurs, *gouvernez populairement*, voilà tout ce que ces mêmes patriotes vous demandent.

En parlant ici pour eux, je suis sûr qu'ils n'interrompront point ma voix ; je suis sûr de n'être point par eux démenti. Je ne vois qu'un parti sage à prendre : déclarez qu'il n'y a point eu de conspiration sérieuse. Cinq hommes, en se montrant grands et généreux, peuvent aujourd'hui sauver la Patrie. Je vous répons encore que les patriotes vous couvriront de leurs corps, et vous

1. Rapprocher cette déclaration courageuse des prophéties de Babeuf sur son futur martyrologe, p. 170 et 171.

n'aurez plus besoin d'armées entières pour vous défendre. Les patriotes ne vous haïssent pas, ils n'ont haï que vos actes impopulaires. Je vous donnerai aussitôt, pour mon propre compte, une garantie aussi étendue que l'est ma franchise perpétuelle. Vous savez quelle mesure d'influence j'ai sur cette classe d'hommes, je veux dire les patriotes. Je l'emploierai à les convaincre que, si vous êtes Peuple, ils ne doivent faire qu'un avec vous.

Il n'aurait pas si malheureux que l'effet de cette simple lettre fût de pacifier l'intérieur de la France, en prévenant l'éclat de l'affaire dont elle est le sujet. Ne préviendrait-on pas en même temps ce qui s'opposerait au calme de l'Europe ?

G. Babeuf¹.

(Haute-Cour de Justice. Suite de la copie des pièces, 2^e vol., p. 235-239 ; *Débats du Procès*, t. II, pp. 204-207, *Moniteur*, réimpression, 3 prairial an IV, n^o 243, p. 970-971, BUONARROTI, éd. de Bruxelles, t. II, p. 2-8, éd. CHARAVAY, p. 201-205. — ED. FLEURY, éd. DIDIER, p. 219-224.)

1. Le gouvernement publia la lettre dans le *Moniteur*. Ce fut sa réponse. Nous avons suivi *ad litteram* le texte du *Moniteur*.

Cette lettre n'est pas si absurde qu'elle ne le paraît. Il convient de la replacer dans l'ambiance du temps pour lui donner tout son sens. On doit tenir compte de la position de Barras — plus ou moins soutenu par Reubell — vis-à-vis de la conspiration. On doit se rappeler l'avertissement donné aux babouvistes par Barras à Germain, le 30 germinal an IV, de ne pas se faire « prairialiser » alors que pour sauver la République il fallait « vendémiaiser ». Buonarroti a bien marqué la portée politique de cette lettre quand il a signalé que Babeuf, conscient des « chances favorables au parti royaliste », par suite de la proscription des « seuls hommes de qui la République pouvait raisonnablement attendre un véritable et nécessaire dévouement », tentait d'amener les Directeurs « à adopter des modifications législatives qui, en leur rattachant les démocrates et par eux le peuple, eussent épargné à la République les luttes qui lui furent si funestes et à eux-mêmes les malheurs dont ils ont été enfin atteints ». Buonarroti ajoute : « C'était là ce que proposait Babeuf, autant dans la vue d'épargner ses amis que dans celle de rendre à l'esprit républicain la vigueur qui s'évanouissait. Mais l'orgueil effrayé peut-il écouter les conseils de la prudence ? Le nouveau gouvernement ferma les yeux et dédaignant de faire sagement en arrière un pas qui lui eût gagné l'affection du peuple qu'il n'eût jamais, il se livra imprudemment à une fureur aveugle... ». BUONARROTI, éd. Charavay, p. 205-206. — Lors de son interrogatoire du 23 prairial an IV, Babeuf reconnut avoir écrit cette lettre chez le Ministre de la Police. Suite de la copie des pièces, 2^e vol., p. 253.

VIII

L'EMPRISONNEMENT, LE PROCÈS, LA TRAGÉDIE DE VENDÔME

(fructidor an IV-prairial an V)

Dans la nuit du 9 au 10 fructidor an IV (27 août 1796), Babeuf et ses co-accusés furent enfermés comme des bêtes féroces dans des « cages grillées » et dirigés sous bonne escorte sur Vendôme où devait avoir lieu leur procès. Babeuf savait que sa femme et son fils aîné, ainsi que quelques autres parents d'accusés, bravant « les rigueurs de l'atmosphère » et « les sarcasmes des aristocrates »¹, avaient suivi le convoi. Mais, par suite du secret, il ignorait dans quelles conditions ce voyage s'était opéré et ce qu'étaient devenus les siens à Vendôme.

Revenu à des sentiments affectueux que dans sa passion politique altière il avait paru abandonner un moment², nous voyons Babeuf dans sa lettre du 19 fructidor (5 septembre 1796) s'inquiéter du sort de ses proches et dans celle du 8 vendémiaire an V (29 septembre 1796) réprimander son fils Émile qui faisait le polisson dans Vendôme au lieu de s'appliquer aux devoirs, que du fond de sa prison, son père prenait la peine de lui tracer. La reproduction complète de la correspondance familiale de Babeuf à cette époque serait touchante, mais il suffit, pensons-nous, de reproduire la première lettre et de signaler les autres pour montrer une fois de plus chez Babeuf la vivacité des sentiments paternels et la persistance des préoccupations pédagogiques. Bien qu'il préparât alors sa longue défense devant la Haute-Cour, Babeuf était donc loin d'oublier ses devoirs d'époux et de père. Il parlera du reste de ses enfants à plusieurs reprises dans cette défense même, en particulier dans sa péroraison dont nous citons la fin.

Nous ne pensons pas qu'il soit utile de donner d'autres extraits du plaidoyer de Babeuf. D'abord pour éviter des redites, ensuite — et surtout — parce que le système de défense adopté par les

1. BUONARROTI, éd. Charavay, p. 207.

2. ADVIELLE, t. I, p. 221.

accusés et que Babeuf ne suivait qu'à regret¹ le paralysait, le gênait, l'empêchait de donner sa mesure.

Après le prononcé du jugement les condamnant à mort (7 prairial an V-27 mai 1797), Babeuf et Darthé se frappèrent avec l'intention de se tuer. Mais ils ne réussirent qu'à se blesser et c'est, dans les souffrances, au cours de la nuit cruelle qui suivit, que Babeuf écrivit à sa femme si dévouée et à ses infortunés enfants l'émouvante lettre reproduite p. 310.

Il avait pris la précaution de rédiger deux jours auparavant une lettre à Félix Lepeletier que nous donnons également. Dans cette page, Babeuf fait allusion à une autre lettre datée du 26 messidor an IV (14 juillet 1796), conservée précieusement et qui, à l'approche du moment fatal, ne correspond que trop à la réalité. C'est par cette lettre magnifique qui est, en fait, le testament politique de Babeuf que nous croyons devoir terminer ce recueil.

A LA CITOYENNE BABEUF ET A SON FILS ÉMILE BABEUF, A VENDÔME

Vendôme, 19 fructidor, l'an 4^e.

Comment êtes-vous venus, mes bons amis ? A pied, sans doute, et vous devez avoir eu bien du mal, vous devez être bien fatigués. N'en êtes-vous pas malades ? Avez-vous trouvé à vous loger passablement dans cet endroit-ci² ? Satisfaites-moi sur toutes ces choses qui m'inquiètent ; en attendant que vous puissiez m'en rendre jusqu'aux moindres détails de bouche, le jour où je pourrai goûter le plaisir dont je suis privé depuis si longtemps, celui de vous embrasser, de vous parler, de vous voir. Ce sera sous très-peu de jours, nous a-t-on dit hier. Ce sera lors-

1. BUONARROTI, éd. Charavay, p. 212, 223.

2. 5 septembre 1796.

3. La femme de Babeuf et son fils descendirent chez Hésine, l'avoué du Tribunal. Il avait joué un rôle révolutionnaire dans le département du Loir-et-Cher et était le chef des exclusifs de Vendôme. Durant le procès, Hésine fut chassé de sa maison et dut se réfugier à Pontlevoy (Loir-et-Cher). Sans doute alors encore la citoyenne Babeuf continua d'habiter chez lui. — Sur Hésine, voir BONHOURS ; ADVIELLE, t. I, p. 256-257 ; *Annales historiques de la Révolution française*, 1928, art. de Calvet : p. 430-441 ; AULARD, *Paris sous la Réaction thermidorienne*, t. III, p. 285.

Il est assez curieux de remarquer que par P. Lantenant, ancien maire de Vendôme qui s'est éteint en octobre 1928 à 93 ans, le babouvisme se relie d'une façon vivante, localement, à tout le mouvement prolétarien et révolutionnaire moderne. En effet, Lantenant, — qui a connu personnellement Hésine, — après avoir été de la Marianne, a été successivement de la première, de la II^e et en dernier lieu de la III^e Internationale.

qu'on aura fini la construction d'un parloir et l'on a recommandé à l'architecte de presser ce travail, de préférence à tous autres. Cependant ce délai indéfini m'afflige encore¹. Il y a si longtemps que je ne vous ai vus ! vous méritez à tant de titres mon intérêt, mon amour !... Bonne mère, bon enfant, que ne dois-je pas faire pour accélérer, s'il est possible, l'instant de vous serrer dans mes bras. Je vais écrire, j'écris de suite à la municipalité pour la conjurer de hâter encore davantage notre entrevue, de nous la procurer aujourd'hui, si cela se peut. Qu'avez-vous pu faire de mon Camille ? Le pauvre, le cher enfant ! il n'y a donc que lui qui n'a pu suivre son tendre père... sans doute il en pleurera, il en aura pleuré. Sa jeune âme, trempée à la plus douce simplicité connaît, dès il y a longtemps, la nature et ses plus touchantes affections. Pourquoi est-il si jeune, si faible, il m'eût accompagné avec vous dans ces terribles circonstances, et trop heureux alors eut été Gracchus Babeuf. Donnez-moi de ses nouvelles, de ce jeune ami. Dites-moi où vous l'avez mis ? Comment il pourra être pendant votre absence. Je vais vous dire maintenant un mot de moi sur les choses dont vous m'avez paru en peine hier. Nous avons été passablement dans la route. Nous n'avons couché qu'une nuit en prison et ce fut à Rambouillet. Nous n'avons rien dépensé du nôtre et nous fîmes partout bien traités². Nous le sommes de même ici. Nous avons à midi soupe, bouilli, un plat de légumes, le soir, encore un plat de légumes, une bouteille de vin par jour. L'heure me presse. Je n'allonge pas ma lettre pour qu'elle vous arrive de bonne heure. Répondez-moi.

Adieu, mes bons amis.

(Archives départementales de la Somme : F 129³.)

1. Il devait se prolonger jusqu'en mi-brumaire an V. A partir du 14 brumaire an V Babeuf fut autorisé à communiquer avec sa femme et son fils tous les jours pairs de midi à deux heures entre les guichets et en présence du concierge ou de deux gardiens. ADVIELLE, t. I, p. 229.

2. La version de Buonarroti est plus nuancée. Elle dit : « Ils [les accusés] eurent eux-mêmes autant à souffrir de la brutalité de l'officier qui commandait leur escorte, qu'ils eurent à se louer de l'accueil plein d'égards qu'ils reçurent des administrations municipales de Chartres et de Châteaudun. » Ed. CHARAVAY, p. 207.

3. Copie. La copie de la collection Henry Rollin diffère par quelques mots. ADVIELLE, t. I, p. 228 a cité quelques lignes de cette lettre.

PÉRORAISON DE LA DÉFENSE GÉNÉRALE
DEVANT LA HAUTE-COUR¹

...Loin de nous, citoyens, l'intention de parler à vos consciences un langage qui put les contraindre. Jouissez de toute votre liberté, mais écoutez la voix de l'intérêt public et du vôtre, la voix de l'équité et de la vérité !... Toutes ces voix vous crient : Soyez justes, considérez l'innocent qui est devant vous ; considérez la patrie ; considérez vous vous même. Faites attention que les hommes que vous êtes prêts à condamner laissent des monuments qui attesteront leur renommée et la vôtre !... Qu'elle est la ligne de leurs écrits qui ne respire pas la plus saine philanthropie, la soif du bonheur des hommes, le fanatisme de la justice ? Jurés Républicains ! Voudrez-vous *accélérer* l'approche de l'entière contre-révolution ? Voudriez-vous donner un affreux signal aux hécatombistes ? Voyez l'immense chaîne de proscriptions qui se prolonge sur tous les points de la France ! Voyez la première vaste holocauste qui frappe les malheureux portés sous le titre de *Bons Citoyens*, dans les listes des volumes accusateurs. Voyez le massacre s'étendre insensiblement sous les auspices de la Royauté triomphante, et gagner jusqu'aux moindres acteurs de ce que des journaux appellent déjà impudemment la révolte de huit années !... Si, déjà, les modérés, les acquéreurs de biens nationaux, sont dans quelques endroits livrés aux poignards impunis, que sera-ce alors qu'on aura enhardi le monarchisme par la chute exemplaire de ses plus déterminés ennemis ! Les déchirements succéderont aux déchirements, et, au milieu des nouveaux partis qui assurément naîtront, la France, démembrée, comme malheureuse Pologne, deviendra la proie des divers brigands qui règneront chacun sur une portion de ruines.... Il est peut être temps d'abjurer bien des haines, d'effacer des nuances, de rallier à un centre commun toutes les forces de la République, de songer tout de bon à ce qui en menace jusqu'au nom, et au moins, de le sauver encore une fois, ce nom révéral

1. 62^e séance de la Haute-Cour, 28 floréal an V (17 mai 1797).

Si cependant notre mort est résolue, si l'horloge fatale a sonné pour moi ; si mon heure dernière est fixée à ce moment, dans le livre des destinées, je l'attends, cette heure, il y a longtemps. Victime presque perpétuelle, depuis la première année de la Révolution, de mon amour pour le Peuple ; identifié avec les cachots ; familiarisé avec la pensée des supplices, des morts violentes, qui sont presque toujours le partage des révolutionnaires, que peut avoir qui m'étonne cet évènement ! Depuis un an surtout, n'ai-je pas tous les jours présente la roche Tarpéienne ? Elle n'a rien qui m'effraie ! Il est beau d'avoir son nom inscrit sur la colonne des victimes de l'amour du Peuple ! Je suis sûr que le mien y sera... ! alors, trop heureux, Gracchus Babeuf, de périr pour la vertu !!!

Eh !... tout bien considéré, que manque-t-il à ma consolation ? Puis-je jamais attendre de finir ma carrière dans un plus beau moment de gloire ?... J'aurai éprouvé avant ma mort des sensations qui ont accompagné rarement celle des hommes qui se sont aussi sacrifiés pour l'humanité. Le pouvoir qui les persécuta, est presque toujours parvenu à étouffer pour eux la voix de la vérité, leurs contemporains, trompés ou terrifiés par la tyrannie, n'ont déversé sur leurs plaies que les caustiques brûlants de l'affreuse calomnie et du sanglant outrage ; leur agonie a été, le plus souvent, abreuvée des plus fétides poisons ; qui sait si, même à la vue des injustices de la foule égarée et de ses séducteurs pervers, ils n'ont pas été loin de cette prescience consolatrice, que le temps vengeur réhabiliterait leurs noms vénérables, appellerait sur eux le culte de tous les âges, et garantirait leurs droits à l'immortalité ?... Du moins, il leur fallut attendre la postérité. Pour nous, nous fûmes plus heureux !... La puissance, qui fut bien forte pour nous opprimer longtemps, ne le fut guère pour nous diffamer ; nous vîmes la vérité jaillir de tous les pinceaux, pour buriner, dès notre vivant, les faits qui nous honorent et qui feront éternellement la honte de nos persécuteurs. Jusqu'à nos ennemis, du moins jusqu'à ceux qui nous sont le plus opposés d'opinion ; jusqu'à leurs annalistes passionnés, tous ont rendu justice à nos vertus... Combien ne devons-nous pas être plus sûrs que l'histoire impartiale gravera notre mémoire en traits hono-

rables... Je lui laisse des monuments écrits, dont chaque ligne attestera que je ne vécus et ne respirai que pour la justice et le bonheur du Peuple... Quels sont aussi ces hommes au milieu desquels je suis traité comme coupable ? c'est Drouet ?... c'est Le Pelletier !... O noms chers à la République !... Ceux que vous désignez, voilà donc mes complices ! Amis, vous qui m'entourez de plus près sur ces gradins, qui êtes-vous encore ?... Je vous reconnais, vous êtes presque tous des fondateurs, des fermes soutiens de cette République ; si l'on vous condamne, si l'on me condamne, ah ! je le vois, nous sommes les derniers des Français, nous sommes les derniers des énergiques républicains... ; l'affreuse terreur royale, qui a déjà, il y a longtemps, comprimé tous vos frères, triomphant de votre chute, va partout promener ses poignards, et la proscription horrible moissonner tous les amis de la liberté ; mais, ne vaut-il pas mieux n'être pas témoins de ces derniers désastres, ne vaut-il pas mieux emporter la gloire de n'avoir pas survécu à la servitude, d'être morts pour avoir voulu en préserver tous nos concitoyens ? Quelle source donc bien abondante de consolations ! N'en est-ce point une encore que la douceur d'avoir été suivis ici par nos enfants et nos femmes ?... O ! préjugés vulgaires ! Vous n'êtes rien pour nous ; nos proches n'ont point rougi de nous suivre jusqu'aux pieds des juges, parce que les actes qui nous y ont conduits ne peuvent humilier leurs fronts ni les nôtres. Ils nous accompagneront aussi jusqu'au pied du Calvaire, pour y recevoir nos bénédictions et notre dernier adieu... Mais, ô mes enfants¹ ! Je n'ai, du haut de ces bancs, lieu seul d'où je puis vous faire entendre ma voix, puisque l'on m'a enlevé encore, contre le vœu des lois, la satisfaction de vous voir ; je n'ai, dis-je, qu'un regret bien amer à vous exprimer : c'est qu'ayant désiré fortement de concourir à vous léguer la liberté, source de tous les biens, je vois après moi l'esclavage et je vous laisse en proie à tous les maux. Je n'ai rien du tout à vous léguer !!! Je ne voudrai pas même vous léguer mes vertus civiques, ma haine profonde contre la tyrannie, mon ardent dévouement à la cause de l'Égalité et de la Liberté, mon vif amour pour le

1. A ces mots, dit BUONARROTI, éd. Charavay, p. 234, des larmes coulèrent de ses yeux.

Peuple. Je vous ferais un trop funeste présent. Qu'en feriez-vous sous l'oppression Royale qui va infailliblement s'établir ? Je vous laisse esclaves et cette pensée est la seule qui déchirera mon âme dans les derniers instants. Je devrais, dans ce cas, vous donner des avis sur les moyens de supporter plus patiemment vos fers, et je sens que je n'en suis point capable.

(ADVIELLE, t. II, p. 319-322.)

LETTRE A FÉLIX LEPELETIER¹

Vendôme, 5 prairial, l'an 5 de la République².

A mon digne et sincère ami,

Les jurés, mon ami, vont aller aux voix pour prononcer sur ton sort et sur le mien³. Suivant tout ce que j'aperçois tu en échapperas et non moi. Si ma femme te remet cette lettre, elle y joindra celle que je t'écrivais le 26 messidor de l'an dernier⁴. N'ayant pas eu alors, comme je l'avais cru, l'occasion de te la faire parvenir, je l'ai conservée jusqu'à ce moment : je ne puis aujourd'hui te rien ajouter à ce qu'elle contient ; d'ailleurs, l'approche de l'instant fatal ferme mon esprit et peut-être mon cœur à toute expression de sentiments que j'eusse pu développer quelques jours plus tôt. Je ne sais, mais je ne croyais pas qu'il m'en coûterait autant pour voir la dissolution de mon être. On a beau dire, la nature est toujours forte. La philosophie prête quelques armes pour la vaincre, mais il faut toujours lui payer tribut. — J'espère pourtant conserver assez de forces pour sou-

1. Félix Lepeletier, né à Paris le 1^{er} octobre 1767 et mort à Paris le 3 janvier 1837, est le frère du conventionnel assassiné le 20 janvier 1793, dont il fit paraître les œuvres à Bruxelles en 1826. Il entra dans la conjuration des Égaux et en fut vraisemblablement le principal bailleur de fonds. Il siégea au Comité insurrectionnel et rédigea le n° 7 de l'*Éclaircur du peuple*. Il devait représenter le département de Saône-et-Loire dans l'Assemblée babouviste. Contumax à Vendôme il fut acquitté, mais Bonaparte l'impliqua dans l'affaire de la machine infernale.

BUONARROTI, *passim*, Procès de Vendôme, Robinet, *Dictionnaire de la Révolution*, t. II, p. 4-11. Sur ses rapports avec M^{me} de Fontenay, la future M^{me} Tallien, cf. A. DE MARICOURT, *La véritable M^{me} Tallien*, p. 49, 58.

2. 24 mai 1797.

3. Le jury se prononça deux jours après, le 7 prairial au V.

4. On la trouvera plus loin, p. 313.

tenir, comme je le dois, ma dernière heure¹ ; mais il ne faut pas m'en demander davantage. Je sens un trouble, une indifférence ou un vuide d'idées que je ne puis m'expliquer ; il me semble que je voudrais sentir quelque chose pour ma femme, pour mes enfans, et que je ne sens plus rien. Je ne trouve rien à te dire pour eux. J'ignore encore si ce n'est point à cause du pressentiment affreux de l'inutilité de tout soin de ma part envers eux, lorsque l'odieuse contre-Révolution doit proscrire tout ce qui appartient aux sincères républicains. Et puis cette longue existence dans l'état de malheur émousse sans doute une sensibilité trop souvent éprouvée, et il est une mesure que la nature humaine ne dépasse pas, peut-être ; peut-être aussi prends-je pour de l'insouciance ce qui n'en est pas, car je rougis d'une telle disposition d'âme ; peut-être ne crois-je sentir rien pour trop sentir. Pardonne au désordre de mes idées ; devines tout ce que je voudrais te dire ici, et fais ce qu'attend de toi celui qui imagine avoir tout dit en t'assurant qu'il croit déposer ses paroles dernières dans le sein de son véritable ami. Je crois avoir à me consoler de la manière dont je me suis conduit dans le procès. Malgré le trouble qui m'agite, je sens que jusqu'à ma dernière minute, je ne ferai encore rien dont n'ait à se louer la mémoire d'un honnête homme. Adieu.

(ADVIELLE, t. I, p. 337-338.)

LETTRE ULTIME A SA FEMME ET A SES ENFANTS²

Bonsoir, mes amis. Je suis prêt à m'envelopper dans la nuit éternelle. J'exprime mieux à l'ami auquel j'adresse les deux lettres que vous aurez vues ; je lui exprime mieux ma situation pour vous que je ne le peux faire à vous-mêmes. Il me semble que je ne sens rien pour trop sentir. Je remets votre sort dans ses

1. Le rédacteur du *Moniteur*, le bourreau Sanson fils dans ses *Mémoires*, Buonarroti s'accordent pour reconnaître que Babeuf mourut courageusement. Buonarroti ajoute : « Près de recevoir le coup fatal, Babeuf parla de son amour pour le peuple auquel il recommanda sa famille. » (Éd. CHARAVAY, p. 233).

Le *Journal des Hommes libres* du 12 prairial, relatant l'exécution, dit : « Babeuf s'est présenté et a reçu le coup avec le calme de l'innocence, presque même de l'indifférence. »

2. Lettre non datée.

main. Hélas ! je ne sais si vous le trouverez en position de pouvoir faire ce que je demande de lui ; je ne sais comment vous pourrez arriver jusqu'à lui. Votre amour pour moi vous a conduits ici à travers tous les obstacles de notre misère ; vous vous y êtes soutenus au milieu des peines et des privations ; votre constante sensibilité vous a fait suivre tous les instans de cette longue et cruelle procédure dont vous avez comme moi bu le calice amer¹ ; mais j'ignore comment vous allez faire pour rejoindre le lieu d'où vous êtes partis ; j'ignore si vous y retrouverez des amis ; j'ignore comment ma mémoire sera appréciée, malgré que je crois m'être conduit de la manière la plus irréprochable ; j'ignore enfin ce que vont devenir tous les républicains, leurs familles et jusqu'à leurs enfans à la mamelle, au milieu des fureurs royales, que la contre-Révolution va amener. O mes amis ! que ces réflexions sont déchirantes dans mes derniers instans !... Mourir pour la patrie, quitter une famille, des enfans, une épouse chérie, seroient plus supportable, si je ne voyais pas au bout la liberté perdue et tout ce qui appartient aux sincères républicains enveloppé dans la plus horrible proscription. Ah ! mes tendres enfans, que deviendrez-vous ! je ne puis ici me défendre de la plus vive sensibilité... Ne croyez pas que j'éprouve un regret de m'être sacrifié pour la plus belle des causes ; quand même tous mes efforts seroient inutiles pour elle, j'ai rempli ma tâche...

Si, contre mon attente, vous pouviez survivre à l'orage terrible qui gronde maintenant sur la République et sur tout ce qui lui fut attaché ; si vous pouviez vous retrouver dans une situation tranquille, et trouver quelques amis qui vous aidassent à triompher dans votre mauvaise fortune, je vous recommanderais de vivre bien unis ensemble ; je recommanderais à ma femme de tâcher de conduire ses enfans avec beaucoup de douceur, et je recommanderais à mes enfans de mériter les bontés de leur mère en la respectant et en lui étant toujours soumis. Il appartient à la famille d'un martyr de la liberté de donner l'exemple de toutes les vertus pour attirer l'estime et l'attachement de tous les gens

1. Les débats durèrent plus de trois mois.

de bien. Je désirerais que ma femme fit tout ce qui lui serait possible pour donner de l'éducation à mes enfans, en engageant tous ses amis de l'aider dans tout ce qui serait également possible pour cet objet. J'invite *Emile* de se prêter à ce vœu d'un père que je crois bien aimé, et dont il fut tant aimé ; je l'invite à s'y prêter sans perdre de tems et le plus tôt qu'il pourra.

Mes amis, j'espère que vous vous souviendrez tous de moi et que vous en parlerez souvent. J'espère que vous croirez que je vous ai tous beaucoup aimé. Je ne concevais pas d'autre manière de vous rendre heureux que par le bonheur commun. J'ai échoué ; je me suis sacrifié ; c'est aussi pour vous que je meurs.

Parlez beaucoup de moi à *Camille* ; dites-lui mille et mille fois que je le portais tendrement dans mon cœur.

Dites-en autant à *Caius*¹, quand il sera capable de l'entendre.

Lebois a annoncé qu'il imprimerait à part nos défenses². Il faut donner à la mienne le plus de publicité possible. Je recommande à ma femme, à ma bonne amie, de ne remettre à *Baudouin*³, ni à *Lebois*, ni à d'autres, aucune copie de ma défense, sans en avoir une autre bien correcte par devers elle, afin d'être assurée que cette défense ne soit jamais perdue. Tu sauras, ma chère amie, que cette défense est précieuse, qu'elle sera toujours chère aux cœurs vertueux et aux amis de leur pays. Le seul bien qui te restera de moi, ce sera ma réputation. Et je suis sûr que toi et tes enfans, vous vous consolerez beaucoup en en jouissant. Vous aimerez à entendre tous les cœurs sensibles et droits dire en parlant de votre époux, de votre père : *Il fut parfaitement vertueux*.

Adieu. Je ne tiens plus à la terre que par un fil que le jour de demain rompra. Cela est sûr, je le vois trop. Il faut en faire le sacrifice. Les méchants sont les plus forts ; je leur cède. Il est au moins doux de mourir avec une conscience aussi pure que la mienne ; tout ce qu'il y a de cruel, de déchirant, c'est de m'arracher de vos bras, ô mes tendres amis, ô tout ce que j'ai de plus cher !!!... Je m'en arrache ; la violence est faite... Adieu, adieu, adieu, dix millions de fois adieu...

1. Né à Vendôme le 9 pluviôse an V (29 janvier 1797).

2. Il n'a donné que la préface de la défense de Babeuf. Voir p. 8.

3. Il édita les débats du procès en 4 volumes in-8 (Bibl. Nat. Lb⁴³ 346).

Encore un mot. Écrivez à ma mère¹ et à mes sœurs. Envoyez-leur par la diligence ou autrement ma défense, telle qu'elle sera imprimée. Dites-leur comment je suis mort, et tachez de leur faire comprendre, à ces bonnes gens, qu'une telle mort est glorieuse loin d'être déshonorée...

Adieu donc encore une fois, mes bien chers, mes tendres amis. Adieu pour jamais ; je m'enveloppe dans le sein d'un sommeil vertueux...

(ADVIELLE, t. I, p. 338-341, BUONARROTI, éd. de Bruxelles, t. II, p. 320-321, éd. Charavay, p. 238-241.)

LETTRE A FÉLIX LEPELETIER

Tour du Temple, 26 messidor l'an 4².

Salut, cher Félix ! Ne t'effraies pas en voyant ces lignes tracées de ma main. Je sais que tout ce qui porte l'empreinte de quelques rapports avec moi, a droit d'inquiéter. Je suis l'être que tout fuit, que tout regarde comme dangereux et d'une approche mortelle. Cependant, ma conscience me dit que je suis pur, et mes vrais amis, c'est-à-dire quelques hommes justes, savent aussi que je n'ai rien à me reprocher. Si eux-mêmes s'éloignent de moi, ce n'est point par une aversion réelle que je leur inspire, mais par l'effet de cette terreur factice que leur impose la méchanceté, sous peine d'être réputés criminels et traités comme tels.

Dans cette position, le ménagement que je dois aux braves gens, me prescrirait l'interdiction de tout commerce avec eux, pour leur éviter jusqu'à la plus petite alarme. Mais de dernières considérations, celles qui se présentent naturellement à la pensée de l'homme au tombeau, me décident à faire un pas de plus vis-

1. A 20 ans, Marie-Catherine Anceret, native de Cerisy-Gailly avait épousé en 1772 Claude Babeuf, père du Tribun, alors âgé de 60 ans. La mère de Babeuf était donc encore relativement jeune — dans sa 45^e année — au moment où son fils monta sur l'échafaud. Ajoutons que veuve vers 1779-1780, avec trois enfans en bas âge, — deux filles et un garçon, — cette femme « n'eut pas toujours toutes ses aises » selon les termes mêmes de son fils aîné qui chercha en 1788 à lui faire obtenir un débit de sel et de tabac par l'intermédiaire de l'abbé de Saint-Quentin de Beauvais. ADVIELLE, t. I, p. 2 et 9. — Collection HENRY ROLLIN (copie de la lettre du 22 février 1788).

2. 14 juillet 1796.

à-vis de l'un de mes concitoyens que j'estime davantage. Je m'y porte d'autant plus volontiers, que je suis sûr de ne courir d'autre risque que celui d'effleurer peut-être sa quiétude. C'est un sacrifice qu'on peut faire à l'amitié. Je l'allégerai en te rassurant le plus vite possible, ô bon Félix ! Ne crains rien. J'étais certain, en te faisant passer cette épître, la dernière que je t'adresserai, qu'elle franchirait sans péril tous les obstacles qui pouvaient se rencontrer de moi à toi.

Nous voici sans doute plus à l'aise l'un et l'autre, toi pour me lire, moi pour achever ce que j'ai à te dire. J'ai bâti mon texte en te parlant d'amitié ; je t'ai qualifié d'ami. J'ai cru et je crois pouvoir le faire.... C'est à ce titre que je t'adresse, avec confiance..., sais-tu bien quoi ? Mon testament et une recommandation dernière.

J'en subordonne l'exécution aux hypothèses suivantes : la proscription ne te poursuivra pas toujours.... Les tyrans, repus de mon sang et de celui de quelques uns de mes malheureux compagnons, pourront s'en contenter, et leur propre politique ne leur conseillera peut-être pas de faire, comme ils ont paru se l'être proposé d'abord, une hécatombe de tous les républicains.... D'un autre côté, il peut encore arriver, postérieurement à mon martyre, que le sort se lasse de frapper notre Patrie, et qu'alors ses vrais amis respirent en paix.... S'il en est autrement, je dois perdre tout espoir pour ce qui me survivra. Alors, tout s'anéantit dans la vaste défection qu'entraîne le crime sur tout ce qui aura appartenu et touché de près à la vertu, à la justice. Les œuvres des bons, leur mémoire, leurs familles, tombent dans la nuit éternelle, sont enveloppés dans la dissolution générale. Alors encore, tout est dit, je n'ai plus de souci à prendre sur ceux qui me sont encore chers ; ma pensée les a suivis jusqu'au repos du néant, dernier terme inévitable de tout ce qui existe.

C'est dans la première supposition que je poursuis.... Mon ami ! Je crois être resté digne de l'estime, de l'intérêt des hommes aussi justes que toi. Je ne t'ai point vu dans les rangs de ces mauvais machiavélistes politiques qui centuplèrent mes souffrances et anticipèrent ma mort.... Les traîtres ! en faisant jouer à ceux pour qui ils semblaient s'intéresser le plus, un rôle lâche et honteux, ils

m'ont figuré, moi dont tous les actes rendus publics, témoignent combien mes intentions étaient droites, étaient pures ! moi dont les soupirs et la tendresse pour la malheureuse humanité se sont peints à des traits non équivoques ! moi qui ai travaillé de si bon cœur et avec tant de dévouement à l'affranchissement de mes frères ! moi qui, dans cette sublime entreprise, n'eus qu'un instant de malheur à la suite des plus grands succès qui attestent que j'y apportai quelque intelligence !... Ils m'ont figuré, dis-je, ou comme un misérable rêveur en délire, ou comme un secret instrument de la perfidie des ennemis du Peuple... ; ils n'ont pas rougi de convenir avec les tyrans, de la culpabilité des plus généreux efforts pour rompre l'esclavage et faire cesser l'horrible misère de la Patrie... ; ils n'ont pas rougi ensuite de vouloir faire retomber sur moi seul ce crime capital, en l'ornant de tous les [accessoires] par lesquels ils ont pensé pouvoir effectivement lui donner la couleur du crime, et cependant j'avais, moi, eu la délicatesse de ne compromettre personne nommément, mais j'avais jugé seulement bon de compromettre en total la coalition des démocrates de la République entière, parce que je croyais d'abord utile de frapper d'épouvante le despotisme, et parce que je pensais ensuite que ce serait faire injure à tout démocrate de ne pas le présenter comme participe d'une entreprise aussi obligatoire pour lui que l'était celle du rétablissement de l'Égalité. Qu'ont-ils gagné, ces faux-frères, ces apostats de notre sainte doctrine ? Qu'ont-ils gagné avec ce mauvais système qu'ils paraissent avoir envisagé comme le *nec plus ultra* de l'habileté ? Ils n'ont gagné que de se déshonorer, de déconcerter les révolutionnaires et le Peuple, qui, nécessairement, se débandent toujours à l'aspect de l'abandon des chefs ; ils y ont encore gagné d'enhardir les ennemis par le spectacle d'une telle faiblesse ; ils y ont gagné, enfin, de précipiter plus vite dans l'abyme leurs exclusifs protégés.

Tu n'as point partagé tant de turpitudes, ô mon ami ! Tu as déjà commencé à nous rendre le tribut d'hommages qu'acquittera peut-être envers nous l'équitable postérité. Tu nous as qualifiés de *républicains vertueux et énergiques, de glorieux martyrs*, parmi lesquels tu t'honores d'être nommé. Tu as dit que tu ne concevais

pas « ceux qui, ayant montré un caractère dans la Révolution, paraissent sans cesse être poursuivis par une lâche crainte des événements, et se vouer, sans un plus profond examen, à la faiblesse, par suite à une acrimonie pénible... Pas plus ceux qui se prostituent au métier infâme de calomniateur, et cela avec d'autant plus de turpitude qu'ils mentent sciemment à leurs propres consciences... ». Mais tu as dit que tu concevais mieux ceux qui « s'apercevant des vices radicaux d'un gouvernement, en parlent avec franchise, crient un peu avant que la maison ne soit totalement brûlée ; qui, loin de faire le procès à la Révolution, la défendent sans cesse... ». Tu as manifesté tes légitimes craintes sur un malheur tel que celui par lequel « un jour, aux yeux du Peuple français, ses meilleurs amis, ses plus ardents défenseurs, ceux mêmes qui auraient fait les plus grands sacrifices pour opérer son bonheur, les âmes les plus pures pourraient passer pour ses ennemis... ». Tu as semblé encore nous signaler et nous rendre justice en disant : « Celui qui combat pour l'Égalité soulève contre lui tous les vices. Les corps des hommes de bien sont les marches du trône de la liberté ; l'estime de soi-même met au-dessus des scélé-ratesses, et c'est recueillir déjà que de plaider en faveur des belles institutions par lesquelles la morale, redressant la nature, évoque tous les hommes, et les invite à se ranger le plus possible sous le [niveau] de la paisible Égalité. »

C'est à un homme qui parle ainsi, et qui pense, j'en suis sûr, de même, que je peux adresser ce qui suit :

Je n'ai pas besoin de t'affirmer que dans mon dévouement total au Peuple, je n'ai point songé à mes affaires personnelles, ni je n'ai point prévu ce qui pourrait arriver dans le cas d'une irré-sultite comme celle que j'éprouve. Je laisse deux enfants et une femme ; et je les laisse sans une obole, sans moyens de se soutenir dès à présent. Non, pour un homme comme Félix, ce ne sera point un legs trop onéreux à lui faire que celui de le charger d'aider ces malheureuses créatures à ne pas mourir de besoin. La fille Michel Le P...¹ le secondera dans cette digne œuvre ; la trempe de son âme, que j'ai été à portée d'observer, sa sensibilité qu'on

1. Le Peletier (de Saint-Fargeau). La fille du conventionnel assassiné, nièce de Félix.

ne peut méconnaître, et qui est déjà accoutumée de s'exercer envers les malheureux que le monde a faits, m'assurent de tous ses mouvements et de sa résolution, lorsque tu lui feras lire cette lettre. Tu souffriras que je détermine à peu près ce que je désirerais que l'on fit pour ces malheureux que j'abandonne. De mes deux fils, l'aîné¹, autant que j'en puis juger à travers le peu qui a été fait pour son éducation, n'aura pas une très grande aptitude aux sciences ; cette première disposition suppose celle qu'il n'aura pas non plus l'ambition de jouer un rôle éclatant sur la scène politique : il en pourra être plus tranquille, et il évitera la vie pénible et les malheurs de son père. Cet enfant a néanmoins une excellente judiciaire et un esprit d'indépendance conséquent à toutes les idées dans lesquelles il a été nourri. Je l'ai sondé sur ce qu'il voudrait faire. Ouvrier, m'a-t-il répondu, mais ouvrier d'une classe la plus indépendante possible ; et il m'a cité celle d'imprimeur. Il n'a peut-être pas si peu raison ; et je ne désire rien de plus que l'on suive son goût. Je ne peux rien dire à cet égard de son cadet², il est trop jeune pour qu'on démêle encore ce qu'il annonce ; mais si j'ai lieu d'espérer que tu fasses pour lui autant que pour son frère, je suis content... G. B.³ n'a jamais été ambitieux pour lui ni pour les siens ; il ne l'a été que de procurer quel-

1. Robert dit Émile fut adopté par Félix Lepeletier qui le mit en pension où il resta jusqu'à ce que son protecteur fût déporté pour délit politique. Durant quatorze ans il travailla dans une librairie parisienne, puis voyagea pour une maison de Bâle, ce qui lui donna l'occasion de revoir Buonarroti à Genève. En 1812 il devint libraire à Lyon. En 1814, au retour des Bourbons, il se prononça pour Napoléon qu'il suivit à l'île d'Elbe. Condamné à la déportation en 1816 comme auteur du *Nain tricolore* il subit sa peine au Mont-Saint-Michel. Après sa grâce en 1818 il reprit un commerce de librairie à Paris. En 1828, de Bruxelles, Buonarroti lui écrivait encore, le considérant comme « un tendre fils », mais blâmant ses opinions sur le « grand homme » [Napoléon]. Le fils d'Émile, Louis-Pierre, devint sous-préfet en 1848. Il mourut à Paris en 1871 laissant deux filles, en sorte qu'avec lui s'éteignit la descendance directe liée au nom de Babeuf. ADVIELLE, t. I, p. 342-347. Archives départ. de la Somme F 129 (Lettre autographe de Buonarroti). *Catalogue général des livres imprimés de la Bibl. Nat.*, t. VI, p. 43.

2. Camille, le cadet, fut adopté, — ainsi que Caius né postérieurement à cette lettre, — par le général Thureau. Tous deux eurent une mort tragique. Camille se précipita du haut de la colonne Vendôme à l'arrivée des alliés à Paris et Caius fut tué par une balle lors de l'invasion de 1814. ADVIELLE, t. I, p. 341-342.

Notons en passant et sous toutes réserves d'après le *Moniteur*, — lequel déclare s'en référer à un autre journal, — que Félix Lepeletier et le général Thureau n'auraient adopté les enfants de Babeuf que près d'un an après le décès du père. « Ils étaient auparavant sans pain ni vêtement » dit le *Moniteur* qui félicite de leur geste « les protecteurs de la faiblesse et du malheur ». *Moniteur*, réimpression, 23 germinal an VI, n° 203, p. 814.

3. Initiales de Gracchus Babeuf. Dans la copie de la collection Rollin figurent en toutes lettres les noms Gracchus Babeuf et Michel Le Peletier.

que bien au Peuple. Trop fortuné s'il savait que ses enfants fussent dans le cas d'être un jour de bons et paisibles artisans, dans les classes dont la société a toujours besoin, et qui, par conséquent, ne peuvent jamais manquer au milieu d'elle.

A l'égard de ma femme, vu qu'elle n'a que des vertus de ménage et les simples qualités propres à une mère de famille, ce qu'il lui faudrait pour échapper à une pénible disette, serait aussi très borné. Il suffirait de lui faire l'avance de quelque légère somme pour la mettre à portée d'entreprendre quelqu'un de ces commerces très subalternes qui sont tout ce qui convient pour faire vivre une petite famille¹.

Après cela, mon bon ami, je te demanderai encore une grâce. La nature de mon procès et sa marche déterminée me disent que j'ai encore un certain nombre de jours à parcourir d'ici à celui où j'irai m'asseoir sur le lit d'honneur pour expier les actes qui me rendent souverainement coupable aux yeux des ennemis de l'humanité. Je désirerais, pour ma consolation, que ma femme et mes enfants m'accompagnassent, pour ainsi dire, jusqu'au pied de l'autel où je serai immolé². Cela me vaudrait beaucoup mieux qu'un confesseur. Mets-les, je t'en conjure, en état de faire le voyage, pour que je ne sois pas privé de cette dernière satisfaction.

Mon corps rendu à la terre, il ne restera plus de moi qu'une assez grande quantité de projets, notes et ébauches d'écrits démocratiques et révolutionnaires, tous conséquent au vaste but, au système complètement philanthropique pour lequel je meurs. Ma femme pourra les rassembler tous, et un jour, lorsque la persécution sera ralentie, lorsque peut-être les hommes de bien respireront assez librement pour pouvoir jeter quelques fleurs sur notre tombe, lorsqu'on en sera venu à songer de nouveau aux moyens de procurer au genre humain le bonheur que nous lui proposons, tu pourras rechercher dans ces chiffons et présenter

1. Le vœu de Babeuf fut exaucé. Grâce sans doute à Félix Lepcietier, Marie-Anne Langlet devint marchande à la toilette. Elle exerçait encore ce commerce en 1840, rue Saint-Honoré. ADVIELLE, t. I, p. 342.

2. Voir p. 308 le même désir exprimé par Babeuf devant la Haute-Cour. « Babeuf a demandé vainement à embrasser sa femme et son fils ; on lui a refusé cette triste consolation. » *Journal des Hommes libres* du 12 prairial.

à tous les disciples de l'Égalité, à ceux de nos amis qui conservent dans leurs cœurs nos principes, tu pourras leur présenter, dis-je, au profit de ma mémoire, la collection mitigée des divers fragments qui contiennent tout ce que les corrompus d'aujourd'hui appellent mes rêves.

J'ai fini. Je t'embrasse et te dis adieu.

G. Babeuf.

(ADVIELLE, t. I, p. 222-227.)¹

1. Nous donnons le texte d'Advielle qui est identique à la copie des Archives départementales de la Somme: F 129, compte tenu de quelques coquilles. Toutefois, les deux mots entre crochets ne figurent pas dans la copie d'Amiens et p. 314 3^e alinéa, nous avons substitué au nom « enfants » figurant dans Advielle p. 223 ligne 7 le nom « amis » qu'on trouve à la fois dans la copie d'Amiens et dans la copie de la collection Henry Rollin. De même, à la page 318, avant-dernière ligne du deuxième alinéa, et au début du troisième alinéa, nous avons tenu compte de la copie Rollin.

Le texte d'Advielle et la copie de la collection Rollin diffèrent non dans le fond, mais dans la forme, par des mots intervertis ou orthographiés autrement, ainsi que par des expressions modifiées.

INDEX GÉNÉRAL

Noms de contemporains de Babeuf : AUDIFFRED.

Autres noms propres de personnes : Advielle. — Noms de lieux : *Abbeville*.

A

Abbeville, 3, 91, 131, 132, 148.
 Advielle (Victor), 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 23, 24, 34, 36, 39, 41, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 64, 65, 66, 67, 68, 71, 75, 76, 91, 92, 93, 133, 140, 143, 154, 156, 158, 189, 193, 200, 204, 221, 223, 224, 227, 241, 256, 262, 275, 284, 287, 302, 304, 305, 310, 313, 317, 318, 319.
Aisne, 9, 15.
Albert (Somme), 198.
 ALBITE, 256.
Amiens, 3, 16, 20, 91, 134, 136, 148, 154, 319.
Amy (Oise), 92.
 ANGERET (M. C.), 313.
 ANGE-PITOU, 169.
Angleterre, 35.
 ANTONELLE, 29, 36, 206, 226, 242, 268, 270, 271, 272, 273, 274, 287.
Arc, 35.
Arles, 268.
 ARMONVILLE (J. B.), 31, 143.
Arras, 5, 11, 12, 19, 36, 45, 46, 47, 49, 56, 163, 204-223, 224, 225, 242, 279.
Artois, 5.
 ARTOIS (COMTE D'), 73.
Assainvillers (Somme), 150.
 AUDIFFRED, 5, 67, 73, 76.
 AUDOIN, 7, 164, 256.
 Aulard (A.), 36, 80, 95, 103, 104, 129, 143, 154, 163, 222, 225, 256, 266, 281, 304.

B

BABEUF (CAIUS), 312.
 BABRUF (CAMILLE), 158, 305, 312, 317.
 BABEUF (ROBERT dit ÉMILE), 11, 14, 37, 53, 54, 157, 158, 191, 312, 317.

BABEUF (CLAUDE), 20, 313.
Bâle, 317.
 BARALÈRE (Y.), 191.
 Barbès (A.), 12.
 Barbier, 11.
 BARÈRE, 7, 12, 13, 180, 182, 183, 184, 187, 286.
 BARNAVE, 129.
 Barneveldt, 299.
 BARRAS, 37, 39, 224, 227, 291, 297, 302.
 BAUDOIN, 12, 312.
 Baumont (H.), 93, 94, 110.
 Bax, 35.
 Beaudement, 25.
Beauvais, 37, 75, 95, 121, 313.
 Beauvillé (de), 17, 132, 136, 142, 153.
 BÉGIN, 97.
Belgique, 26.
 BENTABOLLE, 198.
 Bernstein, 92, 97.
 BERTIER DE SAUVIGNY, 74.
 BERTRAND (DE LYON), 29.
 Bessand-Massenet, 31, 32.
 BILLECOCCQ (L.-CH.), 51.
 BLAZOT, 6.
 Blaqui (Aug.), 19, 26.
 BODSON (J.), 16, 163, 224, 226, 284, 286, 287.
 BONAPARTE, 26, 297, 309, 317.
 Bonaventure, 15.
 Bonhoure (G.), 25, 204, 304.
 Bonnet (Ch.), 23.
 Bonthoux (V. A.), 33.
 Bord (G.), 10.
 Bouglé (C.), 1.
 BOUIN, 29.
 Bourgin (G.), 26, 31.
 Bourgin (H.), 23, 262.
 Boutanquoi (O.), 16.
 Bontillier du Rétaï, 37.
 BRACQUEMONT (DE), 50.
Breuil, 93.

BRISSET, 200.
Brucelles, 13, 309, 317.
 Buchez et Roux, 187.
Bulles (Oise), 147.
 BUONARROTI, 11, 12, 17, 20, 21, 23, 25, 26,
 29, 30, 34, 36, 37, 38, 41, 42, 113, 114,
 118, 173, 182, 195, 204, 216, 217, 220,
 221, 224, 255, 291, 294, 295, 302, 303, 305,
 308, 309, 310, 313, 317.

C

CABRUS, 198.
 Cabet, 16, 26, 27, 39.
 CADROI (DES LANDES), 178.
 CAILLOT, 169.
Calais, 11.
 Callet, 3.
 Calonne (A. de), 132, 148.
 CAMBON, 198.
 CAMELIN, 203.
 CARDEVAC (DE), 6.
 CARNOT, 37, 39, 227.
 CARRIER, 7.
 CASTEJA (C^o de), 47.
 CAUCHOIS, 183.
 CAZIN, 11, 29, 39.
Cerisy, 193, 313.
 CHABOT, 198.
 Champfleury, 15.
Chantilly, 73.
 CHAPPUIS (J. C.), 118.
 Charavay (Étienne), 20, 37, 95.
 Charavay (Gabriel), 73.
Chartres, 303.
 CHASLES, 169.
Châteaudun, 305.
 CHAUMETTE, 133, 142, 145, 146, 155, 161,
 170, 189, 285.
Chauny, 9.
Cherbourg, 39.
 Chevergnay, 14.
 Chinard (G.), 57.
 CHOISEUL-GOUFFIER, 198.
 Chtchegoliev, 34, 35.
 CLAVIÈRE, 131.
 CLÉMENT DE RIS, 184.
Clermont (Oise), 6, 93.
 CLOOTS, 36, 170.
 COBOURG, 296.
 COCHET, 204.
 COCHERIN, 28, 136, 150.
 COCHON, 37.
 Coët (E.), 16, 17, 18, 20, 53, 54, 91, 92.
 COLLET D'HERBOIS, 256.
Compiègne, 74.
 CONDÉ (PRINCE DE), 73.
 CONDORCET, 82.
Corbie, 198.
Corse, 26.
 CORMAÏN, 265.
 COPUÉ, 23, 33, 40, 80, 93, 94, 95, 96, 97, 103,
 147, 171, 227.
 COUPPÉ, 191.

COURNAND (DE), 80, 95.
Couriras, 25.
 COUSIN JACQUES, 19, 169.
Creil, 110.
Crèvecoeur-le-Grand (Oise), 93.
 Cromwell, 300.

D

Damery (Somme), 16, 20, 50.
 DAMIENS, 136.
 DANDRÉ, 129.
 DANGÉ, 157.
 DANTON, 164, 180.
 DARTHE, 13, 18, 23, 25, 29, 304.
Davencourt (Somme), 6.
 David, 12.
 DAUBE, 157.
 DEBON, 14, 29, 224.
 DEBRAINE, 149, 151.
 DEFAYANNE, 7.
 DELEGORGE, 49, 57.
 Delevsky (J.), 2.
 DELOBELLE (M. A.), 92.
 DESFORGES, 135.
 DESMOULINS (CAMILLE), 24, 112, 170.
 DESMOULINS (LUCILE), 20.
 Desmousseaux de Givré, 20.
 Dessaignes (M^{me}), 25.
 DEVAUX, 131, 143.
 DEVERGÈ, 191.
 DEVILLASSE, 28, 149, 153, 154.
 Deville (G.), 2, 27, 29, 34, 35, 37, 39, 45, 71,
 93, 131, 134, 156, 157, 193, 200, 227, 295.
 DEVIN, 6, 9, 48, 97, 98.
 DEZOTREUX, 265.
 DIDEROT, 105, 255, 273, 274, 288, 290.
 DIDIER, 15.
 Dobrohoubsky (K.), 35.
 Dolléans (E.), 211, 214, 217, 273, 275, 287,
 288, 289.
 Dommarçot (M.), 29, 30, 31, 37, 95, 96, 112,
 159, 173, 204, 226, 284.
 DOSSONVILLE, 21.
Doullens, 91.
 DOUAY, 154.
 DROUET, 182, 308.
 DUBARRY (LA), 197.
 DUBOIS-CRANÇÉ, 197.
 DUBOIS DE FOSSEUX, 11, 19, 38, 45-63, 94
 124.
 Ducessois, 15.
 DULAURE, 191.
 DUMONT (ANDRÉ), 132, 148, 149.
 Dumoulin, 15.
 DUPUIS (J.-B.), 154.
 Durand (G.), 131.
 DUVAL (CHARLES), 225, 244, 245, 246.

E

Ermenonville, 82.
 Espinas (A.), 20, 21, 22, 23, 27, 39, 95, 130
 227.

Etienné (J.), 131.
 Etard (M.), 32.
Etlafay (Somme), 149.

F

FAYANNE, 183.
 Feuillette (R. C.), 69.
 FIQUET, 29, 224.
 FLAGIS (DE), 52.
 Fleury (E.), 14, 15, 16, 17, 18, 37, 41, 205,
 227.
Florence, 36.
Fontaine (Somme), 149.
 FONTENAY (M^{me} DE), 309.
 FONTENIER, 204.
 FOUCHÉ, 147, 163, 224, 225, 241, 242, 243,
 256.
 FOULON, 74.
 Fourier, 23, 147, 186, 205, 262.
 Fouriéisme, 21.
 FOURNIER (L'AMÉRICAIN), 6, 29, 133, 154.
 Fournière (E.), 2, 27.
 France, 15.
 FRANKLIN, 7, 9.
 FRANSCA, 10.
 Fraiberg (N.), 35.
 FRÉRON, 8, 162, 169, 174, 175, 198, 292, 297.
 FROGER, 150.
 FRYON (GÉNÉRAL), 31.

G

GANTOIS, 136.
 GARAT, 182, 183.
 GARIN, 7, 147, 155, 182, 183.
 GARNERY, 5, 9.
Genève, 13, 42, 317.
 GERMAIN (CHARLES), 11, 29, 36, 96, 133,
 204, 207, 223, 224, 226, 264, 291, 302.
 Godechot (J.), 33.
 GOBIER, 7.
 GONGON, 163.
 Gorbatch (K. M.), 13.
 GORSAS, 191.
 GOUJON, 299.
 Gracques (Les), 129, 169, 171, 254, 286.
Grandvilliers (Oise), 93.
 Grasilier (L.), 21.
 Grégoire d'Essigny, 17, 48.
 GRISEL, 29, 31, 32, 227, 294.
 Grünberg (K.), 8.
 GUÉRIN, 54.
 Guesde, 212.
 GUFFROY (J. B.), 9, 162, 243.
 GUILHEM, 29.
 GUINGUENE, 184.

H

HALLOT (L. F.), 136.
Ham, 91.
 HARMAND (DE LA MEUSE), 256.

HASSENFRATZ, 148.
 HÉBERT (J. R.), 36, 285.
Heilly (Somme), 198.
 HELVÉTIUS, 205.
 HENNON (J.), 156.
 Hervé (G.), 24.
 HÉSINE, 304.
 Hingor (S.), 35.
Hollande, 155.
 Hyndman, 35.

I

Ibankov, 34.
 Ilya Ehrenbourg, 32, 33.
 ISNARD, 227.
Italie, 26, 42.

J

JACQUIN (K.), 244, 245.
 JACOB, 31.
 Jacob (Bibliophile), 10.
 Jacob (Louis), 11.
 James Guillaume, 35.
 Janet (P.), 37.
 JAUDHUIN, 28, 151, 152, 153.
 Jaurès (J.), 39, 71, 89, 96, 256.
 Javogues (G.), 31, 37.
 JEBB (D^r), 200.
 JOUVET (J. B. M.), 191.

K

Kuscinsky (A.), 93, 198, 243.

L

LAFAYETTE, 265.
 LAILLET, 9.
 LAHARPE, 127.
 LAMAGNÈRE, 37.
 LAMBESC (DE), 73.
 LAMIRE (DE), 6.
 LANGLET (le BABEUF), 20, 37, 304, 310, 318.
 LANJUNAIS, 227.
 LANTHENAS, 243.
Laon, 14, 15, 161.
 LARTIGUE (DE), 6.
 Latzko (H.), 35.
 LAURAGUAI (COMTE DE), 11, 92, 129.
 Laurent (G.), 31.
 LAY, 31.
 LEBOS (R. F.), 8, 225, 279, 280, 312.
 Le Chevalier (A.), 12.
 LECLERC DE RAINEVAL, 150, 151, 153.
 LECLERC (DE LYON), 169.
 LECOINTRE (L.), 175, 184.
 Lecoq (G.), 7, 19, 20.
 Le Faure (A.), 239, 256.
 Lefebvre (G.), 2, 319.
 LEFRANÇOIS (B. R.) 136, 151
 LEGAY 56.

- LEGENDRE, 291, 292, 297.
Léglantier (Oise), 6.
 LEPELETIER, 29, 195, 296, 304, 308, 309,
 313, 319.
 Leprieux (G.), 97.
 LEROUX, 6.
 Lesueur (E.), 46.
 LEVASSEUR, 28, 150, 151, 152, 153, 154.
 Lévi-Strauss (C.), 32.
Liancourt (Oise), 34.
Lille, 204.
Londres, 13.
Litz (Oise), 147.
 LONGUECAMP, 27, 92, 131, 132, 149, 151, 152.
 LOUSTALLOT, 74, 159.
 LULLIER, 142.
 Lycurgue, 24, 129, 207, 272.
Lyon, 178, 256, 317.
- M
- MABLY, 22, 94, 169, 187, 205.
 Macqueron (H.), 17.
 MAKKETROS, 155.
 MARAT, 6, 24, 29, 92, 102, 112, 154, 169, 198,
 200.
 MARÉCHAL (S.), 14, 16, 23, 29, 30, 80, 90, 95,
 127, 133, 134, 155, 157, 159, 173, 200,
 206, 255, 259.
 Maricourt (A. de), 309.
 MARIE-ANTOINETTE, 197.
 Martel (Comte de), 256.
 Martin (G.), 69.
 Marx (K.), 100, 262.
 MASSARD, 224.
 MASSON, 50.
 Mathiez (A.), 26, 29, 30, 31, 37, 38, 40, 129,
 142, 155, 156, 182, 183, 222, 225, 226,
 227, 265, 284, 286.
 MAURY (ABBÉ), 75, 76.
 Max, 36.
 MAYER, 6.
 Mazzini, 26, 42.
 MÉHÉE, 225, 242, 243, 244, 245.
 MENESSIER, 133, 147, 157.
 Mérie (V.), 24.
 MERLIN (DE DOUAI), 190.
 MERLIN (DE THRONVILLE), 297.
Méry (Oise), 6, 93.
 Michaux, 15.
 Michon (G.), 46.
 MIRABEAU, 5, 36.
 MOET, 156.
 Molière, 135.
Monchy-Lagache (Somme), 20.
Montdidier, 3, 6, 7, 11, 16, 27, 28, 41, 91,
 92, 117, 132, 136, 137, 138, 149, 150, 151,
 157.
 MONTESQUIEU, 187.
Mont Saint-Michel, 317.
Morcourt (Somme), 198.
 MORELLE, 211, 214, 217, 273, 288, 289.
 MOROY, 11.
- N
- Mortimer-Ternaux, 145.
Moscou, 5, 10, 20, 34, 156, 221.
- O
- Nantes*, 7.
Narbonne, 204.
 NECKER, 74.
 NEILZ, 25.
 NÉRET, 6.
Noyon, 6, 9, 82, 91, 92, 93, 94, 97, 156.
Noyonnais, 3, 18.
- P
- PACHE, 155, 182, 183, 184.
 Pagel, 93.
 Paolo Orano, 36.
 PAQUIN, 198.
 Pariset (G.), 30.
Pas-de-Calais, 11, 92, 204.
 Patoux (A.), 27, 28, 31, 45, 136, 149.
 Paul Louis, 2, 22.
 Pecqueur, 262.
 Pellet (J.), 12.
Péronne, 3, 16, 91, 97, 131, 132.
 PERRIER, 169.
 PÉTION, 129.
 PETIT, 208.
 PHILIPPEAUX, 180, 181.
Picardie, 3, 4, 6.
 Pierquin (L.), 182.
 Pitt, 296.
 Platon, 22, 24, 72, 187.
 Pochet-Deroche, 10, 18, 19, 39.
 POINTE (NOËL), 143.
 POLIGNAC (DE), 73.
Poulligny (Loir-et-Cher), 304.
 POTOPEUX, 15.
 Pottier (E.), 100.
 PRAULT, 7.
 Prigojine, 34.
 PRUDHOMME (L.), 73, 112, 133, 159, 200.
 Prudhommeaux, 27, 38.
 PUFFENDORP, 205.
- R
- Ralça (M.), 2, 133.
Rambouillet, 305.
 Ramon (G.), 91.
 Ranc (A.), 12, 26.
 Raspail, 26.

- RAYNAL, 256.
 RÉAL (J. F.), 242, 265.
 Régnier (fils), 12.
Reims, 31, 132.
 RETTE DE LA BRETONNE, 80.
 REUBELL, 302.
 Riazanov (D.), 10.
 Ricco, 135.
Rincy (Le), 297.
 ROBESPIERRE, 21, 26, 45, 112, 129, 143, 144,
 145, 161, 162, 164, 165, 166, 176, 185, 187,
 224, 247, 248, 255, 284, 285, 286, 287,
 299, 300.
 Robinet (D^r), 309.
 Robiquet (P.), 21, 25, 26, 39, 118, 173, 217.
 ROCHAMBEAU (M^{is} DE), 39.
 ROCHEFOUCAULT (LA), 152.
 Rodolico (N.), 36.
 Rokhline (G.), 35.
 Rollin (H.), 10, 33, 49, 68, 70, 91, 121, 130,
 221, 223, 305, 313, 317, 319.
 Romano-Catania, 36.
Rome, 36.
 Roudonneau, 141.
 ROUGYFF, 9.
 ROUSSEAU (J.-J.), 48, 50, 54, 55, 61, 80, 82,
 165, 179, 205, 256.
 ROVÈRE, 227.
Roye, 3, 6, 10, 16, 17, 18, 45, 46, 47, 48, 50,
 53, 71, 91, 92, 103, 131, 154, 155, 156, 189.
 RUMBOLD, 21.
Russie, 27.
 RUTLEDGE (J. DE), 92, 95, 96.
- S
- SACY (DE), 48, 56, 57.
Saint-Aurin, 156.
 Saint-Ferréol, 13.
 SAINT-JUST, 3, 164, 187, 255, 284, 285.
Saint-Omer (Pas-de-Calais), 204.
Saint-Quentin, 3, 6, 18, 20, 27, 91, 93, 97,
 171.
 SAINT-SIMON, 3, 63, 147.
 Saint-Simonisme, 21.
Saint-Valéry-sur-Somme, 91.
 Saint-Venant (E. de), 39.
 SAMSON FILS, 310.
Santerre, 3, 18.
Saône-et-Loire, 265, 309.
 Savary (A. M.), 38.
 Scudier (G.), 26, 27.
Senlis, 204.
 SERCY (M^{is} DE), 265.
Sermuise (Oise), 93, 94.
 Sidney, 299.
Soissons, 15.
Somme, 7, 9, 10, 11, 14, 17, 28, 47, 131, 135,
 136, 221, 319.
Sospel, 13.
 SOUBRANY, 98.
 SOULÈS, 198.
 Souvarine (B.), 35.
- T
- SOYECOURT (DE), 156.
 Stiecklov, 34.
Stuttgart, 13.
Suisse, 26.
 Sviatlovsky (V.), 13.
- U
- TAFFOURNAU, 204.
 TALLEYRAND, 103.
 TALLIEN, 163, 175, 183, 198, 227, 256, 291,
 297, 309.
 Tarlé (E. V.), 34.
 Tchernoff (J.), 27.
 THÉVENEAU DE MORANDE, 25.
 THIBAUDEAU, 157.
 Thibout (G.), 22.
 Thomas (A.), 22, 23, 34, 39, 40, 78, 96, 125,
 130, 239, 271.
 THOMAS PAYNE, 191.
 THOURET, 129.
 THURREAU (GÉNÉRAL), 317.
Toulon, 178.
 TOUR (DE LA), 71.
 TOURNEUX (M.), 96, 135, 164, 169
 TOURNON (ALEX.), 52.
Troyes, 37.
- V
- VADIER, 13.
 VALANGLART (DE), 3, 262.
 Valérius-Publicola, 169.
 Vangoydtsnoven, 13.
 VARIN, 157.
 VAUDEMONT (DE), 73.
 VAVIER, 97.
Vendée, 7, 180, 181, 204.
Vendôme, 8, 13, 15, 20, 22, 25, 39, 147, 204,
 268, 287, 302-319.
Versailles, 267, 277.
Vienne, 8.
 VILATE (G.), 286.
 Volguine (V. P.), 34, 35.
 VOLLEAND, 5.
 VOLTAIRE, 46.
- W
- WASSE, 71.
 Walter (G.), 40, 41.
 Warmont (D^r), 9.
 Webster, 36.
 Weill (G.), 26, 27, 41.
 Weitling, 262.
 Wohltat (N.), 36.
- Z
- Zaidel, 35.
 Zakher (J.), 35.
 Zavitnevitch (I.), 35.
Zurich, 35.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Préface de M. Georges LEFEBVRE</i>	VII
INTRODUCTION de M. Maurice DOMMANGET.....	I
BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE DE BABEUF	
I. Imprimés	5
II. Journaux	9
III. Manuscrits autographes, documents, copies et pa- piers	10
IV. Ouvrages en langue française sur Babeuf et les Égaux	11
V. Études et ouvrages en langue russe sur Babeuf et les Égaux	34
VI. Autres ouvrages en langue étrangère sur Babeuf et les Égaux	35
VII. Articles de revue n'ayant pas fait l'objet de tirages à part	36

PAGES CHOISIES DE BABEUF

I. LA CORRESPONDANCE AVEC DUBOIS DE FOSSEUX (NOVEM- BRE 1785 A MARS 1788)	
Introduction	45
Réflexions diverses : 16 novembre 1786	51
Préoccupations éducatives : 27 novembre 1786.....	52
— — 13 décembre 1786	53
Préoccupations philosophiques et sociales :	
3 janvier 1787	56
17 janvier 1787	56
Préoccupations communistes : 21 mars 1787	58
— — 8 juillet 1787	59
Contre l'héritage : 15 juillet 1787	64

Réflexions sur l'agriculture et les inventions perdues : 20 août 1787	65
Opinions sur le luxe : 5 septembre 1787	67
La Franc-Maçonnerie : sans date	69
II. LES DÉBUTS RÉVOLUTIONNAIRES A PARIS. LE « CADASTRE PERPÉTUEL » (17 JUILLET 1789-5 OCTOBRE 1789)	
Introduction	71
Lettre à sa femme : 25 juillet 1789	73
L'état naturel et l'état de société	76
Préjugés sociaux et droit naturel	78
Coup d'œil rapide sur l'éducation du temps	82
Valeur révolutionnaire de l'éducation	85
Lutte contre la propriété seigneuriale et lutte contre la fortune excessive en biens fonciers	88
III. LES LUTTES LOCALES ET RÉGIONALES. LE « CORRES- PONDANT PICARD ». LES LETTRES A COUPÉ (OCTOBRE 1789- SEPTEMBRE 1791)	
Introduction	91
A M. Bégin, juré-priseur à Péronne : 11 avril 1790	97
Un article du <i>Correspondant Picard</i> : novembre 1790	98
Lettre à Coupé sur la nouvelle législature : 20 août 1791	103
Seconde lettre de F. N. Cam. Babeuf, Citoyen à G. M. Coupé, législateur : 10 septembre 1791	121
IV. L'ADMINISTRATEUR DE LA SOMME ET LE SANS-CULOTTE PARISIEN (1792-1794)	
Introduction	131
Aux acteurs du Théâtre d'Amiens : 29 octobre 1792	134
Discours au Conseil Général du District de Montdidier : 3 décembre 1792	136
Lettre à Anaxagoras Chaumette : 7 mai 1793	142
Lettre à Menessier : 2 frimaire an II	147
Lettre à son fils Robert : 14 pluviôse an II	157
Lettre à Sylvain Maréchal : 10 ventôse an II	159
V. SOUS LA RÉACTION THERMIDORIENNE A PARIS	
Introduction	161
Nécessité de la liberté de la presse. Opinion sur Robes- pierre : 17 fructidor an II	164
Conquête de l'opinion et conquête de la liberté : 6 ven- démiaire an III	167
Justification du nouveau titre du journal et du prénom de Gracchus : 14 vendémiaire an III	169
Nécessité et moyens d'organiser une véritable société populaire : 12 brumaire an III	172
Fermeture des Jacobins et moyens de rétablir les socié- tés populaires	173
Réflexions sur les sociétés populaires	176
La Terreur expliquée par le système de dépopulation ...	178

De l'application du système de dépopulation à Paris en 1793	181
Communisme et Robespierre	185
Tableau de la marche rétrograde de la Révolution et résolution énergique : 28 frimaire an III	188
Les deux partis antagonistes dans la République. Con- quêtes législatives du parti plébéen : nivôse an III ...	192
Revendications immédiates et prostitution : pluviôse an III	196
Devoirs du journaliste plébéen : pluviôse an III	200
A la faction populicide : pluviôse an III	201
VI. LE SÉJOUR A ARRAS (25 VENTÔSE-24 FRUCTIDOR AN III ; 15 MARS-10 SEPTEMBRE 1795)	
Introduction	204
Gracchus Babeuf à Charles Germain : 10 thermidor an III	207
Deuxième lettre à l'armée infernale et aux patriotes d'Arras : 18 fructidor an III	221
VII. LA LUTTE CONTRE LE DIRECTOIRE (FRUCTIDOR AN III- FRUCTIDOR AN IV)	
Introduction	224
Prospectus du <i>Tribun du Peuple</i>	228
Nouvelles dispositions et nouveaux préparatifs de com- bat du Tribun : 15 brumaire an IV	231
La Révolution française, lutte de classes : 15 brumaire an IV	236
Appel aux démocrates et avertissement aux mandataires du peuple	240
Babeuf à Fouché : 9 frimaire an IV	241
Riposte à Ch. Duval, Jacquin, Méhée, etc. : 9 frimaire an IV	244
Qui fait le lit du royalisme ? : 9 frimaire an IV	247
La guerre civile est en permanence. Vanité des exhorta- tions à la patience	249
Manifeste des Plébéens : 9 frimaire an IV	250
Où sont les désorganisateur, les anarchistes ? : 20 fri- maire an IV	265
Contre la propriété. Pour la communauté : 30 frimaire an IV	268
Contre les palliatifs : sans date	272
Duperie de l'emprunt forcé	275
La double marche à suivre : 5 ventôse an IV	278
La cause de l'égalité réelle consacrée par l'autorité judi- ciaire	279
Tableau d'une République non républicaine : 5 ventôse an IV	281
Lettre à Joseph Bodson. Hébertisme, robespierrisme et communisme : 9 ventôse an IV	284

Gracchus Babeuf au <i>Journal des Hommes libres</i> : 4 germinal an IV	287
Un mot pressant aux patriotes : 24 germinal an IV	291
Commentaire de la proclamation du Directoire et des lois martiales : 5 floréal an IV	295
Lettre au Directoire Exécutif : 23 floréal an IV	298
VIII. L'EMPRISONNEMENT, LE PROCÈS ET LA FIN TRAGIQUE DE VENDÔME (FRUCTIDOR AN IV-PRAIRIAL AN V)	
Introduction	303
A la citoyenne Babeuf et à son fils Émile : 19 fructidor an IV	304
Péroraison de la défense générale devant la Haute-Cour : 28 floréal an V	306
Lettre à Félix Lepeletier : 5 prairial an V	309
Lettre ultime à sa femme et à ses enfants : 5 prairial an V	310
Lettre à Félix Lepeletier ou Testament politique : 26 messidor an IV	313
INDEX GÉNÉRAL	321
TABLE DES MATIÈRES	327